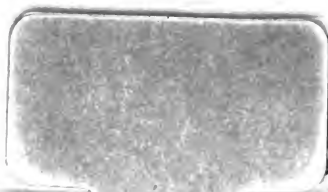
image
not
available






THEEK GENT
96

ETAT
DE LA CORSE,

Suivi d'un Journal

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

Et des Mémoires

DE PASCAL PAOLI,

Par

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la CORSE, & des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

Avec une Préface du Traducteur.

TOME I.

En deux vol.
reliés ensemble





A LONDRES.

M. D. CC. LXIX.

Non enim propter Gloriam, divitias aut Honores pugnamus, ſed propter libertàtem Solummodo, quam nemo bonus nisi Simul cum vita amittit.

Litt. Comit. & Baron. Scotiæ ad Papam. an. Dom. 1320.

Ce n'eſt point pour la gloire, pour les richeſſes, ou pour les honneurs que nous combattons; mais pour la ſeule liberté, qu'aucun homme plein de ſentiment ne peut ſe réſoudre à perdre qu'avec la vie.

Lettre des Comtés & Baronies d'Ecoſſe au Pape, l'an 1320.

PREFACE

DU TRADUCTEUR.

CE n'eſt point aux particuliers à juger les grandes querelles, quoique chaque individu ait la liberté que donnent la vérité & le ſentiment. C'eſt à l'Univers à prononcer en de tels cas; c'eſt-à-dire, à la pluralité des hommes & des peuples déſintéreſſés; & en dernier reſſort, à la poſtérité, qui ſera toujours moins ſervile & moins partiale dans le jugement qu'elle portera des actions des hommes. Ce qui eſt de notre reſſort, c'eſt de

nous inſtruire, & de dévenir meilleurs en nous inſtruiſant; & que d'inſtructions ne trouvera-t-on pas dans l'hiſtoire qu'on va lire!

Des ſujets envahis qui briſent leurs fers, prouvent la ſageſſe des Souverains qui ne les retiennent que par l'amour.... Un peuple qui ſe forme apprend à un peuple déja formé à ſe corriger.... Un Gouvernement dans ſon berçeau montre la néceſſité de l'union entre les Chefs & ſes membres; entre tous les Ordres & les individus qui les compoſent.... Une réſiſtance de 40 ans à la Tirannie, eſt un garant ſûr que des hommes généreux & bien unis ſeront invincibles.

En lisant ce livre, on se convaincra qu'une constitution ancienne ne se soutiendra qu'autant qu'elle ne sera point enfrainte, si elle était juste; & qu'une constitution nouvelle pour être stable chez un peuple libre & courageux, doit être dans un équilibre qui ne puisse être rompu par celui même qui l'a formé.

Cet équilibre aura lieu quand les loix auront reçu ou acquis une consistance qui ne puisse être altérée impunément par aucun crédit; quand toutes les volontés auront concouru à en former une seule, que la pluralité aura le plus grand intérêt à ne point enfraindre.

On verra dans cette hiſtoire l'effet & la néceſſité de la confiance du Chef pour un peuple qui ne voit en lui qu'un pére, un ami ; un Libérateur ; comme la néceſſité de la confiance d'un peuple pour le Chef qui ne voit dans ce peuple que des fréres, des compatriotes & des enfans.

On y ſentira le prix ineſtimable d'une autorité qui n'eſt qu'affection, que zèle, que dévouement aux plus grands travaux ; comme d'une ſoumiſſion qui n'eſt que reconnoiſſance, & qu'amour de ſoi-même bien entendu ; de l'une & de l'autre, fondées ſur le déſir commun du bien

général, ſur des ſacrifices reciproques, & ſur des bienfaits.

On y verra le poids impoſant d'une juſtice impartiale, déſintéreſſée & inaltérable, qui n'effraye & ne peut effrayer que les méchans; en même tems qu'elle anime & qu'elle tranquilliſe les gens de bien.

On y contemplera dans la ſuite avec délices, les effets heureux de l'induſtrie, ſollicitée par l'émulation, excitée par l'honneur, couronnée par les ſuccès; jamais rallentie, ni intimidée par les vexations.

Quel plaiſir nouveau de voir des Finances qui n'épuiſent & n'enrichiſſent perſonne; qui ne nourriſſent ni

l'orgueil, ni le luxe, ni la molleſſe effrenée, de cette précieuſe ſubſtance des peuples, qui ne devrait circuler que pour ſon bonheur, ni être employée que pour la ſûreté, les beſoins & l'affermiſſement de l'Etat!

Et que dirons nous de ces troupes nationnales dont la paye ſeule eſt la gloire d'aſſurer leur liberté, qu'elles eſtiment le premier des biens, & pour qui la vie n'eſt que le ſecond; qui ne connaiſſent de péril que celui de manquer leur but, & qui n'envisagent les fatigues, les bleſſures & la mort même, que comme de légers ſacrifices que les cœurs font à la patrie.

Si des intérêts contraires à un si noble Institut était capables déteindre, ou seulement d'affaiblir l'intérêt que doit inspirer l'humanité, & la touchante situation d'un tel peuple; tous les esprits Philosophes, tous les hommes dépréocupés sauront les voir d'un autre œil. Les peuples libres, les peuples heureux sous un Gouvernement juste & modéré seraient attristés de voir échouer des vues si légitimes, un plan si sage, & une conduite si digne d'éloges.

Si nous voyons un vaisseau battu de l'orage, en péril d'être englouti par les flots, ou brisé contre des

rochers; ſans ſavoir de quelle nation il pourrait être, il nous ſuffirait de ſavoir qu'il porte des hommes, pour en être vivement émus. Et combien cet intérêt n'augmenterait-il pas encore ſi nous étions à portée de voir les belles manœuvres du Capitaine, la ſage conduite du pilote & les travaux intrépides des matelots! Quels vœux ne formerions-nous pas, pour que le calme ſuccédât à la tempête, & qu'un vent favorable pût le ramener au port!

EPITRE DEDICATOIRE

A

PASCAL PAOLI

GÉNÉRAL DES CORSES.

Monsieur,

Les Dédicaces sont pour la plûpart des offrandes serviles & intéressées, où les effusions d'un zèle très partial. L'on y voit pour l'ordinaire l'énumération des vertus d'un homme en qui l'on ne pouvait en appercevoir, ou des présages de grandeur adressées à des hommes qui ont ensuite passé leurs jours dans une lâche indolence,

& qui sont morts sans laisser d'autre monument de leur existence qu'une Dédicace, dans laquelle tout leur mérite était célébré à futur, & que le tems a converti en un silence équivalent au reproche.

Ceux qui ont quelque connaissance des hommes, penseront mûrement à qui ils adressent des Dédicaces. Donner publiquement des louanges dont le public ne sent pas le fondement ou des espérances qui ne seront jamais réalisées, dégrade nécessairement le caractère d'un Auteur, qui ne passera plus dès lors que pour un fade Parasite, ou pour un aveugle entousiaste.

Je n'ai rien à craindre de pareil,

en dédiant ce livre à Pascal Paoli. *Ses vertus ſont généralement reconnues, & honnorent l'Ouvrage que j'hazarde de lui préſenter. C'eſt un bonheur ſingulier pour moi, que mon livre ſoit le garant de ſa dedicace.*

En vous l'adreſſant, Monſieur, mon intention n'eſt point d'eſſayer de faire votre panégirique; il réſultera en quelque ſorte de mon travail imparfait, mais je ſouhaite d'exprimer aux yeux du monde l'admiration & la reconnaiſſance que vous m'avez inſpirée.

C'eſt tout ce que je puis vous offrir en retour des faveurs dont vous avez daigné m'honnorer, & je vous ſupplie de le recevoir comme

un témoignage de mes sentimens. J'ai regret de n'avoir ni pouvoir, ni influence qui me mette dans le cas de rendre quelque service essentiel à vous, Monsieur, & aux braves Corses. Tout ce que je puis, est de vous offrir les vœux ardens d'un simple particulier : J'ai l'honneur d'être avec tout le respect & l'attachement possible,

Monsieur,

Auchinleck Ayrshire,
le 29 Octobre 1767.

Votre très-humble & dévoué
Serviteur,
JAMES BOSWEL.

PREFACE

DE L'AUTEUR.

Je n'ai point d'Apologie à faire, en présentant au public la Rélation de la Corse. On l'attendait de moi depuis quelque tems, & j'avoue que l'ardente curiosité du public m'encourage en même tems qu'elle m'intimide. A mon retour du voyage que je fis en Corse, je trouvai partout une foule empressée d'entendre ce que je pouvais avoir appris de cette Isle & de ses habitans; ennuyé de me répéter par tout, je crus que le mieux était de promettre un Ouvrage qui parlât pour moi.

Je ne voulus pas cependant prendre sur mon compte de le faire, jusques à ce que j'eusse consulté là-dessus le Général de cette

nation. Je l'informai de mon dessein, & il me fit une réponse, peut-être trop flateuse pour que je d'usse la rendre publique, mais elle contenait une permission & en quelque sorte la sanction de cet ouvrage. PAOLI *daigna m'écrire en ces termes.*

Non può esser più generoso il di lei disegno di publicar colle Stampe le osservazioni che ha fatte sopra la Corsica. Ella ne ha veduto la fisica situazione; ha potuto ezaminare i costumi degli abitanti, e veder dentro le massime dell' loro governo di cui conosce la costituzione. Questi popoli con entusiasmo di gratitudine uniranno il loro applauso a quello dell' Europa disingannata.

„ *Rien n'est plus généreux, Monsieur,*
„ *que votre dessein, de rendre publiques*
„ *par l'impression les observations que*
„ *vous avez faites sur la Corse. Vous en*
„ *avez vû la situation physique; vous*

„ *avez pu examiner les mœurs de ses ha-*
„ *bitans, & vous instruire des maximes*
„ *de leur Gouvernement dont vous con-*
„ *naissez la constitution. Ces peuples rem-*
„ *plis d'un entousiasme de reconnaissance,*
„ *joindront leurs applaudissemens à ceux*
„ *de l'Europe désabusée.*

Ma premiere intention était de ne donner qu'un crayon de l'état actuel de la Corse, avec les Mémoires de son Illustre Général: mais par l'avis de quelques amis éclairés dont je respecte le jugement, j'ai donné plus d'étendue à mon plan, de l'exécution duquel le public sera le Juge.

J'ai entre les mains deux Ouvrages qui ont été écrits avant le mien sur la Corse. L'un est l'Histoire de l'Isle de Corse par M. G. D. C., *imprimé à* Nancy en 1749. *L'autre*, Mémoires Historiques &c. par Mr. Jaussin ancien Apoticaire Major, *Imprimé* à Lausanne en 1758. *J'ai tiré*

de tous deux de très utiles matériaux ; le dernier contient un ſavant détail ſur l'hiſtoire naturelle de l'Isle, avec nombre de lettres, de manifeſtes & d'autres écrits ; & tous les deux réüniſſent une varieté conſidérable de particularités rélatives aux opérations des Français en Corſe. J'ai eu ainſi devant moi un abondante collection de remarques, dont j'ai fait uſage dans ce que j'ai écrit pendant mon ſéjour dans l'Isle.

J'ai trouvé cependant ces matériaux inſuffiſans à divers égards, & pour y ſuppléer, j'ai écrit à divers amis étrangers ; & en même tems j'ai fait une étude des livres qui pouvaient me fournir des choſes utiles à mon objet. Je me ſuis mis ainſi en état de mettre ſous les yeux du public une Rélation de la Corſe qui donnera quelque ſatisfaction ; vû que, en comparaiſon du peu que l'on en connaiſſait ci-

devant, j'ose me flatter qu'on trouvera dans ce livre un plus grand nombre de choses intéressantes. Il est étonnant qu'une Isle si considérable, & dans laquelle il s'est fait tant de belles choses, ait été si peu connue. La succession même de ses Chefs ne la point été; & parce que nous avons lû que PAOLI *était depuis plusieurs années à la tête des Corses, & que* Paoli *a toujours paru les commander, on a supposé qu'ils avaient toujours eu le même homme pour leur Chef. De-là vient que tous nos papiers modernes ont confondu le digne* Pascal Paoli, *qui est dans toute la vigueur de l'âge, avec son défunt & vénérable Pére*, Hyacinthe Paoli, *qui l'avait précédé dans le même Commandement. On voit cette erreur dans l'histoire qu'on a publiée; & quant au Docteur* Smollet, *lorsqu'il fait mention de* Paoli *au siége de* Furiani, *qui fut formé il y*

a peu d'années, il dit qu'il avait alors passé 40 ans.

Je dois commencer par rendre mes humbles actions de graces à Pascal Paoli, *des divers secours dont il a bien voulu me favoriser; & comme j'ai rapporté les choses remarquables qu'il a dites, je déclare en parole d'honneur que je n'y ai rien ajouté ni diminué. J'ai même été si scrupuleux à cet égard, que je n'ai pas voulu y faire le plus léger changement, lors même que mes amis ont cru qu'il pourrait être avantageux. Je savais trop bien avec quel plaisir on lit ce qui est parfaitement authentique.*

Le Comte Rivarola *a été assez obligeant pour répondre complettement & distinctement à toutes les questions que j'ai pris la liberté de lui faire sur divers détails particuliers, dont la Corse était l'objet. Je lui suis extrêmement redevable à*

cet égard, & ſurtout vû la maniere polie dont il a daigné le faire.

Le Révérend Mr. Burnaby, *Chapelain de la factorie Anglaiſe à* Livourne, *fit un tour en Corſe l'année* 1766, *dans le même tems que l'honnorable & Révérend Mr.* Hervey, *aujourd'hui Evêque de Cloyne. Mr. Burnaby était abſent de Livourne lorſque j'y paſſai, enſorte que je n'eut pas l'honneur d'être connu de lui perſonnellement: mais il eut la complaiſance de m'envoyer une copie de ſon Journal, où j'eus la ſatisfaction de voir que nous étions parfaitement d'accord ſur chacune des choſes que nous avions obſervées l'un & l'autre ſéparément. Je trouvai de plus dans ſon Journal des obſervations ſur diverſes choſes que j'avais omiſes; & ſur d'autres que j'avais remarquées, je reconnus qu'il les avait miſes dans un plus grand jour.*

Mr. Burnaby *ayant été aſſez gracieux*

pour me permettre de faire de son Journal l'usage que je voudrais, j'en ai employé les matériaux avec une entiere liberté dans mon Ouvrage.

Je reconnais les obligations que j'ai à mon estimable ami, JEAN DICK *Ecuyer, Consul pour S. M. Britannique à* Livourne; *à* Mr. GIAN QUILICO CASA-BIANCA; *au Savant Médecin Grec* Signor STEPHANOPOLI; *au Collonel* BUTTAFUOCO, *& à* L'ABBÉ ROSTINI. *Ces Messieurs ont tous concouru, par les secours qu'ils m'ont fourni, à ériger ce petit monument à la liberté.*

Je dois aussi rendre graces à l'ingénieux Gentilhomme qui m'a fovorisé, par la translation des Epigrammes de Senéque. *J'ai reconnu cette faveur dans le* London Chronicle, *& je dois dire, pour l'honneur de la littérature, que j'ai trouvé*

les amateurs très généreux dans leurs libéralités. On m'a envoyé diverses traductions, entre lesquelles j'ai pris la liberté de préférer celles qui portaient le nom de Patricius, *& celles d'un autre beau génie correspondant, Signé* Plebeius. *Dans la suite de ce commerce, je demandai à Patricius la grace de me faire connaitre à qui j'étais redevable de ces piéces qui donnaient un si grand relief à mon Ouvrage, il voulut bien me l'accorder, & je le prie encore de me permettre d'apprendre au public, que je dois ces traductions à* THOMAS DAY *Ecuyer de* Bérckshire, *dont la façon de vivre est aussi noble que la fortune. Je dois ajouter que quoique ses vers ayent, avec tout le feu de la jeunesse, toute la maturité & la correction de l'âge mûr,* Mr Day *n'a pas plus de dix-neuf ans.*

Je ne saurais omettre l'expression de

ma sensibilité sur la candeur & la politesse avec laquelle Mr. James Stewart *reçut les remarques que j'hazardai de faire en opposition à un passage concernant les Corses, dans les recherches sur les principes de l'œconomie politique.*

J'ai soumis mon livre à la révision de diverses personnes qui m'honnorent de leur bienveuillance, & je sens combien leurs corrections l'ont bonifié. De sorte que c'est un motif à rendre graces au Révérend Mr. le Recteur WYVILL (*a*), & *à mon ancien & intime ami*, Mr. le Recteur TEMPLE (*b*). *Je suis de même extrêmement redevable à* Mylord MONBODDO, *de nombre de remarques judicieuses que ses vastes connaissances de l'antiquité l'ont mis en état de me fournir: mais*

(*a*) *Rector of black Notely in Essex.*

(*b*) *Rector of Mamhead in Devonshire.*

mais je dois beaucoup en particulier à l'indulgence & à l'attention amicale de MYLORD HAYLES, *qui ſous le nom de* Sir DAVID DALRYMPLE (*a*) *a été connu dans le monde comme un très habile Antiquaire, & un élégant & agréable Auteur d'eſſais, à qui le public n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas donné un plus grand nombre de ſes ouvrages, dont il a toujours fait le plus grand cas. Je ſouhaite pourtant qu'on ſe perſuade que quoique j'aye reçu les corrections de mes amis avec déférence, je n'ai pas toujours été de leurs avis. Un Auteur doit écouter*

(*a*) C'eſt la coutume en Ecoſſe de donner aux Juges de la Cour de la Seſſion, le titre de Lords, avec le nom de leur diſtrict. Ainſi Mr. *Burnett* eſt *Lord Monboddo*, & Mr. *David Dalrymple* eſt *Lord Hailes*.

avec plaisir toutes les remarques que la sincérité lui procure, mais je croirais un homme indigne d'écrire, s'il n'avoit pas la force de se déterminer par lui-même. Je dis cela pour que le jugement des amis que j'ai nommés, ne soit pas censé lié à tous les passages que l'on trouvera dans l'ouvrage qu'on va lire.

Il me semble qu'il en est d'un ouvrage qu'on se propose d'écrire, comme d'une maison qu'on voudrait bâtir. Un homme forme un plan, & amasse des matériaux; il compte en avoir assez pour élever un grand & majestueux édifice: mais lorsque tout est arrangé, lié & fini, ce grand amas occupe une très petite place. Un Auteur semblable à celui qui bâtit, sçait mieux que personne combien son ouvrage lui a couté, & dès là il y met un prix différent de celui que d'autres personnes pensent qu'il mérite.

J'ai tâché d'éviter un étalage fastueux d'érudition. Chez les personnes vaines & frivoles un air de science passe volontiers pour pédanterie : mais je n'écris pas pour des lecteurs de ce caractère, & je m'embarasse peu de leur censure. Ceux que je souhaite d'avoir pour juges, approuveront j'espére que j'aye donné quelque relief à la Corse, en montrant en quelle considération elle était parmi les anciens, & ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir quelquefois orné mon ouvrage de citations d'Auteurs classiques faites à propos, en nommant ceux qui les ont traduits : Celles qui ne sont attribuées à personne sont mon ouvrage. Je dois nécessairement dire quelque chose pour la justification de mon ortographe ; depuis quelque tems, c'était la mode de rendre notre langue plus simple & plus douce en supprimant le K *après le*

C, & l'U *dans la derniere ſyllabe des mots terminés en* Our. *L'Illuſtre Mr.* Samuel Johnſon *qui a lui ſeul exécuté ce qui en d'autres pays eut été la tâche de toute une Académie, à conſervé ſoigneuſement le* K *dans ſon Dictionnaire comme un caractère l' origine ſaxonne; il a eu le même ſoin de conſerver l'*U *dans la plûpart des mots où on l'employait, en l'omettant ſeulement dans quelques uns. J'ai retenu le* K *& j'ai pris ſur moi de ſuivre la règle générale à l'égard des mots terminés en* Our. *Lorſqu'un mot originairement Latin nous eſt venu par le canal de la Langue Françaiſe, je l'ai écrit avec l'*U *caractériſtique. Cette attention pourra ſembler bien commune, mais j'avoue que je ſuis un de ceux qui ſont le plus attentif, à tout ce qui eſt entré dans la formation de la langue, & je ſouhaite que les rapports qu'à l'Anglais avec d'autres Langues ne ſoient jamais ou-*

bliés. Si cet ouvrage venait à être réimprimé, je souhaite qu'on y conserve mon ortographe.

Il y a des gens, qui, en publiant un livre, affectent de ne vouloir pas passer pour Auteurs, & de professer une totale indifférence pour la réputation litteraire. Cette conduite en impose peut-être au grand nombre, en faisant penser que ce titre est de conséquence: mais pour moi, je pense différemment, & je fais gloire d'être connu pour Auteur; j'ai même une ardente ambition pour ce genre de réputation. De toutes celles qu'on peut acquérir, la plus estimable à mes yeux, est celle que donnent les lettres. Un homme qui a été capable de donner un livre que le monde approuve, s'est fait un caractère respectable dans les societés les plus éloignées, sans courir le risque de voir ce caractère

rabaissé par l'observation de ses faiblesses & de ses défauts. J'avoue qu'il est difficile de soutenir cette espèce d'honneur parmi ceux qui nous voyent tous les jours; en y aspirant, il faudrait se mettre dans l'esclavage d'une contrainte perpétuelle. L'Auteur d'un livre approuvé peut suivre avec une honnête liberté ses sentimens, & se permettre la noble assurance d'un génie supérieur, en considérant que chez ceux qui le connaissent uniquement comme Auteur, il ne cesse point d'être respecté. Un tel homme peut même, dans ses heures chagrines ou offusquées de nuages, avoir la douceur de penser que ses écrits font l'agrément d'un grand nombre de lecteurs; cet Auteur chérit l'espérance d'être célébré après sa mort, ce qui a été constamment un grand objet pour les plus beaux génies de tous les siécles. C'est au public à juger si je puis mériter une portion de

cette renommée litteraire, & quand mon ambition irait jusques là, je crois que ma confiance n'est pas trop grande, ni mes espérances trop audacieuses.



INTRODUCTION.

La Liberté eſt ſi naturelle & ſi chére aux hommes, ſoit qu'on les conſidère comme individus, ou comme membres de la ſocieté, qu'elle eſt indiſpenſablement néceſſaire à leur bonheur; tout ce qu'il y a de grand & de reſpectable en découle. La liberté donne de la force & de l'élévation à l'eſprit, & nous rend capables d'exercer pleinement nos facultés. Celui qui eſt à la chaîne ne peut ſe mouvoir avec aiſance ni avec grace. On ne ſaurait rien attendre de noble ni d'agréable de ceux dont l'ame eſt ſubjuguée par la Tirannie, ou dont les actions ſont forcées par la contrainte.

On voit des gens qui imbus de bas préjugés, ou corrompus par une vénalité ſordide, s'efforcent de vaincre chez les hommes cette ſenſibilité primitive, & de les porter à ſubſtituer un ſentiment factice à celui que Dieu & la nature leur ont donné. Ils vous aſſureront que l'eſclavage devient ſupportable par l'habitude ; que les hommes n'en valent que mieux, lorſqu'ils ſont contenus & ſoumis à la volonté arbitraire du petit nombre qui les gouverne.

Une telle Doctrine n'aurait jamais pris faveur, ni parû fondée, ſi la raiſon ſeule & la raiſon calme en avait décidé. *Voilà* pourquoi ſes partiſans ont jugé néceſſaire d'y intéreſſer les paſſions, & d'emprunter même de l'imagination les reſſources qu'elle pouvait leur fournir ; c'eſt pour cela encore qu'ils ont appellé

l'entousiasme & la superstition à leur secours. Dans quelques pays ils ont cherché à inspirer un amour sans mesure pour le Souverain; en d'autres, ils ont fomenté certaines notions misti-ques, que l'esprit humain est merveilleusement disposé à recevoir, en établissant que l'autorité du Prince est de droit Divin, comme s'il était descendu du Ciel. Cette derniére idée a été très anciennement reçue; & de l'Epithéte *Cara Deûm Soboles*, la race chérie des Dieux, on est venu à tous les titres pompeux que les nations modernes prodiguent à leurs Souverains.

Mais quelques sophismes qu'on ait employés en faveur de l'esclavage, " la „ patience & la docilité à le souffrir n'a „ jamais pû être que l'effet d'une constitution affaiblie qui produit un dé„ couragement & une lacheté qui tient

„ les hommes entre la crainte & l'eſpé-
„ rance, en amortiſſant l'ambition, &
„ en abattant les autres qualités actives
„ que demande la liberté, au lieu de
„ laquelle on ne connait plus que le
„ plaiſir peſant de l'inertie & de l'in-
„ ſenſibilité (*a*)".

Il eſt vrai & ſans aucun doute que les hommes entrant en ſocieté ſacrifiérent volontairement une partie de leurs droits naturels, & s'engagérent à obéir aux loix; obéiſſance qui fut calculée ſur le bien général de tous: mais il faut bien diſtinguer l'autorité légitime de l'opreſſion; Sentir la différence qu'il y a entre les loix & des Edits capricieux, & en ne perdant pas de vue l'intention Originale de l'Inſtitut d'un

(*a*) Mylord MOLESWORTH' *Account of Denmarck* p. 69.

Gouvernement, nous devons prendre à cœur qu'elle ne resserre la liberté naturelle, qu'autant que les besoins de la société & la nécessité le demandent.

Peut-être ne doit-on pas marquer trop exactement les limites entre le pouvoir du Gouvernement & la liberté du peuple : les hommes de goût appellent dure une peinture dont les contours sont trop forts, & déterminés avec trop de précision. Ils admirent un Tableau dont les couleurs sont délicatement fondues ensemble, & dont les teintes qui terminent chaque objet s'adoucissent réciproquement par une insensible gradation.

Mais une injustice palpable d'un ou d'autre côté ne saurait être adoucie ; & il est sans conteste que le privilége de la partie lézée est de venger l'injure qui lui est faite.

J'ai été conduit à ces réflexions par la confidération des arguments qu'employent des hommes ingénieux dans les raffinements de la politique, pour tenter d'amufer le genre humain, & détourner fon attention des fimples & claires notions de la liberté.

La liberté eft réellement la mére du bonheur, des vertus les plus nobles, & même celle des fciences & des arts; quelques efforts que l'on ait fait pour élever ces généreufes plantes fous un Ciel où l'oppreffion règne, on n'a fait que montrer plus évidemment le prix de la liberté.

Il n'eft pas étonnant que le monde fe foit réveillé dans tous les tems fur cet important fujet; que nous lifions avec admiration & un vertueux enthoufiafme les brillans exploits de ceux qui fe font diftingués dans la défenfe de

cette glorieuſe cauſe : nous l'admirons dans l'hiſtoire des Etats qui ont été animés par les principes de la liberté, & qui en ont fait la baſe de leur ſage conſtitution.

Si quelqu'un eut tranſmis à la poſtérité les annâles d'un peuple réduit à l'eſclavage, nous nous endormirions au recit de ſes humilians détails. Chaque trait ſerait ſi faible, ſi bas & ſi mépriſable, que nous croirions lire les Régîtres d'une maiſon de force ou d'une priſon.

Nous avons au contraire une ſatisfaction mâle & noble en liſant l'Hiſtoire des anciens Romains; même en faiſant abſtraction de leurs liaiſons & de leurs démêlés avec les autres Etats. Leurs progrès dans l'intérieur fourniſſent ſeuls une ample matiére de ſpéculation à un Obſervateur pénétrant & judicieux, qui

étudie la nature humaine. Nous aimons à voir les premiers principes de ſyſtême & de conduite, qui ont ſervi à l'accroiſſement de leur grandeur. Nous contemplons avec plaiſir les fermentations qui s'élevaient entre les Patriciens & les Plébeiens; les nerveux efforts de ces génies roides; les actes vigoureux & les vertus hardies de ces hommes qui n'étaient point gênés par une ſervile ſujettion.

Ceux qui font profeſſion d'une vénération ſans meſure pour l'antiquité, voudraient nous faire croire que le feu Divin de la liberté eſt depuis longtems amorti, & que les étincelles qu'on en voiait encore dans les tems modernes, étaient ſans chaleur & ſans lumiére. Ils voudraient nous perſuader que le monde à vieilli; que la nature humaine eſt déchue de ſon ancienne vigueur, & que

nous ne devons plus en attendre ces actes généreux qui lui faisaient tant d'honneur dans les premiers tems.

Mais la vérité est que l'humaine nature est dans tous les tems la même, & que si elle parait sous différents jours, cela ne vient que de la diversité des circonstances. Selon le langage de l'écôle, les accidens varient, mais la substance reste la même. *Rome* est bâtie comme autrefois sur les sept collines qu'habitaient les vainqueurs du monde, & elle est encore habitée par des Romains: *Athénes* occupe toujours le même terrein que celui d'où la Philosophie & le génie répandaient partout autour d'eux les rayons de la lumiére; des Athéniens l'habitent encore: cependant ni l'un ni l'autre de ces peuples n'a conservé de rapport avec ses Illustres prédécesseurs. Ce changement est dû entiérement au

cours des événements politiques, qui ont produit une totale révolution dans les mœurs.

Que l'esprit de la liberté ait fleuri dans les tems modernes, nous en avons des preuves assez frappantes dans l'Histoire de la *Suisse* & dans celle de la *Hollande*. Nous en trouvons même de très considérables dans les Annales de notre patrie.

Mais l'exemple le plus distingué existe actuellement dans l'Isle de Corse. Cette brave & résolue nation se soutient depuis quarante six ans dans sa résistance inébranlable à l'oppression des Génois. Ces valeureux Insulaires ont été regardés pendant longtems, comme une bande méprisable de mécontens, comme une troupe mutinée de rebelles que l'on forcerait aisément à reprendre les chaines qu'ils avaient secouées témérairement.

Ils ont cependant perſévéré avec conſtance dans leur deſſein ; la Providence le favoriſe. L'Europe qui tourne les yeux ſur eux, les voit avec étonnement à la veille de s'affranchir pour jamais, d'un joug étranger, & de devenir un peuple libre & indépendant.

Libertas quae ſera tandem reſpexit —
Reſpexit tamen & longo poſt tempore venit (*a*).

La petiteſſe de l'Etat des Corſes ne doit pas les rendre moins dignes d'admiration: nous devons au contraire les admirer d'avantage. L'ingénieux Mr. *Hume* (*b*) a montré que *Rhodes*, *Thébes*, & nombre d'autres villes fameuſes de l'antiquité, étaient moins populeuſes que ne l'eſt la nation Corſe. Si les dix

(*a*) VIRGIL. Eclog. 1.

(*b*) *Eſſai ſur la population des anciens peuples.*

mille Grecs ont acquis une gloire immortelle en faiſant tête aux Armées du Roi de Perſe, ne trouvera-t-on pas les Corſes dignes de gloire pour s'être ſoutenus contre la République de Gènes, quoiqu'appuyée en divers tems par les forces de la France & par celles même de l'Empire.

Les Corſes ont été appellés à montrer une grandeur de courage particuliére. Les Suiſſes & les Hollandais furent aſſiſtés par des nations puiſſantes dans le recouvrement de leur liberté (*a*), mais durant la longue & ſanglante guerre que les Corſes ont ſoutenue, les Puiſſances de l'Europe qu'on ſuppoſait leur être favorables, ſe ſont tenues à l'écart; ſeule

(*a*) Ici l'Auteur ſe trompe. L'Hiſtoire ne nous apprend rien de pareil à l'égard des Suiſſes. Dieu & leur épée: mais nul ſecours humain étranger.

& ſans ſoutien, la nation Corſe à lutté contre l'orage, & eſt parvenue enfin à ce degré de conſidération ou nous la voyons aujourd'hui.

L'Hiſtoire de cette Isle eſt ce que je me propoſe dans cet ouvrage, la tentative eſt ſûrement louable, & je me perſuade que mes lecteurs m'accorderont quelqu'indulgence lorſqu'ils réfléchiront ſur la faveur que l'objet mérite. Je les prie d'obſerver que je ſuis le premier Anglais qui a eu la curioſité de viſiter la Corſe, & de prendre toutes les informations néceſſaires pour me mettre en état d'en bien juger. Ils auront ſans doute quelque complaiſance pour l'entouſiaſme d'un homme qui a été chez ces braves Inſulaires, dans le tems que leur vertu patriotique était à ſon comble, & qui a pris dans leur commerce quelque choſe de leur caractère & de leur eſprit.

Dans le plan que je me ſuis propoſé, je donnerai une deſcription Géographique & Phiſique de cette Isle, de façon que mes lecteurs puiſſent être bien inſtruits de la nature d'un pays qui a produit une race héroïque de patriotes dans ces derniers tems. Je préſenterai une Hiſtoire abregée des révolutions qu'elle a eſſuyées dès les tems les plus anciens, pour préparer les eſprits ſur tout ce qui a ſuivi, & y répandre du jour. Je ferai connaitre l'état préſent de la Corſe; j'y joindrai le Journal d'un voyage que j'ai fait dans cet Isle; & à cette occaſion je rapporterai beaucoup d'anecdotes, & divers Mémoires précieux de l'Illuſtre Général des Corſes. MEMORABILIA PAOLI.

J'avoue franchement que je me crois inférieur à la tâche que je me ſuis impoſée, mais j'eſpére que cette eſquiſſe

ne ſera pas ſans utilité, & qu'elle engagera quelqu'autre écrivain à exécuter un meilleur plan. Je me trouverai ſuffiſamment récompenſé de ma peine, ſi j'ai réuſſi à un certain point à donner une juſte idée de la Corſe, & à intéreſſer les cœurs généreux en ſa faveur. J'adopte pour cet ouvrage une ſimple mais belle inſcription qu'on lit ſur le frontiſpice du Palais Tolomei à Sienne.

Quod potui feci; faciant meliora potentes.



TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE I.

CHAP. II.

CHAP. III.





ETAT DE LA CORSE.

CHAPITRE PREMIER.

De la situation, de l'étendue, de l'air, du terroir & des productions de l'Isle de Corse.

LA CORSE est une Isle de la mer Méditerranée; située entre le 41 & 43e dégré de latitude-Nord, & entre le 8 & 10 dégré de longitude-Est, en comptant de Londres. Elle a au Nord

la mer de Ligurie, & le Golphe de Genes; à l'Est la mer de Toscane; au Sud un détroit de dix milles qui la sépare de la Sardaigne, & à l'Ouest la Méditerranée. Elle est à environ 100 milles au Sud de Genes, & à 80 au Sud-Ouest de Livourne, d'où on peut la voir nettement, lorsque le tems est serein. Elle a 150 milles en longueur & 40 à 50 milles en largeur, prise par son milieu. On lui compte 322 milles en circonférence: mais cela pourrait aller à 500 milles, si son circuit était exactement mesuré, vû qu'elle est bordée de quantité de promontoires & d'un nombre de bayes qui en varient beaucoup les contours.

PLINE l'Ancien nous a donné une courte, mais très exacte description Géographique de la Corse. " La Corse (dit-„ il) que les Grecs appellent *Cyrnon*, „ est située dans la mer de Ligurie, plus

„ voisine cependant de la Toscane; elle a
„ du Septentrion au Midi CL mille pas
„ en longueur; L. dans sa plus grande
„ largeur, & CCCXXII de circuit.
„ Elle contient XXXIII Villes outre la
„ Colonie *Mariana* qui y fut conduite
„ par MARIUS, & celle qu'on appelle
„ *Aleria* établie par le Dictateur SYL-
„ LA (*a*).

De ces 33 Villes, on ne peut en reconnoitre que cinq ou six, & les Colonies ne sont remarquables que par leurs ruines. Dans cette rélation on peut comp-

(*a*) *In Ligustico Mari est Corsica, quam Græci Cyrnon appellavere, sed Thusco propior, a septentrione in Meridiem projecta, longa passuum CL. millia; lata majore ex parte L.; Circuitu CCCXXII. Civitates habet XXXIII. & Colonias Marianam à Mario deductam, Aleriam a Dictatore Sylla.* PLIN. Nat. Hist. lib. II. cap. 6.

ter ſur l'exacte fidélité de PLINE. POMPONIUS ME'LA (*b*) décrit la ſituation de la Corſe, tout comme le fait PTOLOME'E (*c*).

SENEQUE le Philoſophe nous a laiſſé deux Tableaux horribles de la Corſe; peu fidelles à la vérité, mais frappés avec une grande énergie d'imagination & d'expreſſion. C'était un Stoïcien d'une conduite grave & ſévère; il ne pût échapper à la Jalouſie de l'Empereur, accuſé d'ètre du nombre des favoris de Julie, & complice de ſes adultères. Il fut pour cela relegué en Corſe, où il ſéjourna ſept ans. On montre encore dans la Province de *Capo-Corſo* une ancienne ruine, qu'on appelle la Tour de Senéque. C'eſt-là qu'il compoſa ſes livres *de Conſolatione*, qu'il adreſ-

(*b*) POMP. ME'LA. lib. II. Cap. 7.

(*c*) PTOLOM. *Geogr.* lib. III. Cap. 2.

ſa à *Pölybe*, & à ſa mére *Helvia*, avec divers autres. Il ſoulagea ſon imagination chagrine par l'Epigramme ſuivante.

I.

Corſica Phocæo tellus habitata Colono,
Corſica quæ Grajo nomine Cyrnus eras:
Corſica Sardinia brevior, porrectior Ilvâ;
Corſica piſcoſis pervia fluminibus:
Corſica terribilis quàm primùm incanduit æſtas;
Sævior, oſtendit quum ferus ora canis:
Parce relegatis, hoc eſt, jam parce ſepultis,
Vivorum Cineri ſit tua terra levis.

„ O Corſe, Colonie ancienne des „ Phocéens, & qui fus enſuite appellée „ Cyrnon par les Grecs; Corſe plus pe„ tite que la Sardaigne, & plus grande „ que l'Isle d'Ilva; Corſe que traver„ ſent des riviéres poiſſonneuſes; mais „ terrible quand l'Eté fait ſentir ſes ar-

„ dentes chaleurs, & que la Canicule „ brule les campagnes. Epargne les Re- „ legués qui s'y trouvent déja comme „ ensevelis ; Que ta terre n'accable pas „ les vivans, ou que du moins elle soit „ légére à leurs cendres.

II.

Barbara præruptis inclusa est Corsica saxis ;
Horrida desertis undique vasta locis.
Non poma autumnus, segetes non educat æstas ;
Canaque palladio munere bruma caret ;
Umbrarum nullo ver est lætabile fœtu,
Nullaque in infausto nascitur herba solo :
Non panis, non haustus aquæ, non ultimus ignis,
Hic sola hæc duo sunt, exsul & exilium.

„ La Corse, terre barbare, entourée „ de rochers, ne présente de tout côté que de vastes & d 'affreux déserts.

„ L'Automne n'y produit jamais de
„ fruits, non plus que l'Eté des moiſ-
„ ſons; & l'Hiver n'y ſouffre pas l'oli-
„ vier, cet arbre chéri de Pallas. Le
„ Printems n'y récrée point les yeux par
„ ſes agréables préſents & par ſes om-
„ brages; à peine croit-il quelque her-
„ bage dans cette terre infortunée; à
„ peine y a-t-on du pain: l'eau y man-
„ que; & même le dernier honneur du
„ Bucher. Elle n'offre que deux objets;
„ les exilés & l'exil.

C'eſt ainſi que ce Philoſophe déchargeait ſa bile contre le lieu de ſon exil, comme il le fait encore de la façon la moins raiſonnable dans ſon livre *De la Conſolation*: mais il faut l'envisager en cela, malgré ſa réputation de Stoïque, comme un homme dont l'eſprit était obſedé de la plus noire mélancolie, &

qui ne voyait les objets que ſous les plus lugubres couleurs.

La Corſe eſt réellement une Isle très agréable. Les Anciens Grecs la nommérent *Calliſte* à cauſe de ſa beauté, & nous ne pouvons douter qu'elle ne fut en grande eſtime, puiſque CALLIMAQUE la met en paralelle avec ſon Isle favorite *Delos.* " Je place volontiers
„ [dit-il] à côté de cette Isle char-
„ mante, l'Isle Cyrnos, peuplée par les
„ Phéniciens, & auſſi fertile qu'elle eſt
„ célèbre (*d*).

Elle eſt ſituée dans la mer Méditerranée, de la façon la plus agréable; des briſes, ces vents frais & légers qui viennent de la mer la rafraichiſſent pendant l'Eté; & ſes montagnes ſont tournées de telle ſorte, qu'elles lui font un abri pendant l'hiver, ce qui rend ſon climat

(*d*) CALLIMAQ. *Hymn. in deloſ.* l. 19.

l'un des plus temperés de l'Europe. Son air eſt frais & très ſain; excepté dans un ou deux endroits qui ſont humides, & dont l'air, ſur-tout en été, eſt ſuffocant & mal-ſain; mais en général on peut dire que les Corſes reſpirent un air très pur, qui donne à leurs fibres une force qu'on n'attendrait pas d'un climat auſſi chaud que celui-là.

Il eſt vrai que la Corſe a paſſé généralement pour mal-ſaine, ce qui vient, je penſe, des mauvaiſes & déſavantageuſes relations qu'en avaient fait les Romains. L'emplacement qu'ils donnérent aux Colonies *Aleria* & *Mariana* étant très mal choiſi pour la ſalubrité, occaſionna une grande mortalité parmi leurs habitans, de ſorte que ces établiſſemens ne tardérent pas à dépérir tout à fait: mais tout l'intérieur de l'Isle eſt entiérement favoriſé par le bon air.

La Corse est très bien fournie de bons Hâvres, ensorte qu'on peut lui appliquer ce que FLORUS disait de la Campanie ; *rien n'est plus hospitalier que cette mer* (*e*). Elle a au Nord *Centuri*, à l'Ouest *San Fiorenzo*, *Isola-rossa*, *Calvi*, *Ajaccio*. Au Sud *Bonifaccio*, & à l'Est, *Porto-vecchio*, *Bastia* & *Maccinajo*, sur chacun desquels j'entrerai dans quelque détail.

CENTURI, quoiqu'apréfent un petit Port, peut être considérablement élargi, comme sa situation avantageuse le demanderait.

SAN FIORENZO est un Golphe d'une étendue considérable: il entre environ cinq mille avant dans les terres, & la mer y est d'une grande profon-

(*e*) *Nihil hospitalius mari* FLORUS lib. I. Cap. 16.

deur (*f*). Le Golphe lui-même est souvent exposé aux houles, ou lames de mer, par la violence des vents d'Ouest: mais il a diverses criques, ou petites bayes qui font des abris, particulierement dans la partie tournée au Sud, qui est parfaitement sure pour les bâtimens. La Baye surtout qui se forme sous la Tour de *Fornali*, à deux milles environ de San Fiorenzo, est très estimée; les vaisseaux marchands les plus considérables par de grosses cargaisons, peuveut y être en parfaite sureté.

ISOLA ROSSA n'est qu'un petit Havre, mais il a l'avantage d'être très profond, & il est deffendu par une petite Isle, contre les vents de l'Ouest. On

(*f*) Le Texte Anglais porte *many fathom deep*. *Fathom* est une mesure marine d'environ 6 pieds de Roi; ainsi plusieurs mesures pareilles font une profondeur considérable.

parle d'élever un Mole pour avoir la découverte de tous les côtés. C'eſt à préſent l'un des ports le plus important pour le commerce, & c'eſt les Corſes qui le poſſédent.

CALVI (g) eſt un large & excellent port. CLUVIER l'appelle *Celeberrimus Inſulæ Portus* (h), le plus fameux port de l'Isle. La ſeule objection que j'aye ouï contre cette idée, était d'un Gentilhomme Français, qui me dit que ſon fond était hériſſé de rochers très durs, propres à couper les cables des navires

(g) *Poſtlethwait* dans la traduction du Dictionnaire de SAVARY, a fait une abſurde obſervation concernant Calvi. Ses habitans, dit-il, ſont appellés *Calves ;* & qui lui a dit cela ? Quelle liaiſon y a-t-il entre le mot Anglais *Calves*, & le mot Italien *Calvi ?* Peut-être a t'il voulu plaiſanter ; mais en ce cas, c'eſt une raillerie groſſiere de la part du Lexicographe.

(h) CLUVIER, *Geog. Antiq.*

qui y entraient; & il en donnait pour preuve l'expérience des vaiſſeaux Français qui y avaient débarqué des troupes en 1764. Mais ce qu'ils y ſouffrirent fut l'effet d'une mépriſe; car aiant pris ſoin de m'informer exactement du fait, j'eus lieu de m'aſſurer ſur de bonnes autorités, qu'il n'y avait rien à craindre des rocs de Calvi, & que ſi le tranſport des Français ſouffrit quelque peu, ce fut pour n'avoir pas pris les précautions qui auraient pû leur épargner cette perte.

AJACCIO eſt un port ſpacieux & commode avec un bon Mole; il eſt parfaitement ſûr. Seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui eſt au-devant du Mole, ce qui aurait pû s'exécuter avec très peu de dépenſe.

La Corſe a ainſi dans ces parages divers petits Hâvres qui ſont très utiles pour y recevoir les petits vaiſſeaux.

BONIFACCIO eſt un port très avantageux & fréquenté dès les tems les plus anciens pour le commerce.

BASTIA n'eſt pas un port de la premiere conſidération, & où les vaiſſeaux de guerre puiſſent entrer; mais il a un Mole très utile aux petits vaiſſeaux, auquel il eſt des plus commodes. Les Isles de *Gorgona*, *Capraja*, & *Ilva* ou *Elbe* ſont ſituées à peu de diſtance dans la partie de la mer qui roule entre les côtes à l'Eſt de la Corſe & de la Toſcane, & celles des Etats du Pape; enſorte que les petits vaiſſeaux ne peuvent jamais manquer de reſſources, lorſqu'ils ſont ſurpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces Isles.

MACINAJO n'eſt pas un des Havres principaux de Corſe, quoique très ſûr & commode pour les bâtimens de

légére conſtruction. Je parle de *Macinajo*, parce que c'eſt ce qui fut cauſe que l'expédition manqua contre *Capraja*, comme on le verra dans la ſuite.

DIODORE DE SICILE célèbre l'Isle de Corſe pour l'excellence de ſes ports. " Cette Isle, dit-il, étant de très „ facile abord, a un port très conſidé- „ rable appellé Syracuſain ". Celui que les Anciens appellaient ainſi, porte aujourd'hui le nom de *Porto-vecchio*, & nous allons en faire une mention particuliere.

PORTO-VECCHIO eſt un port ſpacieux capable de contenir une grande flotte; il a cinq milles en longueur; environ un mille & demi de large, avec une profondeur conſidérable: un bon fond, & couvert par les terres, de façon à être garanti de la violence des orages. J'ajouterai que la Nature a placé près

de ſon bord un rocher élevé, taillé comme une colonne majeſtueuſe, qui le fait découvrir de fort loin. En un mot, *Porto-vecchio* peut être compté entre les ports les plus fameux de l'Europe.

Le ſeul déſavantage qu'on lui reproche eſt le mauvais air cauſé par le fond marécàgeux des terres de ſon voiſinage: mais on peut y remédier tout comme on l'a fait à Livourne. " Le terrein des
„ environs de Livourne était ci-devant
„ un marais fangeux, ou plutôt une
„ fondriére, dont les vapeurs rendaient
„ l'air du pays très mal-ſain: mais
„ l'induſtrie & les travaux d'un Anglais,
„ Robert Dudley, fils du Comte de
„ Leiceſter, puiſſant favori de la Reine
„ Elizabeth, rendit ces terres habitables,
„ l'air beaucoup moins mal ſain, & le
„ port perfectionné, devint le meilleur
„ de l'Italie (*i*).

(*i*) *Preſent ſtate of Europe.* p. 411.

Il doit paraitre par la defcription que je viens de donner des ports de l'Isle de Corfe, de quelle grande conféquence pourait être une Alliance avec cette Isle pour l'une des Puiffances Maritimes de l'Europe ; vû qu'une flotte qui y ferait reçue pourait donner la loi à la navigation de Gènes, de Tofcane & de l'Etat de l'Eglife ; gèner la correfpondance de Naples avec l'Efpagne, prendre une bonne part à celle du Levant, fans compter l'influence qu'elle acquerrait fur celle de la Sardaigne. Il eft très important d'obferver encore que les vaiffeaux établis dans les ports de Corfe pourraient fe rendre très redoutables à la France; la partie de l'Isle qui eft au Couchant étant directément en face des côtes de Provence, fur lefquelles des vaiffeaux armés en courfe pourraient aifément faire des defcentes.

La pointe de l'Isle au Nord s'appelle CAPO CORSO (*k*), elle a environ 30 milles de long ; elle eſt montueuſe, & pleine de roc, mais couverte de vignobles & d'oliviers. Il y a en diverſes parties de l'Isle, mais particulierement dans le *Capo Corſo* un grand nombre de Tours anciennes bâties depuis 3 à 4 cents ans pour la deffenſe du pays contre les Turcs & les autres Pirates. C'eſt dans ces quartiers qu'eſt un petit village appellé *Tomino*, fort par ſa ſeule ſituation, contre lequel les Génois firent diverſes attaques pendant la derniére guerre, ſans pouvoir jamais s'en rendre maitres. Les habitans en ſont très fiers & avec raiſon. Ils montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jetta

(*k*) Il y a une place en Guinée qui porte le même nom de *Capo Corſo*, ſans que l'on puiſſe en ſavoir la raiſon. CLUVER. *Geog.* p. 537.

ſur leur village pour l'obliger à ſe rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur Egliſe comme un monument de leur délivrance, qui augmente à chaque fois qu'ils s'y rendent leur courage & leur dévotion.

De *Tomino* tirant à l'Eſt du côté de *Baſtia*, on trouve dans un trajet d'environ 26 milles un pays très diverſifié en côteaux, & très abondant en ſources; ſur la côte nombre de petits bourgs qu'habitent de pauvres pècheurs, & un peu au deſſus divers villages ou hameaux très bien ſitués.

BASTIA eſt depuis longtems regardée comme la Capitale de la Corſe. C'eſt là que les Génois tenaient le ſiége de leur Souveraineté; & Baſtia eſt en effet la plus grande ville de l'Isle. Elle a une belle apparence du côté de la mer, étant bâtie ſur la pente d'un côteau, quoique

dans l'intérieur elle ſoit aſſez mal en ordre; les maiſons ſont en général mal bâties, les rues étroites, & néceſſairement eſcarpées. On y trouve cependant quelques maiſons de bon goût. Le Château qui commande la ville quoique muni actuellement de chétives fortifications, peut devenir une bonne Forteresſe, en garniſſant de redoutes de petits côteaux ſitués derriere, & en ajoutant quelques ouvrages extérieurs du côté de la mer, elle ſerait en état de ſoutenir un ſiége aſſez long. Le Château eſt ſitué proprement ſur un Territoire diſtinct qu'on appelle TERRA NOVA : il en eſt de même de l'Egliſe Cathédrale qui n'a rien de remarquable, elle dépend de l'Evêché de Mariana.

L'Egliſe de St. Jean qui eſt dans la ville n'eſt pas tout à fait ſans élégance, & appartient aux Jéſuites qui y ont auſſi un Collége. Leur Jardin eſt des

mieux ſitués, ſpacieux, & très bien entretenu. On le doit principalement aux Français, qui ont ſéjourné en Corſe de tems en tems. C'eſt d'eux que les habitans ont appris une bonne partie de ce qu'ils ſavent, rélativement aux Arts & aux commodités de la vie. Il y a un Couvent de Lazariſtes ou Miſſionnaires qui y ont une grande & magnifique maiſon, conſtruite preſque perpendiculairement ſur la mer. Le Couvent des Franciſcains & celui des Capucins ſont ſitués ſur un terrein plus élevé derriere Baſtia. Ce dernier eſt dans une très belle poſition, & ſon front eſt réellement très beau.

De Baſtia tirant vers le Sud, du côté d'*Aléria*, on trouve une plaine ſuivie de 50 à 60 milles de longueur, propre à la Culture de toute ſorte de grains, & excellente pour le paturage.

Je ne dis rien des ruines de *Mariana* & *d'Aléria*, ces deux Colonies Romaines qui étaient ſituées dans cette plaine: la Corſe aiant été aſſez dédaignée par les Romains, ils ne la jugérent pas digne d'y faire des ouvrages qui puſſent laiſſer quelque trace de leur goût & de leur magnificence ; ainſi l'on n'y trouve nul veſtige de leur ancienne grandeur: cependant comme le rebut même des Romains ne pouvait que ſe reſſentir de leur goût pour les beaux Arts, on y a trouvé bien des antiques, comme des bagues, des cachets, des pierres précieuſes gravées, & d'autres morceaux eſtimables. On voit encore les ruines d'une ancienne ville appellée *Nicæa* qu'on dit avoir été bâtie par les Etruſques. Les débris ſe voient encore dans la plaine, mais ſans préſenter rien de remarquable.

Au-delà d'Aléria le pays ſe forme en

petits côteaux très cultivés en vignes, oliviers, meuriers & en diverſes ſortes de grains. Il eſt traverſé par quelques chaînes de montagnes, couvertes, à peu de diſtance de Porto-vecchio, de forêts de Chênes de la plus belle eſpèce, comme ceux de *Campoloro.* De là le terrein très avantageuſement tourné ſuit avec quelque interruption le long des côtes à l'Eſt & au Sud, juſques à *Bonifacio*, ville conſidérable, très peuplée & très bien fortifiée, d'où il continue juſques à la plaine *d'Ajaccio.*

AJACCIO eſt la plus belle ville de Corſe. Elle a pluſieurs belles ruës, & des promenades très agréables, une Citadelle & un Palais pour le Gouverneur Génois. Les habitans de cette ville ſont les plus polis de l'Isle par le commerce fréquent qu'ils ont eu avec les Français. Il y a à Ajaccio un reſte de Colonie

Grecque dont nous parlerons dans le Chapitre ſuivant.

De la plaine d'Ajaccio, après avoir traverſé quelques hauteurs, on avance le long des bords à l'Oueſt vers les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio*, qui ſont très fertiles, avec de belles ſituations, ſur-tout à Balagna, qu'on appelle le jardin de la Corſe, comme le plus favoriſé de la Nature, & celui qui jouit des avantages d'une bonne culture au plus haut dégré.

De là on arrive bientôt à *San-Fiorenzo*, poſte peu conſidérable & médiocrement fortifié. A un quart de mille environ au Sud de la ville, ſont quelques bas fonds & marécageux, qui rendent San-Fiorenzo ſi mal ſain, que peu de gens y font leur ſéjour, & que l'on en change la Garniſon tous les mois.

Au

Au bord Septentrional du Golphe ſont deux ou trois villages, dont le principal eſt *Nonza*, qui eſt proprement la clef du Capo-Corſo ; parce que depuis le Cap juſques à l'intérieur de l'Isle vers la partie Occidentale, c'eſt le ſeul paſſage qui conduiſe à cette place. *Nonza* eſt un petit village ſur un roc élevé, à la cime duquel & à quelques centaines de toiſes au deſſus du Golphe, eſt élevée perpendiculairement une Tour ou petite Fortereſſe qui défend ſon avenue. Nonza eſt à la lettre ce que CICERON dit qu'était *Ithaque*, une eſpéce de nid ſur la pointe d'un rocher (*l*). C'eſt de là que le Cap commence & il finit à *Erſa*.

J'ai parcouru ainſi les ports de la Corſe, & voiagé tout autour, le long de ſes bords.

(*l*) CICER. *de Orat.* Lib. I. Cap. 44.

DIODORE DE SICILE décrit la Corſe comme une Isle d'une grande étendue, montagneuſe, ombragée de forêts, & arroſée par quantité de rivieres & de ruiſſeaux (*m*).

En effet, les parties intérieures de cette Isle ſont en général montagneuſes, quoique entrecoupées de vallons fertiles. Elle a un aſpect impoſant qui lui eſt propre, & qui inſpire volontiers le génie du pays; ce caractère indomptable & inflexible qui ne ſaurait ſe plier à l'oppreſſion: comme HOMERE (*n*) le dit d'*Ithaque*;

Le cœur de ſes enfans eſt tel que ſes rochers.

La diviſion la plus générale de l'Isle de Corſe eſt en pays deça & de-là les monts: DI QUA, & DI LA DEI MONTI. Le pays de côté & d'autre de

(*m*) DIOD. SICUL. Lib. V.
(*n*) HOM. *Odiſſ.* Lib. IX. l. 27.

la montagne se compte depuis Bastia. On entend par les montagnes, cette grande chaine qui s'éléve au-delà d'Aléria, & qui traverse l'Isle en croix, en la partageant cependant en deux parties inégales; le pays qu'on appelle DI QUA étant d'un tiers plus grand que celui DI LA. Une autre division ancienne de cette Isle supposait une ligne tirée de *Porto-Vecchio* au Golphe de *San Fiorenzo*; la partie de l'Est était appellée BANDA DI DENTRO ou la partie intérieure; & celle à l'Ouest BANDA DI FUORI, ou la partie externe de l'Isle. Je n'ai pû découvrir l'idée ou le fondement de cette distinction, si ce n'est que peut-être ceux qui habitaient Bastia & la plaine d'Aléria se regardant comme les plus civilisés, traitaient d'étrangers ceux qui occupaient l'autre partie.

Une autre division est celle des Provinces, dont on compte neuf: car quoiqu'une grande partie du pays ait été longtems sous la dénomination de FEUDOS ou de *Feux*, & soit ainsi marquée dans les Cartes, la Jurisdiction des Seigneurs s'est insensiblement affaiblie, & se trouvera bientôt comme fondue dans le pouvoir général de la nouvelle constitution.

Une autre division de la Corse est celle des PIEVES. La Pieve est proprement un arrangement ou un District Ecclésiastique, contenant un certain nombre de Paroisses sous l'autorité d'un PIEVANO qui est le Sur-Intendant des Prêtres, & qui jouit à raison de ce, d'une portion de la Dîme: mais cette division est autant usitée pour les affaires Civiles que pour celles de l'Eglise.

Il y a d'assez vastes terreins dans l'Isle

qui ne sont pas habités, & qui sont extrêmement couverts de bois. Les paysans se servent en Eté d'une partie pour le paturage de leur bétail, & y recueillent dans la saison quantité de Chataignes, en y construisant par-ci par-là de petites huttes pour s'y loger. C'est une chose très rare, qu'une Ferme ou une Métairie en Corse, comme l'on en voit par tout répandues en Angleterre. Les Corses recueillent en commun le produit des terres dans leurs petits villages qu'ils appellent PAESES ou pays. Je me souviens que lorsqu'on me dit un jour que je voyagerais plusieurs milles sans voir un seul pays, je n'y compris rien. Les Corses sont par cette Communion en plus grande sûreté, & entretiennent en même tems plus de liaison entr'eux par cette façon de vivre, fort usitée du reste en Suisse, & en

quelques parties de l'Allemagne, comme elle l'était anciennement parmi tous les peuples.

Les villages Corses sont la plûpart bâtis sur la cîme la plus élevée des montagnes ; sur des bords si escarpés & d'une telle hauteur, qu'on les apperçoit à peine pendant le jour : mais de nuit, lorsque les bergers allument leurs feux, la reverbération des lumieres, éclaire les villages, & en rend l'aspect très pittoresque.

CORTE est au centre de l'Isle dont elle est proprement la Capitale, & sera surement un jour une ville d'importance. C'est là qu'on voit le Palais du Général, le Siége Suprême de la Justice; c'est aussi là que réside constamment le pouvoir exécutif, & que s'assemble annuellement la Législation. On y trouve de plus une Université, qui déviendra

dans ſon tems un Séminaire célébre pour les ſciences : mais je ne me permets pas l'enthouſiaſme de croire qu'on voie en Corſe une *Athénes*, auſſi-tôt & auſſi facilement qu'une *Thébes*.

Corte eſt ſitué en partie au pied d'un rocher & en partie ſur ſa pente ; dans une plaine entourée de montagnes, d'une hauteur prodigieuſe, & au confluent de deux rivieres, le *Tavignano* & la *Reſtonica*. Cette ville eſt entourée d'une grande campagne de champs très fertiles, dans une ſituation que la Nature ſemble avoir fortifiée d'une maniére étonnante par des montagnes & des défilés preſque impénétrables ; enſorte qu'une poignée d'hommes peut s'y défendre contre une nombreuſe armée.

A la pointe d'un roc qui domine ſur tout le reſte, & preſque de tous côtés perpendiculaire, eſt placé le Château

ou la Citadelle. Il eſt ſitué derriére la ville, & il eſt preſque inattaquable; il n'y a qu'un chemin rapide pour y grimper; on n'y va qu'en tournoyant, & il ne peut y paſſer que deux perſonnes de front : la deſcription qu'en fait Mr. DE THOU eſt très conforme à la mienne. "Le Château de Corte eſt placé, dit-il, ſur un roc hériſſé de pointes, & entouré preſque de tous les côtés de précipices" (*o*). En 1554. il fut occupé par les Français. Le Capitaine *La Chambre* le livra, & fut enſuite pendu à Marſeille pour ſa trahiſon. Le même Hiſtorien nous aprend (*p*) que les Corſes aiant ainſi recouvré la Citadelle de Corte, elle ſoutint le ſiege qu'y mit le Géneral Français *De Thermes*, depuis le mois d'Août juſques en Octo-

(*o*) THUAN. *Hiſt.* Tom. I. p. 507.
(*p*) Ibid.

bre ; & que ce ne fut que la disette d'eau qui fut cause qu'elle se rendit.

Dans la plaine au Nord de Corte, il y a un Couvent de Capucins, & du côté du côteau qui est au Sud de la ville, un Couvent de Franciscains. C'est là que le Général était logé, tandis qu'on reparait son Palais ; & c'est là aussi qu'étaient logés tous les étrangers de distinction. De ce Couvent on jouit d'une vue très agréable sur la ville.

Les Savans & ingénieux Messieurs *Hervey* & *Burnaby* qui y firent leur séjour, furent très frappés de l'aspect extrêmement singulier de Corte (*q*).

„ Nous crûmes presque (disent ces „ Messieurs) être à Lacédémone, ou „ dans quelqu'autre ville de l'Ancienne

(*q*) Les Anglais ont pour l'exprimer, le terme énergique de *Romantick*, comme on dirait qui n'existe que dans les Romans.

„ Grece. TITE LIVE parlant *d'Hera-*
„ *clea* en fait une deſcription toute pa-
„ reille à celle de Corte. Il ſemble qu'il
„ ait voulu parler de cette derniere vil-
„ le (*r*). Quand à Lacédémone, il pa-
„ rait par le recit de PAUSANIAS
„ qu'il n'y avait point de Citadelle ou
„ *d'Acropolis.* On donnait ſeulement ce
„ nom à la partie la plus éminente, du
„ plus difficile accès, & la plus aiſée à
„ défendre, comme le firent auſſi les
„ autres villes de Gréce. PAUSANIAS
„ en parle en ces termes ; *Les Lacédé-*
„ *moniens n'ont point conſtruit de Cita-*
„ *delle ſur une éminence, comme la Cad-*
„ *mea des Thebains ou Lariſſa des Ar-*
„ *giens : mais cette ville renfermant di-*

(*r*) *Sita eſt Heraclea in radicibus Ætae montis, ipſa in Campo, arcem imminentem loco alto & undique praecipiti habet.* TIT. LIV. Lib. LXXXVI. c. 22.

„ *vers côteaux, ils donnent au plus élevé*
„ *le nom de Citadelle; & sur celui-ci est*
„ *le Temple de Minerve* (*s*).

„ Selon l'Institut & les Loix de LYCURGUE, il n'était pas permis aux Spartiates d'avoir des fortifications. Le secours pour leur défense devait être leur seule valeur. Vers le déclin de la liberté de la Gréce, ils érigérent cependant des murailles pour garantir le côté de la ville le plus exposé. C'est ainsi qu'en parle TITE LIVE, qui ajoute que le reste fut confié à la bravoure des Citoyens (*t*). Malgré cette différence, il reste encore bien des rapports entre Corte & Lacédémone;

(*s*) PAUSANIAS Lib. III. Cap. 17.

(*t*) *Locis patentibus plerisque objecerunt muros altiora loca & difficiliora aditu stationibus armatorum, suo munimento objectis tutabantur.* TIT. LIV. Lib. XXXIV. c. 38.

„ même en ce que le Temple de Mi-
„ nerve tenait dans celle-ci la place de
„ la Citadelle. Nous pourrions d'ailleurs
„ aider un peu à l'imagination, & dire
„ là était *le Taygete*, & ici *l'Eurotas:*
„ mais la plus grande ressemblance se-
„ rait entre LYCURGUE & PAO-
„ LI (*u*).

La Corse est extrêmement bien arrosée. Ses lacs principaux sont ceux *d'Ino* & de *Créna*, qui sont environ à deux milles l'un de l'autre ; tous deux situés sur la plus haute montagne de l'Isle, appellée par les Anciens *Mons Aureus*, & aujourd'hui *Gradaccio* ou *Monte-rotondo.* Elle est d'une hauteur étonnante, & pourait très bien être comparée aux Alpes. De son sommêt on découvre toute la Corse, la mer, la Sardaigne, avec une vuë lointaine & comme perdue de

(*u*) Journal de MR. BURNABY.

la France & de l'Italie; toute la Méditerranée, & quantité de petites Isles sont en même tems sous les yeux. Mais l'on va rarement jouir de cette superbe vuë; la partie la plus élevée de la montagne étant coupée presque à plomb, de façon que pendant environ deux milles de marche, on est réduit à grimper sur ses mains & sur ses genoux; & durant la plus grande partie de l'année, cette immense montagne se trouve couverte de neige. Les deux lacs d'*Ino* & de *Crena* sont d'une assez grande étendue.

Dans la plaine d'*Aléria*, près de *Mariana*, est un lac appellé *Chiurlina* ou *Biguglia*, qui est large, & communique avec la mer; & près d'Aléria, il y a un autre lac appellé l'Etang de Diane, *il Stagno di Diana* qui a la même communication. Il est remarquable qu'en Eté, lorsque le Soleil a exalté une par-

tie de ſon eau, & que l'autre eſt abſorbée par le terrein ſabloneux, il reſte une eſpèce de ſel naturel, que les Corſes aiment beaucoup, & dont ils font grand uſage.

Les riviéres de Corſe ſont *le Golo*, large & belle riviére qui prend ſa ſource du lac Ino, & après avoir traverſé diverſes Provinces dans le cours d'environ 70 milles; elle ſe jette dans la mer tout près de *Mariana*. Le *Tavignano* eſt de même une riviére conſidérable qui ſort du lac de Créna, & après avoir arroſé un long diſtrict d'un pays ſauvage, elle ſe vuide dans la mer, tout près de l'ancienne *Aléria*. *La Reſtonica*, quoique petite, eſt fameuſe en Corſe par une qualité qui lui eſt particuliére. Son eau eſt limpide comme du criſtal & très agréable à boire; d'où il parait que SENEQUE n'avait jamais vû la *Reſtonica*, au-

trement il n'eut jamais dit que la Corſe, n'avait pas de l'eau à boire, *hauſtus aquæ.* Cette riviére eſt d'une qualité minérale, & très ſalutaire. Elle a de plus la vertu de blanchir très bien. Les cailloux qui roulent dans ſon canal ſont blancs comme de la chaux. Je me ſouviens d'avoir vû dans ma route entre Rome & Naples une ſource d'une eau ſulphureuſe qui avait quelque proprieté ſemblable à celle-ci: mais elle ne donnait pas le même dégré de blancheur que la *Reſtonica*, qui fait paraitre en peu de tems le fer comme de l'argent, & l'empèche de ſe rouiller. Les Corſes y plongent ſouvent les cannes & les platines de leurs fuſils par cette raiſon.

Il y a diverſes autres riviéres dont je ne donne pas la deſcription; tels que la *Prunella*, *Fiumorbo*, *Gravonna*, *Valinco*, *Talavo*, *Liamone*, noms vraiment

poëtiques. Il y a auſſi quantité de petits ruiſſeaux, qui ſervent à fertiliſer les terres, & qui conſervent toujours leur fraicheur.

On dit qu'avec des ſoins & de la dépenſe on pourait rendre navigables quelques unes de ces riviéres : mais l'idée ſerait très mauvaiſe ; leurs cours étant ſi rapide, que dans les tems de pluyes abondantes, les torrents qui tombent avec impétuoſité des montagnes, entrainent des piéces de roc qui briſeraient les batteaux qu'ils rencontreraient.

On trouve diverſes ſources d'eaux minérales, chaudes & froides, en divers quartiers de l'Isle; les habitans du pays les trouvent très efficaces pour la guériſon de leurs maladies ; & les hommes éclairés, en particulier quelques Médecins Français, qui en ont fait l'analiſe, les ont extrêmement approuvées.

La Corſe eſt très bien pourvue en poiſſons ; mais pour ceux d'eau douce qu'on pêche dans les lacs & les riviéres, je n'ai ouï parler que des truites & des anguilles. On trouve ceux-là en grande abondance, très gras, & d'une groſſeur peu commune.

Mais le riche tréſor de la Corſe en ce genre eſt dans la mer. Sur toutes les côtes de cette Isle on a la plus grande diverſité des meilleures eſpèces, & en particulier une ſorte de Thon ou d'Etourgeon, & la Sardine qui y eſt d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'Huitres remarquables par leur groſſeur. Ils en ont une telle quantité, qu'outre la conſommation du pays, ils en exportent beaucoup en Italie.

La Corſe était déja fameuſe du tems des Romains par l'excellence de ſes poiſ-

ſons. Dans la Satyre où JUVENAL cenſure l'excès de leur luxe, dans un tems où on leur apportait des pays les plus éloignés tout ce que la Nature avait de délicat & de rare, il parle du Mulet que la Corſe leur fourniſſait.

Mullus erit Domini quem miſit Corſica (x).

Et puiſque j'en ſuis aux produits des mers de la Corſe, je dois obſerver que ſes habitans y pêchent une grande quantité de corail des trois eſpèces, le blanc, le rouge & le noir; mais j'en dirai d'avantage ſur ce ſujet lorſque je parlerai de leur commerce.

La Corſe a une auſſi grande varieté d'animaux que la plûpart des pays. Les Chevaux ſont en ce pays là d'une très petite race. PROCOPE dans ſa guerre des Goths, dit qu'ils vont par trou-

(x) JUVENAL. Sat. V. l. 29.

peaux dans l'Isle, & qu'ils ne sont guéres plus grands que des moutons (*y*): mais ils se distinguent par leur hardiesse & par leur vivacité. Quelques uns ont beaucoup de rapport avec les bidets du pays de Galles, ou avec ceux qu'on appelle *Shelties*, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les Isles d'Ecosse, quoique j'aye vû des chevaux Corses d'une taille fort raisonnable. Les ânes & les mulets sont de même petits, mais très vigoureux & agiles à monter les lieux rocailleux & escarpés; il seroit très difficile de faire de belles routes dans cette Isle. Mr. *Alexandre Dick* très connu de tous ses compatriotes par son zèle pour en procurer dans sa patrie, observe que les Corses ne perdaient rien à cela, pendant qu'ils étaient dans le

(*y*) PROCOP. *de Bello Goth.* Lib. III. c. 24.

cas de défendre leur liberté. Si leur pays eut été ouvert & accessible, des troupes réglées les eussent facilement subjugués. Ce fut à la faveur d'un pays rude & de difficile abord que les anciens Ecossais conservérent leur indépendance.

Le bétail à corne est plus grand à proportion que les chevaux, mais la plus grande partie du terrein de l'Isle ne peut leur donner un paturage qui lui convienne; de sorte qu'en général, les vaches donnent peu de lait, & les bœufs y sont maigres & coriaces. Du reste on fait peu d'usage du laitage en Corse, & l'on y fait très peu de beure, l'huile en tenant lieu, comme en Italie, & dans presque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques pieves.

On y a un très grand nombre de chévres qui broutent les taillis & la brouſ-

ſaille, dans la pente des côteaux. On ſe rappelle en les voiant les Bucoliques de VIRGILE qui en fait ſi ſouvent mention. Le mouton y abonde également, & comme il a d'excellents paturages, ſa chair eſt très délicate & donne un jus tel qu'on peut le déſirer, ce qui compenſe la mauvaiſe qualité du bœuf.

Les moutons de Corſe ſont généralement noirs ou tannés; un mouton blanc étant là auſſi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'eſt dans les nôtres. La laine eſt groſſiére & a la rudeſſe du poil, ce que le peuple attribue à ce que leurs brebis ſont d'une eſpèce métice. On avait penſé à corriger ce défaut en faiſant venir une meilleure race d'Angleterre ou d'Eſpagne: mais ceux qui en nouriſſent m'ont aſſuré que la qualité des laines venait moins de

l'eſpèce du bétail, que de la nature du paturage; vû que les brebis qui ne donnent qu'une toiſon groſſiére dans une ferme, tranſportée dans une autre où la pâture eſt meilleure, donnent une toiſon de la plus grande fineſſe. Il eſt très ordinaire ici de voir des brebis qui ont plus de deux cornes, & pluſieurs en ont juſques à ſix.

Les forêts de l'Isle abondent en bêtes fauves, & l'on y trouve entr'autres un animal curieux qu'on appelle *Muſſoli.* Il reſſemble à un cerf, mais il a les cornes d'un bellier, & la peau d'une grande dureté. Il eſt extrêmement ſauvage & ne quitte guères les monts les plus élevés, où l'on ne peut l'approcher que très difficilement. Il eſt d'ailleurs d'une grande agilité, ſautant d'un roc à l'autre, à la diſtance de pluſieurs pieds; & lorſqu'il eſt pouſſé juſques au bord d'un

roc escarpé, d'où il ne peut s'élancer sur quelque autre, il se précipite avec une adresse surprenante sur ses cornes, sans se faire aucun mal. Cependant quand ces animaux sont pris jeunes, on les aprivoise aisément. Mr. *De Marbœuf* qui commandait les Français, dans le tems que j'étais en Corse, en avait un de cet espèce. Il s'en trouve deux actuellement à *Shugborough* dans la Comté de Stafford, terre de Mr. *Anson*, qui a fait un riche assemblage de ce qu'il y a de plus curieux dans la Nature, comme de ce qu'il y a de plus élégant dans les Arts.

Les animaux Corses, en général, paraissent sauvages aux étrangers. POLYBE en dit la raison; c'est que le pays est si rude, & les bois si épais en arbres, que les bergers ne pourraient suivre partout leurs troupeaux (z). Le

(z) POLYB. *Hist.* Lib. XII.

ſanglier s'y trouve en grande abondance, & le porc qu'on a de même en quantité, a quelque choſe du goût du ſanglier ; nourri comme il l'eſt de chataignes, il eſt d'un excellent goût.

Les Corſes ſont très amateurs de la chaſſe du ſanglier, pour laquelle ils ont une très bonne race de chiens. Ces chiens ont le poil doux, & tiennent en partie du mâtin & en partie du chien de berger. Ils ont le corps épais, & ſont extrèmement fiers ; mais, lorſqu'une fois ils ont pris de l'attachement pour leurs maitres, ils leur ſont toujours fidelles, les gardent de nuit & de jour, & ſe feraient tuer pour leur défenſe.

PROCOPE nous dit qu'il ſe trouvait en Corſe des ſinges merveilleuſement reſſemblans aux hommes. Et en effet, cette Isle, comme toutes les autres parties de l'Europe voiſines de l'Afrique, fourmil-

fourmillaient de ſinges, avant que d'ê-tre peuplées : mais il n'y en reſte plus à préſent, ce qui prouve que différentes eſpèces d'animaux paſſent d'un pays à l'autre ; & l'on remarque que lorſqu'une eſpèce manque dans quelque *partie du Globe*, elle abonde ailleurs. Il eſt certain que la race de certains animaux qui étaient indubitablement connue en tel ou tel pays, ne s'y trouve plus : cependant, il n'eſt pas croyable que le Créateur permette qu'aucune *des* eſpèces de créatures que ſa main toute puiſſante a formées, ſoit abſolument éteinte.

Il y a beaucoup de liévres en Corſe, mais non des lapins ; quoique POLYBE parlant des animaux de Corſe, diſe qu'il s'y en trouve, & en détaille beaucoup la figure & les qualités. Il dit par exemple, qu'à une certaine diſtance on

les prendrait pour des liévres, mais qu'à les examiner de près ils en différent beaucoup & pour la taille & pour le goût.

Il n'y a point de loup dans l'Isle, ni aucune bête carnaciére, à moins qu'on ne voulut mettre dans cette classe les renards, qui sont à la vérité très grands, & très mal-faisans. On dit que non seulement ils détruisent les brebis, mais qu'ils attaquent même les poulains.

On a une grande varieté d'oiseaux en Corse. L'aigle, le vautour, le ramier, la tourterelle, la grive, le merle, & quantité d'espèces plus petites. Le gibier y abonde en perdrix, en faisans, en bécasses, & en toutes sortes d'oiseaux d'eau. Il est fâcheux que les grives & les merles soient du nombre: mais comme ces espèces y sont en très

grande quantité, & que l'arbousier (*a*) y abonde, elles s'engraissent extrêmement de son fruit; de façon qu'on les estime beaucoup pour leur goût & pour leur délicatesse. Quelle barbarie de détruire pour le luxe de la table, des oiseaux dont la mélodie est charmante, & qui donnent sûrement plus de plaisir à entendre, qu'on ne peut en trouver à les manger! cependant c'est un mets très ordinaire dans les pays Méridionaux, & sur-tout en France.

En général, c'est une chose qui mérite d'être observée, que cette Isle a reçu de la Nature le privilège de n'avoir point de bêtes vénimeuses. Quoiqu'il y ait des scorpions, leur piquure ne porte point de venin. L'insecte de Corse

(*a*) *L'arbousier* est *l'arbutus* des Anciens, & le *Strawberry-Tree* des Anglais.

qui approche le plus des animaux vénimeux eſt l'araignée, qui eſt en ce pays là d'une extraordinaire groſſeur. Sa piquure irrite & enflamme à un tel point, que l'enflure qui en réſulte allarme beaucoup ceux qui ne ſont pas au fait : mais elle eſt bientôt paſſée, & n'a pas plus de fâcheuſe ſuite, qu'une piquure d'abeille. Quelques uns de ceux qui en ont parlé l'ont confondue mal à propos avec la tarentule ſi commune dans le Royaume de Naples.

Les arbres déviennent très grands en Corſe : il y croit toutes ſortes d'arbres de forêts, mais les pins, les chênes & les chataigniers en font le principal ornement. Ils y déviennent d'une grandeur étonnante, ſur-tout les pins qui y ont des tiges d'une prodigieuſe élévation, & les chataigniers, dont la circonférence & l'épaiſſeur ſont peu communes.

La Corſe a de très vaſtes forêts, & en différents endroits. Celle de *Vico* eſt l'une des plus remarquables. Cette Isle fournit aſſez de bois de charpente pour entretenir de nombreuſes flotes, & il eſt d'une dureté qu'on n'attendrait pas dans une latitude auſſi méridionnale : on la doit ſans doute au ſol pierreux du pays, aux courants d'air frais qui circule perpétuellement dans les vallées, & à la température que donnent les montagnes, qui durant la moitié de l'année ſont chargées de neige ; ce qui eſt l'une des principales cauſes de la ſalubrité du climat, qui diſtingue ſi avantageuſement la Corſe de la Sardaigne.

Le chêne verd, ou *Ilex* des Anciens y eſt très commun, & donne au payſage un coup d'œil bien agréable au cœur de l'hiver. Le limonier, l'oranger, le figuier & l'amandier y ſont très com-

muns. On y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes & cerifes y font très médiocres, ce qui vient probablement du peu de foin qu'on prend de les cultiver. Les grenades y viennent en perfection, de même que les figues d'Inde, & l'aloës, qui fleurit là tout auffi bien que dans l'Orient.

Les montagnes de Corfe font couvertes d'arboufiers, qui donnent un air éclatant à la vuë, auffi loin qu'elle peut s'étendre. Il eft fûr que cette Isle reffemble beaucoup au pays que décrit VIRGILE dans la peinture qu'il fait du bonheur de la campagne.

Glande fues læti redeunt, dant arbuta
fylvæ ;
Et varios ponit fœtus autumnus, & altè
Mitis in apricis coquitur vindemia faxis (b).

(*b*) VIRGIL. *Georg.* Lib. II. ṽ. 520.

Le meurier croit ici très bien. L'on n'eſt point expoſé dans cette Isle aux éclairs & aux tonnerres, comme en Italie ou au Midi de la France, de ſorte que dès que la Corſe jouïra de la tranquilité, il lui ſera très aiſé d'avoir en abondance la ſoye. Je ne dois pas oublier le laurier qui s'y trouve comme dans ſon vrai climat. Le buis eſt commun par-tout. En pluſieurs pays il eſt nain, & on l'employe aſſez généralement à former des hayes : mais en Corſe il eſt de taille à pouvoir être compté au rang des arbres de tige. BOCHART a ingénieuſement montré (*c*) que les bancs des navires de Tyr, qui ſelon la commune interprétation *d'Ezéchiel* XXVII. ℣ 6. étaient d'yvoire apporté de l'Isle de Sittim, n'étaient

(c) BOCHART. *Geog. Sac.* Part. I. C. 5.

probablement faits que du buis de Corse.

THEOPHRASTE dans son Histoire des plantes, parle de la grosseur extraordinaire des arbres de Corse, à l'élevation desquels les pins du Latium n'étaient en rien comparables. Il dit de même qu'ils y étaient immensement épais. Ses expressions là dessus sont d'une grande énergie. L'Isle entiére, dit-il, semble n'être qu'une forêt & une terre sauvage par l'épaisseur de ses bois (*d*). Il rapporte là dessus une singuliére tradition; que les Romains, frappés de la grandeur des bois de Corse, y firent construire un vaisseau qui ne portait pas moins de 50 voiles, mais qui périt dans l'Océan. Cet Auteur rend aussi un témoignage bien formel à la bonté du climat, du terroir, & de l'air de cette Isle, en disant qu'à ces

(*d*) THEOPHRAST. *Hist.* Lib. V. Cap. 9.

trois égards, elle l'emportait ſur pluſieurs pays (*e*).

Les différentes eſpèces de grains que produit la Corſe ſont le froment, l'orge, le ſeigle & le millet. Il en croit abondamment dans l'Isle de ces quatre eſpèces, qui y viennent parfaitement; mais il n'y croit point d'avoine, qui y réuſſit difficilement, de même que dans les autres pays méridionaux; les habitans donnent de l'orge aux chevaux & aux mulets. Le millet eſt excellent en Corſe, & lorſqu'on le mèle avec le ſégle, il donne un pain ſavoureux, dont les payſans ſont très amateurs. Les chataignes peuvent être regardées en Corſe comme une ſorte de grain, parce qu'elles en ont tous les avantages. Les Corſes les mangent roties en guiſe de pain; ils les broyent auſſi & les réduiſent en

(*e*) Ibid.

farine dont ils font de très bons gateaux.

Il ſe fait une grande quantité de miel en Corſe, & cette Isle a été de tout tems fameuſe par ſes abeilles. Lorſqu'elle était ſoumiſe aux Romains, le tribut qui lui était impoſé était de cent mille livres de cire annuellement (*f*). Le laurier, l'amandier, le myrthe dont les fleurs ſont ſi agréables aux abeilles ſe trouvent ici partout, & les côteaux couverts de thim ſauvage & d'autres herbes odorantes leur ſont des plus favorables: cependant le miel de Corſe a toujours paſſé pour avoir une certaine apreté, à cauſe du buis & de l'if qui y abondent, comme DIODORE (*g*) & PLINE l'obſervent (*h*). Lycidas dans VIRGI-

(*f*) TIT. LIV. Lib. XLII. Cap. 7.
(*g*) DIOD. SICUL. Lib. V. Cap. 295.
(*h*) PLIN. Lib. XVI. Cap. 16.

LE souhaite que les abeilles les évitent,

Sic tua Cyrnæas fugiant examina taxos (i).

& MARTIAL (*k*) dit agréablement, qu'envoyer des vers à l'éloquent NERVA, serait comme si l'on envoyait du miel de Corse aux abeilles du Mont Hybla, qui n'en donnaient que du plus exquis.

Audet facundo qui Carmina mittere Nervæ,
Hyblæis apibus Corsica mella dabit.

Bien des gens trouvent la petite amertume du miel de Corse agréable; la même raison que PLINE rend de la légére apreté de ce miel, est la même qu'il donne de la bonté de sa cire. " Après " la cire de Carthage, du Pont & de

(*i*) VIRGIL. *Eclog.* IX. 30.
(*h*) MARTIAL. Lib. IX. Epigr. 27.

„ Crète, celle de Corfe, dit-il, eft ef-
„ timée, parce qu'étant faite en partie
„ du fuc du buis, elle paffe pour avoir
„ une vertu médecinale (*l*).

La Corfe a quantité de Mines de plomb, de cuivre, de fer & d'argent. Près de *San Fiorenzo*, il y a une Mine d'argent très riche, puifqu'elle rend 5 L. fterling par quintal poids du pays. Le fer de Corfe eft d'une bonté fupérieure, étant d'une dureté égale à celle du fer préparé d'Efpagne, qui eft le meilleur du monde. On dit que les vrais canons de fufils faits en Efpagne, font du fer des têtes des clouds dont les mulets font ferrés. Ce fer, dit-on, s'adoucit extrêmement par leur longue & continuelle marche en des chemins rudes & pierreux, tels que la plûpart des routes que ces animaux pratiquent: Mais quelle

(*l*) PLIN. *Nat. Hift.* Lib. XVI. Cap. 16.

proportion y aurait-il entre la petite quantité d'un fer pareil, & la quantité prodigieuse de canons ou cannes d'Espagne qui se débitent dans toute l'Europe? Le métal des canons de Corse est tant soit peu inférieur à celui de la généralité des canons d'Espagne, & ils commencent à les fabriquer très bien.

On a fait une allusion entre le fer des Mines de Corse & le nom de cette nation, qui indique en même tems le caractère de ses habitans. JEROME DE MARINIS ou *Marini* de Gènes écrivant sous la domination Génoise parle de l'Isle de Corse en ces termes. „ (*m*) Les entrailles de cette terre abon-

(*m*) *Terrae viscera ferri fodinis affluunt, naturae cum ipso Corsicae nomine in uno conspirantis praejudicio, Corsi enim corde sunt ferreo, adeoque ad sicam armaque prono.* GRÆVIUS *Thes. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

„ dent en fer ; la nature conſpirant avec
„ le nom des Corſes à les caractériſer.
„ Les *Corſes* ont un *cœur* de fer (*n*),
„ également promt à courir aux armes
„ & au poignard.

Le MARQUIS D'ARGENS applique à la Corſe ces vers de CREBILLON,

La Nature marâtre en ces affreux climats
Produiſait au lieu d'or, du fer & des
ſoldats (o).

Je pourrois ajouter,

And vertue ſpringing from the iron
ſoil (*p*).

Et la vertu germant dans un terroir de fer.

On trouve auſſi en Corſe des mines d'alun, & de ſalpêtre en différents endroits de cette Isle.

(*n*) *Corſica - Cor-ſica. Cor* le cœur, & *Sica* le ſtilet.

(*o*) *Lettres Juives*, Lettre 55.

(*p*) HOME.

Il y a une ſorte de granite extrêmement dur ; il y en a même dont la qualité approche de celle du granite Oriental ſi fameux à Rome, & dont il ſubſiſte encore des colonnes, que l'on dit avoir été apportées d'Egypte. Je craindrois qu'il ne fut ridicule de conjecturer que quelques unes de ces belles colonnes fuſſent du produit de Corſe ; car outre la perfection des Hieroglyphes, qui prouve qu'elles ont été travaillées en Egypte, je doute que d'auſſi grandes piéces euſſent pû ſortir des carriéres de la Corſe. Il s'y trouve auſſi du porphyre, & une grande varieté de jaſpe. *La magnifique* Chapelle du Grand Duc de Toſcane à Florence, a été finie en jaſpe de Corſe, dont on a incruſté tout l'intérieur, ce qui lui a donné un très grand air de beauté.

Au bord du lac d'*Ino* on trouve des

morceaux de criſtal de roche, d'un tranſparent très net, & tout à cinq faces, comme s'il eut été taillé par un Lapidaire. On en trouve auſſi de pareils dans les montagne d'Iſtrie. Il eſt ſi dur, qu'en le frappant il donne du feu, & les Corſes en font ſouvent des pierres à fuſil.

Près de Baſtia on trouve une ſorte de minéral que le peuple appelle *petra quadrata*, parce qu'on le trouve toujour en petits morceaux quarrés. Il a à peu près la dureté du marbre, & la couleur du fer, mais d'un poids égal à celui du plomb. Les Corſes attribuent une vertu miſtérieuſe à cette pierre comme on le voit par un diſtique ancien d'un moine fait à ſa louange.

Petræ quadratæ duro de marmore natæ,
Innumeras dotes quis numerare poteſt?

Il paraitra par la deſcription que je viens de faire de la Corſe, que c'eſt un pays d'une importance conſidérable. Selon les Tables de Mr. TEMPLEMAN dans ſa nouvelle contemplation du Globle, cette Isle contient 2520 milles quarrés. Elle a un nombre de très bons ports, un air excellent, & ſes productions ſont également abondantes & variées.

Je conclurai ce Chapitre par la deſcription que fait HOMERE de l'Isle d'*Itaque*, & qui peut très bien être appliquée dans un ſens général à celle de Corſe.

„ Ce n'eſt pas un pays inconnu (répondit Minerve). Il eſt célèbre juſques
„ dans les climats qui voient lever le ſo-
„ leil, & dans ceux qui le voient ſe pré-
„ cipiter dans l'onde. Véritablement c'eſt
„ un pays âpre, & qui n'eſt pas propre à

„ nourrir des chevaux; mais s'il n'a pas
„ de plaines fort ſpacieuſes, il n'eſt pas
„ non plus ſtérile & ſec. Cette terre porte
„ du froment & du vin en abondance;
„ elle a les pluyes néceſſaires dans les
„ ſaiſons, & les roſées qui réjouiſſent les
„ plantes. Les chévres & les bœufs y
„ trouvent des pâturages excellens; il
„ y a toutes ſortes de bois & de forêts,
„ & elle eſt arroſée de quantité de ſour-
„ ces dont les Nymphes ne laiſſent ja-
„ mais tarir les eaux dans la plus gran-
„ de ſécheresſe. Enfin, étranger, le nom
„ d'Itaque eſt ſurtout connu dans les
„ campagnes de Troye, quoique cette
„ Isle ſoit fort loin de l'Achaye. HO-
„ MERE *Odyſſée* Lib. XIII. l. 238. *de*
„ *la Traduction de Mad. Dacier.*

CHAPITRE II.

QUoique plusieurs Auteurs distingués aient, selon le goût de leur siécle, rejetté toute recherche sur l'origine des nations, en se bornant à ne présenter à leurs lecteurs que ce qui était clairement & exactement attesté ; j'avoue que je ne saurais applaudir à cet excès d'attachement pour la parfaite évidence. Accoutumés à la démonstration ou à ce qui en approche, & à refuser créance à tout ce que nous ne pouvons complettement & distinctement comprendre, nous nous accoutumons à faire de notre entendement un arbitre insolent & audacieux ; l'esprit contracte une dureté & une obstination incompatible avec la vraie destination de nos facultés dans cet état d'imperfection, & par là même

il dévient moins propre à recevoir des vérités de la plus haute importance.

Mais pour ne pas nous jetter dans une ſpéculation trop métaphyſique, je dirai ſeulement que j'ai toujours penſé que les époques obſcures & fabuleuſes de l'Hiſtoire étaient dignes de quelque attention. Les meilleures têtes de l'antiquité penſaient ainſi, & voilà pourquoi leurs ouvrages ſont plus agréables que s'ils s'en étaient tenus à une rigide autenticité. L'origine de chaque peuple, [dit TITE LIVE (*r*)] eſt ornée de fables. Elles amuſent & récréent l'imagination, lorſqu'elles n'ont rien d'ennuieux & de contraire au bon ſens. Nous aimons à être conduits par une progreſſion graduelle, & à conſidérer le vrai ſortant de l'obſcurité comme le ſoleil perçant un nuage. Cette progreſſion eſt

(*r*) TIT. LIV. *Proëm.*

dans le cours de notre nature, qui avance insensiblement dès l'aurore de l'enfance où l'intelligence commence à poindre, jusques à ce qu'elle parvienne à une lumiére plus éclatante.

Ceux dont le genie est porté à l'étude de l'antiquité, outre le plaisir immédiat qu'ils reçoivent de la tradition, sont souvent conduits par des ouvertures que leur donnent des faits détachés & peu importans, à découvrir d'importantes vérités, & à étendre les bornes de nos connaissances. Très peu d'hommes ont assez le talent particulier des recherches profondes, pour mériter le nom d'Antiquaires: mais il y a un principe universel de curiosité & de respect pour l'ancien tems, qui fait que les conjectures même sont reçues avec une sorte de complaisante vénération; & quoique le grand but de l'Histoire soit

l'inſtruction, je penſe qu'elle mériterait quelque conſidération, lors même qu'elle ne ferait que ſatisfaire notre curioſité.

Je me propoſe donc en traitant des révolutions de Corſe, de remonter auſſi haut que ſes Annales pourront le permettre, quoiqu'en même tems je n'ai deſſein de donner qu'un recit très abrégé, & plutôt le coup d'œil, qu'un ouvrage complet à mes lecteurs.

La plus ancienne rélation que nous ayons de la Corſe ſe trouve dans HERODOTE. Il nous dit que ſes premiers habitans étaient Phéniciens; que *Cadmus*, fils d'Agénor, cherchant à faire des découvertes en Europe, tomba dans cette Isle, qu'il nomma *Calliſta*, qu'il y laiſſa quelques uns de ſes compagnons, avec ſon couſin *Membleareus* (*s*). Il dit encore qu'à leur huitiéme

(*s*) HERODOTE. Lib. IV, Cap. 147.

génération, *Théras* y amena une Colonie de Lacédémone. Ce *Théras* (*t*) était originairement de la race de Cadmus, mais étant oncle maternel d'*Euristhènes* & de *Proclés*, les deux fils d'*Aristodéme*, & aiant en cette qualité gouverné le Royaume comme Tuteur, lorſque par leur majorité ils devinrent Rois de Sparte; Théras dédaignant la vie privée & de vivre ſous l'autorité de ſes Pupilles, ne pût ſe réſoudre à reſter à Lacédémone, & ſe détermina à aller joindre ſa parenté établie dans l'Isle de Corſe appellée Calliſte. Il y arriva ſelon ſon plan (*u*), avec une trouppe d'hommes choiſis, non dans le deſſein de chaſſer ſes premiers habitans, mais au contraire, de les favoriſer & de vivre amiablement avec eux.

(*t*) Idem. Ibid.

(*u*) Ibid. & Cap. 148.

Quelque tems après, les *Miniens*, Tribu errante qui avait été reçue, comme en refuge, chez les Lacédémoniens, leur étant devenus ſuſpects, à raiſon de quelques vues ambitieuſes, furent mis en priſon & condamnés à la mort. *Théras* perſuada aux Spartiates de les épargner, en leur promettant de les tranſporter hors du pays; en exécution de quoi il les fit conduire à l'Isle de *Calliſte* pour ſe joindre à la nouvelle Colonie; & du nom de ce Prince, l'Isle reçut alors le nom de *Théra*.

Ces *Miniens*, quoique d'une Tribu errante chez les Lacédémoniens, avaient une illuſtre origine, étant de la race héroïque des Argonautes (*x*).

Cette relation de la premiere peuplade de l'Isle de Corſe eſt une piéce très curieuſe

(*x*) HERODOT. Lib. IV. Cap. 145.

rieuſe de l'ancienne hiſtoire. Il eſt réellement très probable que les Phéniciens ou les Phocéens en furent les premiers habitans, vû qu'ils furent les premiers de grands & hardis navigateurs dans les parties Occidentales du monde, & *qu'ils envoyérent* des Colonies en divers pays aſſez éloignés.

Dans la ſuite cette Isle prit le nom de *Cyrnus* (y) du nombre de ſes promontoires, & ISIDORE (z) rapporte ce qui y donna occaſion. Selon lui, *Corſa*, femme Ligurienne aiant ſouvent obſervé qu'un taureau nageant vers cette Isle & en revenait plus gras, eut *la curioſité* de l'y ſuivre ſur un bateau; elle en fit la découverte, avec celle de toutes les beautés & de la fertilité du

(y) En Grec *Kurnos.*

(z) ISIDOR. *Origin.* Lib. XIII. Cap. 6.

terroir. Les Liguriens en étant inſtruits y menérent une Colonie qui donna à cette Isle le nom de *Corſa*, en mémoire de la femme à laquelle on était redevable de la découverte. Quoique ce recit ait l'air fabuleux, on peut y voir la trace d'un fait réel qui aura pû facilement donner lieu à cette fiction; ſi l'on conſidére combien il eſt probable qu'un Peuple de la côte d'Italie & immédiatement en face de cette Isle, tel que les Liguriens, ou les Etruſques, aient pris poſſeſſion de la Corſe dans les anciens tems.

De quelque poids que puiſſe être cette conjecture, il eſt certain que ceux qui en dévinrent en ſuite les maitres furent les Carthaginois, qui étendirent leurs conquêtes ſur toutes les Isles de la Méditerranée. ARISTOTE rapporte un trait bien extraordinaire de la politique

Carthaginoiſe rélativement à la Corſe. Sentans combien il était difficile de contenir ce peuple dans la ſujettion, les Carthaginois ordonnérent que l'on arrachât toutes les vignes & les oliviers des terres de l'Isle, & défendirent à ſes habitans, ſous peine de mort, d'enſemencer leurs champs d'aucune eſpèce de grains, pour que dès lors ils fuſſent réduits à une totale dépendance ; enſorte que quoique poſſeſſeurs d'un territoire fertile, ils fuſſent obligés de reſſortir à l'Afrique pour leurs plus preſſans beſoins. Telle fut de ſi bonne heure, la lâche & barbare politique que cette République commerçante mit en œuvre contre ce peuple.

La Corſe paſſa de ce joug cruel ſous la domination des Romains. Dans la premiere guerre Punique, environ l'an 493. de Rome, *Lucius Cornelius Scipion*

fit la conquête de l'Isle contre une armée de Sardes & de Corſes commandée par (*a*) *Hanno* Général Carthaginois.

Il parait cependant que les Corſes ne pouvaient ſupporter avec patience leur ſujettion, & qu'ils firent ſouvent des tentatives pour ſe mettre en liberté. Nous en avons un exemple dans l'Abrégé du 20e Livre de TITE LIVE. Nous les voions bientôt ſe ſoulever contre le Préteur M. *Pinarius*, qui après en avoir tué 2000 les obligea de donner des Otages, & leur impoſa un Tribut annuel de 100 mille livres de cire (*b*). Enſuite le Préteur *C. Cicereius* leur livra bataille, dans laquelle 1700 des leurs furent tués, & plus de 1070 faits priſonniers. Ce fut à cette occaſion que

(*a*) TIT. LIV. Lib. XVII. FLOR. Lib. II. c. 2.

(*b*) Idem. Lib. XL. cap. 34.

le Tribut fut doublé & mis à 200 mille livres de cire annuellement (*c*). Ces exemples nous font connaitre que la Corſe était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & qu'elle était en état de fournir une grande quantité de miel. Nous apprenons au reſte de PLINE, que *Papirius Naſo* fut le premier qui triompha des Corſes ſur le mont Alban (*d*).

On a déja dit que les Romains fondérent deux Colonies en Corſe; cette Isle était, comme les autres Provinces, gouvernée par un Préteur. Elle ſemblait faite pour des exilés, & très propre pour ſervir à ce qu'on appellait *relegatio in inſulam*. Mais les Romains n'en eurent jamais la paiſible poſſeſſion, & ne pou-

(c) Idem. Lib. XVI. cap. 7.

(*d*) Idem. Lib. V. cap. 29.

vaient se flater d'ètre longtems les maitres d'un pays, ou la liberté que les Tyrans appellent rebellion, était toujours préte à prendre l'essor.

A l'époque de l'irruption des nations Barbares, la Corse partagea le sort des autres Provinces de l'Empire qui tombaît en ruines. Elle dévint la proye des Goths, qui y étâblirent le systême féodal, comme dans les autres pays, ou leurs armes purent pénétrer. Quelques Auteurs disent qu'elle fut conquise par *Alaric*, premier Roi des Goths; mais sélon PROCOPE ce fut par un détachement de l'armée de *Totila* (*e*).

Depuis ce tems là, l'histoire de Corse ne présente pendant plusieurs siécles qu'une suite de guerres & de ravages, par le nombre de ceux qui s'en disputérent la possession. Nous sommes ici

(*e*) PROCOP. *de Bello Goth.* III. cap. 24.

comme dans un labyrinthe, ſans trouver de fil pour nous en tirer. Nous trouvons à la vérité en pluſieurs Auteurs des fragmens concernant cette Isle, mais il eſt difficile de les arranger dans un ordre convenable, vû ſur-tout que les dates ſont preſque toujours incertaines. Je ne laiſſerai pas cependant d'expoſer auſſi briévement qu'il ſera poſſible, ce qu'il parait y avoir de plus aſſuré ſur la chaine des Evénements.

Lorſque les Sarazins parvinrent à un dégré de puiſſance dont les Annales nous racontent des choſes ſi ſurprenantes, ils chaſſérent les Goths de l'Isle de Corſe, & y maintinrent durant un tems conſidérable leur domination.

Il eſt croiable que ce furent eux qui donnérent les premiers à cette Isle le titre de Royaume, & actuellement on

voit une téte de More ſur le champ de leur écu armonial.

On trouve fréquemment de la monnoye des Mores en creuſant la terre, & près d'*Ajaccio* on voit des tombeaux de Sarrazins qui paraiſſent avoir été diſtingués. On y trouve des voutes ſouterraines ſoutenues par des pilliers de pierre, & dans les ſépulcres même, des Urnes de terre ſigillée, ou d'une terre pareille à celle des briques.

Il parait que le Pape a toujours eu la vuë d'annexer la Corſe à ſon territoire ; & qu'en différens tems, il a excité les Rois d'Arragon auſſi bien que les Rois de France à faire à ce pays ce que l'on appellait dans ces tems là une guerre Sainte, mais qui était toujours calculée ſur les vuës politiques du Saint Pére.

Enfin, la Corſe fut conquiſe par un

Roi de France; les uns disent par *Pepin*, & d'autres par *Charles Martel.* Les Corses montrent jusqu'à ce jour une fontaine appellée du nom de Charles, dans la piéve d'*Alesani*; & à ce qu'on ajoute, dans la place même où ce vaillant Prince vainquit les Mores.

Ce fut par les Rois de France que la Corse fut cedée & remise, à titre de donation perpétuelle, au Saint Siége. Les Sarazins cependant y revinrent de tems en tems, ensorte que le Pape n'y exerça qu'une faible autorité.

Les Génois se prévalant de l'état agité de cette Isle, tâchérent de bonne heure d'établir une Colonie à *Bonifaccio*; & s'enhardissant par dégré, ils débarquérent des troupes en d'autres endroits du pays, & commencérent à y figurer d'une façon qui les rendit redoutables.

Ce procedé ne manqua pas d'enflam-

mer la Cour de Rome, & d'attirer fur eux les foudres du Vatican, que le St. Pere lançait dans ces fiécles-là, contre les plus grands Potentats de l'Europe, de façon à produire fouvent des effets bien férieux. En conféquence de cette pratique, les Génois furent excommuniés par le Pape Grégoire VII., ce qui les força à fe défifter de leur projet.

La Corfe continua d'être dans cette fituation flotante, jufques à ce qu'un Pape fur le nom duquel les Hiftoriens ne font pas d'accord, y envoya *Hugues Colonna* Seigneur Romain, accompagné de divers autres Seigneurs de la Nobleffe de Rome, avec un corps de trouppes, pour expulfer les Infidelles de l'Isle. Dès que Colonna y eut débarqué, il fut joint par un nombre des naturels du pays, qui durant les troubles dont ils avaient fi longtems reffenti la vio-

lence, avaient à diverſes fois fait des efforts pour maintenir leur liberté, ſous la conduite de divers chefs qu'ils avaient élus, & auxquels ils avaient donné le titre de *Caporali*.

Ces Caporali donnérent à Colonna tous les ſecours qui étaient en leur pouvoir, & par leur influence ſur le peuple, ils raſſemblérent bientôt un corps d'armée qui mit le Général en état de battre les Sarrazins, & de les dépoſſéder de cette Isle pour jamais.

Les Mores déſeſperés de cette diſgrace imprévue, qui les forçait d'abandonner leur conquête, s'en vengérent en brulant tout ce qu'il leur fut poſſible, avant leur départ, & c'eſt à cela qu'on attribue la déſolation dont on voit encore aujourd'hui les traces en Corſe; de même que la deſtruction des anciens Monumens & des Archives de ſes Villes.

Hugues Colonna s'établit en Corse, où il obtint du Pape des honneurs & des avantages distingués. La Maison Colonna est une des plus illustres & des plus anciennes du monde. Déja l'an 1200. il est fait mention d'un *Pietro Colonna*, huitiéme du nom. La branche établie en Corse, continua longtems à y vivre dans la splendeur, & jouissait même du noble Fief de l'Istrie; mais la confusion & les troubles qui bouleversérent presque cette Isle; les sanglans démêlés qu'il y eut toujours entre les patriotes Corses & les Génois, fit prodigieusement souffrir cette famille, & réduisit sa fortune à la plus étroite médiocrité. Celui qui en est aujourd'hui le Chef est un digne & vertueux Seigneur, des plus zèlés pour cette grande cause. Je fus logé dans sa maison à *Sollacaro*, & ce fut là que je rencontrai PASCAL PAOLI.

Il eſt probable que les Comtes, Marquis & Barons Corſes, tirent leur origine de cette Epoque; & je ne vois point de tems plus convenable à aſſigner à leur premier établiſſement dans ce pays.

L'Isle reſta pendant quelque tems dans un état ſuportable; mais ſoit les diſſentions des différens partis, qui ne pouvaient ſe concilier ni ſouffrir de contradiction; ſoit les attaques réïterées des Génois, toujours paſſionnés pour la poſſeſſion de ce petit Royaume; ces déſordres, joints au défaut de bon gouvernement, firent penſer au Pape qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les remettre aux Piſans, qui étaient alors puiſſans.

Cette ceſſion fut faite dans les termes les plus avantageux pour le Saint Pére, comme tant d'autres infeudations faites à divers Princes, pour les rendre

Tributaires du Siége de Rome. Un Savant Professeur de l'Université de Pise a composé une Dissertation très curieuse sur l'ancienne Souveraineté que ses compatriotes avaient exercée sur la Corse. On la trouve dans le VII. Volume des Essais de l'Académie de Cortone.

Les Pisans, pendant que leur République florissait, & que leurs forces furent considérables, maintinrent sagement leur autorité sur l'Isle; &, autant que nous pouvons le recueillir des divers Auteurs, la Corse jouit de plus de repos & de tranquillité durant ce période, qu'elle n'en avoit goûté dans aucun autre.

Mais ce calme fut de bien courte durée. Les Génois irrités de se voir exclus réellement d'une possession à laquelle ils avaient mis depuis si longtems leur cœur; étant d'ailleurs rivaux dé-

clarés de Pise, il s'éleva une guerre également vive & obstinée entre ces deux Etats ; & enfin les Génois l'emportérent dans le fameux combat naval de *Malora*, qui se donna près de l'embouchure de l'Arno ; après quoi s'étant rendus absolument les maitres de Pise, ils se virent enfin en état de l'être de Corse, vers le milieu du XIV. siécle.

Ainsi les Corses furent pour la premiére fois soumis aux Génois, avec lesquels ils eurent dès lors de continuels démêlés pour cette précieuse liberté qu'ils s'étaient efforcés dans tous les tems de recouvrer.

Si je me suis trompé dans quelque point de ma narration, c'est certainement sans dessein. Je sais que quelques Ecrivains Génois ont assuré que le Seigneur *Adhemar*, de leur nation, avait

été employé dans la premiére conquête de l'Isle par le Roi de France : mais j'avoue que je ne connais point d'autorité ſuffiſante pour l'établir ; & ſuppoſé que cela fut, Adhémar pouvait être ſeulement un Officier dépendant du Roi. Nous ſommes très ſûrs que le Roi de France fit la conquête, puiſqu'il en fit une donation au Pape.

Mais je ne m'arrêterai pas longtems à cette diſcuſſion ; on a nombre de piéces publiées en dernier lieu ſoit par les Corſes, ſoit par les Génois, dans leſquelles les Auteurs des deux partis s'efforcent avec beaucoup de peine, de ſe refuter les uns les autres, & de renverſer les ſyſtêmes qu'ils établiſſent rélativement à divers faits de l'Hiſtoire Ancienne de l'Isle de Corſe. Ici en effet tout eſt rempli d'écueils pour tous les partis, puiſque ces périodes ſont

ſi obſcures que chaque Ecrivain croit pouvoir les tourner à ſon avantage; préciſément comme des gens qui dans une nuit obſcure pourraient avec un égal diſcernement & une égale apparence de raiſon, affirmer qu'ils voient les objets totalement différens.

Que la Corſe ait été le Domaine des Phéniciens, des Etruſques, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Sarazins; que dès lors elle ait été conquiſe par la France, cedée par cette Couronne au Pape, par le Pape luimême aux Piſans, & qu'enfin les Génois s'en ſoient rendus maitres; il faudra toujours en revenir à ce principe ſimple & fondamental, que les Corſes étaient des hommes, qui avaient droit à la liberté, laquelle, ſi elle avait été uſurpée ſur eux par une Puiſſance quelconque, ils avaient en tout tems un droit légitime de reclamer.

En repaſſant ſur les étranges & rapides révolutions que cette Isle a éprouvées, nous nous joindrons a SENEQUE (*f*), dans les ſages réflexions qu'il fait ſur l'inſtabilité des choſes humaines, & nous garderons le ſilence ſur les cataſtrophes des individus, en voyant les viciſſitudes qui affligent toute une nation.

Les Génois étant enfin parvenus à la réelle poſſeſſion de la Corſe, furent trop prompts à uſer de leur pouvoir, & crûrent qu'ils ne pouvaient en jouir pleinement qu'en exerçant la plus ſevère domination. Ce que nous avons déſiré ardemment acquiert une valeur exceſſive dans notre imagination; & quand nous en ſommes devenus les poſſeſſeurs, une jouiſſance moderée & raiſonnable nous parait inſipide & impar-

(*f*) SENEC. *de Conſol.*

faite, rélativement à l'idée exagérée que nous en avions conçue. En jouissant d'une façon si bornée nous serions presque sur le point de douter si nous possédons effectivement. En général nous n'avons point alors de repos jusques à ce que nous abusions de notre pouvoir, & nous détruisons ainsi le bonheur que nous avions mis à un si haut prix.

Un individu qui fait une fortune considérable, & un Etat qui accroit sa domination, peuvent très-bien être comparés; le parvenu croit ne pouvoir montrer de combien d'argent il dispose que par des actes de profusion qui en consument bientôt l'amas; & l'Etat qui a augmenté ses sujets & ses domaines, croirait sa nouvelle domination mal établie sans des actes d'autorité arbitraire qui forcent enfin ses sujets à refuser de lui obéir. Car quoiqu'un peuple puisse

par indolence, par timidité, ou par quelqu'autre motif, se soumettre pendant un tems à un certain degré de tyrannie, si ce traitement dure longtems, & que ce peuple soit poussé à bout, la nature se revolte, & appelle les droits originaires de l'homme à se rétablir.

Les Génois étaient les plus mauvais maitres entre les mains de qui les Corses eussent pu tomber (*g*). Les Corses de leur côté étaient un peuple impétueux, violent & intrépide; plusieurs d'entr'eux avaient déja bravé l'orage. Ils ne pouvaient être gouvernés que par un Etat capable de les contenir dans le devoir, & qui par son humanité, & par des encouragemens convenables pût se concilier leur affection. Les Génois étaient une nation de Ré-

(*g*) L'original porte *the worst Nation.*

publicains, voisins de ces insulaires, dont ils avaient toujours été ennemis. Ils avaient usé de touts les stratagêmes pour les soumettre, & fait souvent des entreprises infructueuses pour s'emparer de leur Isle; devenus leurs maitres par des circonstances imprévues, il était impossible que les Corses les regardassent de bon œil, ni même avec une sincére vénération : & comme selon la remarque que l'expérience a souvent justifiée, les sujets étrangers d'une petite République sont plus maltraités que ceux d'un Royaume considérable, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une tyrannie déclarée de la part de Gènes.

Quant aux Génois eux-mêmes qui sentaient que leur condition rélativement aux Corses était chancellante & périlleuse, réduits à rechercher tantôt la protection d'un Etat puissant, & tantôt

d'un autre, ils n'ont pas traité les Corſes avec ce ménagement & cette confiance qui ſeule pouvait gagner leur attachement & leur ſoumiſſion, en leur faiſant goûter inſenſiblement les douceurs de la culture, & le bonheur de la vie civile, & en les accoutumant ainſi à conſidérer les Génois comme ſoumis à la même autorité, & autant qu'il ſe pouvait comme des amis.

Ils tinrent une route directement oppoſée, & quoiqu'ils n'employaſſent pas des moyens auſſi cruels que l'avaient fait les Carthaginois, ils rendaient du moins leur joug très peſant. Leur ſyſtème était, non de rendre les Corſes heureux & meilleurs, mais de prévenir les efforts qu'ils pourraient faire pour s'affranchir, en les tenant dans l'ignorance & la ſoumiſſion la plus abjecte. Gênes privait l'isle de tous les profits

qu'elle pouvait faire, préférant d'en retirer moins d'avantages par la tyrannie, à en avoir de plus grands, avec le risque de ce qui pouvait en résulter, s'ils permettaient aux habitans de jouir du bonheur de la liberté.

Les Corses étaient dans cette malheureuse situation, de sorte que souvent ils prirent les armes; mais n'ayant point de chef capable de les conduire, ils étaient bientôt accablés. Les Génois craignaient tellement leur revolte que selon leur propre Historien PHILIPPINI, ils brulerent 120. des meilleurs villages de Corse, & forcérent par là plus de 4000. ames d'abandonner l'Isle.

Ce qui met dans le plus grand jour la misérable politique de Gênes, & qui ne pût être que très sensible pour les Corses qui restérent dans le pays, fût que plusieurs de ceux qui avaient

passé dans le continent, faisaient une figure distinguée en divers Etats de l'Europe, soit dans les sciences soit dans les armes.

Environ l'an 1550. la Corse se ranima sous la conduite d'un Héros qui s'éleva pour la délivrance de sa patrie : Ce fut *Sàmpiero di Bastelica.* Il montra de bonne heure de rares talens & beaucoup d'esprit, & eut l'avantage d'être élevé dans la maison du Cardinal *Hyppolite de Médicis*, neveu du Pape *Clement VII.* il fut fait Collonel des Corses en France, & se distingua dans presque toutes les grandes affaires de ce tems là.

Après la mort de *François I.* il retourna dans sa patrie, où il épousa *Vannina*, héritiére de la maison d'*Ornano*, l'une des plus riches & de la plus ancienne Noblesse de Corse. Depuis ce tems

tems là il fut communément appellé *Sampiero di Ornano.* Touché de l'état misérable de ses compatriotes, il résolut de leur procurer quelque soulagement, & il s'en présenta bientôt une occasion.

Ici l'histoire commence à nous r'ouvrir ses trésors; les nuages de l'antiquité sont dissipés avec ceux de la barbarie, & nous marchons à la lumiere que va nous donner l'illustre DE THOU (*g*). La France avait longtems reclamé ses droits sur Gênes; mais après la bataille de Pavie, les Français ayant été forcés d'abandonner l'Italie, cette prétention resta sans effet. *Henri II.* ayant cependant commencé une nouvelle guerre contre l'Empereur *Charlequint*, il résolut d'agir sur la Corse. *Sampiero d'Ornano* encouragea ce des-

(*g*) DE THOU Hist. Liv. XII. Ch. 2.

ſein, dans l'eſpérance de s'en prévaloir pour affranchir l'Isle du joug dont elle était accablée.

Il repréſenta à *Henri*, que les Génois ayant embraſſé le parti de l'Empereur, S. Maj. était privée des moyens de pénétrer par mer en Italie; mais qu'en ſe mettant en poſſeſſion de l'Isle de Corſe, il pourrait agir librement dans la Méditerranée, faire ſervir en même tems cette Isle de dépôt, pour y établir des troupes & des magazins, & que de là il lui ſerait aiſé de s'ouvrir un paſſage par Naples, ou par la Toſcane, ſelon que l'exigerait l'état des affaires.

En conſéquence de ce projet l'expédition pour la Corſe fut réſolue en 1553. ſous le commandement du Général *Paul de Thermes*, accompagné de *Sampiero d'Ornano*, de *Jourdain des Urſins*,

& de divers autres Généraux de réputation. Henri y intéressa les Turcs par les liaisons qu'il prit avec l'Empereur *Soliman*, dit le Magnifique, avec lequel il convint d'envoyer une flotte nombreuse dans la mer de Toscane (*h*).

Cette expédition fut puissamment repoussée par les Génois, qui avaient remis la Corse à l'administration de leur Banque fameuse de St. George. Le grand *André Doria*, quoique âgé de 87 ans, brava l'âge & les infirmités, & dès qu'il vit que la Corse était un objet de conséquence pour sa patrie, ce brave vieillard s'embarqua avec toute l'ardeur de sa glorieuse jeunesse, & un armement formidable sous ses ordres.

La guerre fut poussée avec une égale vigueur des deux côtés. Dabord ce-

(*h*) KNOLLES *History of the Turck*, *pag.* 757.

pendant plusieurs des principales villes tombérent au pouvoir des Français & des Turcs, en particulier *Ajaccio*, qui étant une ville de commerce donna un riche pillage à l'ennemi, & redoubla son ardeur. Les Corses faisant cause commune avec eux, la plus grande partie de l'Isle se vit délivrée de ses tyrans; mais les Génois étaient si bien commandés par l'intrépide Doria, & recevaient dailleurs tant d'assistance de l'Empereur Charlequint, qui leur envoya un renfort de troupes d'Espagne & de l'Empire, que l'expédition ne fut pas entiérement effectuée.

Dans le cours de cette guerre il se fit un si grand nombre de belles actions que je serais tenté d'oublier les bornes que me prescrivent & mon plan & mes talens, & de prendre le stile d'Historien. Jespère qu'il s'élevera quelque jour

un *Tite Live* ou un *Clarendon*, pour étaler aux âges futurs la valeur des Corſes avec le luſtre qu'elle mérite.

Les Corſes étaient alors ſi animés contre les Génois qu'ils s'engagérent d'un commun accord à ſe jetter plûtôt dans les bras des Turcs que de rentrer jamais ſous une ſi dure domination. Enfin cependant par la voye des négociations, il fut conclu un traité entre les Corſes & les Génois, également avantageux & honorables pour les premiers, ſous la garantie de Sa Majeſté Très-Chrétienne; mais la haine invéterée & implacable qu'il y avait entre ces deux nations, fut cauſe que ce traité ne pût être de longue durée: A la mort d'Henri l'oppreſſion recommença avec la même rigueur.

Sampiero d'Ornano, qui était retourné pour quelque tems en France, ayant

perdu son Royal Maitre, tourna ses vues sur la Porte Ottomanne, & sollicita vivement de nouveaux secours pour son infortunée nation : mais la face des affaires avait changé, les mêmes vues de politique ne subsistaient plus, & c'eut été en effet un miracle, que des Etats eussent agi par des principes d'une pure générosité. Ce brave patriote ayant échoué à Constantinople, revint en Corse, où sa présence inspira aux Insulaires une nouvelle vigueur, & les disposa à une entiere & générale revolte. Il acheminait sa glorieuse entreprise avec d'autant plus de succès, que n'ayant alors aucune assistance étrangère, & n'étant point regardé comme un ennemi à craindre, la République ne fit que de legers préparatifs contre lui. Mais il fut arrêté dans sa carrière par les artifices des Génois, qui le firent lâchement assassi-

ner par un scélerat du nom de *Vitolli* en l'année 1567. (*i*).

Ainsi périt *Sampiero di Bastelica di Ornano*, Corse, digne d'ètre mis au rang des plus célébres Héros. Il montra sa valeur & sa fidélité dans le service étranger, & avec une constance invariable il fit les plus nobles efforts

(*i*) *Michael Metello* qui écrivit une histoire particuliere de la revolte des Corses sous la conduite de Sampiero, donne une relation différente de sa mort, & prétend qu'il fut assassiné par des motifs d'une vengeance privée de la part de son beau-frere *Michel Angelo Ornano*; mais, outre l'improbabilité que *Vannina*, épouse de Sampiero, eut un frere, puisqu'il est certain qu'elle hérita tous les biens de sa maison; J'avoue, que l'assassinat tel qu'il est raconté par divers autres Auteurs, cadre si exactement avec les actes d'oppression commis devant & après par les Génois, que je ne puis attribuer qu'à eux cet assassinat.

pour la liberté de sa patrie. DE THOU l'appelle un homme infatigable à la guerre, & invincible par son courage (*k*). L'admiration qu'inspiraient ses grandes vertus dans les affaires publiques, fait oublier les défauts de sa conduite privée, & les font disparaitre comme des ombres. Son fils Alphonse, & son petit fils, Jean Baptiste, parvinrent tous deux à la dignité de Maréchaux de France, & sa postérité finit en la personne de ce dernier.

Alphonse d'Ornano fut élevé à la Cour d'*Henri II.* & entretint tant qu'il vécut, chez ses compatriotes, l'esprit de fermeté & de résistance; mais cela dura peu: incapable de faire tête à la République, il se retira de l'Isle, & fut s'établir en France.

(*k*) DE THOU (Hist. Lib. XLI. ch. 31.) l'appelle *Vir bello impiger, & animo invictus.*

Les Génois ſe remirent ainſi en poſſeſſion de la Corſe, en fureur de tout ce qu'ils avaient ſouffert de cette téméraire rebellion, comme ils l'appellaient, & toujours en crainte de quelque nouvelle tentative, ils ne penſérent qu'à la vengeance, & à rabaiſſer toujours plus ce peuple par l'ignorance & par l'eſclavage.

Leur oppreſſion fut dès lors plus dure s'il était poſſible qu'auparavant. Enflammés d'un plus vif reſſentiment, leur tyrannie même devint en quelque ſorte régulierement ſyſtématique. Oubliant abſolument tout ce qui avait été convenu ſi équitablement par la médiation de la France, ils exercérent ſans meſure & ſans contrainte tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux. Dès lors ils ne permirent plus aux Corſes de rien exporter des productions de l'Isle qu'à

Gènes, où ils étaient forcés de vendre leurs denrées & leurs marchandises à un très bas prix. Et dans les années de disette, on dépouillait l'Isle des provisions qui lui étaient nécessaires, par une espèce de pillage autorisé. Les habitans étaient forcés de porter ce nécessaire à Gènes, en sorte que souvent la Corse fut exposée par là aux horreurs de la famine.

Les Génois ne négligérent rien de tout ce qui était en leur pouvoir pour fomenter des dissentions intestines en Corse; ce qui leur était d'autant plus aisé, que le peuple y était déja naturellement porté. Ces dissentions firent verser des torrens de sang. On compta qu'il y avait péri plus de 1700. Corses par des assassinats dans l'espace de deux ans. Ces assassinats étaient en premier lieu une cause sûre de haine entre les

Corſes, & ſouvent entre les familles les plus diſtinguées, ce qui les empêchait de s'unir pour travailler en commun aux grands intérêts de la liberté; & en ſecond lieu, ces aſſaſſinats leur tournaient extrèmement à compte par la confiſcation de biens des aſſaſſins, ou en leur faiſant acheter cherement l'impunité. Le Juge pouvait arrêter les pourſuites de la Juſtice par ces deux mots *non procedatur*; ce qui pouvait être aiſément couvert & pallié ſous le prétexte de quelque informalité. Il pouvait même diſculper le plus inſigne malfaiteur par cette formule arbitraire, *ex informata conſcientia*; de ma ſcience ou conſcience bien informée; de laquelle il n'était obligé de rendre aucun compte.

Ce ne ne fut qu'en l'année 1738. que Gênes publia un édit contre cet horrible abus.

Mr. DE MONTESQUIEU (*l*) s'explique ainſi là deſſus avec cette calme dignité qui convenait à un ſi grand maître. „ Une République d'Italie tenait „ des Inſulaires ſous ſon obéiſſance; „ mais ſon droit politique & civil à leur „ égard était vicieux. On ſe ſouvient „ de cet acte d'amniſtie, qui porte qu'on „ ne les condamnerait plus à des peines afflictives ſur la conſcience informée du Gouverneur. On a vu ſouvent des peuples demander des privileges; ici le Souverain accorde le „ droit de toutes les nations ".

Durant cette oppreſſion, il était ordinaire de condamner une multitude de gens aux galères, pour quelque légere offenſe, & on ne pouvait s'en racheter qu'à un très haut prix; il ferait preſque impoſſible de concevoir de plus

(*l*) *Eſprit des Loix* Edit. Edin. Liv. X. Ch. 8.

grandes barbaries que celles que ces pauvres Insulaires furent contraints d'endurer.

Les Génois envoiérent en Corse un Commissaire Général ou Gouverneur de toute l'Isle, dont l'office durait deux ans. C'était ordinairement un Noble ruiné, qui par d'indignes extortions, retournait opulent dans sa patrie, & dont l'argent & le crédit en Sénat prévenait toute recherche sur sa conduite. Tous les griefs que présentaient à l'Etat les malheureux Corses, étaient incessamment étouffés; cela n'était pas malaisé à faire, vû que les Corses n'étaient considérés que comme des turbulens mutins qui ne pouvaient souffrir aucune sorte d'administration; & outre que chaque Sénateur, appellé à donner son suffrage, n'en jugeait qu'avec des pré-

jugés si déraisonnables, il sentait qu'il pourrait se trouver un jour dans le cas d'avoir besoin des mêmes expédiens.

Le Commissaire Général avait sa résidence à *Bastia*. D'autres Commissaires séjournaient à *Calvi*, à *Ajaccio*, & à *Bonifacio*; les Lieutenans & les Officiers inférieurs étaient répandus dans l'Isle. Tous, dans leurs différentes stations, concouraient à piller & à ruiner le pays. Ils triomphaient dans cette lâche sécurité, d'avoir écrasé la Corse, comme si dans ce petit coin de l'Europe, ils avaient pû empêcher que leurs injustices ne parvinssent à la connaissance de toute la terre.

Durant le période de cette secrette mais cruelle oppression, il arriva une chose assez remarquable, qui fut l'établissement d'une Colonie de Grecs en

Corſe, dont je dois donner quelque connaiſſance.

Après que Mahomet & ſes ſucceſſeurs eurent ſubjugué preſque toute l'Ancienne Gréce, & que *Scanderberg* qui deffendait ſi glorieuſement ſa patrie fut *mort*, *il* reſtait quelque peu de Grecs qui habitaient une partie de l'ancien Péloponnéſe, aujourd'hui le Royaume de Morée. Cette partie était appellée *Maina*, préciſément le même terrein qu'occupait *Lacédémone*.

Ce lieu couvert par des montagnes eſcarpées, que l'on ne pouvait paſſer que par un étroit défilé, avait réſiſté à l'Empire Ottoman, comme *Léonidas* avait réſiſté à l'armée millionaire de Xerxés.

Mais lorſque les Turcs prirent poſſeſſion de l'Isle de Candie en 1669, ils vinrent par mer faire une deſcente du

côté de Maina; pénétrérent dans le cœur du Territoire, & en devinrent bientôt les maitres: alors les infortunés descendans des Spartiates furent réduits à un état qui ne valait guères mieux que l'esclavage. On leur imposa des taxes exorbitantes, leurs plus belles femmes leur furent enlevées pour les sérails; les tours bâties en divers endroits du pays furent occupées par des garnisons destinées à les tenir en respect; & dès lors ils furent sans espoir de délivrance. Leur génie s'abbatardit par dégrés, & plusieurs même d'entr'eux embrassérent le Mahométisme.

Quelque étincelle de leur ancien feu se conservait cependant encore parmi ceux qui étaient habitués à *Campo Vitilo*; & qui désespérant de voir changer le sort de leur patrie accablée, formérent la résolution de l'abandonner,

& de chercher ailleurs un établissement qui eut plus de sûreté. Dans cette vuë ils envoiérent des Emissaires en Italie qui avaient quelques correspondances en divers Etats, autorisés par la Communauté à chercher un lieu convenable, & à conclurre un Traité à se sujet.

Les Génois les envoyérent en Corse, où on leur montra un District de pays appartenant à l'Etat, situé dans la partie occidentale de l'Isle, & à trois mille environ de la mer. Les Députés en furent très satisfaits, & à leur retour à Gènes, ils convinrent des conditions sous lesquelles ils le reçevraient de la République.

Ces Députés retournérent en Gréce, où ayant fait rapport de leur commission, le plan approuvé, ces tristes restes des Anciens Grecs, *tristes reliquiæ Danaum*, s'embarquérent au mois d'Octo-

bre 1676, au nombre d'environ 1000 ames. La famille de *Stephanopoli* était l'une des plus distinguées, & conduisait toute l'entreprise.

Ils arrivérent à Gènes au mois de Janvier 1677, & y séjournérent jusques en Mars. La République paya tous les frais de leur voyage, & leur accorda le logement & la subsistance jusques a ce qu'ils eussent débarqué en Corse.

La convention faite avec eux portait que les Génois leur accordaient les Territoires de *Paonia*, *Ruvida* & *Salogna*, qui leur étaient infeudés à perpétuité. On les fournissait de maisons, de grains, & de bétail. On s'engagea d'entretenir un corps de soldats Génois pour les protéger contre toute insulte pendant le terme d'une année; savoir, la premiére de leur résidence. L'Etat pen-

sionnait un Noble Génois avec le titre de Directeur, qui serait établi en qualité de Juge de la Colonie, pour le terme de deux ans; office qui devait circuler entre les Nobles Génois. Les Grecs devaient avoir un Vicaire aux fraix de la République, formé à leur langage, pour l'instruction de leurs enfans en différentes études: pour célébrer la Messe, & Prêcher dans la Chapelle du Directeur.

De leur côté, les Grecs s'obligeaient à cultiver les terres, à acquiter les dettes qu'ils avaient contractées auprès de la République, pour l'avance de tout ce qui était nécessaire à la formation de cet établissement. Ils s'engageaient de payer 5. L de taxe annuelle pour chaque famille, outre la dixme de tout leur produit, & d'ètre prêts à servir l'Etat par mer ou par terre, là où son service pourrait l'exiger.

Ainsi s'établit cette Colonie ; elle jouissait du libre exercice de sa Réligion selon le Rite de l'Eglise Grecque, & avait amené pour cela avec elle l'Evêque de Porto Vitilo, & quelques Religieux de l'Ordre de St. Bazile, le seul Ordre de leur Eglise ; ceux-ci fondérent d'abord un Couvent dans une vallée solitaire & agréable : mais les Génois ne voulurent pas les y souffrir, & peu de tems après le Couvent fut démoli.

Les Grecs se trouvérent heureux pendant un assez grand nombre d'années ; par leur industrie & leur activité, ils embellirent & bonifiérent considérablement ce terroir ; ils y bâtirent quantités de maisons, & firent le tout avec un goût qui était très nouveau en Corse.

Mais leurs voisins, les naturels du pays, ne vécurent pas en bonne har-

monie avec eux ; peut-être l'envie y eut quelque part ; leurs vins, leurs olives, leurs moiſſons & leurs troupeaux, étant par leur travail & par leur adreſſe de beaucoup ſupérieurs à ceux des Corſes : mais de plus, les Inſulaires regardaient les Grecs comme Auxiliaires des Génois, auxquels ils juraient de tems en tems fidélité, & qu'ils paraiſſaient toujours prêts à ſoutenir. Ils ſavaient auſſi que les Grecs étaient très bien pourvûs d'armes ; & tout cela fit qu'il y eut de fréquentes eſcarmouches entr'eux & les payſans de la Province de *Vico*, dont leur territoire avait fait partie précédemment. Lorſque la nation ſe ſouleva de nouveau contre les Génois, les Grecs furent ſérieuſement attaqués, & ſe défendirent valeureuſement. Les Génois en formérent trois Compagnies réglées, auxquelles ils donnaient une

payé, & on les emploia dans les occaſions les plus difficiles. Aiant été détachés pour tenter de ſe ſaiſir du Château de Corte, tenu par les patriotes, ils furent totalement défaits, & un grand nombre d'entr'eux y périt.

Après bien des brouilleries que le plan de cet Ouvrage ne me permet pas de rapporter, les Grecs furent contraints d'abandonner leurs poſſeſſions, & de ſe retirer à *Ajaccio*, où ils ſe ſoutiennent aſſez bien par leur travail. Convaincus, comme ils le ſont aujourd'hui de la tirannie des Génois, ils attendent avec impatience leur totale expulſion de l'Isle, & eſpérent de la générosité de PAOLI & des Corſes la protection & les encouragemens dont ils ſont très dignes.

Cette Colonie a toujours marqué de la ſobrieté, de l'induſtrie & de la vertu : ſi elle a quelquefois commis des

actes d'hostilité contre la nation, c'était par un principe qu'on ne saurait condamner; par le motif de la fidélité qu'elle devait à la République, qui lui avait donné un azyle. Elle y aurait même constamment persévéré, si la République ne l'avait enveloppée dans l'opression générale. Je dois observer sur cette Colonie qu'elle a eu l'honneur de produire un excellent Médecin, Mr. *Giovanni Stefanopoli*, le premier qui a eu la sagesse & le génie de mettre en pratique l'inoculation dans l'Isle de Corse, par laquelle il conserve la vie à un grand nombre d'habitans, ce qui est un des services les plus distingués qu'il eut pû rendre à l'Etat.

Les Corses longtems méprisés, pillés & opprimés, reprirent vigueur en 1729, tems auquel recommença la guerre qui [avec quelques intervales] a continué

jusques à présent. Après tant de révolutions, de malheurs & de troubles, il est probable qu'enfin elle donnera à la liberté de ce peuple une base qui sera ferme & solide.

Il est surprenant de voir la grandeur & l'importance des événements que peuvent produire de petites causes. Un Auteur Moderne (*m*) nous a donné sur ce sujet un choix très intéressant d'exemples pris de différentes nations. Le soulévement des Corses en 1729, fut occasionné par un seul Paolo, piéce de monnoye valant cinq sols d'Angleterre (*n*). Un Receveur Génois vint à la maison d'une pauvre vieille femme, & lui demanda cette chétive finance à laquelle elle était taxée, elle répondit que son

(*m*) Mr. RICHER.

(*n*) *Five pence.*

ſon extrême pauvreté, la mettait hors d'état d'y ſatisfaire : le Collecteur commença à la rudoyer, & à ſaiſir quelques uns de ſes effets. Elle le ſupplia d'avoir patience dans l'eſpérance qu'elle pourrait s'acquiter dans peu de jours; Il perſiſta dans ſa dureté, & la pauvre femme fit de grandes lamentations. Deux ou trois perſonnes les entendirent, entrérent dans la maiſon, prirent le parti de la femme, & ſe récriérent contre la barbarie du Collecteur. Il les menaça de châtiment, pour l'avoir arrèté dans l'exécution de ſon office: tout cela attira d'autres villageois qui le chaſſérent à coup de pierres. Les Génois envoyérent des troupes pour ſoutenir le Collecteur, & les Corſes s'aſſemblérent en grand nombre pour ſe défendre; le tumulte alla en croiſſant. Une étincelle ſuffiſait pour allumer cette généreuſe

flamme dans le cœur d'un peuple de tout tems passionné pour sa liberté. Bientôt toute l'Isle fut en rumeur.

Les Corses tombérent sans hésiter sur la Capitale, & s'en rendirent maitres sans beaucoup de résistance; ils l'auraient été de même du Château, pour peu qu'ils eussent été bien conduits.

Ils sentirent alors combien il leur importait d'avoir à leur tête un Chef habile, & firent choix du *Signor Andréa* CECÇALDI, de la premiére Noblesse du Royaume, & le *Signor Luigi* GIAFFERI, qui a la vérité n'était pas du premier rang, mais dont le parentage était nombreux; génie d'ailleurs animé jusqu'à l'enthousiasme contre la République, & d'une résolution à toute épreuve. A ceux-là fut joint le *Signor* DOMENICO RAFFALLI, digne

& ſavant Eccléſiaſtique, comme Préſident de Juſtice, capable, par ſa ſageſſe, de maintenir le bon ordre dans leur adminiſtration, & dont le caractère religieux pouvait tempérer la violence de leurs mépris par des principes de conſcience.

Dans le commencement de ces troubles, les Génois crûrent pouvoir ſoumettre les Corſes par leurs ſeules forces, ſans emprunter de ſécours, mais ſe trouvant bientôt abſolument incapables de le faire, vû que les Corſes ſe fortifiaient de jour en jour, taillaient en piéces les petits renforts de troupes Génoiſes, ſe pourvoiaient d'armes & de munitions de guerre; la République ſe vit dans la néceſſité de chercher une aſſiſtance dans l'Etranger.

Gènes s'adreſſa donc à l'Empereur CHARLES VI. qui envoia en Corſe

des troupes auxiliaires, commandées par le Général WACHTENDOUCK. Elles haraſſérent l'Isle, mais ſans pouvoir la ſoumettre. Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corſes, qui dans une ſeule action, en tuérent 1200. L'Empereur ſe détermina alors à y envoyer une armée plus conſidérable d'Allemands, aiant à ſa tête le PRINCE DE WURTEMBERG. Les Corſes n'étant pas en état de réſiſter à des forces ſi ſupérieures, mirent bas les armes, ſous condition d'un Traité avec les Génois, dont l'Empereur ſe rendit garant.

La République y aiant accédé, les Corſes conſentirent à ce que les trois Chefs, avec le *Signor* AITELLI, Chef d'une Piéve, & d'une grande influence, ſe rendiſſent comme Otages à Gènes, où ils ſe rendirent en effet,

ſans préſumer qu'il fut poſſible que l'on penſât à violer la ſûreté qui leur avait été ſi ſolemnellement promiſe. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Miniſtre à Vienne en obtint preſque le conſentement de l'Empereur: mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la ſuite tué à la bataille de *Guaſtalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui repréſenter combien il ferait de tort à ſa gloire, s'il ſouffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux mêmes ſur la foi de ſa ſacrée protection; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoye*, les inſtructions furent données à Gènes pour que les Otages fuſſent relâchés.

Giafferi & *Aitelli* retournérent donc en Corſe; *Ceccaldi* paſſa en Eſpagne,

où il mourut avec rang de Collonel. *Raffalli* se rendit à Rome, où il resta jusques à un âge fort avancé. Alors il souhaita de finir ses jours dans sa patrie, où il vit encore très respecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corses & les Génois ayant été rompu par ces derniers, ne produisit qu'un court Armistice, & les hostilités recommencérent en 1734. que les Corses reprirent les armes.

Giafferi fut de nouveau élû Général, & eut pour Collégue *Giacinto Paoli*, pére du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse, de très bonne famille: mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant, religieux & brave; capable de servir très bien sa patrie dans les affaires politiques & dans

la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élûs successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coutait plus de 3 millions de Livres, outre les présens magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wirtemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage, qu'un liévre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux, priant le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer; le Seigneur y vint avec une grosse meute, & une demi douzaine de Chasseurs, avec lesquels il fit plus de dégat dans quelques

minutes, que le liévre n'aurait pû en faire dans autant d'années; encore arriva-t-il par malheur, qu'après une chasſe pénible, le liévre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'ètre délivré de ſon ennemi, & lui conſeilla de boucher le trou (*o*). Ainſi les Génois après avoir beaucoup plus dépenſé en troupes auxiliaires, qu'ils ne pouvaient jamais tirer de la Corſe, eurent la mortification de ſe trouver au même point où ils étaient avant le ſecours.

Gènes fut donc dans le cas d'eſſayer de nouveau ſes forces contre les Corſes; mais elle ne fit que montrer encore ſa faibleſſe & celle de ſa politique. Elle déchût extrêmement par là de l'heureux état dont elle avait joui, & de

(*o*) *Lettres Juives*, *Lettre* 34. Voyés LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

l'influence qu'elle avait autrefois portée ſi loin: mais il faut l'avouer; Gènes était miſérablement gouvernée. On aſſure que la ville de *Savone* s'étant à diverſes fois rebellée, le Sénat avait délibéré, s'il ne devrait pas la détruire abſolument? Surquoi un ſage Sénateur de la Maiſon *Doria* ſe leva & dit, " Seigneurs, ſi c'eſt là votre intention,
„ vous n'avez qu'à leur envoyer un
„ Gouverneur, pareil aux deux derniers; vous ne ſauriez trouver d'expédient plus ſûr pour les écraſer.

Dans cette occaſion, les Corſes déployérent comme auparavant toute la conſtance de leur réſolution pour la belle cauſe de la liberté. Ils étaient très bien conduits, & remportérent ſouvent l'avantage dans les diverſes rencontres qu'ils eurent avec les Génois.

Leur noble enthouſiaſme ſe ſoutint

toujours malgré les malheureuses divisions qui régnaient entr'eux, toujours prêts à repousser l'ennemi, & formant partout dans l'Isle des bandes intrépides, animées par l'exemple de leurs braves Chefs.

Je dois faire mention ici du Comte *Domenico Rivarola.* Sa famille était une branche de la maison des *Rossi* de Parme; une des plus illustres & des plus anciennes de l'Italie. Ses ancêtres avaient abandonné le Fief de Rivarola dans le territoire de Mantoue, durant les guerres entre l'Empereur & la Comtesse Mathilde, & s'étaient établis dans l'Etat de Gênes, où ils quittérent le nom de Rossi, pour celui de Rivarola. Cette famille s'y était considérablement aggrandie. Dans le XV. siécle, *Francis Rivarola* fut élevé, à raison de ses longs services, à la dignité de Comte Palatin,

par *L'Empereur Maximilien*; & dès lors ce titre eſt toujours reſté dans la famille. Divers deſcendans de Rivarola s'établirent en Eſpagne, en Sicile, & ſous la domination du Roi de Sardaigne ; trois ſe fixérent en Corſe, l'un à Calvi, l'autre à Ajaccio, & un troiſiéme à Baſtia. De ce dernier deſcendait le Comte Doménico Rivarola.

Ce Gentilhomme avait les terres de Chiavéri, ſur la riviére de Gènes; conſideré comme ami de la République, elle lui confia le poſte de Commiſſaire de Balagna, honneur ſingulier pour un Corſe.

Il travailla dans le même tems à moienner un accord raiſonnable entre les Corſes & les Génois; mais comme il fut ſans effet, & qu'il ſe convainquit que la République était déterminée à

persévérer dans sa Tirannie, il embrassa le parti des patriotes ; & fut dès lors toujours invariable dans son zèle patriotique pour la grande cause de la liberté. Il quitta l'Isle & se transporta à Livourne, pour pouvoir y négocier avec plus d'aisance, les intérêts de sa patrie dans le Continent.

Les Génois confisquérent aussi-tôt ses terres de Chiavéri ; & comme il avait encore ses terres d'Oletta en Corse, il y fit passer sa famille qu'il retira de Bastia : mais sa constance fut bientôt mise à de nouvelles épreuves ; car la même année, son fils Antonio qui étudiait à l'Académie de Sienne, revenant à la maison, pour y ramener Nicolas son frére ; Comme ils dépassaient Livourne dans un petit bâtiment Toscan, avec passeport Anglais, ils furent enlevés par ordre de la République,

transferés à Gènes, & renfermés dans les prisons.

La République crût que ce ferait un moyen sûr de détourner le Comte Domenico de continuer à s'unir avec ses compatriotes, & lui fit offrir de le rétablir dans ses biens, de lui rendre ses fils, & de le faire Général des troupes Corses qui étaient à son service, s'il voulait y revenir : mais il répondit avec autant de résolution que de magnanimité; *On sera obligé de me rendre mes fils, malgré qu'on en ait; & quant aux autres offres qui me sont faites, je les estime comme un néant, en comparaison du juste engagement dans lequel je suis entré, & dans lequel je persévérerai tant que je vivrai* (o). Des traits

(p) *I miei figliuoli me li daranno à lor dispetto : e tutte le altre offerte le stimo un*

pareils de patriotifme méritent d'être rapportés; les Annales de Corfe en fourniffent nombre d'exemples.

Lorfque les troupes Autrichiennes entrérent à Gènes, les jeunes Comtes Rivarola furent mis en liberté; le Comte Antonio, qui eft l'ainé, & mon très bon ami, eft Major au fervice du Roi de Sardaigne & Conful Général pour S. M. en Tofcane; le Comte Nicolas eft à Oletta en Corfe: mais il eft d'une conftitution fi délicate qu'il ne peut fervir fa patrie comme il le défirerait. Ces deux fréres ont le génie & le caractère de leur pére.

Le Comte Domenico Rivarola obtint un Régiment au fervice de Sardaigne; & fon influence à Turin eft telle qu'il

nulla à paragone dal giufto impegno che ho prefo, e che feguiterò fin che ho vita.

eut été en état de procurer la délivrance de son pays, sans le crédit de la Maison de *Matra* en Corse, qui était attachée à la République, & qui avait un grand intérêt à former dans l'Isle un parti considérable.

Dans le tems dont je parle, on faisait la guerre en Corse avec chaleur. Quelquefois on s'attendait que le Roi d'Espagne se déclarerait d'un ou d'autre côté: mais ce Prince ne voulait pas prendre parti à la quérelle, & vraisemblablement parce qu'il prévoiait qu'elle le mettrait en péril d'en avoir une avec la France.

Tandis que les Génois & les Corses étaient ardemment aux prises, & que les politiques de l'Europe s'épuisaient en conjectures, il survint une circonstance extraordinaire qui étonna tout le public; ce fut l'apparition de *Théo-*

dore dont l'hiſtoire ſinguliére a fait tant de bruit.

Les rélations qui ont couru ſur ſon compte aiant été ſi diverſes & ſi incertaines, j'ai pris tous les ſoins poſſibles pour m'en inſtruire, & j'ai eu beaucoup de peine a obtenir l'exacte connaiſſance que je vais en donner & qui j'eſpére fera plaiſir à mes lecteurs.

THEODORE *Baron Neuhoff*, dans la Comté de La Marck en Weſtphalie, fut le perſonnage qui aſpira à la Souveraineté de Corſe. Il avait reçu ſon éducation au ſervice de la France; il paſſa de-là en Eſpagne, où il reçut quelques marques d'attention du *Duc de Riperda* & du *Cardinal Alberoni:* mais étant d'un naturel extrêmement inconſtant & homme à projet, il quita l'Eſpagne, & entreprit un voyage en Italie, en Angleterre & en Hollande, cherchant

toujours quelque nouvelle avanture. Il avait fixé ſon attention ſur la Corſe, & forma le plan de s'en faire Roi.

Il avait de l'habileté & de l'adreſſe, & après s'être bien mis au fait de tout ce qui concernait cette Isle, il ſe rendit à Tunis, où il découvrit des moyens de ſe procurer des armes & de l'argent, & de là il vint à Livourne, d'où il écrivit une lettre aux chefs Corſes, *Giafferi* & *Paoli*, par laquelle il offrait à la nation des ſecours conſidérables, ſi elle voulait l'élire pour ſon Souverain. Cette lettre était adreſſée au Comte Domenico Rivarola, qui était employé comme Plénipotentiaire Corſe en Toſcane; & qui répondit, que ſi Théodore était en état de tenir ce qu'il promettait aux Corſes, ceux-ci l'éliraient volontiers pour leur Roi.

Là deſſus ſans perdre du tems, Théo-

dore mit à la voile, & aborda à *Tavagna*, au printems de 1739. C'était un homme d'une riche taille & d'une figure majeſtueuſe; l'habit Turc qu'il portait ajoutait encore à la dignité de ſon maintien. Il avait peu de ſuite avec lui; ſes façons étaient ſi engageantes, & ſes offres ſi plauſibles, qu'il fut proclamé Roi de Corſe avant que les dépêches du Comte Rivarola fuſſent arrivées, pour informer les Chefs des termes dans leſquels il en était avec lui. Le Baron apportait environ mille Séquins de Tunis, outre quelques armes & munitions. Il faiſait de magnifiques promeſſes d'une aſſiſtance étrangère, enſorte que les Corſes, enchantés de cette perſpective, donnérent aiſément leur confiance à ſes projets, d'autant plus qu'ils ne courraient pas grand riſque à lui donner le titre de Roi, pouvant toujours reſtraindre ſon autorité.

Théodore prit donc toutes les marques extérieures de sa dignité Roïale, il eut ses gardes & ses Officiers d'État. Il conférait des titres d'honneur, faisait battre monnoye d'argent & de cuivre; très peu à la vérité de la premiere, dont on aurait peine aujourd'hui à trouver des piéces. J'en ai une de cuivre, à son coin, où on lit d'un côté T. R. (*Théodore Roi*) avec deux rameaux croisés, & autour cette inscription: *Pro bono publico Re. Co.* (pour le bien public du Royaume de Corse). Au revers est la marque de la valeur de la piéce, *Cinque soldi* (cinq sols). On eut une telle curiosité dans toute l'Europe, que celle d'argent était achetée jusques à quatre Séquins la piéce. Et lorsque la monnoye réelle fut épuisée, on la contrefit à Naples, comme on faisait l'antique; celle-ci fut encore vendue à

un très haut prix, & gardée soigneusement dans les cabinets des curieux.

Théodore s'occupa aussi-tôt à bloquer les places fortifiées des Génois ; tantôt il formait un siége & tantôt un autre ; ayant toujours un telescope à la main, comme pour découvrir s'il n'appercevrait point en mer le secours qu'il disait attendre à tous momens. Il usait d'un autre artifice, qui était de faire de gros paquets, qui lui venaient sans cesse du continent, & qu'il disait être de divers Souverains de l'Europe, qui reconnaissaient son autorité, & qui le traitaient d'ami.

Les Génois n'étaient pas peu consternés de cette avanture inattendue ; ils publiérent un violent manifeste contre Théodore, qu'ils traitaient avec le plus grand mépris ; mais en même tems, ils montraient qu'ils en étaient vérita-

blement allarmés. Théodore repliqua par un manifeste, avec tout le calme & toute la dignité d'un Monarque, marquant beaucoup d'indifférence pour le traitement injurieux de la République, & paraissant très affermis dans l'espérance de vaincre.

Le Ministre Génois à Londres fit les plus fortes représentations contre les Corses; & le 24. Juillet 1736. la Reine régente de la Grande-Brétagne fit faire une proclamation solemnelle par laquelle il était défendu à tous les sujets de S. Maj. de fournir aucune provision ni assistance aux mécontens de la Corse.

Théodore s'appercevant au bout de huit mois de séjour dans l'Isle que le peuple commençait à se refroidir à son égard, & qu'il n'agissait plus avec le même empressement pour ses intérêts, se détermina prudemment à s'en reti-

rer pour quelque tems, & à tenter dans le continent une meilleure fortune. Dans ce dessein il laissa un plan d'administration qui devait être suivi pendant son absence, & quitta la Corse au mois de Novembre.

Il passa en Hollande, où il fut assez heureux pour trouver un grand crédit auprès de plusieurs riches négocians, & sur-tout auprès des Juifs qui lui confiérent de l'artillerie, des munitions & d'autres provisions pour une valeur très considérable, le tout fut embarqué sous la conduite d'un Supercargo. Avec cela il retourna en Corse en 1739., & en arrivant il fit mourir le Supercargo, pour éviter l'inconvénient des questions qu'on pourrait lui faire.

En ce tems là la France, comme on le verra dans la suite, avait acquis un tel pouvoir dans l'Isle, que quoique

Théodore ſe fut rendu recommandable par les ſecours qu'il avait apportés pour la guerre, il n'oſa y avanturer ſa perſonne; les Génois ayant mis ſa tète à un très haut prix. Il préféra d'abandonner le trône, & de ſacrifier ſes vues ambitieuſes à ſa ſûreté; donnant par là un exemple du point de grandeur auquel peut parvenir un génie élevé & entreprenant; car ſi Théodore eut eu un peu plus de bonheur & de prudence, & lui & ſes deſcendans euſſent porté la couronne de Corſe, avec le titre glorieux de Libérateur de l'Isle.

On a dit ſouvent que Théodore était ſoutenu ſecrettement par quelques Puiſſances de l'Europe; mais par tout ce que j'ai pû en apprendre, ce bruit n'avait aucun fondement. Il eſt rare à la vérité qu'un ſimple Gentilhomme s'embarque ſur ſon propre fond dans une

entreprise de cette nature; mais, pour dire vrai, Théodore était un homme très singulier, & il fut si agité par le changement de sa fortune qu'il perdit le sentiment le plus ordinaire aux hommes, & ne vit plus les objets que comme un fou, un homme yvre ou en fiévre peut les voir. Il n'avait rien à perdre & tout à gagner; son plan était d'amuser les Corses par l'espérance d'un secours étranger, & par la force de cette espérance, de les mener en avant. Ce projet eut pû réussir, auquel cas il aurait pû dire aux Corses, que les étrangers n'auraient pas manqué de les aider s'il eut été nécessaire; mais qu'ils s'étaient conduits de façon à n'avoir pas besoin de secours: & s'il eut été heureux il n'eut peut-être pas eu de peine à en obtenir de quelques Puissances.

Aujourd'hui les Corses parlent d'une

maniere

maniere bien différente de Théodore: quelques uns d'eux qui avaient le plus de foi en ſes beaux diſcours, l'élevent juſques aux nues, pour faire honneur à leur propre jugement: D'autres qui le regardaient comme un impoſteur, & qui n'avaient point été ſincérement de ſon parti, le repréſentaient comme un Roi de halle ou de canaille; mais les connaiſſeurs, & les plus judicieux, le Général même, le voient dans un point de vue plus moderé; ils avouent que c'était un grand ſervice à rendre que de ranimer l'eſprit de la nation, qui après pluſieurs années d'une guerre ſoutenue avec conſtance, commençait à s'en laſſer, lorſque Théodore vint relever leur courage & rallumer le feu ſacré de la liberté.

Ceux-là ſentirent, à la vérité, l'eſpèce de ridicule que ſon malheureux

ſort répandait ſur la nation; lorſqu'on voiait, leur Roi confiné dans les priſons de Londres, comme l'était l'infortuné Théodore, qui après avoir éprouvé les viciſſitudes les plus bizares de la fortune, & préferé de finir ſes jours dans notre Isle, qu'il enviſageait comme un ſéjour libre, ſe trouvait réduit à l'état miſérable de priſonnier pour ſes dettes.

Mr. *Horace Walpole* s'intéreſſa généreuſement pour Théodore; il répandit dans le public un mémoire, écrit avec beaucoup d'agrément & d'eſprit, pour ſolliciter une contribution en faveur du Monarque malheureux, qui devait être remiſe à Mr. *Robert Dodsley*, libraire, comme Seigneur Haut-Threſorier. Cette cottiſation rendit une aſſés groſſe ſomme, qui ſervit à le tirer de priſon. Mr. Walpole a en main l'acte original par

lequel Théodore donnait ſon Royaume de Corſe en hypothéque à ſes créanciers, ſcélé du grand ſçeau de ce Royaume.

Mr. Walpole me dit qu'il avait eu la curioſité de voir le Roi Théodore; à quel effet on était convenu qu'il ſe rendrait chez une Dame de ſa connaiſſance; mais ſoit que cela vint d'accablement ou d'orgueil, il n'ouvrit jamais la bouche.

Je préſume qu'il était ſi abbattu & ſi chagrin de ſa mauvaiſe fortune qu'il était dévenu ſombre & indifférent pour tout. Il mourut bientôt après ſa ſortie de priſon, & fut enſéveli dans le cimétiere de l'égliſe de Ste Anne de Weſtminſter, où on lui érigea un monument très ſimple & ſans ornement, ſur lequel on lit cette inſcription, dont on va lire le texte & l'explication.

Near this place, is interred
Theodore King of Corsica;
Who died in this Parish; Dec. II.
1756.
Immediately after Leaving
The King's bench prison,
By the benefit of the Act of insolvency:
in Consequence of wich,
He registered his Kingdom of Corsica
For the use of his Creditors.
The Grave Great teacher, to a level brings,
Heroes, and beggars, Galley-Slave, and Kings;
But Theodore, this moral learn'd, e'er dead:
Fate pour'd its lesson on his living head,
Bestow'd a Kingdom, and denye'd him bread.

Près de cette place est enséveli
Théodore, Roi de Corse,

Qui mourût dans cette paroiſſe le 11. Dec.
1756.
Immédiatement après être ſorti des
priſons du banc du Roi,
Par le bénéfice de l'acte d'inſolvabilité;
En conſéquence de quoi
Il a affecté ſon Royaume de Corſe ſur
les Regiſtres
pour la ſureté de ſes Créanciers.

„ Le tombeau eſt un grand maitre;
„ il met au même niveau les Héros &
les mendians, les forçats de galère &
„ les Rois. Mais Théodore fut inſtruit
„ avant ſa mort de cette importante
„ vérité. Le Deſtin grava ſes leçons
„ ſur ſa tête encore vivante; il lui
„ donna un Royaume, & bientôt après
„ il lui refuſa du pain.

Revenons aux affaires de l'Isle. Les Génois impatiens de reprimer la rebel-

lion naissante, prirent en 1734. à leur solde quelques Suisses, ou Grisons, qui étant accoutumés au sol raboteux de leur patrie, furent jugés propres à être employés dans les montagnes de Corse; mais ces soldats ne trouvérent rien moins que facile de pénétrer dans ces terrains montueux, où les naturels du pays faisaient continuellement feu sur eux, & avaient une infinité de routes secrettes pour leur échapper. Ils virent bientôt qu'ils avaient fait un mauvais marché, & qu'ils donnaient trop de sang aux Génois pour leur argent.

Gènes eut alors recours aux moyens désesperés de *Marius* & de *Sylla*. Elle fit publier l'impunité pour les assassins & les proscrits de tout ordre & de toute condition, qui voudraient combattre en Corse pour la République. Les voleurs & les assassins de Gènes ne faisaient pas

pas une si petite partie de son peuple. Ces scélerats vinrent en foule de tous les côtés, & l'on en forma douze compagnies, qui furent jointes aux Suisses & aux Grisons.

On croira sans peine qu'une troupe infâme & vénale de criminels abandonnés, ne pouvait être opposée avec succès à une armée de braves citoyens, qui dans la grande cause de la liberté combattaient pour tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Mais la France qui a toujours eu l'œil sur cette Isle, commençait à apprehender que les Corses ne s'affranchissent tout à fait du joug de Gènes, auquel cas ils auraient formé un État libre, qui serait ou protégé par jalousie par d'autres puissances de l'Europe, ou se soumettrait de lui-même à quelque grande nation. La France résolut donc de

les forcer à rentrer ſous la domination des Génois, vû que par des négociations ſoutenues avec cette République, elle avait pris un tel aſcendant ſur elle, qu'elle était en état de lui preſcrire, lorſqu'il lui plairait, ce qui convenait à ſes intérêts.

On fit donc un traité à Verſailles, par lequel S. Maj. Très-Chrêtienne s'engageait à réduire les Corſes à l'obéiſſance, & il fut conçu avec tant d'adreſſe qu'il parût être fait à l'inſtante ſollicitation des Génois; quoique dans la vérité, la République eut trop recemment éprouvé le danger d'appeller à ſon ſecours une grande Puiſſance, pour ſouhaiter de revenir à un tel expédient.

Au mois de Mars 1738. le *Comte de Boiſſieux* fut envoyé en Corſe avec un détachement de troupes Françaiſes. Ce Général était un bon Officier, mais non

pour une grande entreprise. Il était appuyé dans cette expédition par Mr. *de Contades*, depuis Maréchal de France, qui commandait l'armée Françaife à la bataille de Minden. On débuta par diverses conférences avec les Chefs des Corses *Giafferi* & *Paoli*, auxquels fut associé *Luca di Ornano*, d'une branche collatérale de la grande maison dont *Sampiero di Bastelica* était le chef; mais Monsieur de Boissieux trouvant les Corses peu disposés à se soumettre à leurs anciens oppresseurs, rompit la négociation, & commença les hostilités.

Le peuple de Corse représenta à Sa Maj. Très-Chtètienne par un mémoire des plus touchants, qui contenait avec beaucoup de détail l'énumération de ses anciens griefs, que comme ci-devant la France lui avait accordé sa protection, il espérait encore qu'elle ne voudrait pas

les contraindre à s'abandonner à la Tirannie la plus odieuſe. A ce mémoire étaient joints quelques articles tendans à un accomodement que ce peuple ſoumettait à la détermination du Roi.

Ces articles furent jugés trop fiers pour un peuple qui ſe trouvait dans une telle ſituation ; & la France donna ſon approbation à ceux qui furent préſentés par les Génois, de ſorte qu'il ne pût en réſulter aucun accomodément. *Giafferi* & *Paoli* publiérent un Manifeſte très animé, qu'ils répandirent parmi leurs compatriotes, en le concluant par la généreuſe réſolution de JUDAS MACCABÉE ; *Il vaut mieux que nous mourions en bataille, que de voir les maux de notre nation* (*q*).

Mr. de Boiſſieux fit beaucoup de mal aux Corſes ; car quoique ſes opérations

(*q*) I. *Maccabée*, Chap. III. ℣. 59.

fussent lentes, elles furent très bien conduites: il eut même recours à une ruse qui lui réussit; ce fut d'habiller une partie de ses trouppes précisément comme celles du pays; & par ce stratagême, il en détruisit une multitude, & jetta la plus grande confusion & le plus grand désordre parmi les Corses; d'autant plus que jusques à ce que les partis, qui paraissaient dans les bois ou sur les montagnes, fussent près les uns des autres, ils ne pouvaient être sûrs s'ils étaient amis ou ennemis. Cependant on envoiait de nouvelles trouppes de France; mais les vaisseaux de transport ayant été pris d'une violente tourmente, plusieurs furent jettés & brisés sur les côtes de Corse. Les patriotes firent beaucoup de soldats prisonniers, & se saisirent de leurs armes. Mr. de Boissieux ne vécut pas assés pour voir

le ſuccès de ſes opérations. Il tomba malade à Baſtia, où il mourut en Février 1739.

Les Gènois enflés des ſuccès de la France contre les Corſes, publiérent un long Mémoire dont le début était véritablement comique. " La douceur & „ la modération avec laquelle la Répu- „ blique gouverne ſes peuples eſt ſi „ bien connue de tout le monde, de „ même que la bonté & l'affection avec „ laquelle elle a toujours regardé les „ Corſes, que &c." Ils crûrent réellement que ce jargon pourait paſſer en Europe, comme ſi c'eut été une vérité (*r*).

Les Corſes de leur côté, ſoutenus par la bonté de leur cauſe, demeuraient inébranlables, ſans vouloir ſe prêter à rien: mais les ennemis avaient une telle

(*r*) JAUSSIN Tom. I. p. 358.

ſupériorité de forces qu'il était impoſſible de leur réſiſter.

En Mars 1739, la France envoya en Corſe le *Marquis de Maillebois*, propre à tous égards pour une telle expédition, Officier d'une grande intelligence, & d'une activité peu commune. Il vit que les Corſes n'avaient fait pour ainſi dire, que ſe jouer avec Gènes; que même les Français n'avaient pas agi contr'eux avec aſſez de vigueur: il en conclut qu'il était néceſſaire de frapper un coup capable de faire une grande impreſſion ſur ces vaillans Inſulaires, accoutumés depuis ſi longtems aux ſcènes ſanglantes. Son Maitre lui aiant commis la charge de dompter ce peuple, il réſolut ſérieuſement de l'exécuter.

Tout fut préparé pour cette entrepriſe, pour laquelle il avait à ſes ordres 16 Bataillons des meilleures troup-

pes de France, outre quelques arquebusiers, & des Béarnais experts à grimper les monts.

Ajant formé deux grands corps, & divers petits détachemens, tous complettement fournis de munitions & de tout le néceſſaire, il pénétra dans l'intérieur du pays le plus reculé, pendant que ſes grenadiers conduiſaient du gros canon au travers des paſſages les plus difficiles. Il fit couper par tout les grains, les vignes & les oliviers, mit en feu tous les villages, & ſema la terreur & la déſolation dans tous les quartiers. Il fit pendre nombre de Moines & autres qui avaient été les plus échauffés pour la révolte, & fit publier en même tems, partout où il paſſa, en termes précis, la Capitulation qu'il leur offrait, & qui était véritablement le meilleur parti à prendre au milieu d'une telle deſtruc-

tion. En mettant à part le peu de générosité d'un procedé semblable, dans une cause pareille, on ne peut qu'admirer l'habileté martiale de Mr. de Maillebois.

Nous avons vû que Théodore n'osa pas débarquer dans l'Isle; le secours qu'il laissa ne pouvait être d'un grand effet. Une boucherie si terrible, & à laquelle on n'était point préparé, jointe aux menaces d'une vengeance plus terrible encore, de la part d'une nation aussi formidable pour eux que la France, obligea les Corses à rendre les armes, à la fin de la campagne de 1739, qui fut des *plus* chaudes. Sur ces armes, il s'en trouva un millier à la marque des Génois; la République les reclama, & cette circonstance leur fit peu d'honneur. Les Généraux Giafferi & Paoli quittérent l'Isle, & se retirérent à Na-

ples, où ils furent tous deux faits Collonels, grade dont ils jouïrent jusqu'à leur mort.

Il restait toujours quelques patriotes enthousiastes, qui se cachaient dans les parties les plus sauvages de l'Isle; mais tous furent réduits avant la fin de l'année 1740, de même qu'un petit parti de déterminés conduit par le jeune Baron de Neühof, neveu de Théodore, qui échappa longtems à toutes les diligences du Commandant Français. Il se rendit enfin, à condition que lui & ses partisans seraient débarqués en toute sûreté sur le Continent, ce qui fut fidellement exécuté.

De cette façon, la Corse fut entiérement conquise par les armes de la France; ce dont les Génois parurent aussi glorieux, que si elle l'eut été par leurs exploits. Ils firent des propositions à

Mr. de Maillebois tendant à maintenir l'Isle dans un perpétuel repos. Ces propositions ont été conservées par *Mr. Jaussin* (*s*), & elles sont telles qu'un Etat devrait en être confus. Entre plusieurs articles barbares, il y en a un entr'autres, où l'on proposait de transporter une partie considérable des habitans, de les remettre au Roi de France, pour en peupler ses Colonies les plus éloignées. Pouvait-on imaginer des mesures plus dures & plus absurdes que celle-là? Jaussin est déterminé partisan de Gènes; Dans la totalité de ses deux volumes, il ne laisse pas échaper une étincelle de goût pour la liberté, & ne parait pas être entré le moins du monde dans les motifs qui avaient porté les Corses à combattre ardemment pour elle: cependant en raportant cette pro-

(*s*) JAUSSIN. Tom. I. p. 468.

position, il ne peut s'empêcher de dire; „ Il semblait par là qu'ils auraient été „ contens d'être Souverains des seuls „ rochers de Corse sans sujets (*t*).

La France se trouvant occupée d'objets plus importans que la Corse, ou que les intérêts des Génois, ne donna pas longtems son attention au sort de cette Isle. Toute l'Europe était alors en fermentation, de sorte qu'elle jugea convenable de retirer les troupes qui étaient en Corse. Elles la quittérent à la fin de 1741, la laissant parfaitement soumise & tranquille: c'était à peu près dans le sens que le disait des Romains l'ancien Chef des Ecossais nommé *Galgacus* dans son Discours sur la montagne de Grampian; *Ils disent qu'ils don-*

(*t*) Ibid. p. 481.

nent la paix à un pays, quand ils en font une solitude (u).

Les Français connaiſſaient trop bien les Corſes, pour croire qu'ils ſe ſoumiſſent aux Génois, lorſqu'on les laiſſerait à eux mêmes. L'événement le juſtifia; car à peine les Français furent partis, que les Corſes ſe remirent en mouvement avec autant de vivacité que jamais. Pluſieurs de leurs compatriotes qui étaient établis en diverſes villes de l'Italie, ſe fournirent d'armes, & comme ils l'avaient fait précédemment, ils en prirent une grande quantité des Génois. Tel qu'un arc puiſſant qui aiant été longtems débandé, reprend tout ſon reſſort, les Corſes longtems opprimés, parurent ſe relever avec une nouvelle

(u) *Ubi ſolitudinem faciunt, pacem appellant*. TACIT. de vit. agric. Cap. 30.

vigueur. Hommes,femmes & enfans semblaient prendre les mêmes engagemens; de très jeunes garçons allaient en campagne, & même quelques unes de leurs femmes, comme celles de Sparte, montrérent leur valeur dans les combats. Plusieurs de leurs Religieux s'armérent, & comme si une inspiration générale les eut animés, tous avaient la même ardeur contre le Tiran.

Gaffori & *Matra* obtinrent alors le Gouvernement de Corse, sous le titre de Protecteurs du Royaume. Gaffori était un homme dont les talens étaient distingués: son Eloqnence était remarquable, & les Corses parlent toujours avec admiration des harangues qu'il leur adressait. Il apprit un jour qu'une bande d'assassins était venue, & se préparait à le tuer. Il sortit & alla à leur ren-

contre avec une ſérénité & une dignité qui les étonna. Il les pria ſeulement de l'écouter un moment, & leur fit une peinture ſi pathétique des malheurs de la Corſe; il leur inſpira même une telle indignation contre les opreſſeurs, que les aſſaſſins ſe jettérent à ſes pieds, lui demandérent pardon, & ſe rangérent à l'inſtant ſous ſa banniére.

Les Génois étant en poſſeſſion du Château de Corte, ils y étaient très vivement aſſiégés par les Corſes, commandés par Gaffori. Par une étrange mépriſe, il arriva que la nourrice qui prenait ſoin du fils ainé de Gaffori s'égara en ſe promenant, à une petite diſtance du camp. Les Génois l'apperçurent & firent une ſortie ſubite, ſe ſaiſirent de la nourrice & de l'enfant qu'ils emmenérent dans le Château. Le Général montra avec beaucoup de décence

l'intérêt qu'il prenait à cet accident, qui excita un murmure dans toute l'armée. Les Génois crurent pouvoir être maitres des Conditions, ayant entre les mains un gâge qui lui était ſi précieux. Lorſqu'il avança pour faire jouer ſon artillerie, ils élevérent ſon fils en l'air, précifément au deſſus de la partie du Château contre laquelle le canon portait ; les Corſes s'arrêtérent & parlaient de le retirer : mais Gaffori, qui avec la réſolution d'un Romain, ſe mit à leur tête, ordonna de continuer le feu. Heureuſement ſa fermeté ne fut pas punie par la perte de ſon fils qui échapa au danger. J'ai le plaiſir de connaitre ce jeune Gentilhomme, qui a hérité la place de ſon pére, & de qui je tiens cette hiſtoire, d'ailleurs très-connue, qui lui fait autant d'honneur ; je la tiens même de gens qui l'ateſtaient ſans y avoir le moindre intérêt.

Matra, l'autre Général ou Protecteur, était toujours suspect comme s'il eut favorisé secrettement les vues des Génois, & qu'il eut été plutôt un fauteur de divisions qu'un patron de la liberté. Il est sûr que le grand malheur des Corses était leur peu d'union, ce qui était cause que les animosités particulieres attiraient beaucoup leur attention, & détournait leur zèle des intérêts de la grande cause.

En 1745. le Comte *Domenico Rivarola* arriva à Bastia, avec quelques vaisseaux de guerre Anglais. La Grande-Brétagne avait fait défense à ses sujets de donner aucune assistance aux Corses; mais par une suite des variations assez ordinaires au systême politique, elle consentit à envoyer quelques vaisseaux contre les Génois; non comme d'elle-même, mais pour complaire au Roi de

Sardaigne, qui avait pris extrêmement à cœur la cause des Corses. Ces vaisseaux bombardérent Bastia & San Fiorenzo, & ces deux places leur furent remises. Jamais la valeur Anglaise, ni le grand service que nous leur rendîmes ne seront oubliés par ces braves Insulaires.

Le Comte de Rivarola fut proclamé Généralissime du Royaume. Gaffori & Matra n'étaient pas présens à cette élection, & mirent tout en œuvre pour s'y opposer. Ce ne fut plus que des animosités cruelles & des dissentions, & les Anglais en partirent avec l'idée que ce peuple était encore à demi barbare. Les informations que nous avons pû prendre & donner à cet égard n'ont pas suffi pour détruire ces fâcheuses impressions qui continuent encore, & n'ont eu que trop d'influence en Angleterre.

Riva-

Rivarola, Gaffori & Matra, ayant repris dans la suite des sentimens plus modérés les uns pour les autres, les affaires en allérent un peu mieux; cependant les Génois ne furent pas longtems à recouvrer Bastia & San-Fiorenzo.

En 1746. les Corses envoyérent deux Députés avec des propositions au Comte de Bristol, alors Ambassadeur de Sa Maj. Britannique à la Cour de Turin. L'intention de ce projet était que la Corse se mît entiérement & par son propre choix sous la protection de la Grande-Brétagne. Les Députés attendirent à Turin jusqu'à ce que Mylord Bristol eut reçu réponse du Ministère de Londres, qui leur en fit témoigner son contentement, espérant que les Corses conserveraient les mêmes dispositions; mais ajoutant que ce n'était pas alors le tems d'en venir à un traité.

Le Comte Domenico Rivarola jugeant qu'il pourrait être d'une plus grande utilité à sa patrie en s'en éloignant, retourna à Turin, où il entretint constamment les gracieuses intentions de Sa Maj. le Roi de Sardaigne pour la Corse. Il mourut en Avril 1748. avec rang de Collonel, laissant après lui la réputation d'honnête homme & de zélé patriote.

La même année & le même mois, le vaisseau Anglais, le Nassau, commandé par le Capitaine Holcomb, avec quelques batimens de transport, débarquérent en Corse deux battaillons, un des troupes du Roi de Sardaigne, & un de celles d'Autriche, pour donner secours aux Corses; mais la paix générale s'étant conclue à Aix-la Chapelle, les États étrangers ne purent plus s'en mêler, & dès là les Corses & les Génois furent laissés à eux-mêmes.

Mylord Hailes a dans ſa belle collection de manuſcripts hiſtoriques, deux piéces rélatives à la Corſe, l'une eſt intitulée: *Information de l'Etat dans lequel ſe trouve la Corſe, & de ce qu'il faudrait pour la délivrer de l'eſclavage du Gouvernement Génois*, traduit de l'Italien du Comte Domenico Rivarola. L'autre eſt une rélation de l'état de la Corſe, en original Italien, faite par un homme qui parait très inſtruit ſur ce ſujet. Ces deux ouvrages prouvent également les avantages que tirerait une Puiſſance maritime de l'alliance avec la Corſe. Ils furent communiqués par Mr. *Carret de Gorrégne* au Général *Wentword*, Ambaſſadeur de la Grande-Brétagne à Turin; & je crois qu'ils ont beaucoup contribué à diſpoſer le Roi de Sardaigne & la Cour d'Angleterre en faveur des Corſes.

Matra entra au ſervice de Piémont vers la fin de l'an 1748. laiſſant Gaffori ſeul Général de l'Isle. La guerre & les actes d'une valeur intrépide continuérent juſques en 1753. que Gaffori fut aſſaſſiné de la main d'un meurtrier entretenu par la République. C'eſt du moins un fait certain que quelques uns de ces ſcélérats ont toujours une chétive penſion pour vivre dans l'Etat de Gènes. On voit un pillier d'infamie érigé à Corte ſur la place où était la maiſon du principal acteur de cette ſanglante trahiſon. Cette maiſon fut brulée & raſée juſqu'aux fondemens.

Les Corſes différent beaucoup entr'eux dans leur façon de parler de Gaffori ſelon leurs liaiſons de famille, ou la paſſion du parti auquel ils ſont attachés. Quelques uns deux ont crû qu'il était trop rempli d'amour propre,

& de vues intéressées, qui le portaient à former des plans indignes, de réconciliation avec Gènes; mais outre la répugnance qu'aura toujours une ame généreuse à donner créance à d'injurieux rapports, à la charge d'un Héros, qui a donné les preuves que j'ai rapportées, de sa grandeur d'ame; tout ce que j'ai ouï dire de Gaffori aux personnes les plus impartiales, joint à la vénération que la plûpart de ses compatriotes ont encore pour sa mémoire, me persuadent la réalité de ses vertus.

L'administration de l'Isle fut si bien établie par le Général Gaffori que la Corse fut en état de se soutenir pendant deux ans, sans avoir de Chef; & pendant ce tems là la guerre continua avec différens succès.

Les patriotes cependant n'avaient pas prêté le serment solemnel de se jetter plu-

tôt dans les flammes, à l'exemple des Sagontins, que de se soumettre à la République. Ce serment conçu en termes si violents & si énergiques, ressent assez le stile des Corses; mais il est exagéré: le bruit cependant en a couru dans toute l'Europe, & a été reçu généralement comme indubitable. Le Docteur *Smollet* qui a montré sa généreuse chaleur en faveur des Corses, a donné au formulaire de ce serment une place dans son histoire; mais *Paoli* (*x*) m'a assuré que c'était une fiction.

Je viens présentement à un évenement remarquable dans les annales de Corses; un évenement qui fait une époque d'où la gloire & le bonheur de l'Isle doivent principalement être datées. C'est, selon moi, l'élection de *Pascal Paoli* (*y*)

(*x*) SMOLL. hist. vol. 16. p. 384.

(*y*) Son nom en Italien est *Pascale de'*

en qualité de Général de l'Isle.

PASCAL PAOLI était le ſecond fils de l'ancien Chef *Giacinto Paoli.* Il fut élevé avec beaucoup de ſoin par ſon pere, qui forma ſon goût aux lettres, & le lui inſpira avec les plus nobles & les plus vertueux ſentimens. Il nâquit en Corſe, où il ſéjourna aſſez pour contracter un amour tendre pour ſa pa-

Paoli. J'écris *Paſcal*, comme plus agréable à l'oreille. J'ai évité de lui donner aucun titre; C'eſt une idée que je dois à *Mylord Hailes*, lorſque je lui demandai ſi je devais l'appeller *Paoli*, *Signor* ou *Général*; ſa réponſe fut, Signor vaudroit mieux que Général, mais Paoli eſt préférable à l'un & à l'autre. Vous ne diriez pas; *le Roi Alexandre*, mais *Alexandre de Macédoine* : un titre n'ajouterait rien à la dignité de *Judas Maccabée.*

trie, & pour ſentir vivement l'oppreſſion ſous laquelle elle gémiſſait.

Lorſque ſes compatriotes furent totalement écraſés par le Marquis de Maillebois; Hyacinthe Paoli emmena le jeune Paoli à Naples, où il eut les avantages que donnait l'Académie, une commiſſion d'Officier à ce ſervice, & la fréquentation de la Cour.

Il y vécut 12 ou 13 ans, cultivant les riches talens que la Nature lui avait donnés, & jettant les fondemens du grand deſſein qu'il avait formé de bonne heure pour la délivrance de ſa patrie.

Sa réputation devint ſi grande parmi les Corſes, qu'il reçut les plus preſſantes invitations à ſe rendre chez eux pour les commander. Il s'embarqua enfin dans cette glorieuſe entrepriſe, animé par la plus généreuſe ambition, ſans être en aucune façon intimidé par la

considération des dangers, des travaux & de l'incertitude de leur succès.

Il y eut quelque chose de particulier & de touchant dans ce qui se passa lorsqu'il se sépara de son pere. Ce bon vieillard, dont les cheveux avaient blanchi sous le poids des soucis & des années, se jetta sur son col, l'embrassa en lui donnant sa bénédiction, & d'une voix entrecoupée de sanglots, l'encouragea à suivre la belle vocation dans laquelle il allait entrer. „ Mon fils [lui „ dit-il] il est très-possible que je ne „ vous reverrai plus; mais par la pen- „ sée je serai toujours avec vous. Votre „ dessein est grand & noble, & je ne „ doute point que Dieu n'y répande sa „ bénédiction. Le peu qui me reste de vie „ je l'employerai pour votre cause, en „ offrant au Ciel mes priéres & mes „ supplications pour votre conservation

„ & votre profpérité. Après l'avoir de
„ nouveau embraffé, il partit.

Pafcal PAOLI ne parut pas plûtot dans l'Isle qu'il attira l'attention de tout le peuple. Son port, fes maniéres, prévinrent auffi-tôt en fa faveur, & fon jugement fupérieur joint à fon efprit patriotique lui faifant déployer toute la force de fon éloquence, charma tous fes auditeurs; tout cela relevé par fa condefcendance, fon affabilité & fa modeftie lui gagna abfolument tous les cœurs. La route au fuprême commandement lui était ouverte, & fes compatriotes l'y appellérent par l'unanimité des fuffrages. On publia à cette occafion le Manifefte fuivant.

Le Conseil Suprême & Général du Royaume de Corse, au Corps bien-aimé de la nation.

TRES CHERS PEUPLE, ET COMPATRIOTES,

„ Les discordes & les divisions, qui „ avaient altéré la tranquillité publique „ & particuliére de notre patrie, en „ faisant revivre les anciennes & per- „ sonnelles inimitiés, entre ceux qui „ avaient le moins de crainte de Dieu, „ & de zèle pour le bien public, ont „ obligé nos principaux Chefs à nous „ appeller à cette consulte générale pour „ délibérer sur les mesures les plus pres- „ santes & les plus efficaces à prendre „ pour opérer le rétablissement de la „ commune union, en statuant les loix „ les plus rigides, & leur exécution la

„ plus févére contre ceux qui oferaient
„ la troubler par leurs querelles paffées
„ ou par leurs difpofitions turbulentes.

„ Les moyens qui nous ont paru
„ après mûre réflexion, les plus pro-
„ pres & les plus efficaces pour parve-
„ nir à cette fin défirable, ont été d'é-
„ lire un Chef œconomique, politique
„ & Général, rempli de lumiéres, pour
„ commander avec plein pouvoir dans
„ ce Royaume; excepté lorfqu'il y au-
„ rait lieu de confulter fur des matié-
„ res d'Etat importantes, que le dit
„ Chef ne pourait traiter fans le con-
„ cours du peuple ou de fes repréfen-
„ tans refpectifs.

„ Dans cette vuë nous avons élû,
„ d'une commune voix, PASCAL PAOLI
„ que fes vertus & fon habileté en ren-
„ dent digne.

„ Après cette unanime élection, faite

„ par les Chefs du Conseil de guerre, „ les députés des Provinces, & les Re- „ présentans respectifs des Paroisses con- „ venablement assemblés, ce Gentilhom- „ me a été invité par une lettre à ve- „ nir, & une Commission nombreuse „ des principaux membres de l'assem- „ blée ont été envoyés dans sa maison „ pour lui marquer le désir que l'on „ avait qu'il acceptât cette charge, & „ qu'il parût dans dite assemblée pour y „ être reconnu comme notre Chef, & „ y prèter le serment solemnel d'exer- „ cer cet office, dont-il a été revètu, „ avec le plus grand zèle, l'affection & „ le désintéressement convenable; de „ même que pour recevoir le serment „ de fidélité & d'obéissance des Com- „ munes.

„ Surquoi ayant allégué diverses rai- „ sons contraires, il a montré beau-

„ coup de repugnance à prendre ſur lui „ une charge ſi importante: mais ayant „ été informé de nos réſolutions & dé- „ terminations à cet égard, en cas d'op- „ poſition ou de refus, il a été obligé „ d'y acquieſcer, y étant comme forcé. „ En conſéquence de quoi, ayant été „ conduit ici cette nuit, il a prêté & „ reçu les ſermens ſus-mentionnés.

„ Il prend donc le Gouvernement à „ ſa charge, aſſiſté de deux Conſeillers „ d'Etat, avec un élû des plus eſtimés „ de chaque Province, qui devra être „ changé tous les mois.

„ Le 3. d'Août doit être fixé pour „ une tournée générale tendante à pu- „ nir les auteurs de divers crimes, par- „ ticuliérement des meurtres derniére- „ ment commis en différens lieux. Cette „ tournée ſera dirigée par le ſusdit Gé- „ néral, avec les Députés, & le nom-

„ bre d'hommes armés qu'ils jugeront
„ à propos.

„ Nous espérons que ces résolutions
„ & délibérations que nous avons pri-
„ ses, procureront une satisfaction gé-
„ nérale sur tout ce qui intéresse le bien
„ public, & nous chargeons tous les
„ Chefs & Commissaires préposés sur
„ les Paroisses, d'y concourir autant
„ qu'il sera en leur pouvoir, pour af-
„ fermir la tranquillité publique.

Donné à St. Antonio de *Casa Bianca*, le 15. Juillet 1755.

Quoique PAOLI eut longtems médité sur l'importance de la charge qu'il embrassait, sa vuë prochaine le frappa avec raison. Ses vuës étaient étenduës, ses résolutions magnanimes, & cet office lui parût plus important qu'à une

perſonne moins pénétrante, & dont les plans euſſent été plus bornés.

Son héſitation & ſa défiance, lorſqu'il fut appellé au commandement ſuprême, n'eurent rien d'affecté : Il en peſait les ſuites, & ne pût qu'en être ſérieuſement émû ; car il ne pouvait prévoir avec certitude l'étonnante influence que ſon Gouvernement pouvait avoir pour le bonheur de ſa patrie : mais les repréſentations qui lui furent faites furent ſi grâves, & en quelque ſorte ſi péremptoires, qu'il ſe crût lui-même tenu par devoir à accepter cette tâche difficile.

Lorſqu'il eut approfondi l'état des affaires de Corſe, il y trouva le plus grand déſordre, & une affligeante confuſion. Il n'y avait ni ſubordination, ni diſcipline, ni argent, peu d'armes & de munitions ; & ce qui était pire encore que tout le reſte, peu d'union

parmi son peuple. Il commença d'abord par remédier à ces maux. Son art de persuader & son exemple eurent la plus grande force. Tous les ordres de l'Etat s'évertuérent à fournir tout ce qui était nécessaire pour pousser la guerre avec vigueur ; de sorte qu'en très peu de tems, les Génois furent chassés & réduits à se retirer dans les recoins les plus reculés de l'Isle.

Après avoir ainsi débusqué l'ennemi du cœur du pays, Paoli eut le loisir de vaquer à la partie Civile de son administration. Il y découvrit des talens & une fermeté qu'on eut trouvé difficilement ailleurs. Il redressa une infinité d'abus qui s'étaient glissés d'eux mêmes, dans les derniers tems de troubles. Il y modella en quelque sorte le nouveau régime sur les principes les plus tempé-

rés d'une ſaine Démocratie, qui avait toujours été ſon idée favorite.

Les Corſes ayant éprouvé depuis longtems des dénis d'une Juſtice légale, s'étaient arrogé le droit de la vengeance privée, & en uſaient pour s'aſſaſſiner les uns les autres à la plus légére occaſion. Il trouva une grande difficulté à étouffer cet abominable uſage, qui allait ſi loin, que ſelon le calcul commun, l'Etat perdait par là annuellement 800 ſujets. Cette maladie était devenue ſi violente qu'elle ſemblait incurable. Cependant par de ſérieuſes repréſentations faites à propos, en expoſant avec force combien cette pratique déteſtable était ruineuſe pour la cauſe de la liberté, dans un tems où elle avait beſoin de tous les ſecours & de toutes les forces réünies; joint à l'exercice ſévére de la Juſtice Criminelle, PAOLI

persuada peu à peu aux Corses que le pouvoir de dispenser les peines n'appartenait qu'au supérieur commun, & que sans l'obéissance aux loix, & un système régulier d'administration, jamais ils ne pouraient faire tête à l'ennemi, ni même former un Etat, à parler exactement. Les mesures qu'il prit furent si justes & si efficaces, qu'il passa une loi qui déclarait capital tout assassinat pour quelque raison, & sous quelque prétexte que ce pût être.

Les Corses sont naturellement humains, mais tels que les Italiens & les autres peuples du Sud, vifs & impétueux de leur naturel. C'est certainement l'effet d'un climat chaud qui forme le tempérament ou le caractère des hommes, à un dégré extraordinaire de sensibilité; quoiqu'assurément elle ait de grands avantages, & puisse en pro-

duire de considérables, en rendant le sentiment plus exquis, & toutes les affections de l'ame plus actives & plus sublimes; elle a en même tems le désavantage d'être souvent une source d'impatience, de passions soudaines, & d'un esprit de vengeance, qui met en feu la societé.

PAOLI par sa connaissance profonde de la nature humaine, guidait les Corses à la gloire, & tournait leurs dispositions impétueuses & leur passion pour la vengeance au grand objet de la liberté & de la vengeance publique de la patrie. Ses sages institutions furent d'un si grand effet, que malgré les fréquentes pertes que fit la Corse en maintes rencontres, la population s'accrut en peu d'années de 16000.

Lorsque le systême du Gouvernement fut établi, & que le Général eut rectifié

quelques uns des plus grands abus, il s'appliqua à cultiver & à civiliser les mœurs des Corses. C'était là une tâche délicate ; ils étaient nés dans l'anarchie, & leur vertu la plus constamment pratiquée avait été la résistance. Tout cela demandait la plus grande circonspection, & le ménagement le plus délicat pour leur faire discerner la différence qu'il y a entre une gêne salutaire & une oppression tyrannique. PAOLI n'était pas Monarque ; il n'était pas né pour les régler ; la nation n'était pas son héritage. Ainsi il lui eut été inutile de se proposer de les soumettre par la force, comme le Czar *Pierre I.* l'avait fait à l'égard des Russes. Cette conduite n'eut pas été d'accord avec ses vues de former une Nation libre : Mais supposé qu'il y eut incliné, assurément il n'y eut pas réussi. Lui-même était entiére-

ment dépendant du peuple, élû par lui, responsable à ce peuple de sa conduite. Ce n'était pas une petite affaire de mettre un frein à ceux de qui il tenait son autorité: c'est pourtant ce que PAOLI eut la gloire d'accomplir.

Il le fit en préparant insensiblement les Corses à souffrir des loix, en cultivant leur raison, & en les conduisant comme de concert avec eux, à désirer l'établissement de diverses régles dont il leur fit sentir les grands avantages. Il fonda une Université à Corte, & prit soin des enfans en se donnant toutes les peines possibles, pour établir de bonnes écôles dans tous les villages du Royaume.

Son dernier éfort fut d'engager les Corses à s'adonner à l'agriculture, à s'appliquer au commerce & aux autres occupations de la vie civile. La guerre avait entiérement ruiné l'industrie dans

cette Isle. Elle avait donné aux Corſes un tel mépris pour les occupations de la paix, qu'ils ne jugeaient dignes de leur attention que les armes & les exploits. Les grandes & valeureuſes actions que quelques uns d'eux avaient faites, leur donnaient à tous un certain orgueil qui dédaignait toutes les occupations inférieures & moins glorieuſes. Des Héros ne pouvaient s'abaiſſer à n'être que des payſans. Leur vertu n'était pas auſſi parfaite que celle des Romains, qui revenaient d'une victoire ou d'un Triomphe au travail de la charue.

Le pays était par là en danger de reſter entiérement inculte, comme le peuple était en péril de devenir une troupe indiſciplinable de Bandits.

PAOLI en ſentant la conſéquence, chercha ſérieuſement à s'en préſerver,

en portant par degrés les Corſes à enviſager le travail avec moins d'averſion, autant du moins qu'il ſerait néceſſaire pour pourvoir par eux mêmes à leur ſubſiſtance & à leur habillement, de même que pour faire un petit commerce du ſurplus de leurs beſoins.

Son adminiſtration fut à tous égards telle que d'un Etat déchiré par les factions, il en fit une nation ſolidement unie; de ſorte que ſi la France n'y fut pas intervenue, les Héros Corſes auraient depuis longtems expulſé les Génois de l'Isle.

Les Corſes ſentans leur propre importance, réſolurent de ne plus épargner les Génois par mer, comme ils l'avaient fait juſques là par indulgence pour les individus, dont ils déploraient la malheureuſe ſituation, qui les forçait à vivre ſous un Gouvernement tyrannique:

rannique : mais voiant que les Génois attaquaient continuellement leurs vaiſſeaux, & en faiſaient leur butin, il fut jugé que rien n'était plus juſte que d'uſer de repréſaille. Ils obſervérent d'ailleurs en tout tems le reſpect qu'ils devaient aux autres Puiſſances maritimes. A cet effet, ils publiérent un Manifeſte en 1760. (z).

Ces vigoureux & rapides progrès de la nation Corſe firent faire de ſérieuſes réflexions aux Génois, qui en 1761, publiérent à leur tour un Manifeſte en termes ménagés & inſinuans, pour eſſayer de porter les Corſes à une ſoumiſſion pacifique (*a*).

Immédiatement après, il fut convoqué une aſſemblée générale dans l'Evêché de Caſinca, dans laquelle les plus

(*z*) Appendix N°. I.

(*a*) Appendix N°. II.

fortes résolutions furent prises de n'accepter jamais aucun accommodement avec la République, que sous la condition qu'elle assurerait la liberté, & reconnaitrait l'indépendance de l'Isle de Corse (*b*).

Les Corses publiérent à ce sujet un Mémoire adressé à toutes les Puissances de l'Europe (*c*), en les conjurant par tous les droits de l'humanité d'interposer leurs bons offices, pour procurer la paix à une nation qui avait fait de si généreux efforts pour le maintien de sa liberté.

Dans ces divers écrits, il règne une Eloquence mâle, un sentiment & une résolution qui font beaucoup d'honneur à ce peuple.

Mais la politique de Versailles ne fa-

(*b*) Appendix N°. III.

(*c*) Appendix N°. IV,

vorisait pas la cause ~~Génoise~~ des corses. La France avait été alternativement la verge & le bouclier des Génois. PAOLI avait presque achevé complettement son grand projet d'affranchir de leur domination toutes les parties de l'Isle, lorsqu'il fut conclu un Traité entre la France & la République, par lequel la premiére s'engageait à envoyer six Bataillons de troupes en garnison dans les villes fortifiées de Corse, pendant le terme de quatre années.

Dès que ce Traité fut répandu en Europe, tous les cœurs nobles & généreux en furent sincéremant affligés. Chacun crût que la France allait recommencer à porter le fer & le feu en Corse, & souffler sur les espérances de ces braves Insulaires. Mr. *Rousseau* écrivit la dessus, avec son énergie ordinaire, à son ami & le mien, Mr. *De Leyre*,

(*d*) l'un des Auteurs de l'Encyclopédie, homme qui joint à la ſcience & au génie, le cœur le plus ſenſible & l'ame la plus généreuſe.

„ Il faut avouer (dit-il) que vos „ Français ſont un peuple bien ſervile, „ bien vendu à la tyrannie, bien cruel, „ & bien acharné ſur les malheureux. „ S'ils ſavaient un homme libre à l'autre „ bout du monde, je crois qu'ils „ iraient pour le ſeul plaiſir de l'exter- „ miner.

Cependant, ce n'était de la part de la France qu'une affaire de prudence & de politique. Elle devait aux Génois quelques millions de livres; ſes finances n'étaient pas en aſſez bon état pour qu'il lui convint de les payer: Mais les Miniſtres de France ne négligent jamais l'occaſion de faire un Traité avan-

(*d*) Son ſéjour était à Parme.

tageux pour leur Monarque. Ils dirent aux Génois ; " Nous ne pouvons pour „ le présent vous livrer une telle som„ me : mais nous consentons à vous „ envoyer six bataillons de troupes au„ xiliaires en Corse, comme un fond „ d'amortissement en acquit de notre „ dette". Les Génois qui se rapellaient avec une barbare satisfaction, tout ce que la France avait fait ci-devant contre la Corse, ne doutérent point que si les soldats Français rentraient dans l'Isle, ils n'y continuassent les mêmes hostilités, & n'y commissent les mêmes dévastations. Ils crûrent que la France étant provoquée, une guerre sanglante en serait la suite ; que bientôt cette guerre réduirait de nouveau les Corses dans l'esclavage, & ils furent enchantés de ce point de vuë.

Cependant, les Français prirent soin

de ne s'engager qu'à la défenſive, & de borner le Traité à 4 ans, pour avoir le tems d'éteindre la dette. La France envoya les troupes ſtipulées vers la fin de l'année 1764, & Mr. le Comte *de Marbœuf* fut chargé de les commander en Chef.

Mr. de Marbœuf était un Général expérimenté & plein de modération. L'on ne ſaurait même douter que ſes inſtructions ne portaſſent de traiter doucement les Corſes. Sa commiſſion était uniquement de prendre ſoin que les choſes n'empiraſſent pour les Génois, & qu'ils puſſent conſerver les places de *Baſtia*, *San Fiorenzo*, *Calvi*, *Algagliola* & *Ajaccio*.

Les Corſes mêmes ſe conduiſirent dans cette occaſion avec beaucoup de prudence. Ils tinrent un Conſeil Général, dont ils rendirent publiques les réſolu-

tions (*e*). Ils y témoignaient ne se point défier de la France, qui, à ce qu'ils présumaient, ne commencerait point à commettre contre eux d'hostilités. Cependant pour plus grande sûreté, il était ordonné que le Conseil de guerre, par ordre du Gouvernement, veillerait sur toutes les infractions que la France pourait avoir promis en secret de faire. Ce Conseil était chargé par ordre exprès, d'observer qu'il ne fut point permis aux troupes de France d'entrer sur le territoire de la nation; que le Général garnirait la frontiére d'une garde suffisante; que si quelque Officier Français souhaitait un passeport, il pût le donner, mais sous l'obligation de rendre compte à la premiére assemblée Générale, de tous les passeports

(*e*) Appendix. N°. V.

qu'il aurait expédiés, & des motifs pour lesquels il l'aurait fait, de même que de chaque Traité qu'il aurait conclû avec les Français. Que sur le raport qu'il pourait être fait quelques nouvelles propositions de paix avec la République, elles seraient toutes rejettées, si au début elles n'accordaient à la nation, les Préliminaires résolus dans l'assemblée générale de *Casinca*. Que le Général ferait des remontrances respectueuses au nom de la nation à S. M. T. C. sur la perte considérable que causait à leur Etat l'arrivée de ses troupes; vû qu'en même tems qu'elle soulageait les Génois des grandes dépences qu'ils étaient obligés de faire pour pousser la guerre, elle arrêtait les patriotes dans leurs progrès, & les empèchait de chasser entiérement de l'Isle leurs ennemis. Que cette Remontrance pourait être

plus éficace, ſi S. E. [*le Comte de Marbœuf*] voulait bien en même tems employer ſes bons offices, pour engager le Roi de France à préſerver par ſa Médiation gracieuſe, les droits, les prérogatives, la liberté & l'indépendance de la nation Corſe. Cette aſſemblée ajoutait, que comme juſques là chacun avait coupé librement des bois de conſtruction dans les forêts de l'Isle, il ne ſerait plus permis à l'avenir de le faire ſans permiſſion du Gouvernement.

Ces réglemens étaient ſages & modérés. Sans donner ombrage aux Français, ils mettaient à couvert les patriotes des attaques ſubites & inſidieuſes. L'article rélatif à la coupe des bois de charpente était très eſſentiel pour empêcher les Français d'en faire tranſporter à Marſeilles & à Toulon, comme ils l'auraient fait probablement ſans cet

Edit, qui conſervait aux Corſes la reſſource précieuſe de ces bois de conſtruction, ſoit pour leur propre ſervice, ſoit pour celui de quelque Puiſſance maritime, avec laquelle ils pouraient dans la ſuite faire alliance.

Les opérations de la guerre reſtant ainſi ſuſpendues, PAOLI fit ſervir ſagement ce tems de calme à préparer de nouvelles victoires, à perfectionner la conſtitution civile de ſa patrie, & à lui donner plus de ſtabilité; en quoi il fit ſeul ce que les ſiécles n'avaient pû faire, & donna un exemple illuſtre de ce qu'on diſait *d'Epaminondas*, qu'un ſeul homme avait été d'une plus grande influence que n'avait pû l'être tout le corps de la nation (*f*).

(*f*) CORNEL. NEP. *Vit. Epamin. in fine.*

CHAPITRE III.

Etat présent de la Corse, rélativement au Gouvernement, à la Religion, au Militaire, au Commerce, aux Sciences, au génie & au caractère de ses habitans.

APrès avoir parcouru l'histoire des révolutions de l'Isle, qui a éprouvé tant de vicissitudes, il sera agréable de considérer ce qu'ont produit ses efforts vigoureux pour la cause de la liberté. C'est donc avec un très grand plaisir que je vais le présenter à mes lecteurs, avec l'état présent de la Corse.

Le Gouvernement de Corse est tel que je vais le décrire. Chaque *Paése* ou village élit à la pluralité des suffrages un Podestà & deux autres Magistrats, qui portent le nom respectable de péres

de la Communauté, *Padri del Commune.* Ces Magiſtrats ſont choiſis annuellement: mais ils peuvent être continués pendant pluſieurs années dans leur office, & cela ſelon le bon plaiſir de la Communauté: mais il faut que ce ſoit chaque année par une nouvelle élection.

Le Podeſtà peut ſeul juger les cauſes de la valeur de 10 livres; & avec les peres de la Communauté, il peut juger définitivement juſques à la valeur de 40 livres. Le Podeſtà eſt le repréſentant du Gouvernement, & c'eſt à lui que s'adreſſent tous les ordres du grand Conſeil. Les Péres de la Communauté ſont les Intendans de l'œconomie & de la police du village. C'eſt eux qui convoquent la Communauté du peuple, & qui conſultent avec lui ſur tout ce qui regarde ſes intérêts. Dans certains villages, les habitans joignent au Podeſtà

& aux Peres de la Communauté 12 hommes eſtimés, gens de bien, en qui l'on peut ſe confier, & auxquels ils délèguent leur pouvoir de régler les affaires de leur public. Ceux-ci ſont apellés Conſeillers, & ſiégent comme Aſſeſſeurs avec les trois Magiſtrats du village. Les noms de ces Magiſtrats doivent être tranſmis, auſſi-tôt après leur élection, aux Magiſtrats de la Province, qui ont le pouvoir de contredire ce choix, & d'ordonner une nouvelle Election: mais cela n'arrive jamais lorſque le peuple a été unanime. Quelquefois ils choiſiſſent un Podeſtà & un Pere de la Communauté, & quelquefois plus ou moins de Conſeillers; ces irrégularités ſont permiſes, ſelon le goût ou le caprice de divers villages, comme étant encore dans l'état d'enfance, vû que d'ailleurs ces diverſités n'entrainent aucun inconvé-

nient, parce que le degré de pouvoir demeure toujours le même pour chaque office, ſans égard au nombre, comme cela ſe pratique dans les Etats de Hollande, où ceux qui députent deux ou trois repréſentans, n'ont qu'une voix à donner, comme ceux qui n'en députent qu'un ſeul. Dans quelques unes des villes conſidérables, le Podeſtà n'eſt pas ſubordonné au Magiſtrat de Province, mais il eſt conſidéré comme ayant une autorité égale à celle de ce Magiſtrat.

Une fois l'an, tous les habitans de chaque village s'aſſemblent eux-mêmes, & choiſiſſent un Procurateur pour les repréſenter dans le Conſeil Général (*g*), qui eſt le Parlement de la nation, &

(*g*) Mr. BOSWELL apelle cette Aſſemblée *Général - Conſulta*, que nous apellons Conſeil Général.

que l'on convoque annuellement à *Corte* dans le mois de May. Ce Procurateur est élû à la pluralité des voix ; il doit avoir un Brevèt ou lettre de Créance attestée par un Notaire public, & à son arrivée à *Corte*, il présente cet Acte au Grand Chancelier du Royaume qui l'enregistre. Chaque Procurateur a de sa Communauté une livre par jour d'appointement pour son office, depuis son établissement jusqu'à son retour. Ainsi ce qu'on leur alloue est très peu de chose, mais doit être bientôt augmenté.

Quelquefois les Procurateurs de tous les villages d'une même *Piéve* choisissent un d'entr'eux qui va comme représentant de la Piéve entiére, en évitation de plus grands frais aux villages ; mais c'est un abus. Lorsqu'il doit se traiter des matiéres importantes, le nombre des consultans serait trop petit ; d'ail-

leurs ſerait-ce un objet que cette dépenſe, en comparaiſon de l'exercice du droit de ſuffrage, lorſqu'il s'agit de faire des loix, ou de régler les affaires les plus importantes de ſon pays ? Plus le nombre des voix eſt grand, plus l'aſſemblée approche des Comices & de la majeſté du peuple Romain.

Celle du Conſeil-Général forme actuellement une nombreuſe & reſpectable Aſſemblée; Car outre les Procurateurs ordinaires, il eſt d'uſage d'appeller pluſieurs de ceux qui ont été ci-devant membres du Conſeil ſuprême, outre pluſieurs de ceux qui ont perdu leurs peres ou leurs plus proches parens au ſervice de la patrie, afin, diſent-ils, que le ſang des Héros ſoit diſtingué par les honneurs des emplois publics.

Les Magiſtrats de chaque Province déléguent ainſi un Procurateur à l'Aſ-

ſemblée générale ; & lorſque tous les Procurateurs ſont réunis à *Corte*, ſous les yeux du Général & du Conſeil d'État, il eſt recommandé aux Procurateurs de chaque Province de choiſir deux d'entr'eux, qui avec le Procurateur de leurs Magiſtrats procédent à l'élection d'un Préſident & d'un Orateur du Conſeil-Général. Conſéquemment les Procurateurs de chaque Province éliſent ſur leur nombre total, deux ſujets qu'ils nomment de vive voix, s'ils ſont unanimes ; & s'ils ne ſont pas unanimes, à la balote.

Ces deux ſujets, avec le Procurateur des Magiſtrats de chaque Province, paraiſſent devant le Conſeil ſuprême, auquel chacun deux remet un billet cacheté, contenant le nom de celui qu'il eſtime devoir être Préſident ; ces billets ſont examinés par le Suprême Conſeil ;

les trois ſujets qui ont le plus de billets inſcrits de leur nom, ſont ſoumis à la balotte; après quoi celui qui a les deux tiers des voix eſt fait Préſident.

Un Procurateur peut inſcrire ſur ſon billet le nom d'un parent ou de celui qui lui a été le plus fortement recommandé; mais à la balotte il peut voter librement pour la perſonne qu'il en croit la plus digne; en ſorte qu'il arrive ſouvent que celui des trois qui a eu le moins de voix par les billets eſt élu Préſident avec une grande ſupériorité. Ce qui me parait être un autre abus; car un Procurateur qui nomme dans ſon billet celui qu'il ne croit pas convenir à cette charge, court riſque de mettre en place un homme qu'il eſtime moins; outre qu'il ne devrait pas ſe laiſſer gagner par des conſidérations de parentage ou de récommendations. Les mem-

bres du Suprême Conſeil votent ainſi à la balotte pour le Préſident. L'Orateur eſt élu exactement en la même forme.

Le Préſident gouverne pendant la tenue du Conſeil-Général. L'Orateur lit les différens papiers ou mémoires ſur leſquels il y a lieu de délibérer. Les propoſitions du Gouvernement ſont adreſſées au Préſident ; & celles du peuple ſont remiſes à l'Orateur. Si la propoſition du Gouvernement eſt approuvée par la pluralité des ſuffrages, elle paſſe immédiatement en loi ; mais la propoſition du peuple, quoiqu'approuvée, peut être laiſſée en ſuſpend par le Gouvernement ſans en dire les raiſons ; ce qu'il eſt cependant indiſpenſablement tenu de faire à la prochaine Aſſemblée générale.

Ce pouvoir de ſuſpendre fut extrêmement débatu dans le Parlement de Corſe. Le peuple s'y oppoſait forte-

ment, penſant qu'il ne devait pas avoir lieu dans un tel cas ; mais PAOLI toujours prêt à éclairer ſes compatriotes, leur fit voir que dans l'état préſent des affaires, le Gouvernement pouvait avoir divers deſſeins, qui n'étaient pas aſſez meuris pour être communiqués au public, & néanmoins eſſentiellement avantageux à la nation ; en ſorte qu'il importait beaucoup que le Gouvernement eut le privilège de ſuſpendre l'effet des propoſitions qui pourraient traverſer des vues d'une telle conſéquence ; outre que le Suprême Conſeil, conſidéré comme le Grand-Procurateur de la nation, & en poſſeſſion de ſa plus intime confiance, devait être ſpécialement ouï ; & que s'il penſait qu'une propoſition fut d'une importance critique il pouvait bien lui être permis de la mettre de côté, juſqu'à ce qu'elle eut été examinée ſous

toutes ſes faces par tous les membres de l'État; qu'enfin ce délai ne pouvait être d'aucune fâcheuſe conſéquence, vû que le peuple pourrait enſuite au bout d'un court période donner à ſa propoſition la force de loi.

Les Procurateurs de chaque Province s'aſſemblent bientôt après, en préſence du Préſident du Conſeil-Général, ou d'un Préſident nommé par lui, & chaque Province y préſente les objets qu'elle ſe propoſe de mettre ſous ſes yeux du Suprême Conſeil l'année ſuivante, & là chaque Province détermine les objets de ſes repréſentations au Suprême Conſeil. L'un de ces Procurateurs eſt élu Grand-Chancellier. Le Conſeil Suprême peut controller cette élection, & l'élection de chaque Province doit être confirmée par la pluralité des autres Provinces; parceque ces Conſeillers avec

le Général du Royaume constituent le pouvoir exécutif de la Nation, le Conseil-Général ou Législatif lui ayant confié cette haute commission.

Le Général tient son office à vie. Il est Président perpétuel du Conseil Suprême des Neufs; [c'est-à-dire des neufs Provinces]; il vote sur toutes les questions, & en cas d'égalité, il a la voix préponderante. Il est Commandant absolu des troupes de l'Isle. Son emploi ressemble beaucoup à celui du Stadhouder de Hollande.

Les Procurateurs de chaque Province élisent les Magistrats provinciaux pour l'année suivante. Cette Magistrature est composée, selon la régle, d'un Président, de deux Consulteurs, d'un Auditeur & d'un Chancellier; mais le nombre varie dans les provinces de la même maniere que dans les villages. L'Auditeur

& le Chancellier ont de très petits appointemens, & les Magiſtrats ſont défrayés pour la table, par le Public, avec une garde de ſoldats qui ont la paye. Les Magiſtrats de Province ont l'examen des crimes ; & prononcent leur ſentence contre celui qu'ils jugent coupable ; mais une ſentence capitale ne peut être miſe en exécution qu'après avoir été confirmée par le Conſeil Suprême. Dans les cauſes civiles, ils peuvent juger définitivement juſques à la ſomme de 50. Liv. Dans les cauſes qui excédent cette ſomme, les parties peuvent appeller à la *Rote Civile*, qui eſt un Tribunal composé de trois Docteurs ès loix, choiſis par le Suprême Conſeil, & continués à ſon bon plaiſir. Ce Tribunal juge ſelon les loix civiles & canoniques, & ſpécialement ſelon les loix particulieres de Corſe. Ces dernieres ſont

en partie d'ancienne datte, augmentées & modifiées par les Génois, qui les publiérent ſous le titre de *Statuti Civili e Criminali del Iſola di Corſica.* Ce livre eſt devenu très rare; j'en ai recouvré un exemplaire en petit folio, imprimé à Baſtia en 1694. C'eſt un très bon petit Code, & qui fait honneur à Gènes. *Felix ſi ſic omnia*; heureux s'ils avaient montré en tout la même équité. Il y a ainſi peu de loix modernes. Quoique la compétance & des Juges de villages & des Magiſtrats provinciaux s'étende juſques à la ſomme que j'ai indiquée; ſi quelqu'un s'en trouvait manifeſtement grévé, il pourrait en demander le redreſſement, en recourant au Conſeil Suprême ou à la Cour du Syndicat, autre inſtitution excellente qui ſe dirige de la maniere ſuivante.

Outre les élections qui ſont faites par

le

le Confeil-Général, & dont j'ai déja parlé, les Procurateurs choififfent quelques fujets accrédités & refpectables en qualité de Syndics. Ceux-ci font le tour de différentes Provinces, comme nos Juges de la Grande-Brétagne font, ce qu'ils appellent *le Circuit.* Ils entendent les plaintes du peuple contre les différens Magiftrats, & fi quelqu'un d'eux a transgreffé fon devoir, il en eft fortement repris. Ce Syndicat fait beaucoup de bien. Le Général lui-même eft le plus fouvent de cette importante Commiffion. Elle évite au pauvre peuple la fatigue & la dépenfe d'aller à Corte, porter fes griefs au Confeil Suprême. Ce Syndicat prend connaiffance chemin faifant de tout ce qui intéreffe les Provinces; reconcilie le peuple avec la falutaire févérité des loix; encourage l'induftrie, & toutes les entreprifes loua-

bles, & porte un esprit d'ordre & d'humanité dans toutes les parties de l'Isle.

Tel est le Gouvernement de Corse; & l'on y trouvera sans doute une Démocratie des mieux entendues. Depuis la jurisdiction du Podestà & des Peres de la Communauté jusques au Conseil Suprême, il y a une gradation progressive de pouvoir, qui émane du peuple, & que le peuple peut reprendre à lui à son bon plaisir, à la fin de chaque année. Ensorte qu'aucun Magistrat, ni Officier du public, de quelque grade qu'il soit, ne peut hazarder dans un terme si court, d'empiéter sur les droits des Constituans; sachant qu'il doit rendre sans délai un compte exact de son administration, outre que s'il augmentait le pouvoir de son office, il ne ferait que former un joug qui lui deviendrait onéreux, au moment qu'en

ſortant de ſon emploi il rentrerait dans la condition de ſimple ſujet. Il eſt même ſûr qu'à moins qu'un Magiſtrat n'ait perdu tout ſentiment, il ne ſe permettra pas de croupir dans l'indolence, & qu'il exercera ſon autorité pour le plus grand bien de ſa patrie; qu'il ne négligera rien pour ſe rendre recommendable à ſes concitoyens, & pour être honnoré par des marques ultérieures de ſa confiance.

Dans le Conſeil-Général qui fut tenu en 1764. il fut fait de très ſages réglemens rélatifs au Gouvernement, dont je vais donner le précis.

Aucune propoſition faite au Conſeil Général ne doit acquérir force de loi, qu'elle n'ait été approuvée par les deux tiers des ſuffrages.

Les propoſitions approuvées par la moitié des ſuffrages, peuvent être réi-

terées dans la même session une seconde & une troisieme fois. Celles qui n'ont pas reçu l'approbation de la moitié des voix, ne peuvent être reproposées dans la même session ; mais peuvent y être portées de nouveau dans quelqu'une des sessions suivantes, avec la permission du Gouvernement.

Le Suprême Conseil d'Etat doit être composé de neuf Conseillers, six de la partie deçà, & trois de la partie delà des monts ; savoir, un Conseiller pour chaque Province. De ces neuf Conseillers trois doivent résider à Corte pendant les quatre premiers mois, trois autres pendant les quatre suivants, & trois pendant les quatre derniers : durant ce terme il doit s'y trouver pour ternaire, deux Conseillers de deçà & un de delà les monts ; & durant leur

résidence les trois Conseillers en résidence doivent avoir l'autorité des neuf membres réunis; mais le Général a le droit d'appeller les neuf Conseillers toutes les fois qu'il le juge convenable selon l'importance des affaires.

Aucun des trois Conseillers d'État en résidence ne peut s'en absenter pour quelque cause que ce puisse être, sans une permission par écrit du Général; & ce congé ne peut être accordé pour plus de huit jours, & seulement sur de pressantes raisons. Lorsque le Général s'absente de Corte dans le même tems que l'un des trois Conseillers d'État, tous les procès judiciaires restent suspendus.

Personne ne peut être élu Conseiller d'État qu'il n'ait passé l'âge de 45. ans; il faut encore pour cela qu'il ait rempli avec approbation la présidence d'une

Magiſtrature de Province, ou l'office de Podeſtà dans l'une des principales villes. Nonobſtant cette régle, ſi un homme d'un mérite diſtingué avait rempli quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, quoique ce ne fut pas un des emplois ci-devant marqués, il pourrait être élu Conſeiller d'État, pourvû qu'il eut l'âge preſcrit par la Loi.

Perſonne ne peut être pourvu d'un office de Préſident de quelque Magiſtrature de Province, avant l'âge révolu de 40. ans; il faut de plus qu'il ait rempli deux fois l'office de Conſulteur dans la même Magiſtrature, ou quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, & qu'il ait acquis les connaiſſances néceſſaires pour cet office.

L'Office de Podeſtà dans les villes n'eſt point ſoumis aux Magiſtratures

Provinciales, & doit être conféré en conformité des mêmes régles.

La charge de Général du Royaume venant à vacquer par la mort, par résignation, ou par quelqu'autre voye que ce soit, l'autorité suprême réside en entier dans le corps du Conseil d'État; le plus ancien desquels doit présider au Conseil; & c'est lui qui dans le cours d'un mois après la vacance, doit convoquer le Conseil-Général pour la nouvelle élection.

Les Conseillers d'État, les Présidens des Magistratures, & les autres Officiers & Juges doivent rester dans leurs charges respectives, avec un plein exercice de leurs droits, jusques à ce qu'ils soient relevés par leur successeur légitimement élu.

Les Conseillers d'État, les Présidens des Magistratures provinciales, & les

Podeſtà des grandes villes ne peuvent être élûs de nouveau pour la même charge, ſans avoir été deux ans hors de cet office, & ſans produire des lettres de Créance du Sindicat Suprême, atteſtant leur bonne & louable conduite dans l'Emploi qu'ils ont exercé.

PAOLI a réuſſi d'une maniére étonnante à mettre en régle les prétenſions des Seigneurs Féodaux. Ces Seigneurs faiſaient diverſes repréſentations au Gouvernement, pour la reſtitution de leurs anciens droits: C'était une queſtion des plus délicates. Leur concéder les priviléges étendus dont ils avaient joui dans les anciens tems, c'était établir des Principautés indépendantes en Corſe; & c'était renverſer le bel Edifice d'une conſtitution libre, que Paoli avait formée pour rendre permanente la félicité de ſa patrie.

La plûpart des Seigneurs n'avaient pris aucune part à cette glorieuſe guerre. Ils avaient beaucoup à perdre, & ne pouvaient prendre les armes contre la République de Gènes, ſans s'expoſer à la confiſcation de leurs terres.

Les payſans au contraire, s'étaient jettés dès le premier moment dans tous les dangers. Ils n'avaient que leur vie à perdre, & la vie dans l'eſclavage n'eſt point à priſer. En réuſſiſſant, ils étaient animés par une double eſpérance; celle d'ètre délivrés de la tyrannie d'un Etat éloigné d'eux, & celle d'ètre affranchis d'une opreſſion plus prochaine, celle des Seigneurs Féodaux. Celle-ci leur était ſi ſenſible, qu'un Corſe rempli de ce ſentiment, m'avoua un jour, qu'à ſupoſer que Gènes eut abandonné ſes prétenſions ſur la Corſe, enſorte que les payſans n'euſſent plus été obli-

gés d'agir contre les Génois, ils ſe ſeraient infailliblement ſoulevés contre les Seigneurs.

Il eſt donc aiſé de comprendre que les payſans n'auraient jamais conſenti à retourner ſous un pouvoir arbitraire duquel ils s'étaient eux-mêmes délivrés par leur courage; & que ſi on leur eut propoſé un nouvel eſclavage, c'en eut été aſſez pour exciter une révolte, replonger la nation dans les diviſions des partis, & donner à leur ennemi commun un moyen de fomenter les haines, la diſcorde & les aſſaſſinats, juſques à ce que les Corſes ſe fuſſent fait eux-mêmes tout le mal que la force & les ſtratagèmes des Génois avaient eſſayé inutilement de leur faire. D'un autre côté, il ne fallait pas offencer les Seigneurs, parce qu'on ne pouvait les mécontenter ſans troubler les opérations

du gouvernement. Le mot des ſages Hollandais, *Nous ſommes briſés ſi nous nous hurtons* (*h*), devrait être gravé dans l'eſprit de tous les hommes, de tout ordre & de toute nation: mais cette maxime eſt d'une beaucoup plus grande conſéquence pour un Etat qui commence à ſe former.

PAOLI pouſſa la complaiſance pour les Seigneurs au point de permettre qu'ils ne puſſent être aſſignés perſonnellement devant les Magiſtrats de la Province dans laquelle ils avaient leur Juriſdiction; qu'ils euſſent le pouvoir de juger définitivement les cauſes, entre

(*h*) C'était la légende d'une Médaille Hollandaiſe où deux vaſes de terre étaient repréſentés comme en mouvement pour s'approcher. *Frangimur ſi Collidimur*, pour repréſenter le péril de l'Etat par le ſchiſme des partis.

les payſans de leurs Fiefs, ſans être reſponſable au Magiſtrat de la Province de leur jugement, lequel cependant ſerait ſoumis à la reviſion du Conſeil Suprême, & de la Cour du Syndicat. Par ce tempérament, les Seigneurs avaient la flateuſe diſtinction d'un certain degré d'autorité, pendant qu'en effet on ne faiſait que ſoulager d'un devoir pénible les Péres des Communautés, les Podeſtà, & les Magiſtrats de la Province. D'un autre côté, ils étaient ſoumis comme les autres à la connaiſſance des Judicatures ſupérieures, & ne pouvaient abuſer de leur pouvoir: mais en même tems qu'ils jouiſſaient d'une prérogative ſur les autres Nobles, ils donnaient à l'Etat, ſans qu'il lui en coutât rien de plus, une augmentation de Juges capables de policer

& de civiliser un peuple rude & grossier.

Ainsi le pouvoir des Jurisdictions Féodales & héréditaires fut restreint en Corse par l'heureux concours des circonstances & de la sagesse. Ce succès fut en partie l'effet des troubles & de l'ardeur martiale, & en partie le fruit des prudentes mesures d'un habile Législateur. Le système Féodal avait été transplanté du Nord, par de fiers barbares, en divers pays de l'Europe, où il avait jetté de profondes racines, & répandu au loin ses branches. Il eut fallu la plus grande violence pour l'arracher, tandis que par un orage salutaire ; & par une conduite habile, ce même pouvoir qu'on craignait, fut soumis à l'ordre, & rendu avantageux à l'Isle de Corse.

Lorsque le Gouvernement sera par-

venu à une plus grande maturité, & que le tems aura moderé l'ardeur que l'on a aujourd'hui pour ces usages, les Seigneurs se disposeront d'eux mêmes à résigner une distinction qui a moins d'avantages que d'embarras.

J'ai fait connaitre comment le Gouvernement Corse s'est établi, & je ne doute pas qu'il ne soit susceptible encore d'un plus haut degré de perfection, quoique je le regarde déja comme le meilleur modelle qui ait jamais existé dans le genre Démocratique.

Sparte avait réellement une constitution nerveuse, mais avec le respect qui est dû à la mémoire de l'immortel Lycurgue, Sparte manquait de douceur & d'humanité. Ce renversement total des affections humaines, cette extinction de tout sentiment délicat, était une situation si forcée, si vuide de plai-

ſirs, qu'elle n'était pas à envier. Nous admirerons le merveilleux aſcendant que prit ſur les eſprits le Legislateur, mais on nous permettra de penſer que tout ce qu'il obtint n'aboutit qu'à la conſervation de l'Etat, qui n'eſt rien ſans le bonheur. Mr. *James Stevard* eſt dans l'idée que ſi les Lacédémoniens avaient été fermes dans leurs principes, & dans l'eſprit de leur conſtitution, elle ſubſiſterait peut-être encore aujourd'hui (*i*). Mais ſi Lycurgue eut changé ſes Spartiates en des hommes de pierre, elle eut duré d'avantage encore.

Tandis qu'on formait la conſtitution de Corſe, & que l'on prenait les plus juſtes meſures pour l'affermir, les individus avaient la pleine jouiſſance de toutes les douceurs de la vie. Les

(*i*) *Inquiry into the principles of Political Oeconomy.* BOOK II. Chap. 14.

Corſes étaient hommes auſſi bien que Citoyens ; & quand une fois ils ſe ſeront complettement délivrés de la tyrannie Génoiſe, il ne ſe trouvera peut-être pas de pays qui ſoit plus heureux. Animé par cette perſpective, PAOLI qui y tend ſans-ceſſe, s'inſinue dans tous les cœurs ; leur attachement pour lui eſt tel, que quoique le pouvoir du Général ſoit limité, celui de Paoli ne l'eſt point. C'eſt en quelque ſorte un crime de haute trahiſon, de parler contre lui, ou de le calomnier. Son autorité eſt une eſpèce de Deſpotiſme fondé, contre les principes de *Monteſquieu*, ſur le ſentiment de l'amour. Je finirai l'article du Gouvernement de cette Isle par une anecdote remarquable.

Un Corſe qui avait été d'abord au

ſervice de France, où il avait obtenu la Croix de St. Louis, de retour dans ſa patrie, entra dans quelques pratiques contraires à ſa liberté. Cela le fit ſoupçonner d'avoir un deſſein ſur la vie du Général, & dans cette idée, il fut arrèté & envoyé en priſon, de laquelle cependant il fut relaché quelque tems après, à l'interceſſion du Général Français qui était dans l'Isle. A peu de tems de-là il fut ſurpris une ſeconde fois dans une autre trame miſtérieuſe & criminelle; il fut de nouveau empriſonné: Le Commandant Français ſollicita encore ſa grace & ſa liberté, qui lui ayant été refuſée, ce Commandant ſouhaita de ſavoir ce qu'il contait de faire du priſonnier. "Monſieur, lui „ répondit PAOLI, je vous le dirai, „ lorſque j'aurai perfectionné l'ouvrage „ de la liberté de ma patrie, & affermi

„ la conſtitution de l'Etat ſur un pied
„ que j'eſpére de maintenir ; je convo-
„ querai les Etats de l'Isle, & j'y pro-
„ duirai cet homme. Je lui montrerai
„ cette liberté, ce Gouvernement &
„ ce bonheur qu'il a failli de détruire;
„ après quoi je le bannirai de l'Isle à
„ perpétuité ". Telle fut la maniere de penſer de cet Illuſtre Chef de la nation.

FIN *de la première Partie.*

ETAT DE LA CORSE,

Suivi d'un Journal

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

Et des Mémoires

DE PASCAL PAOLI,

Par

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la CORSE, & des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

Avec une Préface du Traducteur.

TOME II.



A LONDRES.

M. D. CC. LXIX.



ETAT DE LA CORSE.

SECONDE PARTIE.

LA RELIGION de la Corſe eſt la foi Catholique Romaine, pour laquelle ces Inſulaires ſont des plus zélés. Peut-être portent-ils ce zèle à un degré de ſuperſtition qui eſt le meilleur des extrêmes; car aucune nation ne ſaurait proſpérer ſans pieté. Là où elle manque, le zèle pour le bien public, & même tout ſentiment noble s'affaiblira. Ce fut la Doctrine d'une Providence qui voit

& qui régle toutes choſes, jointe à celle d'un Etat futur de peines & de récompenſes, qui rendit le peuple Romain vertueux & véritablement grand. A meſure que cette Doctrine vint à s'affaiblir par la fauſſe Philoſophie d'Epicure, le génie des Romains s'abbatardit, & leur vigoureux patriotiſme fit place à un orgueil efféminé, qui les conduiſit au mépris & à la ruine.

Quoique fermement attachés à leur Religion, de même qu'à la Révélation envoyée de Dieu, les Corſes conſervent dans les matiéres Eccléſiaſtiques le même caractère de fermeté & de liberté, qui les diſtingue dans les affaires civiles. Ils ſont ennemis jurés du pouvoir temporel de l'Egliſe. Dans les derniers & très vifs différens que le Gouvernement national a eu avec les Evèques, ils ont beaucoup rabattu de

leurs préjugés, & du respect qu'ils avaient pour le Clergé.

Les Evêques Corses, au nombre de cinq, suffragans de l'Archevêque de Pise, étaient ardemment attachés à Gènes, parce qu'ils tenaient leur avancement de la République. Ils crûrent convenable de prêcher la Doctrine de l'esclavage & de la plus basse soumission; ils flétrissaient les patriotes comme des rebelles. Le Gouvernement souhaita qu'ils pussent résider dans les terres de la nation, & leur promit une garde pour les garantir de toute insulte, mais les Evêques sachans bien qu'ils ne pouraient prêcher en sûreté la Doctrine de la tirannie, refusérent d'y résider. Le Gouvernement, sur cela, défendit aux patriotes d'avoir aucun commerce avec eux, à quoi ils n'hésitérent point d'obéir.

Le Pape affligé de voir les Corſes, comme des brebis ſans Paſteur, réſolût de leur envoyer un Viſiteur Général pour officier à la place des Evèques.

Les Génois conſidérant cette démarche comme une maniére de faveur pour les mécontens, adreſſérent au Pape une longue remontrance dans laquelle ils diſaient, " Qu'ils étaient très ſenſibles „ à la droiture des intentions de ſa „ Sainteté, & qu'ils ſeraient toujours „ prêts à montrer leur dévotion inal„ térable pour le Saint Siège; mais „ qu'ils lui demandaient la permiſſion „ de dire qu'aucune proviſion donnée „ contre les maux ſpirituels de la Cor„ ſe, ne pouvait être sffectuée ſans le „ concours de la République.

Les Corſes charmés d'être appuyés par l'Egliſe, ſe moquérent de la remontrance entortillée & artificieuſe de

Gènes. " Voilà [disaient - ils] la statuë de Nabucodnosor, la tète d'or
„ & les pieds de terre. On commence
„ par un compliment, & l'on finit par
„ la menace (*a*).

La Cour de Naples crût devoir s'entremettre en faveur de Gènes. Le *Cardinal Orsini*, Ministre de Naples, à la Cour de Rome, y donna ses remontrances, & crût employer la plus grosse artillerie en publiant une très longue dissertation sous le titre de *Discorso Théologico - Canonico - politico*, rempli de citations sans nombre ; témoignant être assuré que son travail serait sans replique. Mais le Pape en jugea autrement, s'affermit dans sa résolution & envoya

(*a*) *Ecco la statua di Nabucco, il Capo d'oro è il piè di créta. Si Comincia dal Complimento, è Si termina nella minaccia.*

Monſignor Ceſare Creſcenzio de Angelis, Evêque de Segni, en qualité de Viſiteur Apoſtolique de toute la Corſe.

Les Corſes acceptérent ſa Miſſion avec la plus grande reconnaiſſance & la plus ſincère joye. Le *Signor Barbaggi* qui avait épouſé la niéce de PAOLI, le reçut & le complimenta à ſon arrivée dans l'Isle, par une harrangue d'une grande politeſſe. Ce Prélat était envoyé non ſeulement pour remplir les fonctions des Evêques, mais encore comme Inſpecteur Général de tout ce qui appartenait dans l'Isle à la Religion. Il avait ſous lui un Vicaire Provincial. C'était un homme de beaucoup de pieté, de grand ſens, & d'une conduite engageante qui lui attira l'amour & le reſpect de tout le peuple.

Les Génois ne continuérent pas leurs feintes & leurs ruſes Liguriennes. Ils

levérent le masque, défendans à tous leurs sujets de Corse sous les peines les plus sévéres, d'obéir aux ordres du Vicaire Apostolique, & offrans 6 mille écus Romains de récompense à quiconque pourrait l'amener prisonnier dans une de leurs forteresses.

Le Pape annulla gravement, & avec de grandes solemnités cet Edit audacieux: quelques siécles auparavant, il eut fait une cérémonie bien plus éfrayante. Le Gouvernement de Corse de son côté, rendit public son déplaisir sur la scandaleuse témérité de la République,
„ qui [disait-il] avait publié un Edit
„ par lequel elle avait non seulement
„ violé le respect qu'elle devait au St.
„ Siége, mais présumé de remédier aux
„ affaires d'un Royaume qui ne la re-
„ connaissait plus pour leur Souveraine.

„ C'eſt pourquoi, [continue la Régen-
„ ce de Corſe] nous déclarons cet Edit
„ deſtructif de la Religion & de l'auto-
„ rité Apoſtolique ; offenſant la Majeſté
„ du Vicaire de Chriſt ; ſéditieux &
„ contraire à la ſûreté & à la tranquil-
„ lité de notre Etat ; tendant à cor-
„ rompre nos loix & bonnes coutumes.
„ Partant nous l'avons condamné à
„ être publiquement laceré & brulé par
„ la main de l'Exécuteur de la haute
„ Juſtice ; & ce, pour prévenir de tels
„ indignes Mémoires de la part de Gè-
„ nes au tems avenir.

Cette ſentence fut miſe en exécution au bruit du tambour, ſous la potence, à Corte, à la même place où était ci-devant la maiſon du ſçélerat qui avait aſſaſſiné Gaffori.

C'était une démarche d'une grande politique pour les Corſes ; ils ſe recom-

mandaient par là au Pape; ils montraient leur fermeté; ils exerçeaient leur autorité, & avilissaient leurs ennemis.

S'étant ainsi affranchis de la Tyrannie de leurs Evêques, les Corses commencérent sagement à considérer, que ces Ecclésiastiques titulaires refusant de résider dans leurs Diocèses, & d'y remplir leurs devoirs, il n'y avait pas lieu de leur laisser parvenir des sommes considérables pour les faire vivre dans l'opulence & dans la paresse, tandis qu'elles pouvaient être beaucoup mieux & plus utilement employées. On jugea donc beaucoup plus raisonnable que les dixmes payées ci-devant aux Evêques parvinssent au corps de l'Etat, en conséquence de quoi il fut ainsi décrété.

On peut juger quel cri & quelle rumeur excita cette opération: mais les Corses soutinrent leur conduite avec

toute la force, & même avec tout l'esprit possible.

„ Ils ont usurpé les Dixmes, & se
„ sont emparé du bien des Evêques,
„ [disaient les Génois]. Non, repli-
„ quaient les Corses, l'expression *usur-*
„ *pé* n'est pas juste. Nous avouons la
„ vérité sans violence, parce que l'on
„ marche en confiance, quand on mar-
„ che sans détour & avec simplicité.
„ *Qui ambulat simpliciter, ambulat confi-*
„ *denter*. Le Gouvernement a pris une
„ portion de la Dixme & des biens Epis-
„ copaux par de très fortes raisons;
„ 1°. parce qu'il en avait besoin, &
„ c'est là un droit supérieur à tout au-
„ tre. L'état dans lequel nous nous trou-
„ vons ne souffre point de milieu; où
„ la liberté ou le plus horrible esclava-
„ ge. Pour ne pas tomber dans l'escla-
„ vage, nous sommes forcés de faire

„ la guerre; pour ſoutenir la guerre,
„ il faut des troupes; les cottiſations
„ des ſéculiers ne ſuffiſant pas pour
„ payer les troupes, il a été décrété
„ par une conſulte générale de la na-
„ tion, de prendre un ſubſide du Cler-
„ gé, à l'exemple de St. Pierre & de
„ tous les Souverains: mais [diſent les
„ Génois] les Princes ne payent pas
„ une troupe de rebelles: une troupe
„ qui défend la liberté, la vie, l'hon-
„ neur & la patrie, contre la plus in-
„ juſte de toutes les oppreſſions, eſt
„ plus Sainte, plus reſpectable, plus
„ religieuſe qu'une Croizade. 2°. Parce
„ que *Benoit XI.* accorda la dixme pour
„ trois ans à *Jaques*, *Roi d'Arragon*,
„ préciſément pour ſe mettre en état de
„ chaſſer les Génois de ce Royaume.
„ Que ſi le cas eſt le même, le beſoin

„ plus grand, les circonſtances plus
„ preſſantes, pourquoi ne ferait-il pas
„ permis de faire aujourd'hui ce qui
„ fut permis alors? 3°. Parce que per-
„ ſonne n'eſt plus obligé que nos Evê-
„ ques de contribuer aux dépenſes de
„ cette guerre, dont eux ſeuls, juſques
„ à préſent ont retiré du profit, en ob-
„ tenant une mitre qu'ils n'euſſent ja-
„ mais obtenue en mille ans de paix.
„ Quoi! les Séculiers ont verſé des
„ ruiſſeaux de ſang pour ſe procurer ce
„ beau capital, dont les Evêques reti-
„ rent les fruits; ne ſont-ils pas d'au-
„ tant plus obligés de s'employer pour
„ conſerver à la nation ce grand avan-
„ tage, & lui en procurer de plus grands
„ encore? 4°. Parce que nos Evêques,
„ au lieu de ſe conduire en Paſteurs &
„ en péres, les ont traités en vrais

„ adverſaires. Ils ont déſerté leurs Dio-
„ cèſes, & ſe ſont retirés ſur le terri-
„ toire de nos ennemis. Ils leur ont
„ prêté de grandes ſommes pour nous
„ faire la guerre; ils nous la font eux
„ mêmes cruellement par leurs armes
„ ſpirituelles, & ont refuſé obſtinément
„ de rejoindre leurs troupeaux. Pour
„ les obliger à y revenir, notre Gou-
„ vernement avait mis en œuvre le mê-
„ me moyen qu'Abſalom employa pour
„ ramener Joab à ſon devoir. S'ils ont
„ été plus obſtinés que Joab, qui les
„ plaindra? & qui pourra reprendre la
„ conduite de notre Gouvernement?
„ Joint à cela, que les revenus de celui
„ qui ne réſide pas, de celui qui ne
„ ſert pas l'autel, & plus encore de celui
„ qui le trahit, ſont dévolus aux pau-
„ vres; & quoi de plus pauvre que

„ nos troupes, & de plus épuisé que „ notre Finance? (*a*)

(*a*) *Usurpate! è mal detto. Noi confesseremo la verità sença Corda, perche*, Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter. *Il Governo a preso una porzione delle decime, e de' i beni de Vescovi; ed ecco perchè. Primo perchè ne ha avuto necessità; è questo è un diritto superiore ad ogni altro. Nello stato in cui siamo per noi non vi è mezzo. O libertà o schiavitù la più orribile. Per non cadere nella servitù, è nécessaria la guerra: per sostenere la guerra, è nécessaria la truppa; mà per pagarla, non bastando le tasse de'i Sécolari, fu stabilito in una consulta, di prender un sussidio dagli Ecclesiastici; sul l'essempio di San Pietro e di tutti i Principi. Mà i Principi, si dice, non alimentano una truppa ribelle. Una truppa che diffende la libertà, la vita, l'onore è la patria dalla piu iniqua di tutti le oppressiani, è piu sacra, venerabile è pia di quella d'una Cruciata. Secondo,*

Les dixmes étaient généralement en Corſe ſur le pied du 20e. des produc-

perchè à punto per diſcacciar i Genoveſi da queſto Regno, Benedetto XI. conceſſe à Giacomo Rè di Arragona, per trè anni le decime. Ora, ſe il Caſo è lo ſteſſo, il biſogno maggiore, più preſſanti le circoſtanze, perchè non ſarà lecito adeſſo quel chè fù conceduto allora? Terzo perchè niuno è più obligato dei noſtri Veſcovi, di contribuire alle ſpeſe di queſta guerra, da cui eſſi ſoli finora hanno ricavato profitto; ottenendo una ſacra mitra, che non avrebbe ottenuta, in mille anni di pace. Come? i ſecolari hanno verſato un fiume di ſangue, per procurar loro un ſi bel capitale, ed eſſi ſi faranno ſentire per participarne qualche frutto; tanto più dovendo impiegarſi, per conſervare alla Nazione lo ſteſſo vantaggio, è procurargliene dei maggiori? Quartò perchè i noſtri Veſcovi, in vece di farla da' Paſtori è da Padri, ſi portan da nemici. Hanno diſertato dalle loro Dioceſi; ſi ſon ritirati

tions de la terre. Le Gouvernement en tient actuellement une bonne partie, & prend non ſeulement le revenu des Evêques, mais encore ceux des autres bénéfices, dont il a la nomination, qui n'ont point Cure d'ames, avec toutes les penſions que le Pape a coutume d'accorder à des Eccléſiaſtiques étrangers, pour rendre leur état particulier

preſſo à nemici; hanno loro impreſtate gran ſomme, perchè ſi facciano guerra; cela fanno eglino ſteſſi oribilmente, colli armi ſpirituali, e ſi ſono oſtinati à non volerſi reſtituire al ſuo gregge. Il noſtro Governo per obligarli al ritorno ſi e ſervito del ripiego, di cui ſi valſene per ridurre al dover Gioab. Or ſe eſſi ſono di Gioab più Caparbii, chè li compatirà? ſi aggiunge chè i frutti di chi non riſiede, di chi non ſerve l'altare, e molto più di chi lo tradiſce, ſon devoluti à poveri. Ora, chi più poverà della noſtra truppa, della noſtra finanza?

& plus riche & plus riant. Lorſqu'une fois les affaires de l'Isle ſeront arrangées, il n'y a pas de doute que le Gouvernement Corſe ne rétabliſſe les rentes des Evêchés ; mais il ſera fait des repréſentations au Pape pour augmenter le nombre des Evêques, afin que les fonctions Epiſcopales ſoient mieux remplies, & que l'eſprit d'égalité ſoit mieux obſervé ; ce qui n'avait pas lieu lorſque les Evêques jouiſſaient de tous leurs revenus, & vivaient en Princes dans l'Isle.

Pluſieurs des habitans de la Corſe avaient compoſé avec l'Egliſe pour leurs dixmes ; & les deſcendans des *Caporali*, qui avaient rendu de ſi bons ſervices à *Hugo Colonna* pour chaſſer les Sarazins, furent exemptés par un privilège ſpéciel de payer aucune dixme. Ce privilège eſt ſuppoſé leur avoir été accordé an-

ciennement par le Pape, puiſque ce fut pour ſa cauſe qu'ils montrérent tant de zéle ; le Clergé de Corſe n'était pas encore ſavant ; la politique barbare de Gènes étant de tenir le peuple de l'Isle dans l'ignorance, & nombre d'années de guerres & de troubles aiant d'ailleurs beaucoup nuit à la culture des lettres. Il ſe trouve cependant en divers endroits des Prêtres qui aiant reçu une bonne éducation dans le continent, ſont très bien inſtruits, tous ceux-là ſont pieux & de mœurs irreprochables.

Il y a en Corſe 65. Couvents de Moines mendians, ſçavoir 34. d'Obſervantins, 14. de Reformés de l'Ordre de St. François, & 17. de Capucins. Chacun de ces Couvents a ſeulement un bois pour des promenades ſolitaires, un jardin & une petite vigne. Ils ſont généralement nourris de la charité du

peuple. Il y a deux Collèges de Jésuites; deux Couvents de Dominicains; cinq de Servites, & un de Missionnaires. Tous ceux là ont de très beaux fonds. Il y a aussi des terres appartenantes à d'autres Ordres Religieux, particulierement aux Chartreux de Pise; qui par la sainte austérité de leur conduite doivent s'attirer la vénération de tout le monde, & dont les droits ont été inviolablement préservés dans les tems les plus orageux.

On s'attendrait sans doute qu'il y eut dans l'Isle, des Monasteres de femmes à proportion du nombre des Couvents d'hommes; cependant dans le fait il n'y en a pas un seul dans toute l'Isle. Pour en rendre raison, il faut considérer que l'Institution monastique a été souvent pervertie par des vues politiques; en sorte que les maisons Nobles

dans les pays Catholiques, désirant l'agrandissement de leurs familles, font prendre le voile à leurs filles, uniquement pour que la portion qu'elles devraient avoir aux biens, grossisse la fortune de l'aîné. Les Génois ne pensant qu'à retenir les Corses dans une éternelle sujettion, employaient tous les moyens possibles pour empêcher que la Noblesse de l'Isle ne devint considérable; ils défendirent pour cela la fondation des Monastères de filles, pour leur ôter ce moyen de s'enrichir. Ils encourageaient d'un autre côté les Ordres Mendians pour diminuer la population; & pour laisser, comme un fardeau dans bien des familles, un nombre de filles non-mariées; rien ne leur étant plus onéreux, comme on l'éprouve dans les pays Protestans.

Les Couvents devraient être soumis

à de telles reſtrictions, que ce qui eſt inſtitué pour un but ſolemnellement religieux ne devint pas aſſez commun pour demeurer ſans effet, & pour être regardé comme une profeſſion d'inertie & d'indolence. En les reſſerrant dans cette vue, il ſerait avantageux à la Religion d'avoir un petit nombre de Sanctuaires vraîment reſpectables, pour y recevoir ceux qui aiant rendu leurs devoirs à la ſocieté, ſe ſont aſſez élevé au-deſſus des affaires du monde, pour déſirer de conſacrer le dernier période de leur vie à la contemplation & à la priere, ſans parler de ceux à qui de grandes paſſions ont fait commettre des fautes, pour l'expiation deſquelles ils veulent s'efforcer de fléchir la Juſtice divine par la retraite, la pénitence & des auſtérités volontaires.

On a lieu d'attendre de l'attention que

PAOLI donne au bien de ſon pays, qu'il réduira le nombre des Couvents en Corſe. Les Religieux qui s'y trouvent aujourd'hui ont droit à la vérité d'y reſter paiſiblement juſques à la fin de leur vie; mais on pourrait par de bonnes régles limiter le nombre des Noviciats, & l'âge des jeunes perſonnes qui voudraient le commencer.

Le Clergé Corſe, & les Moines en particulier, ſe ſont vivement intéreſſés pour les patriotes. Le P. *Leonardo*, Franciſcain, Profeſſeur en l'Univerſité de Corte, a publié un petit traité intitulé : *Diſcorſo Sacro-Civile*, dans lequel il ſoutient que ceux qui meurent à la guerre pour leur patrie doivent être regardés comme des Martyrs (*a*). Ce

(*a*) On peut lire là-deſſus un morçeau d'une grande dignité & pour la Morale & pour la Religion dans le *Rambler* N° 110.

difcours a eu le plus grand effet. Nous favons quel courage, quelle grandeur d'ame cette doctrine a infpiré aux Turcs & aux Ruffes. CICERON eftimait que le patriotifme était une vertu digne du Ciel. „ Il eft certain [dit-il] qu'il y a „ un lieu dans le Ciel où tous ceux qui „ ont préfervé, foutenu & augmenté „ la profpérité de leur patrie jouiront „ d'une éternelle félicité. " (*a*).

Les forces militaires des Corfes confiftent principalement en une milice intrépide. On leur met en main un fufil dès qu'ils ont la force de le porter; & comme ils ont beaucoup d'émulation, ils deviennent excellents tireurs, & il

(*a*) *Omnibus qui patriam, confervaverint, adjuverint, auxerint, certus eft in Cœlo & definitus locus, ubi beati aevo fempiterno fruantur.*

CICER. *fomn. Scip.*

eſt rare qu'avec une ſeule bale ils manquent leur coup, à une très grande diſtance, & même ſur un fort petit objet.

Il y a dans chaque village un Capitaine d'armes, & dans chaque Piéve un Commiſſaire d'armes, qui commande tous les Capitaines d'armes de ſon diſtrict. Ces Officiers ſont choiſis par le Général, avec l'approbation du peuple. Ils ſont toujours prêts à recevoir ſes ordres, & à fournir un nombre d'hommes en tout tems pour le ſervice de l'Etat.

Il n'y a en Corſe que 500 ſoldats qui reçoivent la paye; 300 pour la garde du Général, & 200 pour celle des Magiſtrats des diverſes Provinces, ou pour la garde de quelques petits forts & de certains poſtes.

Une

Une bonne milice eſt ſans doute le vrai rempart d'une nation libre. Rome n'eut point de ſoldats à la paye juſqu'à l'an 347 de ſa fondation ; & alors cette paye fut introduite par les Patriciens pour ſe rendre agréables au peuple, dans un tems où ils avaient peine à ſe ſoutenir contre l'influence des Tribuns (*a*).

PAOLI a imaginé une ſinguliére & excellente méthode pour augmenter la valeur & l'émulation parmi ſes compatriotes, & cela par une lettre Circulaire adreſſée à tous les Curés de chaque Paroiſſe de l'Isle, par laquelle il les chargeait de dreſſer une liſte de tous ceux qui avaient été tués ou bleſſés en combattant pour leur patrie. La lettre était conçue en ces termes.

(*a*) TIT. LIV. Lib. IV. cap. 59.

PASQUAL DE PAOLI *Général du Royaume de* CORSE.

TRES REVEREND RECTEUR,

„ Désirant de faire connaître au pu-
„ blic la vertu & la pieté de ceux qui
„ ont répandu leur sang pour défendre
„ les droits & la liberté de la patrie,
„ de rendre célébre leur mémoire, &
„ d'en faire ressentir les heureuses in-
„ fluences à leurs familles, nous avons
„ arrêté qu'il en serait dressé un Cata-
„ logue exact & complet, pour être im-
„ primé & rendu public, de façon à
„ pouvoir servir à l'histoire de la na-
„ tion. Et comme en qualité de Rec-
„ teur, vous devez être plus qu'aucun
„ autre, au fait de ce qui intéresse vo-
„ tre Paroisse; vous prendrez je m'as-
„ sure volontiers la peine de nous ai-
„ der dans ce dessein; & pour cela vous

„ vous en informerez des plus anciens „ & des plus ſenſés du village, pour „ qu'ils vous indiquent les noms & la „ famille de ceux qui ont été tués ou „ bleſſés au ſervice de la patrie, depuis „ l'année 1729, en marquant avec la „ plus grande préciſion, le lieu, le mois „ & l'année &c. (a).

(a) PASCHALE DE' PAOLI *Général del Regno di* CORSICA.

MOLTO REVERENDO SIGNOR RETTORE,

PER render al publico nota, la virtú è la pietà di Coloro, che hanno ſparſo il ſangue per diffender i diritte è la libertà della patria, è per contradiſtinguere il loro merito, è farne provare la benigna influenza alle loro famiglie, abbiamo ſtabilito farne un eſatto è compito Catalogo, da darſi alle ſtampe, quale ſiccome potra giovare ancora alla ſtoria della nazione. Ella come Rettore dovendo più dogni altro

Les Curés ont été très réguliers à y ſatisfaire. On ne pouvait jamais rien imaginer de meilleur, & cet Inſtitut devrait être adopté par chaque nation. Il enflammerait ſurement les ſoldats patriotes d'un nouveau courage, parce qu'ils feraient également touchés & du ſoin qu'on prendrait de leur réputation, & de l'eſpérance qu'en mourant, ils laiſſeraient dans la tendre bienveuillance de l'Etat une eſpèce d'héritage à leurs familles.

eſſere al fatto delle coze della ſua Parocchia, ſi prenderà volontieri l'incommodo di Coadjuvarci in queſto diſſegno, è ſara contenta informandoſi da' i più vecchi aſſennati del paëſe, ſegnarci i nomi è la famiglia di coloro che vi ſono morti, o reſtati feriti in ſervizio della patria, dal 1729 à queſta parte, notando colla maggior précìſione il luogo, il meſe è l'anno &c.

J'ai ſouvent admiré combien l'amour de la gloire animait les ſimples ſoldats de nos armées, au milieu des plus grands dangers, quoique tout ce qu'ils font de magnanime ſoit à peine connu de leurs plus prochaines rélations, & preſque jamais du public.

Les Corſes ne ſont pas encore bien formés; parce qu'ils n'ont proprement été en action que pour ſe défendre, & dans une guerre très irréguliére; mais aujourd'hui qu'ils ſont parvenus à une victoire preſque complette ſur leurs ennemis, un certain degré de diſcipline leur deviendra néceſſaire.

Le Corſe eſt armé d'un fuſil, d'un piſtolet, & d'un ſtilet. Il porte un habit court d'une étoffe groſſiére du pays, de couleur obſcure, avec la veſte & la culotte de même, ou d'un drap de France ou d'Italie pour l'ordinaire écarlate.

Il a une gibeciére pour ſa munition, attachée autour du corps par un ceinturon. Dans cette gibeciére eſt la place du ſtilet, & au côté gauche du ceinturon pend le piſtolet; le fuſil ſe jette derriére l'épaule. Il porte des guêtres de peau noire, & une ſorte de bonnet d'étoffe noire doublé d'une friſe rouge, orné & relevé ſur le front, par une piéce d'etoffe plus fine, proprement bordée. Ce bonnet eſt particulier aux Corſes, & très anciennement uſité dans la nation. Il a des aîles de chaque côté, & lorſqu'elles ſont abatues, il a préciſément la forme d'un caſque, pareil à ceux qu'on voit ſur la colomne de Trajan. L'habillement Corſe eſt très bien entendu pour traverſer les bois & les montagnes; il donne d'ailleurs au ſoldat un air diſpos & très militaire.

Les ſoldats n'ont point d'uniforme;

ils n'usent pas non plus de tambour, de trompettes, de fifres, ni d'aucun autre instrument de musique guerriére, excepté une grande coquille de Triton percée au bout, qui rend un son assez éclatant pour être entendu de loin. Cette coquille peut être surtout très utile en mer.

- - - - - *Cærulea Concha*
Exterrens freta. ÆNEID. Lib. X. l. 209.

Le Collonel Montgomery m'apprit qu'elle était en usage en Amérique, & surtout à la Caroline. Le son qu'elle rend n'est pas aigre, mais plûtot plein & fort comme celui d'une grosse corne. Elle a quelque raport au *Lituus* des Romains. Mr. *Jean Cuninghame* de Caprinton, me fit voir un *lituus*, dont il était

possesseur, & dont il est parlé dans l'atlas de Blaeu (*a*). Il fut trouvé en creusant dans un ancien champ où s'était donnée la bataille de *Coilsfield en Ayrshire*, & qui servait aux anciens Barons de Caprinton pour apeller les gens de leur suite.

Les Corses avançant en connaissances, ils adopteront sûrement la pratique d'avoir des instrumens de musique guerriére, dont les effets ont été si grands dans les anciens tems, comme nous l'assure POLYBE ce judicieux & grave Historien, observateur soigneux de la nature humaine, & d'ailleurs très peu crédule. Nous trouvons même dans les armées modernes des effets considérables que cette musique à produit.

Les Corses font une grande quantité

(*a*) *Blaeus atlas*, p. 71. *Province de Aire.*

de fusils & de pistolets, la plûpart desquels sont d'un excellent travail. Ils font aussi une grande quantité de poudre, mais ils n'ont point encore de fonderie pour le canon. Ceux qu'ils ont, ils les ont pris sur leurs ennemis, ou acheté de l'étranger, ou pêché dans la mer des débris des vaisseaux qui ont brisé sur leurs côtes. Ils ne font pas non plus leurs boulets ; ils les tirent du Continent ou les achètent des Génois aux dépends de ceux qui leur ont porté la guerre. Un Corse me disait qu'ils n'en employaient pas beaucoup, parce qu'ils ne les tirent qu'à coup sûr. *Il Corso* [disait-il] *non tira, se non è sicuro del suo colpo.*

Cette nation est désignée par la nature pour devenir puissante sur mer, ayant quantité d'excellens ports, & les

meilleurs bois de conſtruction: mais les Corſes ne ſont point encore ſtilés ſuffiſamment dans l'art de conſtruire des vaiſſeaux, outre qu'ils n'ont pas aſſez d'argent pour en ſoutenir la dépenſe, & ſe procurer de bons ouvriers. Ils ont cependant un nombre de petits vaiſſeaux & quelques uns même dont la couppe eſt aſſez bonne. D'ailleurs, leur marine eſt conduite avec beaucoup de prudence & d'habileté par le *Comte Perés* qui a été fait Amiral en Chef.

Nous avons vû combien la Corſe eſt riche en productions naturelles, enſorte qu'il n'eſt pas douteux qu'elle ne pût faire un commerce très étendu & également avantageux. Les huiles, les vins, le miel, la cire, le ſel, les chataignes, la ſoye, la poix-réſine, le buis, le chène verd, le pin, le porphyre,

les marbres de diverſes ſortes, les cuirs, le fer, le cuivre, l'argent & le corail fourniſſent une multitude d'objets.

Pour le préſent, le commerce ne fait, pour ainſi dire, que naître & que commencer à y fleurir. J'ai dit ci-devant qu'on trouvait dans ces mers une quantité conſidérable de corail des trois eſpèces, rouge, blanc & noir. Les Juifs de Livourne qui y ont établi une manufacture de cette matiére, ont obtenu des Corſes une eſpèce de privilège excluſif pour cette partie, & en retour ils rendent de très bons ſervices à la nation, par des avances d'argent, & en les pourvoyant de Canon.

La Corſe peut donner une abondance de vins excellents : on fait à Capo-Corſo deux ſortes de vin blancs, dont l'un a beaucoup de raport au Malaga. On

en exporte beaucoup chaque année en Allemagne où on le vend pour vrai Malaga. On en achéte auſſi à Livourne pour l'Angleterre, où il paſſe également pour vin d'Eſpagne; l'autre eſpèce de vin blanc de Capo-Corſo reſſemble aſſez au Frontignan.

A *Furiani* on fait un vin blanc qu'on peut boire pour du Syracuſe, excepté qu'il n'eſt pas tout à fait ſi doux, mais qui, tout compté, lui eſt préférable. Furiani eſt fameux dans les Annales de Corſe, par un ſiége très opiniâtre, dans lequel 300 Corſes repouſſérent vertement 500 Génois & les défirent.

Dans quelques villages on fait un vin blanc d'une douceur exquiſe, très reſſemblant au Tokay. A *Veſcovato* & à *Campoloro* on en recueille qui a le goût du Bourgogne. Dans toute l'Isle on

trouve des vins de goûts différens. Il eſt réellement merveilleux qu'une ſi légére différence de terroir & d'expoſition, quoique ſouvent du même plant, opére des diverſités ſi conſidérables. La liqueur des raiſins de Corſe eſt naturellement ſi bonne, que quoique faite aſſez maladroitement, elle plait toujours par ſon parfum.

Je penſe qu'on pourait faire en Corſe de très bons vins de table, très ſains, qui tiendraient un milieu entre le clairet & le Bourgogne, & qui conviendraient tout à fait à ce climat. Mais les Corſes ont été ſi haraſſés depuis un nombre d'années, qu'ils n'ont pas eu le loiſir de ſe perfectionner dans aucun genre. Je ſuis cependant très ſûr que l'exportation des huiles eſt allée, dans une ſeule année, juſques 2500000 Livres de France, & que celle des marons n'a pas

moins rendu de 100000 écus, même monnoye.

Nous pouvons nous attendre à voir les Corſes devenir l'une des nations les plus commerçantes. Le Commerce a toujours fleuri avec plus de diſtinction dans les Gouvernemens Républicains; Comme à *Tyr*, *Sydon*, *Carthage*, dans les anciens tems: à *Veniſe*, *Gènes*, *Luques* & les *Provinces-Unies*, dans les tems modernes. Cette vérité a été miſe dans le plus grand jour par l'Illuſtre *Jean de Wit* Grand penſionnaire de Hollande (*a*), dont les réflexions étaient le fruit d'une longue expérience & d'un très grand ſens. Rien n'a plus rallenti les progrès de la Corſe, qu'une proclamation que le Roi de la Grande Bretagne fit faire après la derniere paix, par

(*a*) *De Witt's Intereſt of Holland*, Part. III. chap. 3.

laquelle il interdiſait à ſes ſujets tout Commerce avec la nation. Je ne prendrai pas ſur moi d'expliquer quelle pût en être le motif; il ne m'apartient pas de lever le voile, qui couvre les ſecrets du Gouvernement. Je pourais cependant hazarder de dire, & d'aſſurer même, qu'une bonne correſpondance avec la Corſe ne ferait pas d'un médiocre avantage pour les intérêts de notre Commerce; ne fut ce qu'à raiſon du trafic de poiſſon & de nos manufactures de laines, ſans parler de divers autres articles, qui ne pouraient que tourner au profit des deux nations.

Je ſçais que ſans cette proclamation, les Corſes, à la fin de la derniére guerre, auraient pris à leur ſervice nombre de nos intrépides Armateurs, qui auraient tenu en reſpect les Génois, & donné à ces braves Inſulaires une auto-

rité dans ces mers, qui n'aurait pas manqué de les rendre respectables. Assurément il serait digne d'un peuple, que le bonheur de la liberté à mis en état d'être généreux, d'accorder leur protection à une race de Héros, qui ont tout fait pour s'assurer le même bonheur, surtout lorsque cet acte de générosité coincidérait extrêmement avec les intérêts commerçans de ces Royaumes.

On a dit que ce fut le *Duc de Nivernois* qui eut assez d'ascendant sur notre Ministère pour obtenir en faveur des Génois, cette facheuse proclamation. Quelques Politiques ont témoigné leur surprise, que la Grande Bretagne se fut portée à favoriser Gènes, toujours affectionnée à la France; vû qu'il est connu que sans son assistance, la France n'eut pû appareiller à Toulon la flote qui la mit en état de prendre Minorque;

que les Génois continuérent à faire conftruire des vaiffeaux pour ce Royaume pendant toute la derniére guerre, & lui fournit conftamment des matelots; tandis que les Corfes, amis de la liberté, devaient naturellement refpecter l'Angleterre, comme elle l'a fait réellement.

Nous pouvons efpérer que des vuës toutes différentes prévaudront dans le Confeil Général de la nation. Un Souverain qui poffede toutes les vertus, animé des nobles fentimens de la liberté, & qui fent le plaifir de rendre fon peuple heureux, doit naturellement fouhaiter d'étendre fa bénéficence.

L'agriculture eft encore dans un état bien imparfait en Corfe; leurs inftrumens de culture font mal faits, & les Corfes ne font pas le meilleur ufage de ceux qu'ils ont. Leur labour ne fait que grater la fuperficie de la terre, & à

peine connaiſſent-ils les avantages que procurent les engrais, quoiqu'il ne leur ſoit pas difficile d'en avoir en quantité. Cette obſervation générale n'eſt point incompatible avec les récoltes abondantes qui ſe font en diverſes parties de l'Isle ; parce qu'il s'y trouve des terroirs d'une prodigieuſe fécondité, & qu'il y régne un peu plus d'attention & d'induſtrie qu'ailleurs.

Le Conſeil Suprême a établi deux Inſpecteurs ou plus dans chaque Province, qui doivent veiller, comme ſur-Intendans, à la culture des terres, & prendre les meſures les plus efficaces, pour en hâter les progrès. On en a pris en particulier, pour encourager la plantation des meuriers, vû qu'il eſt ſûr que la Corſe a tout ce qu'il faut pour produire des ſoyes en grande abondance. Le jardinage y ayant été preſqu'entiérement

négligé, il a été publié depuis peu un ordre à chaque possesseur d'un jardin ou d'un autre enclos, de semer chaque année des pois, des fèves, & toutes sortes de légumes, au moins une livre de chaque sorte, à peine de 4 L. qui doivent être exigées par le Podestà.

Le Suprême Conseil a aussi établi deux Consuls, pour avoir inspection sur toutes les espèces de marchandises & leur prix dans l'Isle ; & pour veiller à tout ce qui peut tendre à l'avancement du Commerce.

Les provisions ou denrées ne sont pas chéres en Corse, & voici leur prix moyen.

Un bœuf de labourage environ 80 L.

Une vache de 20 à 30 L.

Un cheval de la meilleure qualité de 100 à 140 L.

Un mulet de 70 à 80 L.

Un âne de 20 à 25 L.

Un mouton environ 4 L.

Une perdrix 4 ſ.

Les grives & les merles 2 ſ. la piéce.

La viande de bœuf 2 ſ. la livre.

Celle de mouton ½ ſ. la livre.

Le meilleur poiſſon 2 ſ. la livre.

Le poiſſon ordinaire 1 ſ. la livre.

Le vin 4 ſ. la bouteille du poids de 6 livres; la monnoye de Corſe eſt de la même valeur que celle de Toſcane.

L'huile ſe vend par baril du poids de 40 à 50 livre; le baril contient 20 pintes, la pinte tient 4 quarts.

Le vin ſe vend en barils de 12 zuchas: le zucha contient 9 grands flacons de Florence.

Le grain ſe vend au boiſſeau: le boiſſeau contient 12 bacini; le bacino péſe environ 20 livres; le ſac ou boiſſeau ſe vend 18 L.

La livre de Corſe eſt du même poids que la livre de Toſcane. Le Gouvernement tend inſenſiblement & par degré, à établir l'uniformité des poids & des meſures.

Le gâge d'un artiſan & la journée d'un laboureur ſont à 1 L. par jour, & ſa nouriture. Si l'artiſan eſt diſtingué par ſes talens, on lui donne quelque choſe de plus.

Un moiſſonneur n'eſt pas payé en argent, mais outre ſa nouriture, on lui donne un bacino du grain qu'il a moiſſonné.

Les manufactures ſont encore très imparfaites. J'ai obſervé que leur laine était très rude, & généralement noire, de ſorte qu'on n'en fait que de groſſiéres étoffes. Le pur noir eſt préféré. Lorſqu'on y mêle un peu de laine blanche, l'étoffe eſt moins eſtimée, étant alors

d'un gris mèlé ou d'un brun tanné. On tire du dehors tout ce que l'on a de fin, vû que, outre qu'il n'y a pas aſſez de laine pour le ſervice de l'Isle, les Corſes n'ont pas appris à faire autre choſe que les étoffes groſſiéres dont j'ai parlé.

On fait en Sardaigne des couvertures de lits, & des tapis de différentes couleurs, outre diverſes étoffes pour s'habiller. Lorſque les Corſes auront plus de loiſir, ils imiteront probablement leurs voiſins dans ces divers arts. Il eſt vrai que dans la plus grande partie de l'Italie, perſonne, hors les païſans, ne porte d'étoffe faite à la maiſon; & ſi dans quelques endroits on fait des étoffes plus fines, elles ſont faites de laines étrangéres que l'on y porte de divers pays.

Il croit une grande quantité de lin dans l'Isle, & il n'eſt pas douteux qu'il

ne put s'en faire beaucoup d'avantage. Je m'attendais d'y trouver, ſinon des toiles telles que celles de Hollande, d'Irlande & d'Ecoſſe, du moins de bonnes & fortes toiles d'uſage pour les familles; mais en vérité, les Corſes ſont ſi négligens, qu'il ne s'en fait, à tout ramaſſer, qu'une très petite quantité, de ſorte que l'importation de ce ſeul article coute beaucoup.

Un Gentilhomme Corſe me diſait là-deſſus, " ſi nous avions dans notre Roi-
„ aume un établiſſement pareil à celui
„ de la Societé de Dublin, & un Doc-
„ teur *Samuel Madden* qui donnat des
„ prix à ceux qui ſe diſtingueraient dans
„ les manufactures, comme on le fait
„ dans la Capitale de l'Irlande, nous
„ pourions bientôt porter à la perfec-
„ tion nos toiles de lin, & bien d'au-
„ tres branches.

Les Corſes ont de l'huile en abondance pour leurs lampes, qui ſont leur lumiére le plus généralement d'uſage. Ils font auſſi des bougies, & quelque peu de chandelles de ſuif; car, comme je l'ai obſervé ci-devant, leur gros bétail eſt rarement gras.

On trouve des cuirs en quantité dans l'Isle. Les payſans durciſſent les peaux à l'air, en particulier celles du ſanglier, dont ils font leurs ſouliers ſans être tannés. Soit pauvreté, ſoit pareſſe, ils ne ſont pas même tentés de faire ce travail, quoique l'art de tanner leur ſoit très bien connu, & qu'ils ayent tout ce qu'il faut pour cela en abondance: Mais une grande quantité d'écorce paſſe en Italie. Les Corſes ont une maniére de tanner avec les feuilles de laurier ſauvage, ſéchées au ſoleil & réduites en poudre; ce qui donne une ſorte de couleur

couleur verdâtre au cuir. Il eſt certain qu'on peut uſer de divers expédients pour remplir le but de la tannerie. Dans l'isle de *St. Kilda* on tanne avec la racine de Tormentille (*a*).

L'état des ſciences en Corſe ne peut être qu'au plus bas dégré, comme il eſt aiſé de le comprendre, vû le ſyſtême qu'avaient ſuivi les Génois de tenir ce peuple dans la plus craſſe ignorance, & l'état continuel de trouble dans lequel ont vêcu les habitans de cette Isle, qui ne leur laiſſait aucun loiſir pour s'apliquer à l'étude; on ſait que les loix même ſe taiſent parmi les armes. *Inter arma ſilent leges*, ſentence bien applicable aux Muſes qui s'enfuient à leur approche.

PAOLI & les plus ſages de la na-

(*a*) M. AULAY's *Hiſtory of St. Kilda.* p. 214.

tion avec lesquels il consultait, ne tardérent pas à se convaincre que pour conduire le peuple de Corse à l'heureux état d'une liberté bien affermie, & en transmettre le pur & généreux sentiment à sa postérité, il fallait nécessairement ouvrir les esprits à une science solide, en les munissant de principes judicieux & raisonnables, au moyen desquels la constitution pût être maintenue dans sa vigueur.

Pour cela, après de longues délibérations, il fut résolu en 1764 de fonder une Université dans la Cité de Corte, & à cette occasion il fut publié un Manifeste (*a*) dans lequel on rapellait au peuple de Corse la politique barbare des Génois qui les avaient retenus constamment dans l'ignorance, & on les informait en même tems des vuës paternelles

(*a*) Appendix N°. VI.

que le Gouvernement avoit conçues pour leur inſtruction.

Ce Manifeſte n'était point un vain étalage de ce qui ne pouvait pas ſe faire. PAOLI pût à grand peine raſſembler quelques hommes des plus éclairés de l'Isle, & quelques ſavans Corſes répandus dans les pays étrangers, qui furent aſſez déſintéreſſés & aſſez bons patriotes pour accepter les petits apointemens que leur patrie pouvait leur offrir. Ils ſe trouvérent amplement récompenſés par l'occaſion qu'on leur fourniſſait de contribuer au bonheur de leur terre natale, en diſſipant les ténèbres dans leſquelles ils avaient été retenus par les Génois, & cette craſſe barbarie pire que celle des Goths. Ils ſe firent une fète d'éclairer des Héros qu'une vertu encore agreſte avait déja couverts de gloire.

Les Professeurs de l'Université de Corte sont la plûpart des Péres de différens Ordres Religieux. Ils sont infatigables dans leurs travaux, & la jeunesse Corse montre autant de pénétration & d'ardeur dans les études, que de vigueur & de courage contre l'ennemi. Il y a à Corte de belles sales dans lesquelles les Professeurs enseignent ; mais on ne doit pas s'attendre d'y voir des édifices réguliers qui annoncent un Collége.

Sous la classe des sciences, je dois observer qu'il y a à Corte une maison pour l'Imprimerie, & une boutique de Libraire, toutes deux tenues par un Lucquois, homme de quelque capacité pour ces objets. Il a de très bons caractères, mais il n'imprime que les Manifestes publics, les Calendriers des jours de Fêtes, & de petits ouvrages de dévotion, à quoi on peut ajouter la Ga-

zette de Corſe, publiée par autorité ſupérieure, & de tems en tems, à meſure que l'on a des nouvelles à y inſérer: mais l'on n'y inſére que les nouvelles de l'Isle. On n'y admet, ni correſpondance étrangére, ni anecdotes particuliéres & incertaines, enſorte qu'il ſe paſſe quelquefois trois mois, ſans qu'il paraiſſe de Gazette dans le public.

Il ſe paſſera bien du tems, avant que les Corſes atteignent le raffinement de conduite que l'on met dans les papiers publics, & ſurtout dans ceux de Londres qui en a d'incomparables; car je crois qu'une Gazette Anglaiſe eſt la compoſition la plus variée & la plus extraordinaire qui ait été faite. Un papier Anglais, [*News Paper*] en même tems qu'il inſtruit les lecteurs judicieux de ce qui ſe fait de conſidérable en Europe, peut avec le même ſuccès contenter l'i-

magination la plus vive par des avantures feintes, & amuſer le goût le plus léger par des eſſais dans tous les genres de ſtile & ſur toutes ſortes de ſujets.

On trouve en Corſe différents traités de controverſes politiques, dont le titre porte imprimé à Corte; mais ils le ſont réellement à Luques ou à Livourne. Dans quelques uns de ces Traités dont j'ai formé une aſſez nombreuſe collection, les Auteurs ſe donnent la plus grande peine pour porter juſqu'à la démonſtration que les Corſes doivent être libres. Leurs écrits ſont en bonne partie du ſtile de ces Traités profonds pour & contre les droits héréditaires & inaltérables des Rois, dont les Librairies de ce pays étaient remplies dans le dernier ſiécle. On y entaſſait autorités ſur autorités pour établir les plus évidentes propoſitions, & comme le dit un

Poëte, on cite Ariſtote, pour prouver que la fumée monte ou que la neige eſt blanche (*a*).

Les prérogatives divines & naturelles de la liberté n'ont pas beſoin de la Logique qui a été employée avec tant de ſuccès par les Avocats de l'eſclavage, pour *obſcurcir le Conſeil par des paroles ſans intelligence.*

Le génie & le caractère des Corſes mérite d'être particuliérement conſidéré, parce que quelques Auteurs dans l'ancien tems, & les Emiſſaires de Gènes dans les tems modernes les ont préſentés dans un jour bien peu favorable.

Dans la collection des Auteurs, qui ont écrit ſur l'Italie, par le célébre

(*a*) - - - - - - *Quote the Stagyre*
to prove that Smoke aſcends, and
ſnow is White, MALLET.

MURATORI (*a*), nous trouvons PETRUS CYRNÆUS *de rebus Corsicis*, en 4 livres. Cet Ecrivain était un Prètre du Diocèse d'Aléria, dans le XV. siécle. Le nom de sa famille était *Filice*, mais il préféra de se donner le nom savant de *Cyrnæus*, de *Cyrnus*, qui était, comme on l'a vû, le nom grec de l'Isle de Corse sa patrie. Il était très pauvre & cherchait à vivre en différents endroits de l'Italie, en qualité de Pédagogue, & séjourna longtems à Venise, comme correcteur d'Imprimerie; enfin étant retourné dans son pays, il y composa pieusement son histoire qu'il conduisit jusques à l'an 1516.

Le seul manuscript de ce petit Ouvrage est dans la Bibliothéque du Roi de France, & Muratori le publia en

(*a*) MURATORI, *Rerum Italicar. Scriptor.* Vol. XXIV.

1738. " Dans le tems, dit-il, que les
„ Corses, hommes d'un caractère féroce
„ & sauvage, portés à la sédition, se
„ rebellant contre la République de Gè-
„ nes, ne lui donnaient pas peu d'em-
„ barras depuis un nombre d'années,
à quoi il ajoute; " Cette nation que
„ Cyrnæus dépeint comme vivant tou-
„ jours dans les contentions & dans les
„ troubles, est encore reconnue telle de
„ nos jours (*a*).

Pierre Cyrnæus s'anime beaucoup

(*a*) *Corsi ferocium, atque agrestium hominum genus, & in seditionem facile pronum, Serenissimae Genuensium Reipublicae conversis in rebellionem animis, à multo tempore negotium non levè facessunt. - - - - Qualem Petrus Cyrnaeus Gentem suam describit, perpetuis contentionibus ac turbis fluctuantem, talem praesens quoque aetas agnoscit ac sentit.* MURATORI.

pour soutenir l'honneur & la gloire de sa patrie. Il insiste fort sur ce qu'un fils d'Hercule y régna. Il est vrai que STRABON (*a*) nous dit qu'un fils d'Hercule s'établit dans la Sardaigne, ce qui a pu, je le suppose, donner lieu à la même tradition concernant la Corse. On permet à l'antiquité, [disait TITE LIVE] de relever le lustre des villes, en rendant plus auguste leur origine (*b*).

Pierre Cyrnæus était un patriote zèlé jusques à l'entousiasme, & il ne pouvait souffrir patiemment que *Strabon* eut pris à tâche de donner la plus mauvaise idée de sa patrie & de ses habitans, en opposition formelle à la relation avantageuse que *Diodore de Sicile*

(*a*) STRABO Lib. V. cap., 225.

(*b*) *Datur haec venia antiquitati ut primordia urbium augustiora faciat.* TIT. LIV. *in proem.*

en avait donnée. Il déclare que ç'a été la principale raiſon qui lui a fait prendre la plume, " en voyant [dit-il] les „ menſonges de Strabon ſe répandre & „ trouver créance ; *Quia Strabonis mendacia vulgata eſſe video*, & il s'écrie avec la fureur d'un vrai fils d'Hercule ; „ Quoi ! Il aura déchiré l'Isle entiére, „ & nous ne lui en ferons pas rendre „ compte ! nous ne l'accuſerons pas de „ menſonge ! nous ne lui marquerons „ pas notre indignation ! - - - - Si je me „ taiſais, les murs de la maiſon où „ je ſuis né, la ville dans laquelle j'ai „ reçu l'éducation ſe récrieraient (*a*).

(*a*) *Quum totam inſulam laceraverit non expoſtulemus ? non accuſemus ? non graviter feramus ? * * * Quod ſi ego tacerem, nonne parietes domus ubi natus ſum, nonne Civitas ubi educatus ſum exclamarent ?* PETR. CYRN.

Il eſt en effet bien extraordinaire de voir deux Auteurs tels que Strabon & Diodore de Sicile différer ſi prodigieuſement entr'eux ſur ce ſujet, au point de paraitre en formelle contradiction. " Cirnus [dit Strabon] (*a*) eſt appellée
„ Corſe par les Romains. Cette Isle eſt
„ mal habitée, raboteuſe, & en bien
„ des endroits de très difficile accès.
„ Ceux qui habitent les montagnes ne
„ vivent que de pillage, & ſont plus
„ féroces que les bètes. Lorſque les
„ Généraux Romains font quelque ir-
„ ruption dans leurs pays, & pénétrent
„ dans leurs demeures ſauvages, ils em-
„ ménent avec eux nombre de Corſes
„ à Rome, & il eſt étonnant quelle
„ rudeſſe & quelle brutalité ils décou-
„ vrent dans ce peuple. Les plus im-
„ patiens ne pouvants ſupporter la vie,

(*a*) STRABO Lib. V. cap. 224.

„ portent leurs mains violentes ſur eux „ mêmes, tandis que d'autres conſen- „ tants de vivre, reſtent dans un tel état „ d'abattement & d'inſenſibilité, que „ ceux qui les ont achetés pour eſclaves „ ſe trouvent avoir fait un très mauvais „ marché, quelque peu qu'ils en aient „ payé, & regrettent que de tels ſujets „ ſoient tombés entre leurs mains. Ainſi „ parle Strabon.

DIODORE d'un autre côté dit; „ Les eſclaves Corſes paraiſſent différer „ beaucoup des autres, par l'utilité dont „ ils ſont à leurs maitres pour tous les „ uſages de la vie, auxquels ils ſont „ plus propres par les talens particu- „ liers qu'ils tiennent de la nature.... „ Ces Inſulaires vivent entr'eux avec „ une humanité & une juſtice plus exac- „ te que tous les autres Barbares;....

„ Dans toutes les parties de la vie œco-
„ nomique, ils font paraitre une équité
„ ſinguliére (*a*).

Mr. BURNABY penſe que ces rélations, quoique ſi différentes, peuvent être conciliées, en ſuppoſant que les Auteurs qui parlent des Corſes, nous les montrent ſous divers points de vuë; *Strabon* parle des Corſes ennemis; *Diodore* les peint lorſqu'ils ſont amis. Dans ce dernier cas, non ſeulement ils ſont traitables, mais leur caractère répond exactement à celui de nos Corſes d'aujourd'hui. Dans la guerre, ils ſont furieux comme des lions: La mort n'eſt rien pour eux; aucun pouvoir ne peut les faire plier contre leur inclination. Ils s'irritent contre les difficultés, & ne peuvent ſouffrir la contrainte (*b*). Lorſ-

(*a*) DIOD. SICUL. Lib. V. cap. 224.

(*b*) Ce que dit *Mr. Burnaby* des Corſes,

qu'ils ſont en paix, & dans le cours ordinaire de la vie, ils ſont doux & juſtes au plus haut degré, avec toutes les qualités aimables que Diodore leur donne. Lorſque leur ſervice eſt volontaire, ou qu'ils s'affectionnent à un maitre, ils ont toutes les vertus qu'il leur attribue.

Mylord Hayles penſe qu'il n'y a proprement point de contradiction entre ces fameux Auteurs, parce que *Strabon* n'a point jetté un blâme général ſur tous les Corſes. Il s'eſt expliqué ſeulement en termes très forts ſur la barbarie de ceux d'entr'eux qui habitaient les mon-

me rappelle une excellente obſervation de *Sir Thomas Blount*. Vous pouvez, dit-il, apprivoiſer un lion par la douceur, mais vous le mettrez plutôt en piéces que de le réduire à la chaine. SYR THOM. POPE BLOUNT'S, *Eſſais. Edit.* Lond. 1695. p. 65.

tagnes, & qui vivaient de rapine; précisément comme il eut parlé des montagnards Ecossais dans le tems qu'ils vivaient sans loix, & dont il eut dit sans doute, ce sont des hommes véritablement sauvages.

Mylord Monboddo pense que pour concilier ces différens caractères des esclaves Corses, il ne faut que supposer que ceux dont parle Diodore étaient bien traités, & que ceux dont parle Strabon l'étaient mal. De bons ou de mauvais traitemens suffisaient pour faire paraitre les Corses de l'un ou de l'autre de ces caractères, comme on l'observe encore aujourd'hui de plusieurs nations barbares.

Mais, quand je supposerais chez les Corses en général, une sorte de férocité, il serait aisé, ce me semble de la justifier en considérant les traitemens

que ce peuple courageux a reçus de ses oppresseurs; car comme le dit avec fondement le Philosophe de Malmsbury ; „ la violence des méchans force les hommes naturellement bons à recourir „ pour leur défense aux vertus guerriéres, à la force & à la ruse, & „ même à devenir presque féroces (*a*).

Cyrnæus établit d'abord comme certain que tous les Corses étaient libres, & qu'ils vivaient sous leurs propres loix (*b*); & il donne ce noble éloge à sa patrie. " La Corse est en quelque „ sorte l'éléve de la pauvreté, hospita-

(*a*) *Propter Malorum pravitatem, recurrendum etiam bonis est, si se tueri volunt, ad virtutes bellicas, vim & dolum, id est, ad ferinam rapacitatem:* HOBBES de Cive. Epist. dedic.

(*b*) *Universi Corsi liberi sunt, & propriis vivunt legibus.* CYRNÆUS.

„ liére pour la vertu, miséricordieuse
„ pour tous. La sévére discipline qu'el-
„ le observe fait qu'elle est en même tems
„ pauvre & généreuse (*a*).

Le 4me Livre de Cyrnæus, est tout entier destiné au recit de sa vie vagabonde, & rempli de bizarres anecdotes. Il le commence gravement en ces termes; " Parvenu à cet endroit de mon
„ histoire, il ne me semble pas hors
„ de propos de parler de la vie & des
„ mœurs de celui qui l'a écrite. Il ne manque point de se donner un excellent caractère, & j'oserais assurer qu'il le fait de bonne foi: mais sa narration entre dans de si petits détails, qu'il prend

(*a*) *Corsica semper alumna paupertatis, hospes virtutis, misericors erga omnes, quam ascivit à severa disciplina quam usurpat, & paupertatem tuetur & liberalitatem.* IDEM.

ſoin d'apprendre à la poſtérité, qu'il avait une maniére de marcher très irréguliére, & qu'il préférait le vin doux au vin dur & violent. En un mot, c'était un homme qui, avec des qualités diſtinguées, était d'un caractère ſimple & très ſingulier.

Je prendrai enfin congé de cet honnête homme, avec lequel peut-être quelques uns de mes lecteurs s'entretiendraient volontiers un peu plus longtems.

Les Corſes ſont naturellement promts & vifs, avec un tour d'éloquence qui leur eſt propre. *Jérome de Marinis* les caractèriſe de cette maniére. " Leurs
„ montagnes abondent en eſſains d'a-
„ beilles, & découlent de lait & de
„ miel : mais ces abeilles ont un aiguil-
„ lon, & tel eſt le génie Corſe, avec
„ le lait & le miel ſur la langue, il ca-

„ che quelque chofe de piquant qui les
„ rend propres au bareau (*a*).

Je fuis poffeffeur de deux Difcours ou Harangues adreffées au peuple de Corfe, qui donnent une idée de cette éloquence. L'un eft intitulé; la Corfe à fes enfans. *La Corfica a fuoi Figli*. L'autre, la Corfe à fes enfans déloiaux. *La Corfica a fuoi Figli Sleali.*

Dans la premiére, l'Orateur anime fes compatriotes à foutenir vigoureufement la glorieufe caufe de la liberté.
„ Suivez, leur dit-il, l'exemple de
„ ceux qui ont été les libérateurs de
„ leur patrie, & foyez fûrs que la li-

(*a*) *Montes apum examinibus abundant, & lacte & melle manant. Apte etiam ad Corforum ingenium, qui fub linguâ, cum lacte & melle, habeant aculeum, adeoque foro nati funt.* GRÆV. *Thefaur. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

„ berté ſera le prix de vos nobles tra-
„ vaux, & qu'à l'ombre charmante de
„ la liberté, vous recueillirez les doux
„ fruits de la ſureté & de la paix, de
„ l'abondance & de la joye, de l'agran-
„ diſſement & de la gloire. Fruits qui
„ vous paraitront d'autant plus doux,
„ que vous en avez été plus longtems
„ privés injuſtement par la malice de
„ vos oppreſſeurs (*a*).

Dans la ſeconde de ces Harangues,

(*a*) *Seguitate voi dunque l'eſempio dei ſalvatori della loro Patria, è ſiate ſicuri che la libertà ſara il premio delle voſtre fatiche; è che all' ombra amena della libertà racoglierete i ſuavi frutti di ſicurezzà è di pace, di abondanza è di contentezza, di avanzamento è di gloria; frutti che vi riuſciranno tanto più dolci, quanto più lungamente ne ſiete ſtati fuor di raggione privati dalla malignità dei voſtri oppreſſori.* I. DISC.

quelques uns des membres de la nation, ayant parû flotants par timidité, furent ainsi ranimés contre les Génois.

„ Voilà la puissance que l'on veut „ vous faire craindre. Vous l'avez mé- „ prisée, & vous en avez triomphé, „ dans le tems de votre plus grande „ faiblesse; dans le tems que vous étiez „ dépourvûs d'armes, de munitions, „ de bâtimens, de ports, de finance, „ & de troupes soudoiées; dans le tems „ que vos Chefs étaient encore novices „ dans le Gouvernement militaire & „ politique, civil & œconomique; que „ toutes ces branches leur étaient oné- „ reuses & dispendieuses; dans le tems „ que les partis levaient hardiment la „ tête, & semaient ouvertement & par „ tout la zizanie; lorsque la partie ul- „ tramontaine de l'Isle, était séparée „ & indépendante de la partie de deçà

„ les monts ; que l'autorité de la nation „ était mal connue & peu assurée. Mais „ aujourd'hui, que par un heureux „ changement, vous êtes abondamment „ pourvûs d'armes & de munitions, de „ bâtimens & de ports ; que vous avez „ formé des Corps de troupes & des „ fonds pour leur subsistance ; délivrés „ du poids de beaucoup d'expéditions, „ & des désordres qu'entrainait une „ troupe ramassée ; aujourd'hui que vous „ avez établi vos finances ; que vos „ Chefs sont beaucoup mieux instruits ; „ que le Gouvernement n'est plus onereux ; que les partis sont tous abattus ; que le Gouvernement national „ est obéï de tous les ordres de la nation ; craint des ennemis mêmes, & „ reconnu par les étrangers ; que les „ Provinces deçà & delà les monts sont „ réünies sous un seul & même Chef ;

„ ſous un Chef [je le dirai à la honte
„ de la malignité & de l'envie,] qui
„ par ſa ſageſſe & ſa prévoyance, par
„ ſon zèle & ſon déſintéreſſement, par
„ ſon courage & ſa valeur, par la droi-
„ ture de ſes intentions, de ſes vuës &
„ de ſes maximes, ne le céde à aucun
„ des Héros les plus célèbres; à pré-
„ ſent, dis-je, que vous vivez dans un
„ état qui ne fut jamais ſi affermi ni ſi
„ floriſſant, & qui vous promet, ſi vous
„ ètes fermes dans votre entrepriſe, une
„ gloire immortelle, une indépendance
„ totale, une félicité conſtante; crain-
„ drez vous la vaine, la déplorable,
„ la faible puiſſance de la Républi-
„ que? (*a*)

Le

(*a*) Ecco la potenza che ſi vorebbe indurvi à temere. Voi l'avete ſprezzata, e ne avete triomfato nel tempo della voſtra maggior

Le langage des Corses est un très bon Italien légérement mêlé d'un reste de

gior debolezza, nel tempo ch' eravate sproveduti d'armi, di munizioni, di bastimenti, di porti, di finanze e di truppa pagata; nel tempo che i vostri Capi erano novizi nel governo militare e politico, civile ed œconomico, e chè tutti questi Governi riuscivano loro gravi è dispendiosi; nel tempo che i partiti alzavano arditamente la cresta, e da per tutto alla scoperta seminavano la zizania; che la parte oltramontana era della cismontana independente e divisa; che il dominio della nazione era mal sicuro e mal noto. Ora poi che con un cambiamento felice, siete proveduti à sopprabondanza, d'armi e munizioni; à sufficienza, di bastimenti e di porti; che avete stabilita la truppa, ed i fondi per la sua sussistenza; liberi percio dagl' incommodi di molte spedizioni, e da i disordini che la truppa colletiva portava seco; che avete instituite le vostre finanze; che i vostri capi si trovano

dialecte des nations barbares, & un peu de Génois corrompu, plus pur cependant qu'en plusieurs Etats d'Italie. Leur

molto meglio istruiti; che i Governi più non sono dispendiozi; che i partiti, sono tutti abbatuti; che il Governo nazionale e ubbidito da tutti ceti della nazione, e temuto dagli stessi nemici, e ci comincia a riconoscer dagli esteri; che le parti cismontane ed oltramontane sono tutte unite sotto a un sol capo, è sotto a un capo. [Lo dirò ad onta della malignità e dell' invidia,] che per saviezza e antivedimento, per zelo e disinteresse, per corraggio e valore, per rettitudine d'intenzione, di fini, e di massime, non cedo ad alcune de' più celebri Eroï: Ora dissi, in uno stato che per voi non fu mai si forte e si florido, e che vi promette', se sarete nel vostro impegno costanti, una gloria immortale, una indipendenza totale, una perpetua felicita, temerete voi della Republica la vana, la deplorabile, la meschina potenza?

prononciation eſt à la vérité un peu rude. Ils donnent en particulier un ſon ouvert à la voyelle E qui me déplaiſait beaucoup. Du reſte, ils écrivent parfaitement en Italien comme on peut le ſentir par divers échantillons que préſente cette rélation, & par les Manifeſtes que l'on trouvera dans l'appendix.

Les Corſes ont tous du goût pour les Arts; je ne puis pas dire ce qu'ils ſavent faire en peinture, mais ils réuſſiſſent très bien en muſique & en poëſie. Il y en a très peu qui ne jouent de la citre ou guitarre; inſtrument anciennement uſité chez les Mores, qu'ils croient être l'ancienne *Cithara.* Le ſon en eſt très doux & particulier, & pluſieurs de leurs airs ſont tendres & d'une belle compoſition.

Ils n'ont encore produit aucun poëme fini d'une certaine étendue, mais

ils ont quantité de petites piéces très agréables, dont le plus grand nombre roulent ſur la guerre ou ſur l'amour. L'ancien Hiacinthe Paoli, pére du Général actuel, a laiſſé divers Sonnets compoſés avec beaucoup d'eſprit: j'en ai recueilli pluſieurs, & j'en donnerai ici un dont j'ai eſſayé la translation. Il fut compoſé à la louange de ſon Collégue de commandement, le Général *Giafferi*, & en donnant une preuve des talens de ce vénérable Chef, il montre en même tems la généreuſe ſatisfaction qu'il éprouvait à la vuë des ſuccès de celui qu'il aurait pû enviſager comme ſon rival.

SONETTO.

A Coronar l'Eroë di Cirno invitto,
Morti diſcenda e ſe l'inchini il fato;
E li ſoſpiri del Ligure ſconfitto
Diano alla tromba della Fama il fiato.

Fatto à pena di Golo il bel tragitto,
Del nemico espugna forte steccato;
Sprezzò perigli; e al disugual conflitto,
Virtu prévalse, ov' ei comparve armato.

Cirno lo scelse, e'l suo destin l'arrise;
E'l gran litigio a cui l'Europa è attenta
Al suo valor, al brando suo, commise.

Il brando, ch' anche il Destin spaventa,
All' ingrata Liguria il crin recise;
E a cirno il scettro la sua man presenta. (a)

Les Corses ont quantité de petites Ballades & de Madrigaux pleins de gentilleſſe, & d'une satyre piquante contre les Génois, outre diverses piéces d'un

(a) On ne donne ici que le Sonnet Italien, comme un échantillon du goût & de la littérature des Corses. Le Sonnet Anglais qui en est la Version le rend très heureusement.

ſtile plus grave, où ſous l'enveloppe de l'allégorie, ils préſentent leur conduite & celle de leurs ennemis. Ils ont en particulier une curieuſe paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale, où toutes les demandes ſont tournées en accuſations ſévères contre les Génois.

Le caractère des Corſes a déja été touché dans la comparaiſon que nous avons faite des jugemens qu'en portent *Strabon* & *Diodore de Sicile.* On ne peut douter que ce peuple ne ſoit ſuſceptible de grandes paſſions, par cela même que ſon génie eſt plein de vigueur & de feu. Ce ſont là en quelque ſorte les matériaux dont les hommes ſont compoſés, pour être bons ou mauvais au plus haut degré. Je me ſouviens toujours d'une obſervation que *Mr. Rouſſeau* me faiſait un jour au *Val de Travers*, dans un entretien où nous raiſonnions ſur le ca-

ractère des différentes nations. *J'aime* [dit-il] *ces caractères où il y a de l'étoffe :* c'était très bien dit. Un pauvre esprit faible est incapable de soutenir le poids des grandes vertus. Ce n'est que là où se trouve du nerf & du feu, que l'on peut espérer de former des caractères d'un grand ordre & d'une certaine dignité.

Ces Insulaires ont des qualités & de l'aptitude pour toutes sortes de choses: mais leur destinée a été telle qu'ils n'ont été illustres que par leur courage & leur constance. Abandonnés par les nations qui les environnaient, à l'oppression du plus dur Gouvernement, ils n'ont pas été en situation de montrer leur génie dans les sciences & dans les Arts; d'exercer leur hospitalité & leur politesse, avec les autres qualités aimables, d'une vie paisible & civilisée: mais

ce qu'ils ont été à portée de faire connaitre, ils l'ont fait avec gloire, & s'y sont toujours distingués.

Les Auteurs de l'Encyclopédie disent; *Les Corses sont remuans, vindicatifs & belliqueux.* Leur vive résistance aux Tirans ne pouvait les produire dans un autre jour.

Un Ecrivain du premier ordre, les caractèrise en ces termes; *Les Corses sont une poignée d'hommes aussi braves & aussi délibérés que les Anglais. On ne les domptera, je crois, que par la prudence & la bonté. On peut voir par leur exemple, quel courage & quelle vertu donne aux hommes l'amour de la liberté, & qu'il est dangereux & injuste de l'opprimer* (*a*).

(*a*) *Essais de Critique sur le Prince de Machiavel.* p. 114. Tous les Souverains vertueux tiennent ce langage.

Les mœurs des Corſes ont beaucoup de rapport à celles des anciens Germains, comme nous les peint TACITE, excepté l'habitude de boire, vû qu'ils ſont extrêmement ſobres. Leur morale eſt ſévére, & leur vie chaſte, à un point très peu commun; ce qu'ils doivent en partie à de très bons principes qui n'ont point été corrompus par le luxe, & en partie à l'habitude de venger fréquemment l'injure faite à l'honneur de leurs femmes & de leurs filles.

Ce caractère paraitra peut-être groſſier & barbare: mais pour moi je le trouve ſage & vraiment noble. Qu'eſt-ce en effet qui doit occaſionner plus de meurtres que de fréquens adultères? Où eſt-ce qu'il y a plus lieu de retrancher çà & là des branches pouries, que là où la ſocieté entiére eſt généralement corrompue? Partout où la morale eſt

intimément liée aux idées de l'honneur, & où les crimes de l'incontinence ne font pas impunément commis, nous pouvons nous attendre que les hommes se tiendront dans les bornes du devoir; & si nous n'y trouvons pas les agrémens frivoles d'une galanterie licentieuse, nous y serons affranchis de ses troubles efféminés, de ses passions enflammées, de sa fausseté & de sa dissimulation; tandis que des principes honnètes, des affections nobles & vertueuses conserveront toute leur vigueur.

Ceux qui croient que le duel est nécessaire pour conserver entre les hommes le décorum de la politesse, ne doivent pas censurer les vengeances particuliéres, ce sévère gardien de la vertu qui est ou qui devrait être la base des societés.

Ce que TACITE dit de l'ancienne

Germanie peut être dit de la Corse. *Personne n'ose y tourner le vice en plaisanterie. Le crime de corrompre ou d'être corrompu, ne s'appelle point l'usage du monde* (*a*).

Les Corses, comme les Germains de l'ancien tems, sont extrèmement indolents. Les femmes y font les ouvrages les plus serviles, comme c'est encore la coutume chez les montagnards d'Ecosse (*b*). Cependant ils sont très actifs à la guerre, comme ces mêmes Germains, dont Tacite dit; *C'est un singulier contraste que celui qu'on observe chez ces hommes, amis de l'oisiveté & ennemis du repos* (*c*). Malgré tout ce que PAO-

(*a*) *Nemo illic vitia ridet; nec corrumpere & corrumpi saeculum vocatur.* TACIT. de Morib. Germ.

(*b*) Ibid.

(*c*) *Mira diversitate naturae cùm iidem*

LI a pû faire, les Corſes continuent à être indolents, & répugnent au travail. Chaque année on voit arriver dans l'Isle 800 ou 1000 tant Sardes que Luquois pour y travailler, comme artiſans ou comme manœuvres.

Mr. DE MONTESQUIEU obſerve que toutes les nations indolentes ſont orgueilleuſes. C'eſt réellement le cas des Corſes; à quoi leurs ſuccès à la guerre n'ont pas peu contribué, comme je l'ai déja remarqué.

Mr. *De Monteſquieu* propoſe un très bon remède à ce mal. " On pourait, „ dit-il, tourner l'effet contre la cauſe, „ & détruire la pareſſe par l'orgueil. „ Dans le midi de l'Europe, où les peu- „ ples ſont ſi fort frappés par le point „ d'honneur, il ſerait bon de donner

homines ſic ament inertiam & oderint quietem. TACIT. Ibid.

„ des prix aux laboureurs qui auraient
„ porté plus loin leur induſtrie. Cette
„ pratique a réuſſi de nos jours en Ir-
„ lande ; elle y a établi une des plus
„ importantes manufactures de toile
„ qui ſoit en Europe (*a*).

Les Corſes ſe plaiſent beaucoup à être autour d'un bon feu ; cet uſage ſemble être particulier aux nations Sauvages. Les Indiens de l'Amérique ſeptentrionale en uſent ainſi, comme le faiſaient déja les anciens Germains (*b*); Les Scythes avaient la même coutume. " Ces Scy-
„ thes [dit VIRGILE] enſévelis,
„ pour ainſi dire, dans les cavernes
„ qu'ils ont creuſées, y jouiſſent d'un
„ profond loiſir ; là ils roulent des chê-
„ nes & des ormes entiers, pour s'y

(*a*) *Eſprit des loix.* Liv. XIV. chap. 9.

(*b*) TACIT. *Totos Dies juxta focum atque ignem agunt.* de Morib. Germ.

„ rassembler autour d'un grand feu (*a*).

Les Corses avaient diverses coutumes qui nous paraitraient étranges. DIODORE nous dit que lorsqu'une femme avait acouché, le mari prenait aussi-tôt soin de l'enfant, se mettant lui-même au lit comme s'il eut été malade, & dorlotait le nouveau né, ensorte que la mére n'avait autre chose à faire qu'à lui donner à teter (*b*). Une telle attention pour une femme qui avait autant souffert pour le bien de la société, avait assurément quelque chose de bien humain; on rirait aujourd'hui de cette simplicité: cependant nous pourions dire que ce

(*a*) *Ipsi in defossis specubus secura sub altâ*
Otia agunt terrâ, congestaque robora, totasque
Advolvere focis ulmos, ignique dedere.
VIRGIL. Georg. III. l. 376.

(*b*) DIOD. SICUL. Wesseling. p. 341.

procédé paſſait de beaucoup toutes les complaiſances de la galanterie moderne, mais cette coutume n'eſt plus en uſage.

Pierre Cyrnæus dit que de ſon tems le mariage était ſi honoré chez les Corſes, que ſi une jeune perſonne du ſexe était aſſez pauvre pour qu'aucun homme ne la demandât en mariage, les voiſins faiſaient une contribution entr'eux pour l'aider à ſe marier. La générosité ne pouvait s'exercer plus à propos. *Epaminondas* l'avait ainſi pratiqué dans le même but (*a*).

Il y a d'autres coutumes ſingulières qui ſubſiſtent encore aujourd'hui en Corſe, & entr'autres des cérémonies aſſez étranges à la mort de leurs parens. Lorſqu'un homme meurt, & ſurtout lorſqu'il a été aſſaſſiné, ſa veuve avec

(*a*) CORN. NEP. in Vit. Epamin.

toutes les femmes mariées du village, accompagnent le corps à la fosse, où après divers hurlemens & d'autres expressions de douleur, les femmes se jettent sur la veuve, la battent & la déchirent d'une façon pitoyable. Après avoir ainsi satisfait leur déplaisir & leur passion, elles la raménent, couverte de sang & de lambeaux, à sa propre habitation. Je n'ai pas eu occasion d'être témoin de ce que je viens de raconter, pendant que j'étais dans l'Isle, mais je le tiens d'une autorité indubitable.

Après avoir parlé avec autant d'étendue du génie & du caractère général des Corses, je prie mes lecteurs de me permettre de leur présenter le caractère particulier d'un Corse de distinction; je veux parler du *Signor Clemente de' Paoli*, frére du Général.

Ce Gentilhomme est le fils ainé du

vieux Général *Hyacinte Paoli.* Il eſt âgé d'environ 50 ans, de taille moyenne, & d'un tein fort brun ; ſes yeux ſont vifs & perçans, & il a quelque choſe dans la forme de ſa bouche, qui rend ſa phyſionomie très particuliére. Sa conception eſt des plus heureuſes, & il n'a rien négligé pour la cultiver. Il a été marié, & n'a eu qu'une ſeule fille, mariée au *Signor Barbaggi*, l'un des hommes les plus diſtingués de l'Isle.

Le *Signor Clémente*, étant depuis pluſieurs années dans l'état de veuvage, a fixé ſon ſéjour à *Roſtino* d'où la famille *de Paoli* eſt originaire, & où il vit de la façon la plus retirée. Son tempérament eſt mélancolique, & ſes idées en matiére de Religion ſont d'un goût ſombre & ſévère. Il employe tout ſon tems à l'étude, excepté celui qu'il donne à ſes dévotions. Elles prennent ordinai-

rement six à huit heures par jour. Il passe tout ce tems là à l'Eglise, placé devant l'Autel dans une attitude immobile, les yeux & les mains tendues vers le Ciel, avec la plus grande ferveur.

Il s'est prescrit lui-même la tempérance & la façon de vivre la plus rigide, comme s'il avait pris les vœux de quelque Ordre Religieux. Il fréquente beaucoup les Franciscains, qui ont un Couvent à Rostino. Son habillement est le plus commun & le plus grossier du pays, on aurait peine à le distinguer d'un Corse du plus bas ordre.

Lorsqu'il se trouve en compagnie, il parle très peu, excepté sur quelque important sujet; il ne parait point en public, pas même pour rendre visite à son frére à Corte. Cependant, lorsque le danger l'apelle, il vole avec ardeur à la

défenſe de ſa patrie. Alors, on le voit des premiers dans les rangs, & s'expoſant au plus grand feu; car chez lui la crainte religieuſe ſe concilie avec la plus grande bravoure, ſelon le vers fameux du pieux RACINE,

Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte.

Dans le commencement d'une affaire, il eſt très calme, & adreſſe fréquemment au Ciel des priéres pour celui même ſur lequel il porte ſes coups: diſant qu'il eſt très affligé d'ètre forcé à le priver de la vie, mais qu'étant ennemi de la Corſe, la Providence l'a mis à ſon chemin, pour l'empècher de faire plus de mal à ſa patrie; qu'il eſpére que Dieu lui pardonnera ſes péchés, & le recevra en grace. Mais lorſqu'il a vû tomber à ſes côtés deux ou trois de ſes compatrio-

tes, les chofes changent; fes yeux s'enflamment de regret & d'indignation; il devient comme furieux, & il en tire vengeance par tout où il peut le faire.

Son autorité dans le Confeil Général de la nation n'eft pas inférieure à fa valeur dans les combats. La force de fon jugement, & l'étendue de fes connaiffances jointe à la fainteté de fes mœurs, lui donne un grand poids dans les délibérations, & fon influence eft d'une grande utilité à fon frére.

En voyant les glorieux efforts des Corfes pour le plus grand & le meilleur des droits de l'humanité, fous la conduite d'un Chef également illuftre dans la paix & dans la guerre, fans ceffe occupé à affermir la liberté avec la vertu & le bonheur de fa patrie, pourrions nous être indifférens à fes fuccès? Des Anglais craindraient-ils d'admirer leur cou-

rage & leur ſageſſe? Un Poëte Anglais a célébré la Corſe. J'ignore ſon nom, mais je lui rends graces du zèle qu'il a témoigné; & avec ſa permiſſion, je choiſirai quelques uns de ſes vers, que je placerai ici (*a*).

Hail CORSICA! *than Whoſe recorded name.*
None è er ſtood fairer on the rolls of fame!
Rapt at the ſound, my ſoul new ardour fires.
Each thought impaſſions, and each ſtrain inſpires.
Pity, to injur'd honour that is due,
Pleads in my heart, and bids me pity you;

(*a*) Je les donne en Original en faveur de leur beauté, & de ceux qui ſont en état de la ſentir.

For Worth like thine, one honest wish receive;
Tis all the muse, and all the friend can give.



Ye who are Slaves of pow'r, or drones of peace,
Ambition's tools, or votaries of ease,
If not quite abject, nor quite lost to shame,
Your hearts can feele one particle of fame,
Stand forth; on CORSICA *reflect, and see*
Not what you are, but what you ought to be.



The General good's their aim, no slavish awe
Marks man from man, but LIBERTY *is* LAW;
No venal senates publick credit drain,

No king enslaw'd by creatures of his
Reign.
Of publick honours merit is the Test,
And those obtain them who deserve
them best.



In this vile age, no virtue now rever'd,
No godlike patriot prodigy appear'd,
Till one small spot, (for in th' ALMIGHTY'S *book,*
The smalles spot, is never over look'd)
Held forth the wonder to all Europe's
shame,
Produce'd the man, and PAOLI *his name.*
Go on immortal man! the path pursue
Mark'd out by Heav'n, and destin'd
but for you;
Fix your firm hope on this, on this
your trust,
Your arms must conquer as your cause
is Just.

By Heav'n! it makes my life's best
blood run cold,
Then glow to madness when thy story's
told;
On those vile slave be heav'n's choice
thunder Hurl'd
Who chain'd themselves, would gladly
chain a world.

PRIDE A POEME.

Les Corses sont généralement d'une petite stature, & plûtot endurcis, comme les montagnards d'Ecosse: cependant comme nous le voyons entre ces derniers, on trouve parmi les Corses des hommes de belle taille, & de bonne mine.

Le nombre des habitans de Corse n'a pas été recemment calculé, du moins avec précision; on peut cependant tabler

bler ſur environ 220000 ames, vû que, avant la priſe d'armes de 1729, on comptait 40 mille familles payant la taxe aux Génois, & en comptant cinq perſonnes par famille, le total monterait à 200 mille.

Quoiqu'on pût traiter de paradoxe ce que je vais dire, il eſt certain que le nombre d'habitans s'eſt accrû durant la guerre, comme cela paraitra par les conſidérations ſuivantes.

Le *P. Cancellotti* Jéſuite Miſſionnaire, qui avait voyagé en Corſe, s'en étant informé avec beaucoup de ſoin, fit un calcul, par lequel il paraiſſait qu'en 40 années du Gouvernement Génois, l'Isle avait perdu par les aſſaſſinats & d'autres cauſes, 28 mille hommes.

D'un autre côté, en 47 années de guerre, elle n'en a perdu que 10 mille,

compris ceux qui avaient quitté le pays dans des tems de troubles, pour chercher asyle ou fortune dans le Continent, d'où il parait que le dénombrement des habitans actuels est juste.

Le nombre des Corses est cependant moindre qu'il ne l'était dans les anciens tems. Il a été très bien observé par un Ecrivain d'une grande capacité, " Que
„ la dépopulation de divers pays parais-
„ sait avoir été d'abord occasionnée par
„ les ravages qu'avaient causés les Ro-
„ mains dans les villes & dans les petits
„ Etats, avant que leur Empire fut so-
„ lidement affermi (*a*); & cette cause ne pouvait avoir lieu en aucun Etat plus qu'en Corse, parce qu'en aucun autre, les naturels du pays n'étaient

(*a*) VALLACE *on the Numbers of Mankind.* p. 106.

plus difficiles à ſubjuguer. Si l'on ajoute aux ravages des Romains, tous les tumultes & les troubles qui s'excitérent dane l'Isle pendant pluſieurs ſiécles, nous n'aurons point de peine à ſentir combien le nombre d'habitans a dû y diminuer.

De 220000 ames que nous comptons en tout dans l'Isle, on peut en eſcompter 10 mille à Baſtia, & 25000 en tout dans le territoire des Génois; enſorte qu'il reſterait environ 200 mille patriotes, dont il peut y avoir 40 mille ſoldats que PAOLI peut mettre en campagne & oppoſer à ſes ennemis.

Il n'eſt donc nullement probable, que les Génois puſſent réduire à une ſoumiſſion auſſi baſſe & auſſi abjecte une nation ſi conſidérable, & des hommes de cette trempe, dont la plûpart étaient nés en tems de trouble, & avaient été

élevés dans les ſentimens de la haine la plus violente pour cette République, n'y ayant pas un enfant Corſe capable de porter un petit fuſil, qui ne le charge, & qui en le tirant ne s'écrie avec des tranſports de joye, comme s'il était en préſence de l'ennemi, *Ecco i Genoveſi.* Voilà les Génois.

Je crois que les plus ſages & les meilleurs des Nobles Génois penſent aujourd'hui, que la République doit renoncer pour jamais à ſes prétentions de Souveraineté, ſur un peuple qu'une longue expérience a prouvé être invincible par les armes Génoiſes, qui a repouſſé toutes les tentatives que la République a faites contre lui, & qui enfin eſt venu à bout de ſe former en Etat réglé, de façon à pouvoir ſolidement reclamer l'indépendance: Mais les plus ſages & les meilleurs des Génois,

tels que les hommes les plus ſages & les meilleurs des autres Etats, ſont eux-mêmes dominés par le plus grand nombre ; & la République a juſques ici continué à conſumer ſes tréſors & à ſacrifier ſes ſoldats à de vaines tentatives pour recouvrer la Corſe.

L'ABBÉ RICHARD (*a*) en a rendu raiſon avec autant de juſteſſe que d'eſprit, & voici comme il s'exprime.

„ Le Royaume de Corſe, dont la Ré-
„ publique poſſéde quelques places Ma-
„ ritimes, lui coute prodigieuſement ;
„ elle n'en retire aucun avantage réel,
„ & elle a toujours à combattre un peu-
„ ple indiſcipliné armé pour la liberté.
„ Mais comme les Nobles Génois ſe re-
„ gardent tous comme ſolidairement

(*a*) RICHARD. *Deſcript. Hiſtor. & crit. de l'Italie.* Tom. I. p. 118.

„ Rois de Corse, cette raison qui est
„ très forte sur leur esprit, les déter-
„ minera toujours à ne rien épargner
„ pour conserver au moins ce titre.
„ C'est l'objet d'ambition qui les tou-
„ che le plus. Rien n'est aussi intéres-
„ sant pour eux que les nouvelles de
„ ce pays, surtout quand la balance
„ parait pancher du côté des rebelles.
„ Une Dame Génoise fort inquiete
„ de quelques succès qui semblaient
„ anoncer une révolution totale en fa-
„ veur des Insulaires, aprenant que les
„ espérances de la République se réta-
„ blissaient, dit dans un transport de
„ joye; *Dieu merci, nous sommes donc*
„ *encore un peu Reines.*

Pendant que je m'occupais à écrire cet *Etat de la Corse*, les braves Insulaires résolurent de faire un coup hardi, en faisant la conquête de l'Isle de Capraja.

CAPRAJA ou *Caprara* eſt ſituée à l'Eſt de la Corſe, à 25 mille environ du Cap Corſe, & vis-à-vis de la côte de Toſcane. Cette Isle était ci-devant annexée au Royaume de Corſe, & une portion du territoire féodal de la noble famille de *Damari* qui en avait été dépouillée par les Génois.

Capraja a environ 15 mille de circonférence. L'Isle entiére eſt extrêmement montueuſe; ſon terroir eſt ſec & très raboteux. Elle eſt tout alentour ſi hériſſée de rocs qu'elle eſt preſque inacceſſible de toute part, excepté un ſeul hâvre qui eſt très bon, & où nombre de Vaiſſeaux paſſant dans la Méditerranée ont accoutumé de ſe retirer. On y compte au-delà de 3000 habitans, tous raſſemblés dans une ville à l'extrémité de l'Isle au deſſus du hâvre.

Les *Capraens* ou *Capraeſes*, comme

on les appelle, ſont forts & robuſtes. Ils vont tous en mer, & ſont eſtimés les plus hardis & les plus experts mariniers de cette partie des mers. Les femmes s'emploient principalement à la culture des vignes qui ſont très fertiles dans cette Isle. Une forte Citadelle, placée ſur un roc très élevé, commande la Ville & le port; elle eſt bien pourvue d'artillerie, & les Génois y ont garniſon. Il y a outre cela deux tours aux deux extrêmités de l'Isle, conſtruites plutôt pour découvrir les Corſaires de Barbarie que pour défendre un pays que la nature a ſi bien fortifié (*a*).

(*a*) Je connais très bien *Capraja*, y aiant été jetté par un orage en m'en revenant de Corſe. J'y fus retenu ſix jours, & j'étais logé dans un Couvent de Franciſcains, où ces bons Péres me reçurent avec beaucoup d'hoſpitalité. J'emploiai ce tems à écrire de me-

Au mois de Décembre 1766, le *Signor Paul Mattei de Centuri*, étant allé en France pour quelques affaires particuliéres, comme il revenait chez lui, toucha à Capraja, où il pût à grand peine s'informer de l'état de la garniſon, du Port & des côtes, de même que du peu de proviſions, & d'attention que l'on donnait à la ſûreté de l'Isle.

De retour en Corſe, il propoſa à PAOLI de faire une deſcente à *Capraja*; ſon projet fut ſur le champ approuvé, & la conduite de l'entrepriſe fut confiée au Signor *Achilles Murati* Commandant à Erbalonga, & au Signor *Jean Batiſte Riſtori* Commandant à Furiani, qui, le ſoir du 16 Février 1767, mirent à la voile du port de Macinajo, accompagnés

nus détails ſur tout ce qui concernait cette Isle, & je le conſerve encore pour m'en amuſer.

E 5

du Signor Mattei, & de nombre de jeunes & vaillans gentilshommes des principales familles de Capo-Corso & de Nebbio qui voulurent aller comme volontaires. Ils avaient aussi quelques Capraéses qui devaient leur servir de guides.

Ils abordérent de nuit à Capraja. Les Commandans Corses firent savoir aux habitans qu'ils n'étaient point venus en ennemis contre eux, mais pour les délivrer des Génois, & partager avec eux comme leurs anciens amis, les fruits de la liberté; espérants que de leur part, au lieu de s'opposer à leur dessein, ils les recevraient avec cordialité. Sur cela nombre d'habitans se joignirent à eux pour faire le siége de la Citadelle.

Les Génois furent piqués au-delà de toute expression de voir que ces Insulaires, qu'ils présentaient toujours com-

me une bande de rebelles, & qui actuellement ſe trouvaient, pour ainſi dire, ſous le canon des Français, euſſent la témérité de ſortir de leur Isle pour leur enlever la Souveraineté d'une autre Isle de la Méditerranée; entrepriſe qui ne manquerait pas d'être célébrée dans toute l'Europe, & qui en augmentant la gloire des Corſes, ferait une diſgrace nouvelle pour la République. Il fut donc réſolu de n'épargner ni ſoins, ni dépenſe pour faire échouer les braves Corſes. La République fit un armement conſidérable ſous le Commandement du Signor *Auguſtin Pinello*, homme d'une valeur & d'une activité éprouvée, & actuellement Senateur de Gènes.

Elle envoya en même tems le Collonel *Antonio Matra* avec un corps d'hommes choiſis, qui par l'aſſiſtance des forçats d'une Galère de Capraja, puſſent

faire une descente dans un endroit négligé par les Corses, comme inaccessible.

Tandis que Matra attaquait les Corses par terre, le Signor Pinello les attaquait du côté de la mer, de deux différens côtés, ensorte qu'ils eurent une attaque très rude & très difficile à soutenir. Malgré cela, Pinello fut battu, & le détachement de Matra fut entiérement défait.

Je voudrais pouvoir décrire en détail cette expédition; j'ai même assez de matériaux pour cela, mais le plan de cet Ouvrage ne pourrait me le permettre. Je me contenterai donc de dire que le 29 de May, la Citadelle fut rendue.

Les Corses accrûrent considérablement leur domaine par cette conquête. Non seulement ils s'attachaient un nouveau peuple qui ne pouvait que leur

être d'une grande utilité, mais encore ils rompaient ou rendaient du moins très difficile la communication entre Gènes & ſes garniſons de Corſe.

Mr. JAMES STEUART a montré les Corſes dans un jour bien moins favorable, en diſant, " Que les Corſes
„ aiant aliené & vendu la plus grande
„ partie de l'Isle aux Génois, & en aiant
„ conſumé le prix en habillemens de
„ Damas & de Velours, le reprennent
„ en s'emparant du domaine des Génois
„ qui ont payé l'Isle, dont ils ont ac-
„ quité doublement le prix par la ba-
„ lance de leur Commerce (*a*).

(*a*) *The Corſicans have exported, that is, ſold the beſt part of their Island to Genoa; and now, after having ſpent the price in wearing damask an velvet, they want to bring it back, by confiſcating the property of the Genoeſe, who have both paid for the*

Mais avec la permiſſion de ce reſpectable Ecrivain, il n'y avait point là de balance de Commerce, mais une balance de mauvaiſe fortune, qui avait aſſujetti la Corſe aux Génois; & la plus grande partie, ſi ce n'eſt pas la totalité, des terres que les Nobles Génois poſſédaient dans l'Isle, avaient été acquiſes uniquement par la violence ou par la fraude. La dépenſe des Corſes en Damas & en Velours eſt abſolument imaginaire: la Corſe eſt peut-être le ſeul pays ſur la ſurface du Globe, où le luxe n'ait jamais pénétré. Les Génois ne peuvent prétendre s'être rendus maitres de la Corſe à la faveur ou par la ſupériorité de leur Commer-

Island, and drawn back the price of it, by the balance of their trade againſt theſe Iſlanders. STEUART. *Inquiry into the Principles of Political œconomy.* BOOK II. chap. 29.

ce. Ces Républicains ont trouvé au contraire dans la fertilité de l'Isle quantité de choſes néceſſaires à la vie que leur Territoire ingrat & ſerré n'était pas capable de leur fournir.

Je me ſuis crû appellé à rectifier cette mépriſe dans un livre deſtiné à donner d'importantes leçons aux nations libres, & aux braves Corſes en particulier.

Il eſt inutile aux Génois de vouloir plus longtems faire enviſager les Corſes comme des Rebelles. Un Ecrivain Corſe a refuté noblement cette prétenſion, & c'eſt par ſes expreſſions même que je conclurai.

„ Rebelles! [s'écrie-t-il] comment
„ ne rougiſſent-ils pas de nous don-
„ ner cet odieux titre? à nous qui fai-
„ ſons la guerre avec tant de ménage-
„ ment & de douceur; qui nous fai-
„ ſons une étude d'épargner le ſang,

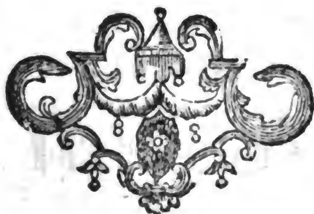
„ les biens & l'honneur de nos Com-
„ patriotes? à nous qui ne cherchons
„ qu'à délivrer la patrie de l'esclavage
„ le plus injuste, & à qui on ne peut
„ donner avec bienséance d'autre titre
„ que celui de Libérateurs? Par la gra-
„ ce de Dieu Auteur de tout bien, nous
„ avons obtenu ce but important; nous
„ sommes déja parvenus en conséquence
„ à former un Gouvernement Souve-
„ rain, libre, indépendant, absolu,
„ arbitre de la vie & de la mort de tant
„ de milliers de sujets, qui le recon-
„ naissent, & qui s'y soumettent avec
„ autant de fidélité que de promptitude.
„ Nous avons établi des Jurisdictions
„ & des Tribunaux, des Juges & des
„ Magistrats, des Ministres & des Exé-
„ cuteurs de la Justice, des Sécretaire-
„ ries & des Archives, des Imprime-
„ ries ouvertes, des Loix & des Sta-

„ tuts, des troupes & des Finances; „ nous avons en notre pouvoir des „ Tours & des garnisons, des Châteaux „ forts & des prisons, des armes & de „ l'artillerie, des ports & des vaisseaux; „ nous sommes en possession d'absoudre „ & de condamner par nos arrêts, sur „ des procédures & sur des sentences; „ d'imposer des taxes & des contribu- „ tions, d'apposer nos sceaux, de mar- „ cher sous nos Banniéres, de faire des „ Traités, d'accorder des privilèges, „ de créer des Notaires, de déclarer la „ guerre, de faire des trèves & des ar- „ mistices; tous ces actes étant les ca- „ ractères de la vraye Souveraineté, „ comment peut-on encore nous trai- „ ter comme des hommes privés qui ne „ font pas un corps de nation? (*a*)

(*a*) *Rebelli! Come non hanno vergogna di dar a noi questo titolo? à noi che fac-*

ciamo la guerra con tanto ſpirito di lenità è di dolceſſa, che non altro ſi ſtudia che riſparmiar il ſangue, i beni, è l'onore de' noſtri concittadini? à noi che non cercando ſe non de liberare la patria della più uniqua di tutte le cattività, altro titolo non conviene che quello di ſalvatori. E poiche lode à Dio dator d'ogni bene abbiamo già conſeguito l'intento; poiche abbiamo gia formato in ſequela un Governo Sovrano, libero, independente, aſſoluto, padrone della vita e della morte di tante migliaja di ſudditi, che lo riconoſcono, ed ubbidiſcono con fedeltà e con preſtezza. Avendo ſtabilito ſucceſſivamente Rota e Tribunali, Giudici e Magiſtrati, Miniſtri ed Eſecutori di giuſtizia; Secreterie e Cancellerie; aperte Stamperie; Compoſte leggi e ſtatuti; Truppe e finanze; poiche ſotto al noſtro Dominio abbiamo torri e preſidi; Caſtelli e Carceri; armi e cannoni; Porti e baſtimenti; poiche aſſolviamo e condanniamo per via di Proceſſi e di Sentenze; imponiamo taſſe & contribuzioni; improntiamo i noſtri ſigilli;

sventoliamo le nostre bandiere; Concediamo tratte e licenze; creiamo Notari; intimiamo guerre; formiamo Assedi; Capitoliamo rese ed armistici; contrassegni tutti di Sovranità, e di Dominio? Come posson più appellarci gente privata?





APPENDICE

Contenant

LES PIECES JUSTIFICATIVES

DE LA

NATION CORSE.

N°. I.

MANIFESTE

DU GENERAL

Et du Souverain Conseil d'Etat

DU ROYAUME DE CORSE (*a*).

LA Justice de notre guerre contre la République de Gènes est aussi connue de tout le monde, que la nécessité qui nous a fait prendre les armes pour nous soustraire à la honteuse & intolérable Tirannie des ravisseurs de notre Isle & de notre liberté. La modération

(*a*) On trouvera à la fin les piéces Originales en langue Italienne, dont celles-ci sont la traduction.

avec laquelle, malgré cela, nous nous sommes conduits dans une affaire si juste & si louable, n'aiant fait qu'énorgueillir & rendre plus ardens à notre perte les Seigneurs de Gènes, rend indispensable le devoir, dans la position où nous sommes, de changer de conduite à leur égard, & d'en manifester au public les motifs & les raisons, pour que chacun puisse se convaincre de la droiture de nos déterminations, & de l'équité qui forme notre caractère.

Depuis trente ans que nous soutenons la présente guerre pour débusquer de notre Isle la République de Gènes, jamais nous n'avions tenté de troubler en aucune sorte le Commerce maritime des sujets de cette Seigneurie, plaignans plutôt leur malheureux sort qui les contraignait de vivre sous un Gouvernement

nement que la nature de sa constitution rend nécessairement tirannique : mais voyant aujourd'hui avec quelle obstination & quel succès la dite République s'éforce de nuire par son interdiction, au Commerce maritime de notre Royaume, & à lui fermer toutes les routes; non seulement en faisant saisir par ses bâtimens armés en course, ceux qu'ils rencontrent portans notre pavillon; mais encore brulant ou insultant avec la plus heureuse audace ceux des autres nations les plus respectables de l'Europe, qui entrent dans nos ports ou en sortent, & qui fréquentent les Echelles de notre Isle & de notre dépendance, à raison de leur Commerce: Voyant enfin, que loin de répondre à notre douceur & à notre retenue, les sujets Génois excitent leur Souverain à nous priver des bénéfices du Commerce, sous d'au-

tres Pavillons & Banniéres, se flatants par là de faire souffrir & accabler notre nation, au moyen du Monopole des denrées dont ils se font obligés de pourvoir les places que nous tenons bloquées. Nous, pour ne pas manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes, pour lever les obstacles qui s'y opposent, protéger notre Commerce, & marquer notre ressentiment à ceux qui jusques à présent n'ont cessé de nous insulter par mer à notre grand préjudice; & nous prévalant du droit qui nous compéte, comme inséparable de la liberté que le Ciel a accordée à notre valeur; nous avons déliberé d'accorder aux individus quelconques de nos nationaux, la faculté d'armer des bâtimens en course contre les Génois nos ennemis, & leur banniére; d'arborer notre pavillon, après avoir pris de

nous les Passeports & instructions convenables ; laquelle faculté nous accorderons aussi volontiers en la même forme & maniére à quelque étranger que ce soit qui voudra nous servir contre les mêmes Génois nos ennemis & leur Banniére, en leur bonifiant & assurant les mêmes privilèges que l'on a coutume d'octroyer en pareil cas aux Armateurs.

Forcés par tant de motifs pressans à faire encore par mer la guerre à la République notre ennemie, nous protestons néanmoins vouloir user de nos droits avec le plus grand respect & tous les égards possibles, pour tous les Princes de l'Europe ; vouloir pratiquer & observer les loix & coutumes introduites & admises dans les guerres maritimes, même envers les Génois, quoi-

qu'ils ne nous obligent pas à nous y tenir par leurs procedés cruels & irréguliers.

Casinca, le 20 May 1760.

N°. II.

LE DOGE,

LES GOUVERNEURS ET LES PROCURATEURS DE LA REPUBLIQUE DE GÉNES.

DAns la ferme résolution où nous sommes de donner à nos peuples de Corse les marques les plus indubitables, & les plus autentiques de notre affection paternelle, & du sincére désir que nous avons de les rendre tranquilles & heureux; & sur les instances d'une

grande partie de ces peuples, à nous présentées, nous avons déliberé d'envoyer dans ce Royaume une Illustre députation munie de tous les pouvoirs convenables, & autorisée par notre Sérénissime République à y avancer efficacement, & fixer les moyens d'y opérer une solide pacification, qui fait depuis si longtems l'objet de nos souhaits les plus ardens.

Dans ce dessein, nous faisons savoir par les présentes à nos susdits peuples, qu'ils seront remis, sans exception de qui que ce soit, dans la grace & faveur de notre dite République, par l'indult de tout ce qui peut être arrivé à l'occasion des troubles passés. Nous les assurons en outre de notre infaillible disposition à assurer leur tranquillité & leur bonheur, par toutes les concessions gracieuses qui pourront servir à confir-

mer & éclaircir les précédentes, & en particulier, celles qui furent ottroyées dans le tems de l'Illustrissime *Pietro Maria Giustiniano*, mais encore la ferme intention dans laquelle nous sommes d'accorder à la nation Corse de plus grandes distinctions; d'établir une droite & invariable administration de la Justice Civile & Criminelle; de favoriser & augmenter le Commerce; en un mot, de procurer à la dite nation, avec le bien de la paix, tous les autres avantages qui seront en notre pouvoir.

C'est à ces justes fins que la susdite Illustre députation employera tous ses soins. En conséquence de quoi, nous invitons tous les sujets les plus considérables, de même que tous les individus quelconques de ce Royaume, d'y concourir de leur part avec la même

affection, application & bonne foi, que le fera ſurement de notre part la dite Illuſtre députation; en procurant d'ailleurs le plus promt & le plus général concours de toutes les Piéves & Provinces, pour que avec la plus grande ſollicitude, accord & unanimité, on puiſſe perfectionner un ouvrage qui doit être ſi intéreſſant & d'une ſi grande importance pour nos ſuſdits peuples.

Dans cette vue, nous défendons expreſſément à quiconque déſirera conſerver nos bonnes graces, de cauſer aucun dommage aux perſonnes & biens de qui que ce ſoit, membre de nos ſuſdits peuples; comme nous promettons de reconnoitre les ſoins & le zèle de tous ceux qui s'employeront éficacement à cet objet ſi intéreſſant pour la République & le vrai bien du Royaume, & qui contribueront avec le plus

d'application & d'activité à le procurer & à l'affermir.

Donné à Gènes dans notre Palais Royal, le 9 May 1761.

DOMENICO MARIA TATIS,
Sécretaire d'Etat.

N°. III.

Résultat du Congrés tenu par les Corses à Casinca, à l'occasion de la Haute Commission appellée Giunta, envoyée en Corse par les Génois.

LE GENERAL ET LE SUPREME CONSEIL D'ETAT DU ROYAUME DE CORSE.

LA République de Gènes connaissant l'insuffisance de ses propres forces,

non ſeulement pour nous ſoumettre à ſon joug abhorré, mais encore pour réſiſter plus longtems à celles que nous donne notre union, & notre attachement invincible à la liberté; Elle n'a ceſſé depuis quelque tems, mais toujours en vain, de mettre en œuvre tout l'art de ſes impoſtures, pour indiſpoſer contre nous quelque Cour Puiſſante de l'Europe, & en obtenir du ſecours.

Aujourd'hui qu'Elle ſe voit trompée dans ſes eſpérances, & convaincue que l'on regardera comme un devoir de l'humanité de donner une fois du repos à cette nation, Elle craint fortement que dans le futur congrès pour la paix, les conſidérations tirées de la juſtice de notre cauſe, jointes à nos ſolemnelles réſolutions, & à l'incompatibilité du Gouvernement Génois avec

le génie de nos peuples, ne portent les Princes de l'Europe à ne pas laiſſer allumée cette étincelle de guerre en Italie, en faiſant déſiſter cette République des prétenſions dont elle ſe vante, & qu'elle ne voudrait faire valoir ſur ce Royaume que pour le remplir de miſéres & d'horreur. Dans cette poſition, & en ſuivant l'inſtinct de ſa paſſion dominante pour la vengeance, elle a cru ne pouvoir s'oppoſer plus éficacement à nos entrepriſes, qu'en animant, par la profuſion de ſon argent, par l'offre des grades militaires, & par des appointemens conſidérables des hommes vils & mercenaires, bannis de leur patrie pour d'énormes crimes, & en les introduiſant furtivement dans notre Etat, pour y exciter le tumulte & la diviſion; afin que pendant que nous ſerions déchirés par des diviſions inteſtines, il

leur fut plus aiſé de faire valoir les ſubtilités de leurs artifices dans les Cours, ou dans le Congrès. Elle a d'autant plus volontiers formé ce projet, que dans le Congrès d'Aix la Chapelle, lorſque les Miniſtres des Puiſſances penſaient à mettre la main aux affaires de la Corſe, ceux de Gènes ſcurent en éluder l'effet, en aſſurant que dans peu ils calmeraient les rumeurs de ce Royaume. Aujourd'hui par la même ruſe, voulant prévenir l'attention des Cabinets des Princes, par le moyen de leurs Envoyés, ils publient ſans pudeur dans leurs Manifeſtes, qu'ils ont enfin trouvé le moyen de rétablir la tranquillité en Corſe, & que pour y parvenir, ils ont, à l'inſtance de la plus grande partie du peuple, & des Principaux de la nation, nommé une députation de ſix ſujets de l'ordre des Sénateurs, munis

d'amples pouvoirs, pour attirer la confiance & le concours des Piéves, & mettre la derniére main au Traité de pacification.

Pour nous, très chers Compatriotes, qui, à raison de notre Ministère, nous appliquons sans-cesse avec la plus grande sollicitude, & qui veillons avec une attention infatigable à la conservation de votre tranquillité intérieure, comme à déconcerter les projets, & repousser les tentatives des ennemis de notre liberté; ayant pénétré le plan & l'idée de la République de Gènes, nous ne croions pas pouvoir différer plus longtems la convocation de l'Assemblée Générale & annuelle; l'expérience nous ayant fait connaitre depuis 30 & plus d'années de guerre, combien cet expédient était éficace pour confondre l'orgueil, & rompre les mesures des Gé-

nois. Déja ce Congrés fut intimé & notifié à tous ceux qui ont voix délibérative, comme à ceux qui ont quelqu'autorité dans les affaires publiques, & fut tenu avec le plus grand concours de tous les Ordres & de tous les Représentans de la nation, dans le Couvent de St. François, de la Piéve de Casinca, aux Fêtes de Pentecôte. Nos ennemis prévirent le coup fatal que cette convocation porterait à leurs machinations, & firent tous leurs efforts pour la faire tomber à néant.

Dom *Philippe Grimaldi*, à la tête des bandits, & d'une trouppe de scélérats qu'on avait fait passer exprès de Gènes à Bastia, par intelligence avec *Martinetti*, soutenu par l'appareil de plusieurs Bâtimens, fit une descente à Fiumorbo, & s'établit à l'hôtel de Sardo, d'où par des menaces & des flatteries, jointes à

la propoſition de lever un Régiment dans ce diſtrict, il ſe flatta d'épouvanter les bons patriotes; d'attirer à lui un concours de pluſieurs partis, dans le deſſein d'interrompre, en nous occupant ailleurs, le Congrès convoqué, & de nous priver par-là de la conjoncture la plus propre à éclairer nos peuples, & à recevoir de leur zèle généreux les ſecours convenables aux beſoins communs. La promptitude des meſures qui furent priſes & oppoſées à cette premiére tentative de nos adverſaires, & la célérité de la priſe d'armes dans tout ce département pour la défenſe de ſa propre liberté, vous ſont également connues, comme la confuſion des traitres à la patrie, & des troupes de la République.

Le Congrès continua donc avec la plus déſirable unanimité de ſentimens;

tout y fut pesé avec maturité dans ses diverses sessions, & pour que les délibérations qui y furent prises soient connues de chacun, & ponctuellement observées, nous voulons qu'elles soient luës, publiées & afichées dans les lieux acoutumés; nous réservants sur quelques points de les émaner avec plus de détail, pour la satisfaction & instruction de nos chers & amés peuples.

I. Il a été décrété qu'il serait fait un Manifeste par lequel on dédirait formellement ceux de la République, & dans lequel on protesterait que jamais & dans aucun tems on ne prèterait l'oreille à aucūne proposition d'accord avec les Génois, si ceux-ci par préliminaire ne reconnaissent notre liberté, l'indépendance de notre Gouvernement, & s'ils ne lui abandonnent le peu de places qu'ils tiennent dans le Royaume.

Ces Préliminaires accordés & exécutés, la nation Corſe, & ſon Gouvernement adoptera les meſures les plus propres & les plus décentes, en montrant ſon équité naturelle & ſa modération, pour indamniſer le Decorum & les intérêts de la République de Gènes.

II. Dans la ſuppoſition la plus probable, que les Génois aveuglés par leur orgueil, refuſeront d'adhérer à ces préliminaires de paix, & pour nous mettre plus en état de leur faire la guerre plus vigoureuſement & avec plus de ſuccès, ſelon le plan convenu pour cette année courante; il a été déliberé, & unanimément déterminé, qu'il ſerait levé une contribution extraordinaire, en vertu de laquelle chacun ayant des biens fonds, meubles ou portant rente dans ce Royaume, devra payer une

livre par chaque mille qu'il possédera des susdits éfets, & ce, seulement pour une fois; & pour collecter cette contribution, les Seigneurs Intendants Généraux, ou les autres Présidens de la Chambre, munis d'une instruction particuliére, se mettront en marche dans le mois d'Août prochain.

III. Pour expédier plus promtement les affaires, & pour être plus à portée de veiller à la tranquillité intérieure du Royaume, il a été conclû & arrèté, que le Gouvernement Suprème fixera sa résidence dans la Cité de *Corte*, & qu'il s'y transportera dans les premiers jours du mois de Juin prochain; permettant néanmoins au Seigneur Général de pouvoir s'en absenter, quand il le jugera à propos, ou pour l'exécution du plan établi des opérations de la guerre, durant cette année, ou pour faire

tète à l'ennemi, & s'oppoſer à ſes tentatives; auquel cas il reſtera à ſa charge & direction, de diſpoſer des armes, des garniſons, des tours, poſtes & toute autre choſe appartenante à la guerre; & pour le reſte de l'adminiſtration publique, le Conſeil Souverain procédera comme à l'ordinaire ſelon ſa ſuprème autorité.

IV. Déférants au déſir des vrais amateurs de la liberté, qui en toutes choſes voudraient qu'elle eut une égale influence ſur tous les objets, & qui ſollicitent avec ardeur la ſupreſſion de tout ce qui peut reſter de l'ancienne ſervitude, de même que pour jouir des mêmes bénéfices dont jouiſſent les autres Etats, il a été arrêté de faire frapper, aux armes de ce Royaume, une quantité proportionnelle de monnoye de cuivre & d'argent, pour l'uſage cou-

rant de l'intérieur; laquelle monnoye ne pourra être refusée de personne, & sera seule reçue par la Chambre & par les Tribunaux, pour tous les payemens, taxes ordinaires & extraordinaires, amendes &c.; & pour la plus grande commodité des peuples de chaque Province, & peut-être encore de chaque Piéve, il sera député une personne, à laquelle pourra recourir quiconque ayant un payement public à faire, aura besoin de changer, soit de la monnoye étrangére contre de la monnoye du Royaume, soit de celle-ci contre de la monnoye étrangére pour son commerce ou autres usages hors de l'Etat.

V. Et pour mieux caractériser l'indépendance de nos Tribunaux, & supléer en partie aux dépenses nécessaires à leur entretien, il a été résolu que le Suprême Conseil fera timbrer aux armes

de ce Royaume, une quantité ſuffiſante de papiers, qui ſeront conſignés aux Intendans Généraux des Finances, avec charge d'en diſtribuer la quantité convenable à chaque Piéve, où chacun pourra l'acheter à 2 ſols, & à 8 deniers la feuille, ſelon ſon beſoin. Et dès le moment que cette diſtribution ſera faite, il ſera notifié par voye de publication qu'il ne ſera plus reçu aucun papier non timbré comme inſtrument ou papier public, mais que tout acte qui ne ſera pas écrit en papier timbré, ſera conſidéré dans nos Tribunaux comme de nulle valeur.

VI. Pour manifeſter d'une maniere plus ſenſible notre juſte indignation contre *Dom Philippe Grimaldi*, Chef & conducteur des bandits & autres ſcélérats, lequel ſes mauvaiſes inclinations avaient conduit en galère dans ſa jeu-

nesse, & à qui la fréquence des plus énormes délits contre la patrie a servi d'échelle pour arriver au grade de Collonel au service de la République de Gènes, dont il a gagné la plus grande confiance ; il a été décreté qu'il serait fait une figure d'homme de paille, représentant le dit Dom Philippe Grimaldi, qui serait par le Ministre de la Justice, pendu publiquement aux fourches patibulaires, pour que venant à tomber entre nos mains, en quelque tems que ce soit, il subisse personnellement le même supplice.

VII. Attendu les circonstances présentes, nous avons pensé devoir charger de la maniére la plus expresse les Commissaires, les Capitaines d'armes & les autres Officiers publics de la nation, d'arrêter & consigner à la justice toutes les personnes suspectes, ou qui tien-

dront des discours séditieux, de même que de veiller sur les allures des Emissaires Génois, pour tâcher de les surprendre dans leurs Piéves & Paroisses respectives, à laquelle pressante recommandation, venants à contrevenir, les Loix statuées dans le Congrès de St. Pierre seront rigoureusement exécutées contr'eux.

VIII. On a pris en outre les mesures les plus propres à maintenir le bon ordre dans l'administration de la Justice, dans la perception & le maniement des deniers publics, ce que nous observerons scrupuleusement autant qu'il appartiendra à nos diférens emplois, & nous veillerons assidument à ce que les autres remplissent avec la même diligence & exactitude leurs commissions & offices.

Enfin, très chers compatriotes, Nous

n'estimons pas moins à propos de vous exhorter à joindre votre constance à notre sollicitude. Votre zèle pour la commune patrie s'est montré avec trop de distinction dans le Congrès mémorable qui s'est tenu derniérement, soit par votre nombreux concours, soit par l'ardeur que vous avez témoignée à soumettre & à punir l'indigne rebelle *Martinetti*; vous avez trop bien prouvé votre fermeté à défendre & à maintenir notre liberté pour que nous ne soyons pas remplis de reconnaissance pour votre fidélité & votre valeur, & pour que l'Europe entiére ne soit persuadée de notre union inaltérable, moyennant laquelle nous affermirons notre bonheur, en augmentant la gloire de la patrie.

Donné à Vescovado, ce 24 *May* 1761.

GIUSEPPE MARIA MASSESI,
Grand Chancelier.

N°. IV.

MÉMOIRE

AUX

SOUVERAINS DE L'EUROPE.

LA République de Gènes ne devrait pas, certainement se plaindre, si les Corses n'ont pas prêté l'oreille aux promesses vagues & trompeuses d'assurer leur tranquillité & leur bonheur, contenues dans leur Édit du 9. May, artificieusement répandu chez les Corses même. Quiconque est tant soit peu instruit des circonstances accessoires de cet Édit, sera obligé de convenir, ou que cette République a manqué des lumieres nécessaires pour se diriger dans l'entreprise de plier l'esprit des Corses; ou que leurs vues étaient tout autres

que

que de les rendre tranquilles & heureux. Le débarquement clandestin de divers criminels bannis de la Corse ; les séditions intestines tentées en diverses parties du Royaume ; l'obligation qu'elle a imposée à quelques Officiers Corses, à la solde des Génois, de s'y répandre en secret, pour exciter la nation à se mutiner ; le peu de cas qu'elle semblait faire du Gouvernement en s'adressant au peuple le moins éclairé ; était-ce des moyens de rappeller la tranquillité & le bonheur, ou de faire répandre des flots de sang en renouvellant l'horreur des guerres civiles ? Les maximes actuelles de la République ne différent en rien de celles qui animaient ci-devant leur Gouvernement, qu'elle a rendu si odieux aux Corses, comme elle a rendu leur sort digne de toute la compassion des Souverains qui ont connu leurs mal-

heurs. Qu'on ne penſe donc plus à raſſujettir une nation qui ſent combien la République avait avili tout ce Royaume, & dans quelle abjection elle avait plongé ſes peuples. Elle choiſira ſurement une mort généreuſe plutôt que de ſe ſoumettre de nouveau à rentrer ſous l'ancienne ſervitude.

Il n'eſt pas douteux que la violence & la force qui viendrait à l'appui de la République pourait abbattre la valeur des Corſes; mais les Génois n'atteindroient pas pour cela leur but. Le cœur ne perdrait jamais l'amour de la liberté né avec lui; & au lieu de mollir, il ne ferait qu'accroitre cette antipatie qui diviſera éternellement les deux nations. Il n'eſt pas croyable qu'aucun Souverain veuille tenir continuellement une armée ſur pied en Corſe, pour ſoutenir les droits d'une République, qui, excep-

té l'invaſion, n'a aucun titre qu'elle puiſſe mettre en parallele avec ceux des autres Potentats de l'Europe; ſoit qu'il s'agiſſe de l'Empire par rapport à la Toſcane, de la France à laquelle elle fut autrefois incorporée, de l'Eſpagne repréſentant le Royaume d'Arragon, ou enfin du Saint Siege Apoſtolique, dont elle fut tributaire.

Mais on ne ſçauroit mettre en doute que les Rois modernes, au trône deſquels les juſtes clameurs des Corſes ſont parvenues, veuillent négliger le droit de l'humanité qui peut exciter dans leurs cœurs auguſtes le deſir de rendre le repos à la Corſe, en lui procurant la liberté pour laquelle elle a témoigné dans tous les tems un ſi grand attachement, & pour laquelle elle a ſoutenu avec tant de conſtance une guerre ſi deſaſtreuſe, ſoit en la mettant ſous la protection de quel-

que Prince qui la regarde comme ſa fille, & qui veille & influe avec moins de jalouſie que d'autres États ſur la Conſtitution de ſon Gouvernement ; peut-être encore en adoptant quelque autre expédient un peu moins analogue à l'inclination naturelle de ces peuples, & qui par l'indamnité de leurs privi-léges, s'oppoſe moins encore aux vues politiques & aux prétentions des Puiſ-ſances intéreſſées.

N°. V.

DÉTERMINATIONS

Priſes dans le Congrès de tous les Chefs principaux du Royaume tenu à Corte le 23, 24 & 25 Octobre 1764.

LEs bruits qui ſe répandent ſans ceſſe de tous côtés, ne nous permettant

plus de douter de la venue prochaine des troupes Françaiſes en Corſe ; puiſque nous liſons dans les gazettes publiques, avec le plus grand détail, le nombre de ces troupes, les lieux qu'elles doivent occuper en Corſe, le tems qu'elles doivent y reſter, & d'autres articles concernant cette expédition. Dès là le Gouvernement s'eſt cru indiſpenſablement obligé de convoquer un Congrès extraordinaire de tous les ſujets qui ont rempli la charge de Conſeiller d'État dans le Souverain Conſeil, des Préſidens de Provinces, des Commiſſaires des Piéves, & de tous les autres principaux Chefs du Royaume, aux fins de conſulter ſur les déterminations à prendre, rélativement à cet incident très intéreſſant pour la Nation.

Et quoiqu'il y ait lieu de croire que les intentions de S. M. Très-Chrètienne

ne tendent point, par cette expédition, à faire la guerre à une nation qui s'eſt fait conſtamment une gloire du plus ſincere & du plus reſpectueux attachement pour la Couronne de France, à raiſon de quoi elle a mérité en d'autres tems la protection ſpéciale de ſes glorieux Prédéceſſeurs; les troupes Françaiſes étant deſtinées à garder & défendre les places que les Génois retiennent encore en Corſe; les Corſes ne peuvent les regarder que comme des troupes auxiliaires de la République; quoiqu'ils n'aient pas encore une pleine connaiſſance de tous les articles du traité fraichement conclu avec la dite République rélativement à cette expédition.

Néanmoins pour uſer de toutes les précautions poſſibles, & prendre les meſures les plus convénables à la ſureté publique; on a formé unanimément les

résolutions suivantes:

I. On établira un Conseil de guerre, composé de divers sujets de toutes les Provinces, qui devront être nommés par le Souverain Conseil, aux fins de veiller à l'exacte & rigoureuse observation de l'article 34 de la derniere consulte générale, défendant tout commerce avec les garnisons ennemies, tant l'accès des nationaux aux dites places & garnisons que l'accès de ceux des dites garnisons aux Echelles de la Nation, & ce pour garantir nos peuples des angoisses de la cherté qui pourrait en être bientôt la suite, pareille à celle de l'année derniere; de même que pour maintenir & augmenter le commerce introduit dans les Echelles de la Nation, & pourvoir en même tems au soutien des finances de l'État; Donnant pour cet effet au dit Conseil de guerre plein pou-

voir de punir irrémiſſiblement les délinquents.

II. Quoiqu'il ſoit très préſumable que les troupes Françaiſes, qui doivent actuellement paſſer en Corſe, ne ſoient pas deſtinées à rien entreprendre au préjudice des droits de la Nation, & à y renouveller aucun des attentats qu'elles ont commis autrefois par un manifeſte abus de la confiance & bonne foi des Corſes, dans la ſurpriſe inattenduë de la *Paludella d'Alziprato*, & en mettant le château de *San-Fiorenzo* entre les mains de nos ennemis; cependant par ſurcroit de prévoyance, il ſera abſolument défendu aux dites troupes tout accès dans nos villages, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être; & pour cela S. E. le Seigneur Général aura ſoin de garnir les poſtes des frontières; même pour faire reſpecter la Juriſdiction & la Souverai-

neté de la nation ſur les territoires des dites places, leſquels ont été confiſqués au profit de la Chambre, comme il a été pratiqué juſqu'à aujourd'hui. Le Conſeil Souverain pourra cependant acorder des paſſeports à quelques Officiers Français qui le requerraient, ſous reſerve & obligation de les manifeſter à la premiére aſſemblée générale, avec les motifs de la demande & de l'ottroi des dits paſſeports, & de tout ce qui pourait être négocié avec les Français.

III. Supoſé qu'il pût être fait quelque propoſition de paix, ou d'accommodement avec la République, on devra le rejetter abſolument, à moins que les articles préliminaires propoſés dans l'aſſemblée générale de Caſinca en l'année 1761, ne ſoient premierement accordés & exécutés.

L'aſſemblée charge S. E. le Seigneur

Général d'adresser une respectueuse & pressante représentation à S. M. T. C. sur les dommages que cause à la nation l'envoi de ses troupes en Corse, dans un tems, où les Corses profitans de la faiblesse de leurs ennemis, étaient sur le point de les expulser absolument de l'Isle; le chemin à d'ultérieurs progrès leur étant par-là fermé, tandis que la République au contraire y trouve le grand avantage de s'affranchir des dépenses très onéreuses qu'elle avait à supporter en Corse, ce qui la met toujours plus en état de continuer la guerre contre la nation. Le dit Seigneur Général mettra en même tems sous les yeux de S. M. le grand tort qui a été fait du passé à la nation, en remettant aux Génois l'importante place de *San Fiorenzo*, que les Corses avaient consignée à ses troupes pour la garder, & de requerir

ſur le tout de convenables dédomage-ments.

V. Et pour que cette remontrance reſpectueuſe ſoit plus efficace, le dit Seigneur Général s'adreſſera aux Puiſſances protectrices & amies de la nation, pour les ſuplier de vouloir l'apuyer de leur médiation auprès de S. M. Très Chrétienne, & de continuer à la nation leur protection puiſſante, pour la conſervation de ſes droits & prérogatives de liberté & d'indépendance.

VI. Etant venu à la connaiſſance du Conſeil Souverain, que des particuliers indifféremment ſe donnaient la licence de dévaſter les forêts publiques, & de former des chantiers, ou divers genres de conſtructions à leur volonté. Il ſera défendu très ſévérement de le faire à l'avenir, & de faire aucun coupage de

quelque espèce de bois que ce puisse être es dites forêts, si l'on n'en a obtenu la permission par écrit du Conseil Souverain qui aura seul le pouvoir de l'accorder.

GIUSEPPE MARIA MASSESI,
Grand Chancelier.



RELATION

D'UN

VOYAGE EN CORSE,

PAR MR. BOSWELL,

Traduit de l'Anglais

PAR MADAME ****.

RELATION D'UN VOYAGE EN CORSE PAR MR. BOSWELL.

Ayant pris, autant pour m'inſtruire que pour m'amuſer, la réſolution de paſſer quelques années hors de ma patrie; je conçus le deſſein de viſiter l'Isle de Corſe. J'avais un but plus étendu que celui de faire ſimplement ce que nous appellons le tour de l'Europe. Je crus trouver en Corſe ce que perſonne n'allait voir, & ce que je ne trouverais en aucun autre endroit du monde; un peuple combattant actuellement pour ſa liberté, & s'élevant par ſes propres forces d'un état de baſſeſſe & d'oppreſſion à celui du bien-être & de l'indépendance.

En paſſant par la Suiſſe, j'allai voir Mr. ROUSSEAU; il vivait alors dans cette ſolitude romaneſque, d'où peut-être il ſerait heureux pour lui qu'il ne fut jamais ſorti. Éloigné de nous, ſon éloquence ſinguliere excitait dans nos eſprits les plus grandes idées de ce Philophe ſauvage; en le voyant de plus près, nous avons trop pu voir, hélas! combien il y avait à en rabattre.

Il me reçut poliment, parceque je lui étais recommandé par mon illuſtre ami Milord *Marshal*, avec qui j'avais eu le bonheur de traverſer une partie de l'Allemagne. Je ſavais que Mr. *Rouſſeau* était en correſpondance avec les Corſes, qui l'avaient conſulté ſur la nouvelle législation qu'ils voulaient établir. Je lui parlai de mon deſſein d'aller voir les Corſes, dès que j'aurais achevé le tour d'Italie, & je le priai de me

donner une lettre qui put me ſervir d'introduction. Il promit de m'en envoyer une dès qu'il ſçaurait le tems précis de mon départ pour cette Isle; car il voyoit bien que mon enthouſiaſme pour ces braves inſulaires ne le cédait pas au ſien. Sur cette promeſſe je lui écrivis de Rome en Avril 1765. que j'avais fixé le mois de Septembre pour l'exécution de mon projet pour la Corſe, & que je le priais de m'envoyer la lettre de récommandation qu'il m'avait promiſe: que s'il me la refuſait, je n'en partirais pas moins; que je ſerais probablement pris & pendu comme un eſpion & qu'il ſerait reſponſable des conſéquences de ſon refus. Ce Philoſophe miſanthrope tint ſa parole, & je reçus en arrivant à Florence au mois d'Août la lettre ſuivante.

A Mr. BOSWELL, &c.

A Motiers le 30 May 1765.

LA crise orageuse où je me trouve, Monsieur, depuis votre départ d'ici, m'a ôté le tems de répondre à votre premiere lettre & me laisse à peine celui de répondre en peu de mots à la seconde. Pour m'en tenir à ce qui presse pour le moment, savoir la recommandation que vous désirez en Corse, puisque vous avez le desir de visiter ces braves Insulaires, vous pourrez vous informer à Bastia de Mr. Buttafoco, Capitaine au Régiment Royal Italien; il a sa maison a Vescovado, où il se tient assez souvent. C'est un très galant homme qui a des connaissances & de l'esprit; il suffira de lui montrer cette lettre, & je suis sûr qu'il vous recevra bien, & contribuera à vous faire voir l'Isle & ses habitans avec satisfaction. Si vous ne trouvez pas Mr.

Buttafoco, & que vous vouliez aller tout droit à Mr. Pafcal Paoli, Général de la Nation, vous pouvez également lui montrer cette lettre, & je fuis fûr, connaiffant la nobleffe de fon caractère, que vous ferez très content de fon accueil: vous pourrez lui dire même que vous êtes aimé de Milord Marechal d'Ecoffe, & que Milord Marechal eft un des plus zélés partifans de la nation Corfe. Au refte vous n'avez pas befoin d'autre récommandation auprès de ces Meffieurs que votre propre mérite, la nation Corfe étant naturellement fi accueillante & fi hofpitaliere que tous les étrangers y font bien venus & careffés.

. . . .

Bons & heureux voyages. Santé, gayeté & prompt retour. Je vous embraffe, Monfieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Muni de cette lettre, je m'impatientai d'arriver auprès de l'illuſtre Chef des Corſes. Les agrémens & les plaiſirs de Sienne m'y retinrent plus longtems que je n'aurois du, & l'air de la Corſe m'était néceſſaire pour me fortifier contre les délices de la Toſcane. Je me rappelle encore avec ſurpriſe, combien le véritable état de la Corſe eſt ignoré, même par ceux qui ſont le plus à portée de s'en inſtruire. Un Officier de marque de la flotte Anglaiſe, qui avait été dans pluſieurs des ports de cette Isle, me dit que je courais riſque de la vie en allant parmi ces barbares; que ſon garçon chirurgien s'étant un jour fait mettre à terre pour s'amuſer à chaſſer, avait été à chaque inſtant effrayé par l'apparition ſubite de quelques Naturels du pays qui ſortaient de derriere les buiſſons avec des fuſils chargés, &

qu'ils lui auraient certainement caſſé la tête ſans la protection des guides Corſes qui l'accompagnaient. A Livourne même, qui n'eſt qu'à une journée de voile de la Corſe, avec qui cette ville entretient un commerce journalier, j'ai trouvé nombre de gens qui cherchaient à me diſſuader de faire ce voyage à cauſe des dangers que j'aurais à y courir.

Je ne me ſentis pas cependant la moindre crainte en allant en Corſe. Le Comte Rivarola, Conſul d'Eſpagne, & Corſe lui-même, m'ayant aſſuré que non ſeulement la Corſe était alors très-civiliſée, mais que, dans le tems même où elle l'était le moins, aucun Corſe n'aurait jamais attaqué un étranger. Le Comte eut la bonté de me donner des lettres pour pluſieurs des habitans de l'Isle. J'avais voyagé déja dans bien des pays différens, & ſachant par expé-

rience que je pouvais m'accommoder avec tous les hommes, quelque fut leur langage & leurs ſentimens; je craignais peu de me trouver mal à mon aiſe au milieu d'un peuple auſſi franc & auſſi généreux que les Corſes. Le ſeul danger qui me parut à craindre était celui d'être pris par quelque Corſaire de Barbarie, & de faire un eſſai d'eſclavage parmi les Turcs ou les Algériens. J'en parlai à l'Amiral Harriſon qui était alors avec ſon vaiſſeau le Centurion dans le port de Livourne. Il m'aſſura que ſi les Turcs me prenaient ils ne me garderaient au moins pas longtems. Pour prévenir cet accident cependant, il voulut bien me donner un paſſeport très-ample & très-détaillé.

J'eus lieu de remarquer avant de quitter Livourne que les Politiques d'Italie conſidéraient mon voyage en Corſe dans

un jour fort férieux, & comme fi j'avais eu une commiffion réelle de la Cour de négocier un traité avec les Corfes. Plus je m'en défendais, plus ils s'obftinaient à le croire & à me regarder comme un jeune homme bien impénétrable. Je leur laiffai donc faire de moi un Miniftre, jufqu'à ce que le tems les détrompât.

Je m'embarquai à Livourne fur un bâtiment Tofcan qui allait au Cap Corfe pour charger du vin; je le préférai à un vaiffeau qui allait directement à la Baftie, parce qu'ignorant les idées du Général Français fur les Corfes, je craignais qu'il ne me permit pas d'aller trouver Paoli. J'aimai mieux par cette raifon débarquer fur les terres de la nation, & après en avoir vu l'illuftre Chef, aller enfuite rendre mes refpects au Commandant Français, fi je le jugeais à propos.

On ne met ordinairement qu'un jour à ſe rendre de Livourne en Corſe; mais le calme nous en fit mettre deux. Le premier de ces deux jours fut le plus ennuyeux. Il y avait pourtant à bord deux ou trois Corſes, dont l'un m'amuſa fort en jouant du luth. Au coucher du ſoleil tout l'équipage chanta l'*Ave Maria* avec beaucoup de dévotion & quelque mélodie. Je me plaiſais à entrer dans l'eſprit de leur religion & à les entendre offrir à Dieu leurs prieres du ſoir.

Le ſecond jour nous fimes un peu connaiſſance, & l'on parut plus vif & plus gai. Ces bons Corſes penſerent qu'il était à propos de donner une leçon de morale à un jeune voyageur qui venait d'Italie; ils me dirent que je ſerais traité chez eux avec la plus grande hoſpitalité ſi j'étais ſage; mais que je pouvais être

être sûr que la mort la plus prompte serait la suite du moindre attentat à la chasteté de leurs femmes & de leurs filles. Je m'occupai pendant plusieurs heures à ramer; ce qui me donna du courage. Je sentis le plus grand plaisir en approchant d'un lieu qui avait acquis une si grande importance dans mon imagination. D'aussi loin qu'il me souvienne, j'ai entendu parler des rebelles de Corse, & Paoli à leur tête, & l'idée que j'allais les voir, m'occupait agréablement. Nous abordames fort heureusement à 7 heures du soir à la rade de Century. J'appris en arrivant que le Signor Giacomini, habitant de ce lieu, & à qui j'avais été recommandé par le Comte Rivarola, venait de mourir. Il avait fait une fortune considérable dans les Indes orientales, & s'était distingué toute sa vie par un zèle pour la liberté

de sa patrie dont il donna des preuves dans son testament. Il laissa une somme considérable & quelques écrits concernant les réglemens politiques, à la nation; & soumit son héritier à la condition de demeurer en Corse & de rester toujours ferme dans le parti de la liberté: mais il l'obligeait sous peine d'être privé de son héritage, de se retirer à Livourne avec tous ses effets, si jamais il arrivait qu'ils fussent forcés de retourner sous la domination des Génois. On me conduisit chez un parent de Mr. Giacomini, dont la maison était environ à un mille plus loin dans la campagne. Rien de plus agréable que la vue de ces montagnes couvertes de vignes & d'oliviers; à cet aspect charmant se joignait encore le parfum des mirthes & des autres plantes & fleurs aromatiques, dont j'étais environné. Je

vis ſouvent, en avançant, des payſans Corſes ſortir ſoudainement de derriére les buiſſons, & comme ils étaient tous armés, je n'eus pas de peine à comprendre comment l'imagination effrayée du compagnon Chirurgien les avait transformés en autant d'aſſaſſins. L'homme même, qui portait mon bagage, était armé, & aurait pu me faire peur, ſi j'en avais été ſuſceptible; mais lui & moi nous fûmes fort ſatisfaits l'un de l'autre. Comme il commençait à faire obſcur, je recitais, ſouvent en moi-même, ce beau paſſage de l'Arioſte.

E pur per ſelve obſcure, e calli obliqui
Inſieme van ſenza ſoſpetto averſi.

ARIOST. Cant. I.

„ Par des chemins obſcurs & des
„ routes obliques, ils marchaient en-

„ ſemble éloignés de tout mauvais ſoup-
„ çon ". Je rendis au Signor Antonneti ma lettre pour ſon défunt parent ; il la lut, & m'accueillit avec une cordialité libre & naturelle, en me faiſant des excuſes de la frugalité avec laquelle je ſerais traité chez lui ; mais en m'aſſurant en même tems que j'y étais le très bien venu. Il témoigna la même hoſpitalité vraiment obligeante à mon domeſtique, honnête Suiſſe qui aimait beaucoup à bien boire & à bien manger. J'avais cru trouver en Corſe des uſages abſolument différens de ceux des autres pays. Je fus bien ſurpris de voir la maiſon du Signor Antonneti entiérerement dans le goût Italien ; de beaux meubles, des eſtampes, des tableaux copiés des meilleurs maitres. Je fus frappé ſur tout d'y voir une petite copie du S. Michel & du Dragon de Ra-

phael. Ce n'était pas la perfection de la copie qui causait ma surprise, c'était de la voir dans ce lieu. Le Signor Antonneti me donna un excellent petit souper & un très bon lit. Il parla avec beaucoup de force de la cause commune, & avec une grande vénération du Général. Je me trouvai fort à mon aise avec lui, & très content de ce début de mon voyage en Corse.

Le jour suivant était un Dimanche, & il plût beaucoup, sur quoi je dois observer que les Corses, avec tout leur courage, craignent le mauvais tems à un point qui approche de la pusillanimité. C'est de quoi l'un d'entr'eux me donna un jour une raison singuliére; Monsieur, me dit-il, si vous étiez aussi pauvre qu'un Corse, que vous n'eussiez qu'un habit qu'il faudrait garder sur le corps lorsqu'il serait mouillé, faute d'en

avoir un ſec pour le remplacer, vous craindriez autant que moi d'aller à la pluye. M. Antonneti ne voulait pas me permettre de ſortir par la pluye; car, diſait-il, *quando ſi trova fuori, patienza, ma di andar fuori è cattivo.* „ Si l'on ſe trouve déhors, patience, „ mais de ſortir par le mauvais tems, „ c'eſt une ſottiſe.

Lorſque le tems fut un peu remis, j'accompagnai le Signor Antonneti & ſa famille à la Meſſe dans l'Egliſe de la Paroiſſe. C'eſt un joli petit bâtiment à environ un mille de chez lui. Le Curé de la Paroiſſe du Signor Antonneti devait nous prècher, ce qui me fit grand plaiſir. J'étais curieux d'entendre un Sermon Corſe. Notre Prédicateur fit très bien. Son texte était ces paroles d'un Pſeaume: *ils deſcendent tous vivans dans l'abîme.* Après s'être efforcé d'é-

mouvoir le ſentiment par une deſcription pathétique des horreurs de l'Enfer, il ajouta; " Ste. Catherine de Sienne déſirait d'être placée à l'entrée de
„ ce goufre épouvantable, & de pouvoir le boucher de façon qu'aucune
„ ame infortunée ne pût plus jamais y
„ tomber. J'avoue, mes fréres, que
„ je n'ai pas autant de zèle que Ste.
„ Catherine, mais je fais au moins tout
„ ce qui m'eſt poſſible pour vous ſauver de l'abîme, en vous inſtruiſant de
„ ce qu'il faut faire pour l'éviter ".
Après cela, il conclud ſon Diſcours par des conſeils & de ſages directions.

Le beau tems étant tout à fait revenu, je pris congé du digne homme qui m'avait gardé ſi longtems chez lui, & traité avec tant de bonté. Il me donna une lettre pour le Signor Damiano Tomazi, Paſteur de la Commune de Pino, villa-

ge voiſin. J'engageai un homme avec un âne pour porter mon bagage: mais jamais je n'ai vû un chemin comme celui-là. C'était abſolument gravir le long d'un rocher. Suſpendu ſur la mer par un chemin qui, en bien des endroits, n'avait pas un pied de large, trouvant que l'âne ne faiſait que m'embaraſſer, je perſuadai à mon conducteur de charger ſur ſes épaules mon portemanteau & mes autres éfets.

Si j'avais formé mes idées ſur la Corſe d'après ce que je vis ce jour là, j'aurais été d'auſſi mauvaiſe humeur contre cette Isle que l'était Sénéque, dont les réflexions en proſe ne ſont point inférieures à ſes Epigrammes. " Que peut-„ on, dit-il, trouver de plus ſauvage, „ de plus ſtérile que les environs de ce „ Roc? de plus dénué de toute eſpèce „ de vivres? quoi de plus barbare que

„ ſes habitans ? eſt-il de ſituation plus „ horrible, de climat plus intempéré ? „ on voit cependant dans ce lieu plus „ d'étrangers que de natifs ; changer de „ demeure n'eſt donc point un malheur, „ puiſque même la Corſe a pû engager „ tant d'hommes à quiter volontaire- „ ment leur patrie, pour venir l'ha- „ biter ".

Je fus fort ſurpris à Pino de me voir abordé par de jeunes gaillards habillés en matelots Anglais, & parlants paſſablement cette langue. Ils avaient été pluſieurs fois à Livourne avec des chargemens de vin ; c'eſt là qu'ils avaient apris l'Anglais qu'ils ſavaient, & pris des habits en payement d'une partie de leur marchandiſe.

Le Signor Tomazi me reçut très bien, & me traita de même. A peine dans toute la Corſe, excepté dans les villes

de garnifon, trouve-t-on une Auberge. Je n'en ai vu qu'une feule à 20 mille environ de Corte. Avant d'être accoutumé à l'hofpitalité des Corfes, il m'eft fouvent arrivé de m'oublier & de m'imaginer être dans un Logis public. Je demandais ce qu'il me fallait du ton dont on le demande à des valets d'auberge. C'eft ce que je fis à Pino, où je demandai diverfes chofes toutes à la fois, quand le Signor Tomazi s'apercevant de ma méprife, me dit en fouriant & en me regardant fixement, *una cofa dopo un altra, Signore*, une chofe après l'autre, Monfieur.

En écrivant ce Journal, je ne fatiguerai pas mes Lecteurs par un détail minutieux des événemens de chaque jour en particulier. Une relation libre & fuivie de ce que j'ai vu & ouï, digne d'être remarqué, leur fera plus agréa-

ble. Je voyageai pendant quelque tems d'une façon singuliére ; souvent à pied, acompagné d'une couple de femmes robustes qui portaient mon bagage sur leur tète. Je ne pouvais m'empècher de rire chaque fois que je me préparais à quitter un village, de voir ces bonnes gens s'empresser à arranger mon équipage, & apeller à grands cris ; *Le donne, le donne.* Les femmes, les femmes. J'ai eu en parcourant l'Isle tout le tems & la commodité nécessaire pour m'instruire de ce qui la regarde ; je logeais quelquefois chez des particuliers ; d'autrefois dans des Couvens, & toujours bien recommandé de lieu en lieu. Le premier Couvent où je couchai fut celui de Canary. D'abord ce genre de vie me parut un peu étrange, mais j'apris bientôt à me retirer dans le Dor-

toir aussi naturellement que si j'avais été Moine depuis 7 ans. Les Couvens sont de petits bâtimens, décens, proportionnés aux idées simples & modérées de leurs pieux habitans; des Religieux qui travaillent sincérement à leur salut, en cheminant justement devant Dieu, sont souvent raillés & méprisés par ceux que les plaisirs ou les soucis temporels empèchent de songer à l'avenir, & de s'occuper d'objets plus relevés: Un peu d'expérience de la paix & de la sérénité d'ame que l'on trouve dans les Couvens, serait bien nécessaire aux gens du monde, pour tempérer l'ardeur avec laquelle ils recherchent les plaisirs.

Je trouvai à Patrimonio le Siége d'une Magistrature Provinciale. Le Chef Juge y était & me reçut très bien. En y arrivant, le Capitaine de la garde

ſortit, & me demanda qui j'étais. Anglais, lui répondis-je. Il me regarda d'un air ſérieux, & me dit, d'un ton mêlé de regret & de reproche, *Ingleſe! v'erano noſtri amici, ma non lo ſono piu.* „ Les Anglais! ils étaient autrefois nos „ amis, mais ils ne le ſont plus". Je me ſentis confus pour mon pays aux yeux de cet honnête ſoldat.

A Olletta, je fus rendre viſite au Comte Nicolas Rivarola, frére de mon ami de Livourne. Il me reçut avec une extrême politeſſe, & fit tout ce qui était poſſible pour me faire plaiſir. C'eſt là que je vis un Corſe qui penſait plus favorablement des Anglais que le Capitaine de la garde à Patrimonio. Il me parla de notre bombardement de San Fiorenzo en faveur des patriotes, & me prêta gracieuſement ſon cheval pour

l'après midi, ce qu'il n'aurait fait, difait-il, pour perfonne au monde, que pour un Anglais.

J'eus le plaifir en arrivant à Morato, de faire connaiffance avec le Signor Barbaggi, dont la femme eft niéce de Paoli. Je lui trouvai des fentimens, de l'efprit, & de la politeffe. C'eft chez lui qu'eft la monnaye de Corfe. Je pris des échantillons de leurs différentes efpèces en argent & en cuivre, & l'on me dit qu'on efpérait dans un an ou deux pouvoir battre des piéces d'or. On reparait alors la maifon du Signor Barbaggi, ce qui m'obligea de coucher au Couvent, mais j'allais dès le matin déjeuner chez lui avec du chocolat. A dîner, nous n'avions pas moins de 12 plats très bien aprêtés & fervis en porcelaine de Saxe. Un deffert & différentes fortes de vins

& de liqueurs, tous produits de la Corſe. Le Signor Barbaggi me répétait ſouvent que les Corſes habitaient un pays ſauvage & inculte, & qu'ils vivaient comme les Spartiates. Je le priai de me dire dans quel pays on pourrait trouver autant de luxe, que j'en voyais chez lui. Je dirai par tout où j'irai, ajoutai-je, de quelle façon ſe traitent les Corſes, malgré la pauvreté & la tempérance dont ils font profeſſion. Nous badinames beaucoup ſur ce ſujet. Sa femme me parut jolie & fort aimable, malgré ſa grande réſerve.

Pour aller de Morato à Corte, je traverſai un pays très ſauvage & montagneux, diverſifié par quelques profondes vallées. Je pris de petites bêtes de ſomme pour moi & pour mon domeſtique. C'était quelquefois des che-

vaux, mais le plus ſouvent des mules ou des ânes qui n'avaient point de brides, mais de ſimples cordes attachées autour du col avec leſquelles nous les menions le mieux qu'il nous était poſſible.

A Corte, je fus rendre mes devoirs au Conſeil Suprême, pour l'un des membres duquel le Signor Babbaggi m'avait chargé d'une lettre à remettre au Signor Boccociampo. Je fus très bien reçu, & l'on me conduiſit au Couvent des Franciſcains, où l'on me donna l'appartement même de Paoli, qui était alors abſent pour un voyage, à quelques journées de là, au-delà des monts, où il tenait une Cour Sindicale dans un village appellé Sollacaro.

Comme le Général réſidait depuis quelque tems dans ce Couvent, les Moines qui l'habitaient faiſaient un peu

plus de figure que ceux que j'avais vû jusques alors dans l'Isle. Je fus accompagné principalement par le Prieur, Ecclésiastique résolu, qui avait autrefois servi dans l'armée, & par le Pére Giulio, homme de beaucoup d'esprit, avec qui j'ai le plaisir d'être encore en correspondance. Ces Péres ont une bonne vigne & un très beau jardin. Ils ont entre 30 & 40 ruches d'abeilles dans de longues caisses ou troncs d'arbres, avec des couverts d'écorce de liège. Quand ils ont besoin de miel, ils brulent un peu de bois de geniévre, dont la fumée fait retirer les abeilles; ensuite avec un instrument de fer, dont l'un des bouts est armé d'une pointe recourbée & tranchante, ils tirent la plus grande partie du rayon, n'en laissant qu'un peu pour les mouches qui se remettent d'abord à travailler & re-

parent bientôt leur perte. En prenant le miel de cette façon, il n'y a jamais une mouche de tuée. Les Moines de ce Couvent paraiſſent heureux, & vivent dans la paix & l'abondance. Je les badinais ſouvent du dicton appliqué à leur ordre. *Nihil habentes & omnia poſſidentes.* Ils n'ont rien & poſſédent tout.

Je me rendis avec eux au chœur. Le ſervice fut décent. Le Pére Giulio joua de la Harpe. Je vis ſur le grand Autel un Tabernacle ſculpté en bois par un de leurs Religieux. C'eſt une piéce d'un travail exquis. Un Seigneur Génois leur a offert de l'échanger contre un d'argent, mais ils n'ont pas accepté l'échange. La Bibliothéque de ces Péres ne vaut pas la peine d'en faire mention, mais leur Couvent eſt bien bâti.

Je voulus m'arrêter un peu à Corte, tant pour me repoſer de mes fatigues

que pour voir tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Capitale de la Corſe. Le lendemain de mon arrivée, trois déſerteurs Français demandérent à me parler. Ces extravagans s'étaient mis en tète que j'étais venu en Corſe pour lever des troupes pour l'Ecoſſe, & ils venaient me prier de leur permettre d'avoir l'honneur de me ſuivre; ſans doute pour avoir auſſi l'honneur de me planter là, quand je les aurais engagés, comme ils avaient fait à leur Régiment.

Je reçus beaucoup de politeſſe à Corte du Signor Boccaciampo, & du Signor Maſſeſi, grand Chancelier. Son fils, le Signor Luigi, jeune gentilhomme, qui joignait à beaucoup de vivacité, beaucoup de politeſſe naturelle, eut la complaiſance de m'accompagner par tout. Je l'appellais mon Mentor, & j'étais d'autant plus charmé de lui, que n'é-

tant jamais ſorti de ſon pays, ſes idées étaient entiérement Corſes.

Tous les membres du Conſeil Suprême qui réſidaient à Corte, pendant le tems que j'y ai paſſé, m'ont paru des gens ſages & ſolides, qui ont toute l'habileté & la pénétration d'eſprit néceſſaire pour aider le Général à former ſon plan de Gouvernement Politique, & à tirer tout l'avantage poſſible du caractère violent & entreprenant de ce peuple.

L'Univerſité n'était point alors aſſemblée, ainſi je n'en pus voir que les Chambres qui me furent montrées par le Recteur, l'Abé Valentini. Tous les Profeſſeurs étaient abſens, excepté un Pére Capucin à qui je fus faire viſite dans ſon Couvent. C'eſt un bâtiment paſſable. La Bibliothéque eſt aſſez nombreuſe. Il y a dans l'Egliſe un Tabernacle travaillé en bois, dans le même

goût que celui des Franciſcains, mais fort inférieur.

Je montai au Château de Corte, dont le Commandant me fit voir très poliment toutes les parties. Comme je ne voulais rien laiſſer échapper de ce qui pouvait y avoir de curieux en Corſe, je me fis montrer juſques aux malheureux détenus pour crimes. Il y en avait alors trois dans les priſons. Un homme pour le meurtre de ſa femme. Une Dame qui avait donné de l'argent à ſon valet pour étrangler une femme dont elle était jalouſe, & le malheureux valet qui avait exécuté cette barbare action. On les ſortit de leurs cachots pour que je puſſe leur parler. L'aſſaſſin de ſa femme avait un air ſtupide & endurci, & me dit que ce qu'il avait fait était à l'inſtigation du Diable. Le domeſtique était un pauvre miſérable qui

faiſait pitié. Il avait d'abord accuſé ſa Maitreſſe; on l'engagea enſuite à ſe retracter, ſurquoi on l'avait mis à la torture. Des méches enflamées entre les doigts lui firent renouveller ſa premiére accuſation, qui formait une forte preuve contre ſa maitreſſe. Ses mains étaient ſi écorchées par la torture que c'était un objet d'horreur. Je lui demandai, pourquoi il avait commis ce crime, il me répondit, *perche era ſenza ſpirito*, parce que j'étais ſans eſprit. La Dame me parut d'un caractère réſolu. Elle me parla avec beaucoup de fermeté, & niait ſon crime, diſant, avec un ſourire mépriſant, en montrant ſon valet, ils peuvent obliger ce malheureux à dire tout ce qui leur plait.

Le Bourreau de Corſe eſt une vraye curioſité. Il eſt ſi fort en horreur qu'il ne peut vivre comme un autre habi-

tant de l'Isle. Il eſt obligé de ſe réfugier au Château dans une petite tour du coin, où à peine il a place pour un miſérable lit, & un petit feu pour aprêter lui-même les vivres qui lui ſont néceſſaires pour ne pas mourir de faim, car perſonne ne voudroit, à aucun prix, avoir affaire avec lui. Je montai pour le voir, mais jamais ſpectacle plus affreux & plus dégoûtant n'avait frappé mes yeux. Il paraiſſait ſenſible à ſa ſituation, & baiſſait la tête comme un homme qui ſait qu'il eſt un objet d'horreur & d'abomination.

On avait été longtems en Corſe ſans pouvoir trouver de bourreau, auſſi le ſuplice de la potence y était à peine connu. Tous les criminels étaient paſſés par les armes. A la fin, la malheureuſe créature que je vis, Sicilien de naiſſance, ſe préſente avec un meſſage pour

Paoli. Le Général qui a un talent ſurprenant pour juger les phyſionomies, dit d'abord en le voyant, à ceux qui étaient autour de lui, *ecco il boya*, voilà le bourreau. Il donna ordre de demander à cet homme, s'il voulait en faire l'office, & ſa réponſe fut; *mon grand pére a été bourreau, mon pére a été bourreau, j'ai moi-même été bourreau, & je continuerai volontiers à l'être.* On le revêtit ſur le champ de ſa charge, & une ſeule mort ignominieuſe infligée par ſes mains, fit plus d'effet que vingt exécutions par les armes à feu. Il eſt remarquable qu'aucun Corſe ne voudrait, à quel prix que ce fut, conſentir à être bourreau. Les plus grands criminels ne rachéteraient pas leur vie à cette condition. Le miſérable, qu'un chétif ſalaire avait engagé à étrangler une femme innocente, n'aurait pas voulu racheter ſon

son suplice en consentant à faire la même action pour exécuter l'ordre de la loi.

Après avoir tout vû avec soin à Corte, je me préparai à mon voyage au-delà des monts pour aller trouver Paoli. La veille de mon départ, je me rappellai que j'avais oublié de me pourvoir d'un passeport, ce qui, dans la situation présente de la Corse, était cependant une précaution très nécessaire. Après souper, le Prieur vint avec moi chez le grand Chancelier pour le lui demander. Il donna ordre de le préparer sans délai, & pendant que son Secretaire le dressait, il m'amusa par la lecture de quelques articles de la consulte générale. Quand le passeport fut achevé & prêt à y mettre le sceau, je fus agréablement frappé par un petit incident bien simple, mais bien beau. Le Chancelier dit à un petit garçon,

qui badinait auprès de nous dans la même chambre, d'aller dans celle de sa mére chercher le grand sceau du Royaume qui y était. Je me crus assis dans la chambre de Cincinnatus. Je partis le lendemain matin, & commençai mon voyage en très bon ordre avec d'excellentes mules & des guides Corses actifs & intelligens. Les dignes Péres qui m'avaient traité pendant le séjour que j'avais fait dans leur maison de la façon la plus gracieuse, voulurent encore me munir de provisions pour la route; ils me donnérent des grenades délicieuses, & une bonne gourde de leur meilleur vin. Mes guides Corses me plûrent si fort que souvent je descendais pour marcher à pied avec eux, comme je les voyais faire. Si la faim nous prenait, nous jettions des pierres parmi les branches épaisses des chataigniers qui nous

couvraient de leur ombre ; il en tombait une pluye de chataignes dont nous rempliſſions nos poches, & quand ce repas nous altérait, nous nous arrètions près de la premiere ſource pour rafraichir la bouche, & nous buvions juſqu'à ce que nous en euſſions aſſez. Je me rappellai dans ces momens le *priſca gens mortalium*, cette premiere race des hommes qui couraient dans les bois, mangeant du gland & buvant de l'eau.

Nous nous arrètames à un petit village pour faire rafraichir nos mules. Tous les habitans m'entourerent en foule, me croyant un Ambaſſadeur envoyé à leur Général. Quand ils ſçurent quel était mon pays, un homme noir & robuſte d'entr'eux s'écria: *Ingleſe ſono Barbari, non credono in Dio grande!* Anglois! ce ſont des Barbares, ils ne croyent pas au grand Dieu. Pardonnez-moi,

Monſieur; lui dis-je, nous croyons en Dieu & en Jéſus-Chriſt auſſi. *Ham!* repliqua-t-il, *è nel Papa?* & au Pape? Non. *E perchè?* Et pourquoi? La queſtion était délicate, car il y avait bien des auditeurs à la controverſe. Je m'aviſai d'eſſayer une méthode de mon invention, & lui répondis fort gravement, *Perche ſono troppo lontani*, parce que nous en ſommes trop éloignés. C'était un argument bien nouveau contre l'infaillibilité univerſelle du Pape. Il fut trouvé bon cependant, car mon antagoniſte, après s'ètre tû un moment, me dit: *Troppo lontano! la Sicilia è tanto lontana che l'Inghilterra, è in Sicilia ſi credono nel Papa.* „ Trop éloignés! la Si- „ cile eſt auſſi loin que l'Angleterre, „ & l'on y croit bien au Pape." Oh! lui dis-je, *Noi ſiamo dieci volte più lontani che la Sicilia!* Nous ſommes dix

fois plus loin que la Sicile. Ah! ah! dit-il, & il parut fort satisfait. C'est ainsi que je me tirai d'affaire. Je doute qu'aucun raisonnement savant de nos Ministres Protestans eut produit un meilleur effet.

Mon voyage en passant les montagnes fut fort agréable. Je passai d'immenses vallons & de vastes forèts. J'étais plein de santé & de courage, & me sentais très disposé à entrer dans les idées des hommes simples & généreux que je trouvai par tout en mon chemin. J'eus à Bastilica, où l'on trouve une race d'hommes graves & spirituels, une compagnie nombreuse au Couvent. J'aimais à voir leur franchise naturelle & leurs façons aisées; car pourquoi les hommes auraient-ils peur de voir leurs semblables? ils entraient, en me saluant, d'un air libre, se plaçaient autour de la cham-

bre où j'étais aſſis, en s'appuyant ſur leurs mouſquets, & entraient tout de ſuite en converſation avec moi. Ils parlaient avec beaucoup de ſentiment des malheurs que leur pays avait éprouvés, & ſe plaignaient de ce qu'ils n'étaient encore que dans un état de pauvreté & de miſère. Je me trouvai dans ce moment une vivacité d'imagination extraordinaire, & comme on eſt moins timide quand on ſe trouve parmi des perſonnes abſolument inconnues & que l'on eſt éloigné de ſon pays, je haranguai les habitans de Baſtilica avec une facilité dont j'étais moi-même ſurpris. J'exaltai la bravoure des Corſes à laquelle ils devaient leur retour à la liberté, le plus précieux des tréſors, & qui les avait rendus fameux dans toute l'Europe. On peut, diſais-je, remédier à l'indigence en cultivant avec ſoin tout

le terrein de l'Isle qui peut s'y trouver propre, & en établiſſant & encourageant le commerce : Mais je les exhortai à ſe ſouvenir qu'ils étaient beaucoup plus heureux dans leur état préſent qu'ils ne le ſeraient jamais avec les rafinemens de la volupté qui menent au vice, qu'ainſi il leur importait ſur-tout de ſe préſerver du luxe. Ce que je dis eut le bonheur de les toucher, & pluſieurs d'entr'eux repéterent les mêmes idées avec beaucoup plus de force & de ſentiment que moi. Tous exprimérent leur inviolable attachement à Paoli, & s'écriérent tous d'une voix qu'ils lui étaient abſolument dévoués. J'aurais eu bien du plaiſir à paſſer quelque tems avec ces braves gens.

Je vis à Ornano les ruines du lieu où le grand San Pietro faiſait ſa réſidence. Ces Moines du Couvent d'Orna-

no formaient une ſocieté aſſez ſinguliere. Quand je leur eus dit que j'étais Anglais ; ah ! ah ! me dit l'un d'entr'eux, Anglais, comme diſait fort bien un Saint Evêque en parlant de votre prétendue Reformation : *Angli olim Angeli, nunc Diaboli.* Les Anglais autrefois des anges, aujourd'hui des diables. Je regardai ce diſcours comme une ſainte effuſion de zèle apoſtolique. Ces Peres cependant eurent grand ſoin de moi pour le temporel.

Je parvins enfin à la vue de Sollacaro où était Paoli, & je me ſentis en approchant rempli de trouble & de timidité. Mes idées ſur cet homme célébre avaient été fort exaltées par les converſations que j'avais eues ſur ſon ſujet avec des habitans de l'Isle de tout rang & de tout état, qui tous s'étaient accordés à le repréſenter comme un être

au-dessus de l'humanité. Je desirais avec ardeur pouvoir juger par moi-même d'un caractère aussi grand, aussi distingué; mais je craignais que le motif de ma visite & la présomption que j'avais d'aller l'importuner, ne me fit paraitre bien petit à ses yeux. J'eus presqu'envie de m'en retourner sans le voir. Ce combat de sentimens différens m'agita & m'occupa l'esprit pendant que je traversai le village & jusques au moment que j'arrivai à la maison qu'il habitait.

Je laissai mon domestique avec mes guides, & passant les gardes, je trouvai quelques-uns des gens du Général qui me conduisirent dans une antichambre, où je vis plusieurs Cavaliers Corses qui l'attendaient. Mr. Boccaciampo lui avait annoncé mon arrivée, & l'on m'introduisit dans sa chambre. Je le trouvai seul. Son air me frappa. Il est grand,

robuſte, & bienfait. Sa phyſionomie douce & ouverte annonce de la ſenſibilité & de la grandeur d'ame. Sa démarche eſt mâle, tous ſes mouvemens ſont nobles. Il était alors dans ſa quarantieme année, & portait un habit verd & or. Son uſage autrefois était de porter l'habit ordinaire des Corſes; mais à l'arrivée des Français, il crut qu'un peu d'élégance & de magnificence extérieure pourrait contribuer à donner au Gouvernement un air plus reſpectable.

Il me demanda ce qu'il y avait pour mon ſervice; je lui préſentai la lettre du Comte Rivarola, & quand il l'eut lue, je lui fis voir celle de Rouſſeau. Il fut poli, mais très reſervé. J'ai parlé dans ma vie à bien des Princes, mais jamais, non jamais aucun ne m'a fait éprouver ce que je ſentis en la préſence de Paoli. J'ai déja dit qu'il eſt grand

physionomiste, & par une suite du danger continuel où il est d'ètre trahi ou assassiné, il s'est fait une habitude d'observer avec une attention extrème tous les nouveaux visages qui l'approchent. Pendant plus de dix minutes que nous nous promenames ensemble en long & en large dans sa chambre, à peine dîmes-nous quatre mots; mais il m'examinait d'un œil fixe & perçant comme s'il eut voulu pénétrer jusques au fond de mon ame. J'avoue que cette entrevue me parut pendant quelques momens très-pénible, & que je fus bien soulagé quand, perdant peu à peu son air de reserve, je le vis commencer à parler davantage. Je hazardai alors de lui adresser ce compliment pour les Corses. Je voyage, Monsieur, lui dis-je, j'arrive de Rome. Après y avoir vû les ruines du peuple le plus courageux de

la terre, je viens ici contempler le commencement de l'élévation d'un autre peuple qui ne le céde point aux anciens Romains en valeur. Il reçut mon compliment d'un air gracieux, en obſervant qu'il y avait peu d'apparence que les Corſes puiſſent jamais, comme les Romains, devenir un peuple Conquérant, ce que leur ſituation & le moderne ſyſtème Politique de l'Europe rendraient impoſſible. Mais rien n'empèche, ajouta-t-il, que la Corſe ne puiſſe devenir un Etat heureux & floriſſant.

Il marqua beaucoup d'admiration pour Rouſſeau, que Mr. Buttafoco avait invité à paſſer en Corſe pour aider la nation à former ſes loix (*a*).

(*a*) Il ſemble que Mr. de Voltaire ait raporté, d'un air de raillerie, que c'était une eſpèce de niche qu'on avoit faite à Rouſſeau, ſurquoi Paoli me dit que l'ayant apris, il écri-

Quelques uns des Nobles entrérent dans sa chambre, & peu après on avertit que le diner était servi. Le Général me fit l'honneur de me placer à ses côtés. Sa table était de 15 ou 16 couverts, ayant toujours plusieurs des principaux de l'Isle à manger avec lui. Son cuisinier était un Italien qui avait demeuré longtems en France, mais il aimait à n'avoir que peu de plats simples & solides, & ne bûvait jamais de vins étrangers, évitant avec soin toute espèce de luxe. Je ne pûs me défendre de sentir une sorte de gène au milieu de ce cercle de Héros. Le Général parla beaucoup d'histoire & de litterature, & je m'aperçus bientôt qu'il avait fait d'excellentes études. Son esprit est orné

vit lui-même à Rousseau, en lui réïterant l'invitation. Je donnerai une relation plus complette dans un autre endroit de ce Journal.

d'une grande varieté de belles connaiſſances, & ſa converſation à table était auſſi amuſante qu'inſtructive. Avant dîner, il avait parlé Français; à table il ſe ſervit de la langue Italienne dans laquelle il s'exprimait très éloquemment. Nous nous retirames dans un autre appartement pour prendre le caffé. Bientôt je ne penſai plus à moi-même, & ma timidité ſe diſſipa à meſure que je fixai toute mon attention ſur cet illuſtre Chef d'une nation entiére.

Il me recommanda particuliérement aux ſoins de l'Abé Roſtini qui avait paſſé pluſieurs années en France. Le Signor Colona, Seigneur de ce lieu, étant alors abſent, ſa maiſon me fut aſſignée pour demeure. On me laiſſa à moi-même juſqu'à l'heure du ſouper que je retournai chez le Général; je m'inſtruiſais par ſa converſation ainſi que dans la ſocieté

de ceux qui étaient autour de lui, avec qui je fis peu à peu une connaiſſance plus particuliére.

Je me ſentais tous les jours plus heureux. Le nom de ſujet de la Grande Bretagne m'attirait des marques d'attention dont le bruit ſe répandit en Italie, & confirma l'idée où l'on y était déja que j'étais réellement un Envoyé d'Angleterre. Je dinais & ſoupais conſtamment avec le Général; toute la Nobleſſe vint me faire viſite; & quand je voulais faire un tour de promenade, j'étais accompagné par des gardes. Je priai le Général de ne pas me traiter avec tant de cérémonie, mais il y inſiſta.

Mon tems ſe paſſa de la façon la plus agréable. Je jouiſſais d'un ſentiment de volupté noble, qui me paraiſſait délicieux. Paoli devint plus ouvert & plus

affable avec moi. J'oubliai la distance qu'il y avait entre nous, & j'avais tous les jours quelques heures de conversation particuliére avec lui. Dès le commencement, j'avais pris l'habitude d'écrire tous les soirs ce que j'avais observé dans la journée qui fut digne de remarque, sans régle ni choix, dans l'intention d'en extraire ensuite à loisir tout ce qui en vaudrait la peine. Les plus intéressantes de ces observations & pour mes lecteurs & pour moi-même, seront sans doute celles qui ont pour objet la vie de Paoli, & ses discours que je me fais une gloire de rapeller.

En parlant de la guerre de Corse, Monsieur, me dit-il, si l'événement nous est favorable, nous serons regardés comme d'illustres défenseurs de la patrie; s'il nous est contraire, nous ne

passerons que pour de malheureux rebelles.

Des Français lui objectaient que la nation Corse n'avait pas de troupes réguliéres. Nous ne voudrions pas en avoir, répondit-il: on parlerait alors de la valeur de tel ou tel Régiment, mais à présent chaque homme en particulier est lui-même un Régiment. Si les Corses étaient formés en corps réguliers, nous perdrions cette bravoure personnelle qui a produit parmi nous des actions qui, en d'autres pays, illustreraient un Général.

Je lui demandai comment il avait fait pour se former une ame si supérieure à l'intérêt. Elle n'y est point supérieure, dit-il, mon intérêt à moi est d'acquerir un nom. Je sçais qu'il ne peut manquer à celui qui fait le bien de sa patrie, & je l'attends. Je consentirais ce-

pendant à être oublié, si à ce prix je pouvais rendre ce peuple heureux. J'ai un orgueil inconcevable, *una superbia indicibile;* l'approbation de mon cœur me suffit. Il dit qu'il aimerait fort à voir le monde, & à jouir de la société des Savans & des gens de mérite de tous les pays. Je lui demandai comment, avec de pareilles dispositions, il pouvait souffrir d'être confiné dans une Isle encore si sauvage & si peu civilisée; & au lieu de se livrer à son goût pour les plaisirs de l'esprit, & des conversations remplies de sel attique, passer sa vie dans un cours non interrompu de soins & de dangers. Il me répondit par ce vers de Virgile,

Vincet amor Patriæ, laudumque immensa cupido.

ce qui, exprimé avec cet agréable ac-

cent Italien, & avec la grace & la dignité qui lui ſont particuliéres, me parut d'une nobleſſe infinie. Je voudrais avoir de lui une ſtatue qui eut été priſe dans cet inſtant.

Je lui demandai s'il ſçavait l'Anglais, & ſur le champ il me parla cette langue dans laquelle il s'exprimait paſſablement bien. Il l'avait appris à Naples de quelques Officiers Irlandais qui ſervaient dans les troupes, & avec leſquels il était lié; & comme il a une grande facilité pour les langues, il apprit d'eux l'Anglais, mais ayant été depuis lors dix ans ſans en faire uſage, il ne parlait que fort lentement, on ſentait bien qu'il la poſſédait, mais faute de ce que j'appellerais volontiers *l'uſage méchanique*, il avait de la peine à trouver les expreſſions propres. Sa collection de li-

vres Anglais me fit rire. Elle consistait en quelques volumes dépareillés du *Spectateur* & du *Babillard*, l'*Essai sur l'homme de Pope*, les *Voyages de Gulliver*, une *Histoire de France en vieux Anglais* & *l'Apologie des Quakers par Barclai.* Je lui promis de lui en envoyer un assortiment mieux choisi, & je lui ai tenu parole (*a*). J'eus lieu de me convaincre de sa connaissance de notre

(*a*) Je lui envoyai les œuvres de *Harrington*, de *Sidney*, d'*Addisson*, de *Trenchard*, de *Gordon* & d'autres Ecrivains en faveur de la liberté. Je lui fis parvenir encore quelques uns de nos meilleurs livres de Morale & de goût, tels que les œuvres de Mr. *Samuel Johnson*, avec la suite complette du Spectateur, du Mentor & du Babillard. Et j'envoyai à l'Université de Corte quelques Auteurs Classiques Grecs & Latins, des belles éditions de Glasgow, par Mr. *Foulis*. &c.

langue en lui faiſant voir un mémoire que j'avais dreſſé ſur l'avantage que tirerait l'Angleterre d'une alliance avec la Corſe. Il le traduiſit ſûr le champ en Italien avec la plus grande facilité. Il m'en a donné depuis d'autres preuves par ſes réponſes aux lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire en Anglais, & en particulier par une critique ingénieuſe & très juſte de quelques uns des ouvrages de Swift. Il était très bien inſtruit de l'hiſtoire d'Angleterre; il avait lû pluſieurs des débats du Parlement & même quelques N°. du North Briton. J'eus lieu d'obſerver combien il connaiſſait notre pays par les anecdotes qu'il en citait, les alluſions & les comparaiſons qu'il faiſait des choſes qui ont rapport à l'Angleterre.

Il me dit que ſon objet principal était de former les Corſes, de façon

qu'ils eussent une constitution stable qui put subsister sans lui. Notre Etat est jeune, disait-il, & ne peut encore se passer de lisiéres. Mais je voudrais que les Corses apprissent à marcher seuls. C'est pourquoi lorsqu'ils s'adressent à moi pour savoir quels Magistrats ils doivent choisir, je leur dis ; " Vous savez mieux que moi quels sont les plus
„ capables & les plus honnêtes gens
„ parmi vos voisins. Considérez les conséquences de votre choix, non seulement pour vous en particulier, mais
„ pour toute l'Isle en général ". De cette façon, je les accoutume à sentir leur propre importance comme membres de l'Etat.

Un jour, après avoir dépeint le triste état & la cruelle oppression sous laquelle la Corse a si longtems gémi, il dit ; Nous sommes actuellement étendus sur

la patrie pour la ranimer, comme le Prophête Elisée l'était sur le corps du fils de la Sunamite, œil sur œil & bouche sur bouche; elle commence à reprendre un peu de vie & de chaleur, j'espére qu'elle recouvrera bientôt entiérement la vigueur & la santé. Ses progrès sont si rapides, lui dis-je, que nous verrons bientôt fleurir en Corse tous les Arts & les Sciences. Un peu de patience, Monsieur, me répondit-il, si vous voyez un soldat échapé d'une sanglante bataille, griévement blessé & pouvant à peine se relever, serait-il raisonnable d'exiger qu'il fut bien coëffé & couvert d'habits brodés? La Corse vient d'essuyer un grand combat; blessée & abatue, elle ne peut encore se soutenir. Les Arts & les Sciences sont des ornemens & une parure élégante que vous ne devez pas vous attendre à voir sitôt

chez nous. Mais revenez dans 20 ou 30 ans, & nous vous ferons voir des Arts & des Sciences, des concerts, des Aſſemblées, & de belles Dames dont vous deviendrez amoureux.

Il ſourit quand je lui témoignai ma ſurpriſe de le trouver ſi poli & ſi aimable; car quoique je cruſſe bien voir en lui un grand homme, je m'attendais à le trouver ſauvage & groſſier, tel enfin qu'un Attila, Roi des Goths, ou Luitprand, Roi des Lombards.

J'ai remarqué que, quoiqu'un doux ſourire éclairciſſe ſouvent ſa phiſionomie, il eſt rare de le voir rire tout-à-fait. Je ne ſçai ſi les éclats de rire en compagnie ſont une marque de faibleſſe ou de groſſiereté, mais il eſt ſûr que les hommes véritablement grands & les perſonnes qui ſe piquent de politeſſe & de belles manieres en font peu.

La

La vivacité, ou, ſi je puis m'exprimer ainſi, la flexibilité d'eſprit de ce grand Homme eſt ſurprenante. Un jour que je fus chez lui pour lui rendre mes reſpects avant diner, je le trouvai au milieu d'un cercle de Nobles du pays & dans une grande agitation. Un Corſe était debout auprès de lui dans la poſture d'un criminel devant ſon Juge. Paoli ſe tourna de mon côté; je ſuis charmé, Monſieur, me dit-il, de ce que vous êtes venu dans ce moment. Vous autres Proteſtans, vous ne croyez pas à la Tranſubſtantiation; Soyez cependant témoin de ce miracle dans ce Corſe transformé en Génois. Cet homme indigne que vous voyez eſt un Corſe qui a été longtems Lieutenant au ſervice des Génois au Cap Corſe. André Doria ni aucun de leurs plus fameux Capitaines, n'ont pû combattre avec plus

de zèle pour leur République qu'il a combattu contre sa patrie. Se tournant ensuite vers lui; Monsieur, lui dit-il, la Corse se fait une loi de pardonner aux plus indignes de ses enfans dès qu'ils se rendent, même lorsqu'ils y sont forcés, comme c'est votre cas. Vous échappez cette fois....mais prenez y garde, j'aurai sur vous un œil attentif, & si jamais vous retournez à vos perfides pratiques...... vous sçavez que je puis vous punir. Il prononça ces mots avec la fierté d'un lion, & l'on voyait à l'expression sombre & sévére de sa phisionomie que ses idées de vengeance étaient terribles. Cependant, aussi-tôt qu'il eut fini ce discours, il reprit son air ordinaire, & s'écria; allons diner, & fut à table aussi gai que si rien ne s'était passé.

Ses idées sur la Morale sont grandes,

délicates, & telles qu'il convient à un Pére de la patrie ; s'il était libertin, son influence sur les esprits serait bientôt perdue; jamais les hommes ne confieront les intérêts importans de la société à celui qu'ils croiront capable de faire pour son plaisir des choses qui préjudicieraient au bien de cette société. Il me contait que son pére l'avait élevé avec beaucoup de rigidité, & qu'il s'était bien rarement écarté du sentier de la vertu ; que ce n'était pas par insensibilité & faute d'être susceptible de passions, mais que son ame étant occupée d'objets plus importans, ses passions s'étaient tournées vers des plaisirs plus nobles que tous ceux que procurent la volupté & la licence. Je vis, dans l'exemple que m'offrait Paoli, le grand art de préserver les jeunes gens nés avec de l'esprit & du génie, de la contagion du

vice, dans lequel il y a une certaine force d'imagination & de ſentiment qui touche de bien près aux qualités néceſſaires pour acquerir des vertus ſublimes. Sachez convaincre un jeune homme que la véritable gloire & le courage ſe trouvent dans la pratique de la vertu, & vous lui donnerez un frein plus fort contre l'impétuoſité des paſſions, dans cet âge où elles ſont ſi difficiles à vaincre, qu'en prouvant à ſon jugement la beauté & l'utilité de la rectitude morale.

Un jour pendant le diner, il inſiſta ſur les principales preuves de l'exiſtence & des attributs de Dieu. Entendre répéter & preſſer ces argumens par l'illuſtre Paoli avec cette grace & cette énergie qui lui eſt particuliere, & entouré des principaux de ces hommes heroïques qui compoſent ſa nation, me pa-

rait la chose du monde la plus belle & la plus admirable. Jamais je ne sentis mon ame aussi élevée qu'elle l'était dans ce moment. Je pris occasion de lui parler des ouvrages du R. de P. & entr'autres de l'Epitre au Maréchal Keith. Paoli qui parle souvent avec admiration de ce Monarque, loin de censurer directement ce qu'il trouvait de blâmable dans ses écrits, se tut un moment, & dit ensuite d'un ton grave & avec un regard expressif; " C'est une „ belle consolation à donner à un vieux „ Général mourant, de lui dire ; En peu „ de tems vous ne serez plus ".

Il observa que la Philosophie d'Epicure n'avait produit qu'un seul grand caractère, au lieu que l'Ecôle Stoïque avait été un Séminaire de grands hommes. Ce qu'il dit là dessus me rappella

ce beau paſſage de Lucain (*a*), *Voulez-vous ſavoir quels étaient les mœurs & les ſentimens de l'auſtère Caton? Obſerver une meſure & une règle certaine dans ſa conduite; ſuivre la nature; ſe ſacrifier pour ſa patrie; ne pas ſe croire né uniquement pour ſoi, mais pour tout le genre humain.*

Quand on lui demanda s'il voudrait abandonner l'Isle qu'il avait entrepris de protéger, ſuppoſé qu'une Puiſſance étrangère voulut l'élever aux plus hauts grades militaires & lui donner le gouvernement d'une Province, il répondit; J'eſpére qu'on me croira ou plus hon-

(*a*) Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, ſervare modum finemque tenere
Naturamque ſequi, patriæque impendere vitam
Nec ſibi ſed toti genitum ſe credere mundo.

nête homme ou plus ambitieux. Car, ajouta-t-il, accepter même les premieres charges sous un Prince étranger serait toujours le servir. Avoir été Colonel, Général ou Maréchal aurait été plus qu'il n'en aurait fallu pour fournir à ma table, à mon habillement; pour satisfaire la beauté à laquelle mon rang m'aurait permis de faire ma Cour: mais ce n'aurait pas été assez pour satisfaire cette imagination, ce courage qui est là, dit-il, en portant la main sur son cœur.

Un jour au milieu de sa Noblesse, il agitait la question, si le Chef d'une Nation doit être marié ou non. S'il est marié, dit-il, il risque d'être distrait par des soins domestiques, & dirigé dans ses plans par des inquiétudes sur le sort de sa famille. S'il n'est pas marié, il est à craindre que n'étant retenu par

aucun attachement pour une femme ou pour des enfans, il ne facrifie tout à fa feule ambition. Quand je lui dis qu'il devrait fe marier pour avoir un fils qui put lui fuccéder ; eh ! qui m'affurera, Monfieur, me dit-il, que mon fils penfera & agira comme moi ? Quel fils eut Ciceron, & quel fut celui de Marc Aurele ?

Il me difait un jour que j'étais feul avec lui, je ne me marierai jamais, je n'ai pas les vertus conjugales. Rien ne pourrait me tenter de prendre cet engagement qu'une femme qui ferait affez riche pour me mettre en état de faire le bonheur de ma patrie.

Il parlait fouvent cependant à *l'honneur* du mariage, comme de l'inftitution la mieux calculée pour le lien de la fociété & le bonheur des individus qui la compofent ; s'il n'avait été qu'un

ſimple particulier, il ſe ſerait marié, & il aurait été auſſi tendre époux, auſſi bon pére qu'il eſt aujourd'hui ſage Magiſtrat & habile Général. Mais ſa ſituation critique & violente ne lui permet pas de ſe procurer une félicité domeſtique. Il eſt marié à ſon pays, & les Corſes ſont ſes enfans. Il m'exhortait ſouvent à me marier, en me diſant que des plaiſirs illicites n'étaient jamais qu'illuſoires & inconſtans; que je ne ſerais heureux qu'en me mariant, & qu'il eſpérait peu après mon retour en Angleterre recevoir de mes lettres, qui lui apprendraient que j'avais ſuivi ſon conſeil, & que j'étais convaincu par mon expérience qu'il avait eu raiſon de me le donner. C'eſt avec cette aimable condeſcendance que ce grand homme voulait bien s'entretenir avec moi. Que ne puis-je le rendre tel que je le voyais.

Tous mes lecteurs en feraient auſſi enchantés que moi.

Son génie eſt auſſi propre aux ſpéculations Philoſophiques qu'aux affaires d'Etat. Un ſoir à ſouper il nous entretint longtems des curieuſes réveries & des différentes conjectures que l'on a formées ſur la nature de l'intelligence des bêtes ; A l'égard de laquelle il obſerva que les connaiſſances humaines ſont encore bien faibles & bien imparfaites. Il témoigna en particulier un déſir extrême de connaitre le langage de cette partie de la création. Il remarqua que les bêtes ſe communiquent clairement leurs idées les unes aux autres, comme les chiens, par exemple, qui forment divers ſons articulés ; que dans tous les tems on a vû des gens qui prétendaient entendre le langage des quadrupèdes & des oiſeaux. Peut-être, di-

ſait Paoli, que dans mille ans cette connaiſſance ſera auſſi commune que l'eſt aujourd'hui celle de tant de choſes qui autrefois paraiſſaient plus difficiles encore. Si je ne craignais de paraitre ridicule, je dirais volontiers que la connaiſſance du langage des animaux eſt une de celles que l'homme devrait le plus déſirer d'acquérir, parce qu'elle étendrait beaucoup le cercle de ſon commerce ſocial.

Je fus fâché à mon retour en Angleterre de ne rien trouver ſur cette matiere dans le livre du Docteur Grégori, *des vues comparatives de l'état & des facultés de l'homme & de celles du monde animal*, qui venait d'être publié. Ce qui me conſola un peu cependant, fut de trouver dans ce digne & ingénieux Auteur une peinture de la ſocieté, très aplicable aux Corſes. " Il y a

dans les progrès de la ſocieté un certain période où le genre humain parait dans ſon plus grand avantage. Les hommes jouiſſent dans ce période de toutes leurs forces corporelles, tandis que les fonctions animales conſervent toute leur vigueur. Ils ſont hardis, actifs, fermes, ardens dans leur amour pour la liberté & pour la patrie. Leurs manieres ſont ſimples, leurs affections pleines de feu, & quoique fortement unis entr'eux par les liens du ſang, ils n'en obſervent pas moins l'hoſpitalité & la généroſité envers les étrangers. La Religion quoique déguiſée par une multitude de ſuperſtitions y eſt univerſellement reſpectée & révérée ".

Paoli ſouhaitait fort de me voir étudier & approfondir le caractère des Corſes. Mêlez vous avec eux, me diſait-il ; plus vous leur parlerez & plus

vous me ferez plaisir. Oubliez le peu d'apparence de leur extérieur, écoutez leurs sentimens, & vous trouverez dans ces pauvres gens beaucoup d'honneur, de bon sens & d'habileté.

Son cœur se dilatait, quand il parlait de ses compatriotes. Ses grandes qualités brillaient d'un plus grand éclat, quand il dépeignait les vertus de ceux au bonheur desquels il a consacré sa vie entiere. Si je devais, disait-il, conduire une armée de Corses contre une armée plus forte du double, je n'aurais qu'à leur dire quatre mots, leur rappeller l'honneur de leur pays & celui de leurs braves ancêtres. Je ne dis pas qu'ils seraient vainqueurs, mais je suis bien assuré qu'aucun d'eux ne quitterait son poste qu'avec la vie. Les Corses, disait-il, sont d'une fermeté qui vous surprendrait, je voudrais que vous

puſſiez être témoin de la mort de quelqu'un d'eux. Il y a un proverbe Génois qui dit que, les Corſes méritent la potence & ſavent la ſouffrir. *I Corſi meritano la furca e la ſanno ſofrire.* Ce dicton eſt certainement à notre gloire.

Il me contait que les criminels Corſes ſont toujours exécutés 24 heures après que leur ſentence eſt prononcée. Cette coutume, dit-il, n'eſt peut-être pas bien Catholique, mais elle eſt humaine. Il continua à me citer divers exemples du courage des Corſes. Un Sergent, dit-il, qui fut bleſſé dans une de nos actions meurtriéres, m'écrivit en mourant, ces mots; *Je vous ſalue, prenez ſoin de mon pére, dans 2 heures je ſerai avec les autres braves qui ſont morts courageuſement pour leur pays.*

Un Gentilhomme Corſe fait priſonnier par les Génois fut jetté par eux

dans un cachot, & enchainé à terre. Pendant qu'il était dans cette affreuse situation, les Génois lui firent offrir un emploi dans leur service. *Non*, répondit-il, *si je l'acceptais, ce ne serait que dans la ferme résolution de le quiter pour retourner au service de mon pays, mais je ne l'accepterai point, parce que je ne voudrais pas que mes Compatriotes pussent me soupçonner d'avoir été un seul moment infidèle à ma patrie*, & il resta dans son cachot.

Je défie, continua Paoli, Rome, Sparte & Thebes de montrer 30 années de patriotisme comme celui dont la Corse peut se glorifier. Quoique l'union entre les parens soit très forte chez les Corses, ils sacrifient leurs parens les plus proches, quand il s'agit du bien de leur pays, & abandonnent sans hésiter ceux qui prennent le parti des Génois.

Il me donna un exemple bien remarquable de la ſenſibilité & de la grandeur d'ame des Corſes. " Un criminel, dit-
„ il, était condamné à mort ; le neveu
„ du coupable vint chez moi avec une
„ Dame de diſtinction qu'il avait en-
„ gagée à venir ſolliciter ſa grace. L'an-
„ goiſſe du neveu lui faiſant penſer que
„ cette Dame ne mettait pas dans ſa
„ ſollicitation toute la force & l'élo-
„ quence qu'il aurait voulu, il m'adreſ-
„ ſa la parole lui-même. Seigneur, me
„ dit-il, m'eſt-il permis de ſolliciter
„ la grace de mon oncle ? comme s'il
„ avait ſenti que ce qu'il allait me de-
„ mander était injuſte. Je lui ordonnai
„ de continuer. Seigneur, me dit-il
„ avec la plus vive affliction, je vous
„ demande la vie de mon oncle ; ſi elle
„ m'eſt accordée, ſa famille fera à l'E-
„ tat un don de 1000 ſequins. Nous

„ fournirons 150 ſoldats que nous
„ payerons pendant toute la durée du
„ ſiege de Furiani. Nous conſentirons
„ que mon oncle ſoit banni, & nous
„ nous engageons à l'empêcher de re-
„ mettre jamais les pieds dans l'Isle.
„ Je connaiſſais le neveu, & ſçavais
„ que c'était un homme de mérite; vous
„ ſçavez, lui dis-je, toutes les circonſ-
„ tances du crime de votre oncle; ſi
„ vous pouvez m'aſſurer que le pardon
„ que vous me demandez eſt juſte,
„ utile & honorable pour le pays, je
„ vous promets de vous l'accorder. Il
„ ſe tourna, fondant en larmes, & ſor-
„ tit en diſant: *Non vorrei vendere l'o-*
„ *nore della patria per mille ſechini.* Je
„ ne voudrais pas avoir vendu l'hon-
„ neur de mon pays pour mille ſéquins,
„ & ſon oncle fut exécuté ".

Quoique le Général fut membre ac-

tuel de la Cour Sindicale, il y prenait rarement sa place. Il restait dans son appartement, & si quelqu'un de ceux dont le procès venait d'être jugé était mécontent de la sentence, il demandait une audience particuliére qui ne manquait jamais de le convaincre qu'on lui avait rendu justice. Cet usage me parut une indulgence nécessaire dans l'enfance d'un Gouvernement. Les Corses ont été si longtems dans un état d'Anarchie qu'il n'est guère possible de les soumettre tout d'un coup à l'autorité réguliére de la justice. Ils obéiraient implicitement à Paoli, parce qu'ils l'aiment & le respectent; mais une pareille obéissance ne serait au fond qu'être gouverné par leurs propres passions. Ils se soumettent, il est vrai, mais c'est à un homme pour qui ils ont une estime personnelle, & l'on ne pourra les dire par-

faitement civilisés que lorsqu'ils se soumettront à la décision de leurs Magistrats, comme Officiers de l'Etat à qui l'administration de la justice est confiée. En les convaincant que ces Officiers ne ugent qu'avec équité & connaissance de cause, Paoli accoutume les Corses à avoir une confiance salutaire en ceux qui les gouvernent, nécessaire pour leur inspirer du respect, & pour assurer la solidité du Gouvernement.

Après m'avoir rapporté beaucoup de choses à la louange de ses compatriotes. Je veux, dit-il, vous donner des preuves de ce que j'avance. Il y a dans la chambre voisine une foule de gens qui attendent que je leur donne audience. Je vais faire entrer le premier que je verrai, & vous l'entendrez. Le premier qui se présenta était un vénérable vieillard. Le Général lui prit la main

& lui souhaita le bon jour avec une bonté aisée qui donna au vieux paysan toute l'assurance nécessaire pour lui parler librement. Paoli lui dit de ne pas faire attention à moi, & de parler hardiment du sujet qui l'amenait. Le vieillard lui dit qu'il y avait eu dans le village où il demeurait un malheureux tumulte dans lequel deux de ses fils avaient perdu la vie ; que regardant cette affaire comme un grand malheur, il est vrai, mais dans laquelle il n'y avait eu aucune malice de la part de ceux qui avaient tué ses fils, il aurait souhaité qu'on ne les eut pas recherchés, mais que sa femme, avide de vengeance, s'étant d'abord adressée à la justice pour les faire arrèter & punir, il donnait à son Excellence la peine de l'entendre pour le prier de prévenir par ses soins, que dans la chaleur de la dis-

ſenſion entre ſes voiſins, perſonne ne fut puni comme coupable du meurtre de ſes fils, s'il en était réellement innocent. Il y avait quelque choſe de ſi grand & de ſi généreux dans ce procedé d'un pére, qui était cependant pénétré juſqu'au fond du cœur du triſte ſort de ſes enfans, que j'en fus touché juſqu'aux larmes. Paoli me jetta un regard de complaiſance, rempli d'une ſorte de triomphe aimable de la conduite de ce généreux vieillard, dont les expreſſions aiſées & la vivacité des geſtes juſtifiaient bien ce que *Petrus Cirneus* dit de l'éloquence des Corſes. *On dirait que ce ſont tous des Avocats plaidans.*

Je trouvai que Paoli avait bien raiſon de ſouhaiter que je m'entretins ſouvent avec ſes compatriotes. Leur converſation augmenta beaucoup la bonne opinion que j'avais de lui & d'eux. DE

THOU rendait justice aux Corses, quand il disait; *Mobilia Corsorum ingenia.* L'esprit des Corses est changeant. Leur attachement pour Paoli cependant est, après dix ans, aussi fort qu'il l'a jamais été. Il y a même de l'enthousiasme dans leur admiration pour lui. *Questo grand' uomo, mandato per Dio per liberare la Patria.* Ce grand homme envoyé de Dieu pour délivrer sa patrie. C'est ainsi qu'ils s'exprimaient quand ils me parlaient de Paoli. Tous ceux qui servaient Paoli ou qui vivaient avec lui étaient des personnes de beaucoup de sens & d'une capacité distinguée dans leurs différens emplois. Quelques uns même avaient été dans les services étrangers. L'un d'eux, *il Signor Suzzoni*, avait longtems vècu en Allemagne; il me parla Allemand, & me rappella les heureux jours que j'ai passé chez ce peuple

ſimple, brave & honnète, qui ſe diſtingue de toutes les nations du monde par la cordialité avec laquelle il reçoit les étrangers.

Signor *Gian Quilico Caſa Bianca*, d'une très ancienne nobleſſe Corſe, était mon ami particulier. Il m'inſtruiſit en détail de tout ce qui regardait le Gouvernement, & avait même la patience de reſter aſſis à mes côtés, pendant que je couchais ſur le papier ce que je venais d'en apprendre, ce que j'ai dans la ſuite corrigé & encore augmenté d'après mes converſations avec Paoli. J'ai reçu beaucoup d'honnêtetés de l'Abbé *Roſtini*, homme de Lettres, plus diſtingué encore par les excellentes qualités de ſon cœur que par les lumiéres de ſon eſprit. Ce qu'il diſait de Paoli mérite d'ètre remarqué. Nous ne craignons pas, dit-il, ni que notre Gé-

néral nous trompe, ni qu'il se laisse tromper.

Je fus encore reçu avec beaucoup d'amitié & de politesse par le Pére *Guelfucci* de l'Ordre des Servites. C'est un homme que ses talens & ses vertus unies à une décence & une douceur de mœurs singuliére ont élevé à l'emploi honorable de Sécretaire du Général. Il est vrai que tous ces Messieurs me traitérent avec la plus grande politesse. J'étais toujours avec eux à la chasse, à la promenade à pied comme à cheval.

Les paysans comme les soldats sont francs, ouverts, vifs & hardis. Ils ont une rusticité dans les manieres qui s'accorde parfaitement avec leur caractère, & n'est pas du tout désagréable. Le Général me donna une preuve admirable de leur bon sens naturel, simple & solide. Un jeune Marquis fort riche & fort

fort vain arriva en Corſe. Il témoignait un ſouverain mépris pour ſes barbares habitans, & en marchant ſe donnait des airs d'importance riſibles. Les Corſes, en ſouriant de ſon ridicule, ne diſaient autre choſe, ſinon: *Laiſſez le faire, il eſt jeune.*

Les ſoldats & les payſans Corſes ſe plaiſent beaucoup à faire combattre des bêtes à corne contre leurs grands chiens de montagnes. Ces combats les entretiennent dans une habitude de férocité qui bannit entiérement de leurs cœurs la crainte & la timidité. J'ai vû un Corſe s'avancer dans la chaleur du combat ſur le champ de bataille, écarter les chiens, ſaiſir l'animal furieux par les cornes & l'amener déhors. Le commun peuple ne m'a pas paru fort porté à ſe divertir. J'en ai vû dans la grande

ſalle de la maiſon Collona où j'étais logé qui s'amuſaient à jouer d'une ſorte de jeu de Dames ſingulier. Ils tracent ſur le parquet avec de la chaux un nombre ſuffiſant de quarrés dont ils rempliſſent alternativement l'un avec de la chaux & laiſſent l'autre vuide, & au lieu de Dames noires & blanches, ils ſe ſervent de morceaux de bois & de pierres. Cette façon de jouer me parut tout-à-fait burleſque.

J'étais très familier avec les ſoldats & payſans Corſes. Pluſieurs d'entr'eux venaient me voir le matin. Ils entraient & ſortaient fort librement. Je faiſais tout ce qui m'était poſſible pour leur inſpirer de l'amitié pour les Anglais, & leur donnais l'idée & le déſir d'une alliance entre nous. Ils me faiſaient mille queſtions ſur mon pays auxquelles je ſatisfaiſais de mon mieux.

Le plus grand plaiſir de ces Inſulaires, lorſqu'ils ne ſont ni à la guerre, ni à la chaſſe eſt de reſter couché à leur aiſe & en plein air, à raconter des hiſtoires ſur la bravoure de leurs compatriotes, & à chanter des chanſons à l'honneur des Corſes & contre les Génois. Ils reſtent à l'air & continuent ce divertiſſement, à moins que la pluye ne les oblige à rentrer dans leurs maiſons.

L'Ambaſſadeur Anglais (c'eſt ainſi que les ſoldats & les payſans Corſes me nommaient) devint bientôt leur grand favori. Je me fis faire un habit à la Corſe avec lequel je me promenais d'un air de ſatisfaction qui leur faiſait plaiſir. Le Général me fit préſent de ſes propres piſtolets faits dans l'Isle même. La matiére en était auſſi du cru du pays & l'ouvrage excellent. J'avais toutes les autres piéces de l'habillement. Je

me procurai même une de ces coquilles qui avaient ſonné ſouvent l'allarme pour la liberté. Je conſerve encore tout cela avec beaucoup de ſoin.

Paoli parlait avec beaucoup de grandeur & de dignité de la conſervation de l'indépendance de la Corſe. Nous pouvons, diſait-il, avoir des Puiſſances étrangères pour Amies, pourvû que ce ſoit à une diſtance convenable ; nous pouvons faire des Alliances, mais nous ne voulons être ſoumis à aucune nation de l'Europe, quelque puiſſante qu'elle ſoit. Ce peuple, qui a fait tant de choſes pour ſa liberté, ſe laiſſerait plutôt hâcher en piéces, homme par homme juſqu'au dernier, que de voir la Corſe confondue avec le territoire d'un autre pays. Il y a quelques années qu'il courut un faux bruit que j'avais deſſein de céder la Corſe à l'Empereur. Un Corſe

vint à moi dans une grande émotion, & me dit; quoi le ſang de tant de Héros qui l'ont répandu ſi généreuſement pour la conſervation de la liberté de la Corſe, ne ſervira donc qu'à teindre la pourpre d'un Prince étranger!

Je lui parlai du plan d'une alliance entre la Corſe & l'Angleterre. Paoli détourna ce ſujet avec beaucoup de politeſſe & de dignité, en diſant: Moins nous ſerons obligés d'avoir recours à des Alliés, plus notre gloire ſera grande. Il parut choqué de la façon dont nous avions traité ſon pays, & rappella la proclamation injurieuſe de la derniere paix, dans laquelle les braves Inſulaires étaient appellés *les rebelles de la Corſe.* Des rebelles! répéta-t-il avec un noble orgueil & le ton de la ſenſibilité, c'eſt ce que je n'attendais pas de la part des Anglais. Il témoignait cependant un

grand respect pour la nation Britannique, & il me fut aisé de voir combien il désirait de vivre en bonne intelligence avec nous. Je lui demandai ce que je pourrais faire pour lui témoigner ma vive reconnaissance de toutes les bontés qu'il avait eues pour moi. Je ne vous demande, répondit-il, que de détromper votre Cour. Dites à vos compatriotes ce que vous avez vû ici. Ils vous feront beaucoup de questions : Un homme qui arrive de la Corse sera pour eux comme un homme qui vient des Antipodes. Je cherchai à lui exprimer les vœux qu'un homme sensible devait naturellement former à ma place; Il vit au moins un Anglais qui lui était sincérement dévoué. Je me faisais des idées flatteuses des événemens que le tems pourrait amener. J'imaginai voir déja les Corses & les Anglais étroite-

ment unis, & pour la guerre & pour le commerce. Je me repréſentais la bruſque cordialité & l'admiration avec laquelle le peuple Anglais, franc & généreux, traiterait les braves Corſes.

Je ſurmontai inſenſiblement ſa réſerve ſur ce ſujet. La gayeté de mes idées & mes ſaillies le firent relâcher de ſon ſérieux ordinaire & éclaircit ſon humeur. Vous rappellez-vous, me dit-il, ce petit peuple de l'Aſie toujours en danger d'être opprimé par le grand Roi d'Aſſirie juſques au moment où il eut recours aux Romains. Les Romains, avec le noble courage d'une nation grande & libre, déclarérent qu'ils ne ſouffriraient pas que le grand Roi détruiſit ce petit peuple, le prirent ſous leur protection & firent alliance avec lui. Il ne fit pas d'obſervations ſur ce beau trait d'hiſtoire; mais il était aiſé de voir l'appli-

cation qu'il en faisait à sa nation & à la nôtre. Quand le Général me cita ce trait, je fus assez négligent pour ne pas lui demander le nom de ce petit peuple d'Asie, & ayant à mon retour en Angleterre feuilleté en vain beaucoup de livres pour le trouver, je pris la liberté, en écrivant à Paoli, de le lui demander. Il me répondit que ce peuple était le peuple Juif ; que cette Histoire était rapportée par divers Historiens, mais que je la trouverais décrite avec beaucoup de précision & d'énergie dans le premier livre des Maccabées, au Chapitre huitiéme. Ce livre des Maccabées, quoiqu'il ne soit pas reçu pour Canonique par les Protestans, est cependant regardé par tous les Savans comme contenant une histoire autentique. J'ai lû depuis, avec plaisir, cette histoire favorite de Paoli, & j'ai trouvé que plu-

ſieurs des circonſtances en ſont en effet applicables à la Grande Bretagne & à la Corſe, qu'elle eſt très éloquemment écrite, & qu'elle peut fournir un beau modèle de traité d'alliance. Voici comment ſon Auteur la rapporte.

„ Or Juda ouit parler de la renommée des Romains, qu'ils étaient forts & puiſſans, qu'ils accordaient facilement toutes les choſes qu'on leur propoſait, qu'ils faiſaient amitié avec tous ceux qui allaient à eux, & que leur puiſſance était fort grande.

„ 2. Car on lui fit récit de leurs batailles, & des grandes actions qu'ils avaient faites en Galatie, comment ils avaient conquis les Galates, & les avaient rendus tributaires:

„ 3. Et de tout ce qu'ils avaient fait au pays d'Eſpagne; comment ils avaient

„ réduit ſous leur puiſſance les mines
„ d'argent & d'or qui y ſont.

„ 4. Et comment, par leur conſeil
„ & par leur grande conſtance, ils s'é-
„ taient rendus maitres de tout ce pais-
„ là, quoi qu'il fût fort éloigné d'eux,
„ & même des Rois qui étaient venus
„ contr'eux du bout de la terre, juſ-
„ qu'à les détruire, les ayant frappés
„ de grandes playes: & comment tous
„ les autres leur payaient tribut tous
„ les ans;

„ 5. Et comment ils avaient défait
„ en guerre Philippe & Perſée, Roi de
„ Kittim, & tous les autres qui s'é-
„ taient élevés contr'eux, & les avaient
„ ſubjugués.

„ 6. Et comment le grand Antiochus,
„ Roi d'Aſie, qui avait fait la guerre
„ contr'eux, & qui avait ſix vingts élé-
„ phants, & un grand nombre de gens

„ de cheval, & de chariots, & une
„ fort grande armée, avait été défait
„ par eux :

„ 7. Et comment ils l'avaient pris
„ vif, & lui avaient ordonné, que lui
„ & ſes ſucceſſeurs payeraient un grand
„ tribut, & qu'il donnerait des ôtages,
„ & tout ce dont ils étaient convenus.

„ 8. Et comment ils donnérent au
„ Roi Euménes le pays des Indes, &
„ des Mèdes, & des Lydiens, qui étaient
„ les meilleurs pays qu'ils euſſent pris
„ de lui :

„ 9. Et comment, lors que ceux de
„ la Grèce y voulurent aller contr'eux,
„ & les exterminer, & qu'ils en furent
„ avertis.

„ 10. Ils envoyérent contr'eux un
„ Capitaine, & leur firent la guerre;
„ en tuérent un grand nombre, & en
„ prirent pluſieurs captifs, avec leurs

„ enfans, & les pillérent, & possédérent „ leurs pays, & détruisirent leurs for- „ teresses, & les réduisirent en servitu- „ de jusqu'à ce jour.

„ 11. Et comment ils avaient exter- „ miné les autres Royaumes, & les Isles „ qui autrefois leur avaient résisté, & „ les avaient assujettis.

„ 12. Mais qu'ils avaient gardé l'a- „ mitié à leurs amis, & à ceux qui se „ reposaient sur eux, & qu'ils avaient „ conquis les Royaumes voisins & éloi- „ gnés; car tous ceux qui entendaient „ leur nom les craignaient.

„ 13. Et que tous ceux à qui ils vou- „ laient donner du secours pour les faire „ régner, régnaient; mais aussi qu'ils „ transportaient l'état de ceux qu'ils „ voulaient, & qu'ils étaient fort exaltés;

„ 14. Et néanmoins que nul d'eux „ ne portait la couronne, & ne se vê-

„ tait d'écarlate, pour paraître avec ma-
„ gnificence.

„ 15. Pareillement, qu'ils avaient
„ établi un conseil, & que tous les
„ jours trois cents vingt hommes con-
„ sultaient ensemble des affaires du peu-
„ ple, pour le bien gouverner :

„ 16. Et qu'ils commettaient chaque
„ année à un seul homme l'autorité de
„ leur commander, & de dominer sur
„ tout leur pays ; & que tous obéissaient
„ à un seul, & qu'il n'y avait point
„ d'envie, ni de haine entr'eux.

„ 17. Alors Juda choisit Eupolemus,
„ fils de Jean, fils d'Accoz, & Jason
„ fils d'Eléazar, & les envoya à Rome,
„ pour contracter amitié & societé
„ avec eux.

„ 18. Afin qu'ils ôtassent le joug de
„ dessus eux ; parce qu'ils voyaient que
„ le Royaume des Grecs tenait Israël
„ en servitude.

„ 19. Ils s'en allérent donc à Rome,
„ ce qui était un fort long voyage ; &
„ ils entrérent au Sénat, & ayant ob-
„ tenu audience, ils dirent :

„ 20. Juda Maccabée, & ses fréres,
„ & le peuple des Juifs, nous ont en-
„ voyés vers vous, pour faire alliance
„ & paix avec vous, & afin que vous
„ nous receviés au nombre de vos con-
„ féderés & de vos amis.

„ 21. Cette parole leur fut agréable.

„ 22. Et c'est ici la copie de la ré-
„ ponse qu'ils écrivirent sur des tables
„ d'airain, & qu'ils envoyérent à Jéru-
„ salem, afin que ce leur fut un mémo-
„ rial de paix & d'alliance.

„ 23. Que ceci tourne en bien aux
„ Romains, & à la nation des Juifs,
„ par mer & par terre, à toujours,
„ & que l'épée & l'ennemi soit loin
„ d'eux.

„ 24. Que si la guerre est premiere-
„ ment faite aux Romains, ou à quel-
„ qu'un de leurs confédérés, qui sont
„ dans toute leur domination,

„ 25. La nation des Juifs leur don-
„ nera secours de bon cœur, selon que
„ le tems le requerra.

„ 26. Et ils ne donneront rien à ceux
„ qui feront la guerre, ni ne fourni-
„ ront ni froment, ni armes, ni ar-
„ gent, ni navires, comme il a plû
„ aux Romains; & ils garderont leurs
„ conventions & ne prendront rien
„ d'eux.

„ 27. Pareillement, si la guerre sur-
„ vient à la nation des Juifs, les Ro-
„ mains les aideront de bon cœur, se-
„ lon ce que le tems le permettra;

„ 28. Et ils ne donneront à leurs
„ ennemis ni froment, ni armes, ni

„ argent, ni navires, comme il a plû
„ aux Romains; & ils garderont leur
„ convention sans fraude.

„ 29. Suivant ces conditions, les
„ Romains ont traité *alliance* avec le
„ peuple Juif.

„ 30. Que si après ce traité les uns
„ ou les autres délibérent d'en ajouter
„ ou diminuer quelque chose, ils le fe-
„ ront selon leur volonté; & tout ce
„ qu'ils ajouteront, ou diminueront,
„ sera confirmé.

„ 31. Mais aussi, touchant les maux
„ que Démétrius leur fait, nous lui
„ en avons écrit, disant: Pourquoi as-
„ tu appesanti ton joug sur nos amis,
„ les Juifs nos conféderés?

„ 32. Si donc ils viennent de nou-
„ veau se plaindre à nous de toi, nous
„ leur ferons justice, & nous te ferons
„ la guerre par mer & par terre.

Je demande ſi les Romains dans aucun point de leur hiſtoire ont jamais paru plus véritablement grands qu'ils le paraiſſent ici.

Paoli me diſait : Un homme pour conſerver l'ardeur généreuſe du patriotiſme ne doit pas trop raiſonner. Le Maréchal de Saxe raiſonnait & porta la guerre dans le ſein de ſa patrie. J'agis par ſentiment & non par raiſonnement.

Les ſentimens vertueux & l'habitude, diſait-il, vont beaucoup plus loin que les raiſonnemens philoſophiques qui ont moins de force & qui varient ſans ceſſe. Si tous les Profeſſeurs de l'Europe étaient réünis en une ſeule ſocieté, ce ſerait ſans doute une ſocieté très reſpectable, & où l'on nous donnerait les meilleures leçons de Morale. Cependant je ſuis perſuadé que je trouverais plus de vertu réelle dans la ſocieté de

quelques bons payſans Corſes d'un des petits villages ſitués dans le centre de cette Isle ; & l'on pourrait appliquer à ces deux ſocietés ce que l'on diſait de Demoſthene & de Thémiſtocle, *l'un était plus puiſſant en paroles & l'autre en actions.*

Ce ſujet de converſation m'engagea à lui dire combien des ſpéculations trop profondes m'avaient fait ſoufrir ; qu'avec un eſprit porté naturellement à la mélancolie & un déſir ardent de m'inſtruire, je m'étais ſi fort livré à mon goût pour les recherches métaphyſiques, & avais pouſſé ſi loin mes raiſonnemens ſur des choſes qu'il n'eſt pas donné à l'homme de connaitre, & qui par conſéquent étaient fort au-delà de ma portée, que mon cerveau en était devenu une eſpèce de chambre obſcure ; que

dans toute la force de mon âge, j'avais ſenti ce vuide, cet *omnia vanitas* d'un homme qui, pour avoir trop tôt épuiſé toute la douceur de ſon exiſtence, ne ſent plus que la fatigue & le dégoût d'une ennuyeuſe & continuelle répétition des mêmes choſes. Je lui dis que j'en avais preſque perdu pour jamais la faculté de reprendre les fonctions d'une vie active & occupée. Tout cela, me dit Paoli, eſt mélancolie; j'ai étudié auſſi la Métaphyſique, je connais les argumens ſur la prédeſtination & le libre arbitre, ſur la materialité & ſur l'immaterialité de l'ame, & même tous les ſubtils argumens pour & contre l'exiſtence de la matiere, *mai laſciamo queſte diſpute ai ozioſi.* Mais laiſſons ces diſputes à ceux qui n'ont pas autre choſe à faire. *Io tengo ſempre fermo un gran*

pensiero. Je ſuis toujours ferme ſur un point. Je ne me ſens jamais un moment de défiance ou de découragement.

Je tirai bien plus d'avantages de la contemplation d'un pareil caractère réellement exiſtant, que de tout ce que j'aurais pû tirer des livres, des converſations & de mes propres réflexions. Je m'étais ſouvent formé l'idée d'un homme qui ſerait tel que je le concevais dans mes momens les plus lucides, mais cette idée me paraiſſait comme celles que l'on nous enſeigne de former à l'Ecole, de choſes qui ſont poſſibles mais qui n'exiſtent pas, telles qu'une mer de lait, des vaiſſeaux d'ambre &c. Mais je voyais dans Paoli mes idées les plus grandes ſe réaliſer. Il m'était impoſſible, quelles que fuſſent mes ſpéculations, d'avoir en le voyant une idée médiocre de la nature humaine. Je me rappelle un jour,

où j'entrai le matin dans ſa chambre ſans cérémonie, pendant qu'on l'habillait ; je fus charmé de le ſurprendre dans un de ces momens d'épreuve, où perſonne, ſuivant la *Rochefoucault*, n'eſt un héros aux yeux de ſon valet de chambre : mais cet Obſervateur ſévère qui trouvait un plaiſir malin à dépouiller la nature humaine de ſa dignité, en exagérant ſes défauts & en mettant au jour les vuës petites & intéreſſées par leſquelles les hommes ſont gouvernés, aurait été forcé de convenir que Paoli eſt un Héros dans tous les inſtans de la vie.

Paoli me diſait que dès ſa plus tendre jeuneſſe il avait eu en vue le poſte important qu'il occupe aujourd'hui. Ainſi ſes ſentimens doivent avoir été toujours grands & élevés. Je lui demandai comment il était poſſible qu'un homme rempli d'auſſi grandes idées ait pû

ſe ſoumettre avec quelque patience aux puériles cérémonies, à la frivolité des converſations de la ſocieté que l'on appelle le beau monde, qu'il était ſans doute obligé de fréquenter, lorſqu'il était Officier à Naples? Oh! me dit-il, je m'en tirais facilement, j'étais connu pour un homme ſingulier; je parlais, je raillais, je badinais, mais jamais je n'ai pris ſéance à une table de jeu. J'entrais, je ſortais quand il me plaiſait. La joye que j'aime eſt celle qui eſt libre & aiſée. Je ne puis ſupporter longtems les diſeurs de bons mots.

Quoique calme & fort maitre de lui-même, Paoli eſt d'une vivacité *inconcevable*, & à moins qu'il ne ſoit malade ou extraordinairement fatigué, on ne le voit jamais aſſis qu'à table. Il eſt toujours en mouvement, marchant en avant & en arriére avec une extrême

vivacité. Mr. Samuel Johnſon qui par la force de ſon génie & une pénétration d'eſprit peu ordinaire, eſt parvenu, après de longues obſervations, à une connaiſſance parfaite du cœur humain, en traitant de la Biographie, fait cette réflexion. " Il y a mille circonſtances délicates & preſqu'inviſibles qui, ſi nous les étudions, ſoit dans nos recherches ſur les connaiſſances naturelles & morales, ſoit pour ſervir à notre inſtruction ou pour fortifier notre vertu, ſont beaucoup plus importantes que ce qui parait à découvert à tous les yeux". Ainſi Salluſte, ce grand Maitre de la nature, en parlant de Catilina n'a pas négligé de remarquer que ſa démarche, tantôt lente, tantôt précipitée indiquait un eſprit occupé de quelque grand objet, & dans un état violent (*a*).

(*a*) Rembler n°. 60.

Prévenu de la sageſſe du Rambler & de la juſteſſe de ſa remarque, je me ſuis accoutumé à obſerver les plus petites circonſtances dans les caractères. Ainſi en voyant Paoli toujours en mouvement & même dans une ſi grande agitation que, comme Salluſte le dit de Catilina, *neque vigiliis*, *neque quietibus ſedari poterat.* Il ne peut être tranquille ni quand il veille, ni quand il repoſe. Je l'ai jugé auſſi actif, auſſi infatigable que Catilina, mais par une cauſe bien différente. Le Conſpirateur était occupé de projets pour la ruine & la deſtruction de Rome. Le Patriote, de projets pour la liberté & la félicité de la Corſe.

Paoli diſait que la vivacité de ſon eſprit était au point qu'il ne lui a jamais été poſſible d'étudier pendant 10 minutes de ſuite. Il ſemble, dit-il, que ma tête ſe fende, je ne puis tracer moi-

moi-même mes idées, en écrivant elles m'échapent. J'apelle alors l'Abbé Galfucci, *allons presto' pigliate li pensieri;* venez vite, prenez mes pensées, & il les écrit.

La mémoire de Paoli est comme celle de Thémistocle. On m'a assuré qu'il connait par leur nom presque tous les habitans de l'Isle, leur état & leur caractere. Sa mémoire n'est pas moins forte pour les sciences. Il sçait par cœur presque tous les Auteurs classiques, & les applique avec une justesse qui étonne. Le talent si rare de citer à propos n'est pas toujours une pédanterie; L'usage qu'en fait Paoli en est une preuve. Je l'ai entendu parler des révolutions des divers états anciens avec une énergie & une rapidité qui faisait bien voir à quel point il possédait la matiere, & sa parfaite connaissance de l'origine & des res-

forts des différens événemens. Je lui ai entendu donner ce que les Français appellent un Catalogue raisonné des hommes les plus distingués de l'antiquité. Le portrait qu'il en faisait était concis, juste & nerveux. Je regrette encore que le feu & la vivacité avec laquelle il parlait dans ces occasions ne m'ait pas laissé le tems de retenir assez ses expressions pour pouvoir les rappeller exactement le soir après l'avoir quitté, & les écrire dans les mêmes termes.

Sa vie est celle des Anciens. „ Un jeune homme qui veut former son ame à la gloire, disait-il, ne doit pas étudier l'histoire moderne, mais Plutarque & Tite-Live. " Je l'ai vu dans des espèces de réveries dont il sortait dans ce transport du plus grand & du plus généreux enthousiasme, Quelle idée que celle de pouvoir faire le bonheur de plusieurs

milliers d'êtres ! & ſe mettant dans l'attitude d'un homme qui fixe ſes regards ſur la montagne de la renommée, & montrant de ſa main le ſommet, Voilà mon but, s'écriait-il : ſi je tombe, au moins je ne puis tomber que là (en marquant une certaine hauteur). *Magnis tamen excidit auſis.*

Je hazardai un jour de raiſonner en libertin, pour être d'autant mieux affermi dans mes vrais principes par un Maitre ſi ſage & ſi vertueux. Je parlai avec légereté des devoirs de la morale. Je ſoutins que le ſentiment de la conſcience était vague & incertain, qu'il y a peu de vices dont quelques hommes ne ſe ſoient rendus coupables, ſans éprouver des remords. Mais, me répondit-il, il n'y a pas d'homme qui ne ſe ſente de l'horreur pour quelques vices en particulier. Certains vices & certaines ver-

M 2

tus font plus d'impreſſion ſur certains hommes ſelon la différence de leurs caractères ; mais la vertu dans le fond eſt la nourriture naturelle de notre ame.

En parlant de la Providence, il me dit avec cette chaleur d'expreſſion qu'employe un homme qui veut perſuader. „ Je vous le jure, comme je ſuis un honnète homme, il m'eſt impoſſible de ne pas croire que Dieu interpoſe immédiatement ſa puiſſance pour rendre la Corſe libre. Un peuple auſſi injuſtement opprimé que le ſont les Corſes eſt certainement digne de ſa divine aſſiſtance. Au milieu des circonſtances les plus fâcheuſes & les plus deſeſpérées où nous nous ſommes trouvés, je n'ai jamais perdu courage, parce que je me ſuis toujours confié dans la Providence. “ J'objectai pourquoi la Providence avait attendu ſi tard à s'en mêler ? il me ré-

pondit d'un air grave, noble & dévot, „ parce que ses voyes sont impénétrables. Je l'adore dans ce qu'elle a fait, je la révére dans ce qu'elle n'a pas jugé à propos de faire (*a*) ".

(*a*) L'Auteur fait ici une grande digression dont il fait des excuses à ses lecteurs touchant son ami Mr. Johnson. Mais comme les ouvrages de cet admirable Auteur, le *Rambler*, l'*Idler* &c. ne sont point ttaduits en Français, sans doute par la difficulté de rendre dans une langue moins abondante la force du génie, la richesse des idées & la beauté du stile de l'original, & qu'il est par conséquent peu connu hors de l'Angleterre, j'ai cru que je devais omettre ce que Mr. BOSWELL en dit dans une relation où l'on ne cherchera que ce qui intéresse Paoli & la Corse. J'en ai usé de même dans quelques autres endroits de ce Journal qui m'ont parû ne contenir que des choses étrangères au sujet, ab-

Il s'eſt fait peu de Loix en Corſe durant le cours de l'adminiſtration de Paoli. Il m'en rapporta une pour ſurmonter l'eſprit vindicatif des Corſes, dont il a éprouvé l'efficace. Il y avait parmi eux une ſorte de vengeance bien redoutable, appellée *vendetta traſverſa*, vengeance collaterale. C'était celle-ci. Si un homme qui avait reçu une injure ne trouvait pas l'occaſion de ſe venger ſur la perſonne même de ſon ennemi, il s'en vengeait ſur quelqu'un de ſes parens. Cet uſage barbare était une ſource intariſſable d'aſſaſſinats. Paoli connaiſſant le pouvoir de l'honneur ſur les Corſes, l'oppoſa aux progrès du plus noir des crimes, fortifié encore par une longue habitude; il fit une loi qui ordon-

ſolument perſonnelles à Mr. Boſwell qui, j'eſpére me pardonnera ces omiſſions. *Note du Traducteur.*

donnait non ſeulement que cette vengeance collaterale ſerait punie de mort comme le meurtre ordinaire, mais que la mémoire du coupable ſerait flétrie à jamais, au moyen d'un pilier d'infamie où leur nom ſerait inſcrit. Il établit encore que cette Loi s'étendrait juſques ſur ceux qui auraient violé les ſermens de reconciliation. C'eſt ainſi qu'emploiant le choc des paſſions oppoſées pour combattre ce vice deſtructeur, il eſt venu à bout de réduire ces fiers Inſulaires à un état de douceur & de modération, & il m'a aſſuré qu'ils ſont tous aujourd'hui convaincus de l'équité de cette Loi.

Pendant que j'étais à Sollacaro, on y reçut la nouvelle que le miſérable, qui s'était laiſſé ſéduire par la Maitreſſe qu'il ſervait, pour étrangler une fem-

me dont-elle était jalouse, avait consenti à recevoir la grace sous la condition de devenir bourreau. Cet événement fit beaucoup de bruit parmi les Corses. Indignés contre ce malheureux, ils disaient que l'infamie réjaillissait sur la nation entiére. Paoli ne pensait pas de même. Je suis charmé de cet événement, disait-il, il nous sera utile ; & servira à nous former à une juste subordination. Il ne règne déja que trop d'égalité entre nous, & de même qu'il nous faut des tailleurs & des cordoniers Corses, il est nécessaire que nous ayons un bourreau Corse.

J'avoue cependant que je ne fus pas de son avis. La profession de tailleur ou de cordonnier, quoique basse, n'est pas odieuse ; & lorsque, quelque tems après, je vis Mr. Rousseau en Angleterre & que je lui fis la relation de mon

voyage en Corſe, je le trouvai ſur ce ſujet dans les mêmes idées que moi. Il penſait auſſi qu'il ſerait bien noble & bien glorieux pour ces braves Inſulaires de pouvoir dire qu'il n'y a pas un Corſe qui n'aimât mieux mourir que d'être bourreau. Il convint encore qu'il ſerait bon que le bourreau en Corſe fut toujours un Génois.

Il faut cependant rendre aux Génois la juſtice de dire que je ſçais de Paoli même qu'un Génois a ſoufert la mort en Corſe plutôt que d'accepter cet infâme office, & lorſqu'il m'arrivait quelquefois de déclamer contre les Génois avec cette chaleur qui eſt naturelle à un Anglais nourri dans la haine & l'éloignement de la tirannie, Paoli me diſait avec une modération & une douceur qui doit le rendre reſpectable même à cette République, il eſt vrai que les

Génois ſont nos ennemis, mais ſouvenons nous cependant qu'ils deſcendent de ces grands hommes qui portérent la gloire de leurs armes au-delà de l'Helleſpont.

Il y a dans le caractère de Paoli un point que je ne dois préſenter à mes lecteurs qu'avec beaucoup de circonſpection, ſachant combien il paraitra peut-être ridicule, dans un ſiécle où les hommes ſont ſi portés à l'incrédulité qu'ils ſemblent ſe piquer à l'envi de rétrécir autant qu'il eſt poſſible le cercle de leurs articles de foi. Mais je penſe que cette fureur d'être Eſprit fort n'eſt qu'une mode paſſagère de l'eſprit humain, & je ſuis bien perſuadé qu'avant qu'il ſoit longtems nous reviendrons à une Philoſophie plus calme & plus raiſonnable.

J'avoue que je ne puis m'empècher de penſer que, quoique nous puiſſions

nous applaudir de quelques progrès dans les sciences & de quelques degrés de connaissances de plus dans les choses auxquelles nos facultés peuvent aisément atteindre, nous ne devons pas cependant présumer assez de nous-mêmes pour croire que nous ayons le jugement plus sain que l'avaient nos péres. J'oserai donc avancer ici que Paoli reçoit quelquefois des impressions extraordinaires des événemens futurs & éloignés qui l'intéressent; & voici comment je le découvris. L'extrême désir que j'avais de connaitre à fond un caractère aussi grand & aussi distingué, me fit présumer assez de sa bonté pour oser prendre la liberté de lui faire mille questions rélatives aux circonstances les plus détaillées de sa vie. Je lui demandai un jour en présence de plusieurs de ses Nobles, si un esprit aussi vif, aussi

actif que le ſien n'était pas occupé même dans ſon ſommeil, & s'il révait beaucoup; ſur quoi le Signor Cazabianca me répondit avec un geſte & un ton qui annonçait quelque choſe d'important. *Si, ſi, ſogna.* Oui, il rêve; & ſur ce que je le priai de s'expliquer plus clairement, il ajouta qu'il était vrai que le Général avait vû ſouvent en ſonge des choſes qui étaient arrivées après. Paoli lui-même me le confirma, en m'en racontant diverſes circonſtances. Je ne puis pas, me dit-il, vous expliquer clairement comment cela ſe fait, mais je vous rapporte le fait. Quelquefois j'y ai été trompé, mais dans le Général ſes viſions ſe font toujours vérifiées. Il eſt difficile de ſavoir quelle eſt l'action des eſprits inviſibles; ils doivent avoir certainement des lumiéres plus étendues que les nôtres, & il

n'y a point d'abſurdité à ſuppoſer que Dieu leur permet quelquefois de nous communiquer leurs connaiſſances.

Il fit une diſſertation très curieuſe & bien intéreſſante ſur une matiére que feu Mr. Baxter, cet Auteur Savant & ingénieux a traitée ſi philoſophiquement dans ſon livre des recherches ſur la nature de l'ame, livre que l'on peut lire avec un auſſi grand plaiſir & ſurement avec plus de profit que ceux qui n'ont pour but que de renverſer & détruire les fondemens de notre foi. La Religion eſt néceſſaire à l'eſprit humain, ne fut-ce que pour l'occuper. Je penſe qu'un incrédule doit être bien tourmenté & beaucoup ſoufrir par l'ennui.

Il y avait peut-être de l'affectation à Socrate de dire que tout ce qu'il avait apris, c'était qu'il ne ſavait rien; mais c'eſt aſſurément une preuve de ſageſſe

que de ne pas ignorer combien les limites des connaiſſances humaines ſont étroites & bornées ; d'examiner avec reſpect les voyes de Dieu, & de ne pas rejetter préſomptueuſement des choſes qui ont été toujours reçues comme vrayes par les Savans & les Sages, par la ſeule raiſon que l'artifice s'en eſt ſervi pour couvrir ſes tromperies, & la crédulité, pour établir une multitude de fictions.

Un ancien Auteur dit; " On ne doit point croire à tous les ſonges, ni les rejetter tous avec mépris. Je ne voudrais être ni un Stoïque qui les reçoit tous ſuperſtitieuſement, ni un Epicurien qui ne croit à aucun ". (*a*). Et après avoir obſervé combien les Anciens s'attachaient à l'interprétation des ſon-

(*a*) Felthams Reſolves, Centurie 1. Reſolv. 52.

ges, il ajoute; si ce n'était la puissance de l'Evangile qui a voulu détruire tout ce qui pouvait nourrir la vanité des hommes, il paraitrait surprenant comment une science si intéressante, si séduisante pour l'humanité, est si entiérement abandonnée.

Le trait secret & mistérieux dans le caractère de Paoli, dont je hazarde de faire mention ici, est généralement cru dans toute la Corse. Les habitans de cette Isle, comme tous les Italiens, s'expriment beaucoup par signes. En demandant à l'un d'eux s'il y avait eu plusieurs occasions où le Général avait prévû des événemens à venir, il me répondit en prenant dans la main un gros paquet de ses cheveux, *tante Signore.*

Peut-être pensera-t-on que Paoli a été bien aise d'accréditer une opinion

qui ne peut que donner plus de force à ſon autorité ſur le peuple féroce & ſauvage qu'il a entrepris de civiliſer. Comme Lycurgue qui s'autoriſait de l'Oracle de Delphes, & Numa qui faiſait croire qu'il avait de fréquens entretiens avec la Nymphe Egérie, ou Marius qui perſuadait aux Romains qu'il recevait la communication de la volonté des Dieux par un avertiſſement ſecret. Mais je ne puis me réſoudre à penſer que Paoli ait jamais eu beſoin de recourir à ces fraudes pieuſes.

Paoli ſans avoir jamais un air de familiarité à les maniéres du monde les plus aiſées, ce qui eſt la véritable marque d'un grand caractére. L'air de réſerve & de hauteur qu'affectent pluſieurs de nos Seigneurs vient ſans doute de ce que la Nobleſſe n'eſt plus guère qu'un vain nom en comparaiſon de ce qu'elle

était autrefois. Dans les anciens tems les Nobles vivaient ſur leurs terres comme des Princes, & faiſaient conſiſter une partie de leur grandeur dans l'hoſpitalité. C'étaient des hommes puiſſans; chacun d'eux entretenait des centaines d'hommes qui les ſuivaient à l'armée. Ils étaient alors ouverts & affables. Nos nouveaux Nobles ne ſont ſi ſoigneux de conſerver l'extérieur de la dignité que parce qu'ils craignent d'être vûs de trop près, ſcachant bien qu'ils ne pourraient ſoutenir l'examen. Paoli ne penſe pas ainſi. Ceux qui vivent avec lui entrent à toute heure dans ſa chambre, l'éveillent, l'aident à s'habiller avec la plus entiere liberté. Ils obſervent cependant une grande déférence, & pénétrés de ſa grandeur réelle, ils ne perdent jamais le reſpect qu'elle leur inſpire. Mais au milieu de

cet accès facile, on prend les précautions les plus exactes contre les attentats que cet Illustre Chef a lieu d'appréhender de la part des Génois qui ont si souvent employé l'assassinat dans des affaires de pure Politique, & qui trouveraient un si grand avantage dans celui de Paoli. Un certain nombre de soldats sont sans-cesse de garde autour de lui, mais il a une garde bien plus sûre encore dans une troupe de fidéles chiens Corses. Cinq ou six de ces chiens sont couchés toujours les uns dans sa chambre même, les autres à la porte de son antichambre. Il les traite avec beaucoup de douceur, & ces animaux lui sont extrêmement attachés. Ils *ont* une intelligence singuliére, & distinguent parfaitement ses amis & ses domestiques. Si quelqu'un voulait approcher de la personne du Général pen-

dant la nuit, il ſerait dans l'inſtant mis en piéces.

Ces chiens qui le gardent ſont encore un trait de reſſemblance entre Paoli & les Héros de l'Antiquité. Homere repréſente Telemaque ſuivi de deux chiens fidéles (*a*); mais la peinture qu'il fait du ménage de Patrocle qui avait neuf grands chiens parmi ſes domeſtiques (*b*), eſt plus applicable à Paoli. Mr. Pope dans ſes notes ſur le ſecond livre de l'Odyſſée, dit que cette circonſtance des chiens lui plait infiniment, parce qu'elle donne une idée agréable de la ſimplicité des Anciens. Il obſerve que Virgile l'a trouvée digne d'imitation dans la deſcription qu'il fait du vieux Evandre, & nous liſons de Siphax Général des Numides. *Siphax inter duos canes*

(*a*) Odyſſée. Liv. 2.

(*b*) Idem. Liv. 23.

ſtans, Scipionem appellavit. Siphax debout entre deux chiens appella Scipion.

En parlant du courage, Paoli faiſait une diſtinction bien juſte entre le courage de tempéramment & une valeur réfléchie. Thomas Morus, diſait-il, n'aurait pas monté la brèche avec le même courage qu'un ſergent qui n'a jamais penſé à la mort. Mais ce ſergent n'aurait pas monté ſur l'échafaut avec cette réſolution calme & réfléchie de Thomas Morus. Il me raconta ſur ce ſujet une anecdote bien remarquable de la derniére guerre d'Italie. Au ſiége de Tortonne, le Général de l'armée, qui était devant la place, ordonna à Carrew, Officier Irlandais dans les troupes de Naples, d'occuper un certain poſte avec ſon détachement. Après avoir donné cet ordre, il dit à l'oreille à Carrew, Monſieur, je ſçais que vous êtes

un galant homme, c'eſt pourquoi je vous ai choiſi pour vous envoyer en cet endroit, mais je vous dis en confidence que c'eſt à une mort certaine pour vous tous. Je vous y place pour engager l'ennemi à faire hâter l'effet d'une mine qui eſt ſous vos pieds. Carrew fit une profonde révérence au Général, mena ſa troupe en ſilence au poſte fatal, & y reſta avec la contenance la plus ferme. Ayant demandé un verre de vin à l'un de ſes ſoldats, il le but en portant la ſanté de ceux qui meurent en faiſant courageuſement leur devoir à la guerre. Heureuſement Tortonne capitula & Carrew fut ſauvé, mais il eut alors une occaſion bien remarquable de donner l'exemple rare d'une intrépidité ſi déterminée & réfléchie.

C'eſt avec plaiſir que je rapporte une anecdote qui fait tant d'honneur à un

homme d'une nation ſur laquelle on entend faire ſi ſouvent des réflexions offenſantes par des perſonnes de la part deſquelles elle ne le mérite aſſurément pas. Quelles que puiſſent être les railleries groſſiéres d'une opulence inſolente, ou les envieux ſarcaſmes d'une indigente jalouſie, les Irlandais ont toujours été & continueront à être très eſtimés dans le Continent.

L'autorité perſonnelle de Paoli ſur les Corſes m'a ſouvent étonné. J'ai vû quelquefois des foules de gens chercher avec violence & impétuoſité à l'approcher, comme s'ils avaient voulu entrer par force dans ſon appartement. C'était en vain que les gardes s'efforçaient à les retenir : mais quand Paoli leur criait d'un ton ferme, point d'audience, ils ſe retiraient ſur le champ d'un air tranquille.

Un jour après diner, il nous donna une dissertation sur l'ancien art de la guerre. Il observa que les anciens permettaient peu de bagage, qu'ils appellaient très à propos, *impedimenta*, tandis que les modernes s'en chargent au point que 50000 soldats aujourd'hui ont autant de bagage qu'il en fallait autrefois à toutes les armées de l'Empire Romain. Il dit qu'il était bon que les soldats fussent pesamment armés, parce que cela les rend plus forts, & il remarqua que lorsque les Romains prirent des armes plus légéres, leurs troupes devinrent plus faibles.

En raisonnant sur les différens emplois que peut exercer un homme qui a du génie & de l'éducation, je lui parlai de celui de Ministre dans les Cours étrangéres. Il me dit qu'il croyait cet emploi fort agréable pendant quelques

années de la vie pour un homme qui aurait de l'eſprit & de l'adreſſe. Il peut, dit-il, y acquerir inſenſiblement une connaiſſance plus parfaite des hommes & des mœurs, & ſe rendre familier le ſyſtème politique de l'Europe. Il ſe fera connaitre par les rapports, qu'il fera à ſa Cour, qui doivent être juſtes, diſtincts, ſans feu & ſans ornement. Il peut y joindre ſes propres idées, mais ce doit être avec beaucoup de modeſtie & de réſerve. Le Miniſtère eſt toujours fier.

Il diſait que ce n'était pas la gloire qui procurait le bonheur, mais la bonté; & que Pen, en formant dans ſon Isle de l'Amérique une Colonie de gens heureux & tranquilles, jouiſſait d'un plus grand bonheur que n'en avait jamais eu Alexandre le Grand en faiſant périr une multitude d'hommes pour faire

faire la conquète de Thébes. Il obſerva que l'hiſtoire d'Alexandre était obſcure & incertaine, parce que les Capitaines qui, après lui, ſe partagérent ſon Royaume, étaient trop occupés de leurs propres affaires pour ſe rappeller & rapporter exactement ſes actions & ſa vie, & qu'ils étaient d'ailleurs intéreſſés à rendre à tout prix ſa mémoire odieuſe à la poſtérité.

Le dernier jour que je paſſai avec Paoli fut pour moi d'un prix ineſtimable. Jamais il ne me fut plus cher & ne me parut plus aimable, que lorſque je me vis ſur le point de m'en ſéparer pour toujours. Un petit incident qui arriva le ſoir, qui précéda mon départ, contribua encore à me le faire voir dans un jour plus favorable. Un des valets qui apportaient le deſſert, laiſſa tomber un plat de noix. Loin de ſe fâ-

cher contre lui, il dit en ſouriant, ce n'eſt rien, & ſe tournant de mon côté, cet accident eſt d'un bon augure pour vous, Monſieur, me dit-il. *Tempus eſt ſpargere nuces.* Il eſt tems de répandre des noix, c'eſt un ſigne de mariage. Retournez dans votre patrie, choiſiſſez-y une aimable épouſe pour qui vous ayez un véritable attachement. Ce ſera avec un plaiſir bien grand que j'en recevrai la nouvelle. C'était une jolie alluſion à la cérémonie des Romains dans le mariage, de répandre des noix.

Je demandai encore à Paoli, comment je pourrais lui prouver mon reſpect & mon attachement. Il me répondit; en n'oubliant pas que je ſuis votre ami, & en m'écrivant quelquefois. Je lui dis que j'eſpérais que s'il honorait mes lettres d'une réponſe, il voudrait bien m'é-

crire moins en Général d'armée qu'en Homme de Lettres & en Philoſophe, il me prit la main, & me dit; *en ami.*

Je n'oſerais ici tranſcrire de mon Journal le ſentiment que j'éprouvai dans cette derniere entrevue ; je paraitrais ſans doute trop enthouſiaſte. Je pris congé de Paoli avec autant de regret que d'émotion, non ſans eſpérance cependant de le revoir un jour. La connaiſſance que j'ai acquiſe d'un caractère ſi grand, ſi diſtingue, a élevé l'opinion que j'avais de la nature humaine, & ſon exemple m'a inſpiré une ardeur généreuſe & honnête de me diſtinguer, en me rendant utile à la ſocieté, autant que ma ſituation & ma capacité pourront me le permettre. Je ſuis corrigé pour toujours de la baſſe timidité que m'inſpirait la préſence des grands Hom-

mes ; car où trouverais-je un aussi grand Homme que Paoli ?

En partant de Solacaro je me trouvai très indisposé. L'ancienne maison des *Colonne* ainsi que la famille de son Maitre était tombée dans une grande décadence, & le vent & la pluye s'étaient faits de tous côtés passage dans ma chambre. J'en pris un gros rhume qui se termina en févre quarte ; que faire ? Il fallait bien souffrir patiemment les inconvéniens d'un lieu où j'avais goûté tant de plaisir.

Je fis une partie de la route avec un grand Prêtre basané qui n'avait jamais été hors de la Corse. C'était un *Hercule* pour la force & le courage ; lui & deux autres Corses s'étaient rendus maitres d'un Château gardé par 15 Génois. Il est vrai que les Corses ont un si grand mépris pour leurs ennemis, que je leur

ai ouï dire ; *Basterebo le donne contra i Genoesi* ; " des femmes suffisent contre les Génois ". Ce Prêtre était un gaillard gai & robuste qui ne s'inquiétait ni de science ni de soucis. Il me faisait sans-cesse remarquer comment son bidet cabriolait lestement ; il était toujours à quelques pas devant moi, de côté sur la selle & la main appuyée sur la croupe : dans cette attitude il chantait des chansons comiques où le Diable & les Génois faisaient toujours un rôle, & qui me faisait rire malgré tout ce que je souffrais.

Je retournai à Corte, mais je pris un autre chemin pour varier la route, & pour mieux voir le pays & la côte du côté de l'occident. A Cauro, la vue d'Ajaccio & de ses environs est très belle. Ma fiévre s'était fixée, ce qui me donnait des intervalles de bien-être que j'em-

ployais à obſerver tout ce qui s'offrait de digne de remarque. Je logeai à Cauro chez le Signor *Peraldi* d'Ajaccio, qui me reçut avec beaucoup de politeſſe. J'y trouvai une autre Magiſtrature Provinciale. Avant ſouper, Signor Peraldi & un jeune Abbé d'Ajaccio, cherchérent à m'amuſer en jouant du violon: après avoir montré leur goût dans la muſique ſavante, ils jouérent, à ma priére, quelques airs Corſes, & firent entrer quatre gardes de la Magiſtrature à qui ils ordonnérent de danſer quelques danſes Corſes, pour m'en donner une idée. C'était véritablement une danſe ſauvage, dans laquelle ils ſautaient ſur le bout des pieds, donnaient des talons, remuaient leurs armes, tournaient, couraient avec les mouvemens les plus violens. Cette danſe me donna l'idée d'une admirable danſe guerriére.

J'essuyai de très mauvais tems pendant ce voyage: je n'oublierai jamais le bon Recteur de Cuttoli qui me reçut avec tant d'hospitalité quand, mouillé jusqu'aux os & accablé par un orage que ma maladie me mettait hors d'état de soutenir, je cherchai une retraite dans sa maison. C'était un Hermite vénérable, véritablement comme ceux dont il est parlé dans les anciens Romains. Sa figure & ses maniéres m'intéressérent à la premiére vue. Je trouvai, en effet, que c'était un homme respecté dans toute l'Isle, & avec qui le Général faisait l'honneur d'entretenir une correspondance réguliére. Il me donna une collation simple composée d'œufs, de chataignes & de vin, & il offrit libéralement du jambon & d'autres vivres plus solides à mon domestique. L'honnête Suisse était alors fort content de repren-

dre le chemin du Continent. Il était très ennuyé de voir des pays étrangers, & ne comprenait pas quel plaisir je trouvais à visiter une Isle où l'on était si mal nourri & si mal couché. " Si jamais je reviens dans mon pays, parmi ces montagnes de la Suisse, dont Monsieur fait tant de plaisanteries, me disait-il, je verrai qui pourra m'engager à les quitter ".

Le Général, par un excès de bonté, n'avait pas voulu me permettre de voyager sans être accompagné de deux de ses gardes en cas d'accident. J'en fis mes compagnons pour me désennuyer pendant la route. L'un d'eux, nommé Ambrosio, était un homme noir & hardi qui faisait peur à voir. Il avait été longtems à la guerre; se mettait peu en peine de blessures, & se préparait à tuer les ennemis avec le plus grand sang froid.

Il me contait comme une très bonne anecdote, qu'ayant eu le bonheur un jour de voir deux Génois postés exactement sur la même ligne, il les avait si bien mirés, qu'il leur avait cassé la tête à tous deux à la fois. Il parlait de cela, comme on parlerait d'avoir tué deux corbeaux. J'étais bien assuré de n'avoir rien à craindre, cependant je ne sçai pourquoi je priai Ambrosio de marcher devant, afin de l'avoir toujours en vue.

Paoli avait eu la bonté de me donner un de ses grands chiens. C'était un animal d'une force & d'une fierté extrême, mais il était trop vieux pour s'atacher à moi, & je le perdis entre Lion & Paris. Le Général a promis de m'en renvoyer un jeune pour être de garde à ma campagne.

Je repris à Bogognano la même route que j'avais déja faite en allant à Corte où j'arrivai heureusement après tant de fatigue. Ces bons Péres du Couvent des Franciscains me reçurent comme une ancienne connaissance, & témoignérent prendre beaucoup de part à ma maladie. J'envoyai assurer le grand Chancelier de mes respects. Il me répondit par un billet, dont je mets ici la traduction, pour faire voir à quel point les plus grands Seigneurs Corses poussent la civilité & la cordialité.

„ Mille félicitations à Mr. Boswell
„ sur son heureux retour des monta-
„ gnes, de la part de son serviteur Mas-
„ sesi, qui est en même tems fort fâ-
„ ché de son indisposition, occasionnée
„ sans doute par la fatigue du voyage.
„ Il se flate cependant, qu'après un peu
„ de repos, Mr. Boswel recouvrera sa

„ premiere ſanté: en attendant, il prend
„ la liberté de lui envoyer une couple
„ d'oiſeaux qu'il le prie de lui faire
„ faire l'honneur d'accepter pour ſon
„ ſouper. Il lui ſouhaite une bonne
„ nuit, ainſi que ſon petit ſerviteur
„ Luiggi qui aura demain matin l'hon-
„ neur de lui rendre ſes devoirs.

Ma fiévre m'incommoda ſi fort que je fus pendant pluſieurs jours obligé de me confiner dans le Couvent, où je ne m'ennuyai cependant pas. Je reçus la viſite du Chancelier & de divers autres membres de la Magiſtrature, ainſi que celle du Pére Mariani, Recteur de l'Univerſité. Son ſéjour à Madrid pendant trois ans, comme Sécrétaire du Général des Franciſcains, eſt une preuve de ſon eſprit & de ſon ſavoir. Je me rappelle une de ſes expreſſions ſur l'état de ſon pays qui me parut bien

éloquente. “La Corse, disait-il, a pen-
„ dant plusieurs années saigné de tou-
„ tes ses veines. Elles sont aujourd'hui
„ consolidées, mais après un si grand
„ épuisement, il faudra bien des an-
„ nées avant que ses forces puissent être
„ parfaitement rétablies”. Je reçus aussi la visite du Pére Leonardo, du Discours éloquent duquel j'ai parlé dans une premiere partie de ce livre.

En vérité je n'aurais pas été à plaindre quand je n'aurais eu d'autre compagnie que celle de ces Révérends Péres. On ne me regardait point du tout comme un hérétique; l'hospitalité faisait disparaitre la différence de Religion; j'agissais dans le Couvent tout comme j'aurais fait dans ma propre maison, & les Péres, sans se livrer à une joye indécente, étaient aussi gais que je pouvais le désirer.

J'étais ſoigné à Corte par deux Chirurgiens, l'un Corſe & l'autre Piémontais: je pris un peu de quinquina de l'Apoticairerie des Péres Capucins, mais je n'eſpérais pas de me rétablir avant mon arrivée à la Baſtie, où je trouvai que je pouvais me rendre en toute ſureté. Il y avait une eſpèce de trève entre les Corſes & les Français. Paoli avait eu deux conférences amicales avec Mr. de Marbœuf leur Commandant en Chef, & il était ſi bien avec ce Seigneur qu'il me donna une lettre de recommandation pour lui.

Je partis enfin pour Baſtia. Je m'arrètai la premiere nuit à Roſtino eſpérant d'y trouver il Signor Clément de Paoli, mais il était malheureuſement allé voir ſa fille, ce qui me fit perdre l'occaſion de voir cet homme extraordinaire, de qui j'ai donné, dans ma

premiere partie, un ſimple détail que je dois en grande partie à Mr. Burnaby.

Je vins le jour ſuivant juſques à Veſcovato où je fus reçu par le Signor Buttafocco, qui me parut bien ſupérieur à l'idée que je m'en étais faite ſur la lettre de Mr. Rouſſeau. Je lui trouvai, avec l'incorruptible vertu des braves Inſulaires, toutes les lumieres & la politeſſe des habitans du Continent. Je vis en lui un homme qui avait des principes, du ſavoir & des connaiſſances, & en même tems un homme du monde. Il eſt parvenu au rang de Colonel du Régiment de Royal Corſe, au ſervice de France, & il en eſt bien digne.

Je paſſai quelques jours chez Mr. Buttafoco, dont la converſation me fit tant de plaiſir, que j'en oubliai preſque mon mal.

Comme on a beaucoup parlé en Eu-

rope de l'invitation faite à Mr. Rouſſeau de ſe rendre en Corſe, & que cette affaire a été conduite par Mr. Buttafocco qui m'a fait voir toute la correſpondance entre lui & Mr. Rouſſeau, je ſuis en état d'en donner un détail exact. Mr. Rouſſeau, dans ſon traité Politique intitulé, *du Contract Social*, a fait l'obſervation ſuivante. " Il eſt encore en
„ Europe un pays capable de Légiſla-
„ tion; c'eſt l'Isle de Corſe. La valeur
„ & la conſtance avec laquelle ce brave
„ peuple a ſçû recouvrer & défendre ſa
„ liberté, mériterait bien que quelque
„ homme ſage lui aprit à la conſerver.
„ J'ai quelque preſſentiment qu'un jour
„ cette petite Isle étonnera l'Europe.

C'eſt ſur cela que Mr. Buttafocco écrivit à Rouſſeau. Il le remerciait de l'honneur qu'il faiſait à la nation Corſe, & l'invitait fortement à ſe rendre chez eux

& à être cet homme sage qui pouvait éclairer leurs esprits.

J'eus la permission de prendre copie de la réponse du Philosophe misantrope à cette invitation. Elle est écrite avec son éloquence ordinaire.

„ Il est surperflu, Monsieur, de „ chercher à exciter mon zèle pour l'en- „ treprise que vous me proposez. La „ seule idée m'éléve l'ame & me trans- „ porte; je croirais le reste de mes jours „ bien noblement, bien vertueusement „ & bien heureusement employés. Je „ croirais même avoir racheté l'inuti- „ lité des autres, si je pouvais rendre „ ce triste reste bon en quelque chose „ à vos braves compatriotes; si je pou- „ vais concourir, par quelque conseil „ utile, aux vues de votre digne Chef „ & aux vôtres. De ce côté là donc „ soyez sûr de moi; ma vie & mon „ cœur sont à vous.

C'étaient là les premieres effusions des sentimens de Rousseau. Cependant avant la fin même de la même lettre, il faisait d'amères plaintes de ses malheurs & des persécutions qu'il avait essuyées, & paraissait découragé par le grand nombre de difficultés qu'il prévoyait dans l'exécution de l'entreprise projettée.

La correspondance se soutint pendant quelque tems, mais l'enthousiasme de Rousseau diminuant toujours par degrés, le projet fut entierement abandonné.

J'ai déja observé que Mr. de Voltaire, pour jetter un ridicule sur le grave Rousseau, a trouvé bon d'exercer son talent pour la plaisanterie sur cette proposition. Je me rappelle qu'il ne parlait jamais de Rousseau qu'avec un sourire satirique, & en le nommant *ce garçon*. Je trouve ceci dans mes notes sur les

conversations que j'ai eues avec Mr. de Voltaire lorsque j'étais chez lui dans son Château de Ferney, où il me reçut avec toute la magnificence d'un Prince réel, plutôt que d'un Prince des Poëtes. Faire voir l'assertion de Voltaire contredite par une lettre écrite de la propre main de Paoli, est sans doute une satisfaction suffisante pour Rousseau.

On peut voir par la relation que j'ai donnée, aussi exacte qu'il m'a été possible, de la constitution présente de la Corse & de la personne de son Illustre Chef & Général, combien le projet de faire venir Rousseau en Corse a été ridiculement rapporté & augmenté au Continent. On a dit que les Corses le regardait comme leur Solon, & qu'ils étaient résolus à accepter implicitement le Code de Loix qu'il dresserait pour eux.

Ce n'était pas du tout le projet. Paoli est beaucoup trop habile pour remettre la Législation de son pays à un homme entierement étranger au peuple, aux usages, aux manieres, à toutes choses enfin dans l'Isle. Je sçai même que Paoli a beaucoup plus d'égard pour ce qui est fondé sur l'expérience des tems, que pour les plus beaux sistêmes idéals, outre qu'il ne serait pas possible de mener les Corses si facilement, & de les changer tout d'un coup à volonté. Il faut les préparer par degrés, & l'établissement d'une loi, servant de fondement à une autre loi, formera peu à peu un sistême de Jurisprudence parfait.

L'intention de Paoli était de procurer un généreux azile à Rousseau ; de profiter des talens supérieurs qui bril-

lent dans ſes écrits, en le conſultant, & en ſaiſiſſant les éclairs de cette belle imagination, en tirer des ſecours pour perfectionner les plans que lui-même à déja formés dans ſa profonde ſageſſe.

Mais ce qu'il avait principalement en vue, c'était d'employer la plume de Rouſſeau a écrire les actions Héroïques de ces braves Inſulaires, & il eſt fâcheux que ce projet n'ait pu être exécuté. Le pére du preſent Colonel Buttafocco en a fait, il y a pluſieurs années, des recueils que l'on a ſoigneuſement conſervés, & qui joints à ceux de l'Abbé Roſtini fournirait une ample matiere pour l'Hiſtoire de la Corſe. Tout cela embelli par l'eſprit & le ſtile de Rouſſeau, eut été un des plus beaux monumens d'hiſtoire moderne.

Signor Buttafocco m'accompagna à Baſtia. J'avais beſoin de trouver un bon

gîte après tant de fatigues. Nous fûmes à la maiſon du Signor Morelli Conſeiller de Juſtice, où nous ſoupâmes. Je logeai cette nuit là chez un ami de Mr. Buttafocco, dans un autre quartier de la ville. Je fus le lendemain matin rendre mes devoirs à Mr. de Marbœuf, chez qui Mr. Buttafocco me mena, & je lui préſentai la lettre de recommandation de Paoli. Il me reçut de la façon du monde la plus polie. Le brillant de ſon lever me charma. La ſcène était bien différente de celle à laquelle j'étais accoutumé depuis quelque tems: c'était paſſer tout d'un coup de la ſimplicité rude & groſſiere des premiers âges, à la politeſſe & l'urbanité moderne; je me crus tranſporté du fond des montagnes de la Corſe, ſur les rives de la Seine.

Je trouvai dans Mr. de Marbœuf un

Français franc & ſincére, & d'un mérite diſtingué. C'eſt une remarque commune, mais très juſte, que rien n'eſt plus aimable qu'un Français qui a longtems ſervi & qui eſt parvenu à cet âge où le feu de la jeuneſſe eſt temperé à un juſte degré. Il eſt alors gai ſans étourderie, judicieux ſans ſévérité. Tel me parut ètre Mr. de Marbœuf, d'une ancienne famille de Bretagne, où l'on voit beaucoup plus de ces caractères ſimples & ſincéres que parmi les autres Français. Il a été un des Gentilshommes de la Chambre du reſpectable Roi Stanislas.

Dès que j'eus repris un peu de force, je ſortis pour voir ce qu'il y avait de remarquable à Baſtia. Signor Morelli me fit beaucoup d'honnètetés: il me fit préſent de quelques livres, de quelques antiques & d'autres curioſités rela-

tive à la Corſe ; jamais je ne vis un homme plus généreux. Signor Caraffa, Officier Corſe au ſervice de France avec la Croix de St. Louis, fut auſſi très poli à mon égard. Comme j'avais fait en Corſe un ſéjour plus long que je ne l'avais projetté, l'argent me manqua, & il m'en fit trouver autant que j'en voulus. J'eus beaucoup d'obligations encore à Mr. Barle, Secretaire de Mr. de Marbœuf. En un mot, je ne ſçai comment témoigner aſſez ma reconnaiſſance à tous les braves gens que j'ai vû à Baſtia pour tous les ſervices qu'ils m'ont rendus.

Les Français paraiſſent s'accorder très bien avec les Corſes. Les Inſulaires ont dû beaucoup autrefois à l'interpoſition de la France en leur faveur : mais depuis le tems de San Pierro, ils ont eu ſouvent des différens ; il y en eut un

ſingulier ſous le Règne de Louis XIV. La garde Corſe du Pape dans un déſordre populaire, inſulta l'Ambaſſadeur de France à Rome. Le Monarque offenſé réſolut de vanger cet outrage; mais le Pape, Alexandre VII, prévoyant les conſéquences, conſentit à accepter les conditions que la France exigeait, & qui étaient que, les gardes Corſes ſeraient obligés de ſortir de l'Etat de l'Egliſe; la nation déclarée pour jamais incapable de ſervir le St. Siége, & que l'on erigerait une Piramide vis à vis de leur ancien corps de garde, ſur laquelle la cauſe de leur diſgrace ſerait inſcrite (*a*).

Le Brun, dont le génie ſupérieur ſavait ſi bien augmenter & embellir les moindres circonſtances qui pouvaient faire

(*a*) Corps diplomatique, anno 1664.

faire honneur à ſon Souverain, a peint cette hiſtoire en médaillon dans un des compartimens de la grande galerie de Verſailles. La France y eſt repréſentée d'un air majeſtueux. Elle montre à Rome le deſſein de la piramide; & Rome, quoique portant un Bouclier où l'on voit les lettres initiales S. P. Q. R. reçoit ce deſſein avec l'air de la plus humble ſoumiſſion.

Il ſerait à ſouhaiter que la France n'eut jamais fait un plus grand mal aux Corſes, que de les priver de l'honneur d'être les gardes du Pape. Boiſſeux & Maillebois ne ſeront pas aiſément oubliés, & l'on ne peut blâmer ces braves Inſulaires quand ils ſe plaignent de ce qu'une Puiſſance étrangère s'oppoſe à leurs efforts pour ſe remettre en poſſeſſion de leur pays & de leur ancienne liberté. Mr. de Marbœuf m'a paru

ſe conduire avec beaucoup de prudence & de modération ; il me dit qu'il ſouhaitait fort de conſerver la paix dans la Corſe. Il avait fait une convention avec Paoli pour ſe livrer reciproquement les criminels qui ſe ſauveraient ſur leur territoire. Avant ce tems-là, de cent malfaiteurs à peine un ſeul était puni. Il n'y avait aucune communication entre les Corſes & les Génois, & un criminel n'avait qu'à ſe ſauver d'une Juriſdiction ſur l'autre pour n'avoir rien à craindre, & rien n'était plus facile : auſſi les crimes cauſés par l'impunité étaient-ils très fréquens ; mais depuis cette convention équitable, la juſtice a été exactement adminiſtrée.

La réſidence des Français en Corſe a été dans le fond, peut-être, un avantage pour ſes habitans. Il y a eu des marchés établis deux fois par ſemaine

ſur les confins de toutes les villes de garniſon où les payſans Corſes vendaient de toutes ſortes de denrées dont ils emportaient la valeur en bons écus de France qui ont été changés en eſpèces Corſes. Une ceſſation d'armes d'un petit nombre d'années a été pour la nation un tems de repos, pendant lequel elle a pu ſe préparer à faire un effort extraordinaire qui ſe terminera probablement par l'expulſion totale des Génois. Une petite partie de ce loiſir a été employée à perfectionner le Gouvernement Civil, à quoi l'exemple des Français n'a pas peu contribué. Pluſieurs de leurs ſoldats ſont d'habiles ouvriers, & peuvent inſtruire les natifs du pays dans divers arts & métiers.

Mr. de Marbœuf s'amuſait à établir différents lieux de plaiſance & des jardins élégants. Et telle était la bonté &

l'humanité de ce respectable Officier, qu'il observait avec soin quelles étaient les choses dont la Corse manquait, & il les faisait venir de France pour en montrer l'exemple aux habitans. C'est lui en particulier qui a introduit dans l'Isle la culture des patates que l'on n'y connoissait pas avant son arrivée. Cette nourriture sera d'une grande utilité aux Corses. Elle leur fournira une nourriture variée & salutaire, qui diminuant chez eux la consommation des chataignes, les mettra en état d'en exporter une plus grande quantité. Mr. de Marbœuf s'amusa beaucoup du bruit qui s'était répandu que j'étais un Ministre de la Cour Britannique. Le Courier d'Avignon nous aprit un jour que les Anglais allaient établir un Bureau de Commerce en Corse. " Oh! Mon-
„ sieur, me dit-il, voilà le secret décou-

„ vert : nous ſavons à préſent le motif
„ de votre voyage dans ce pays : c'eſt
„ vous qui êtes chargé de l'établiſſe-
„ ment du bureau de Commerce ".

Quelque peu fondés que fuſſent ces bruits, c'eſt un fait que, lorſque j'étais à Gènes, le Signor Gherardi, l'un des Sécretaires d'Etat, me dit très ſérieuſement, Monſieur, vous m'avez fait trembler, quoique je ne vous aye jamais vu ; & quand je l'aſſurais en ſouriant que je n'étais qu'un ſimple voyageur, il ſécouait la tête en diſant qu'il avoit ſur mon ſujet des informations très authentiques. Il me dit enſuite avec beaucoup de gravité, que lorſque je voyageais en Corſe je portais un habit écarlate avec de l'or : mais que quand je fus rendre mes reſpects au Conſeil Suprême à Corte, je parus avec un ſimple habit noir tout uni. Je convins fran-

chement de ces importantes vérités, & il me parut en triompher.

Je me ſentais de plus en plus obligé à Mr. de Marbœuf. Lorſque mon Médecin me permit de manger à la table de ſon Excellence, où il y avait toujours grande compagnie & beaucoup de magnificence, il avait un ſi grand ſoin de ma ſanté qu'il ne ſouffrait pas que je mangeaſſe ou que je buſſe rien que ce qui m'était preſcrit. Je ſuis ici, me diſait-il, Médecin & Commandant, ainſi vous devez m'obéir. Il me preſſa fort poliment de reſter encore quelque tems chez lui: Nous avons eu ſoin de vous pendant que vous étiez malade, me dit-il, j'ai droit de jouir un peu de votre ſanté. Sa politeſſe me ſuivit après mon départ; elle me procura la reception gracieuſe que me fit Mr. Michel, chargé des affaires de France à Gènes, & je

lui dois les politesses extrêmes que je reçus à Paris de l'Abbé de Marbœuf Conseiller d'Etat, frére du Comte ; & qui comme lui posséde toutes les vertus de la vie privée.

Je quittai la Corse avec regret en pensant à l'Illustre Paoli. Je lui écrivis de Bastia, & lui appris ma maladie, que je ne devais, disais-je, qu'à l'honneur qu'il m'avait fait de me traiter en grand Seigneur, en me logeant dans un Magnifique Palais ruiné où le vent & la pluye entraient de tous côtés, au lieu de me donner une petite chambre simple & bien close.

La réponse à ma premiere lettre est écrite avec tant d'esprit, que je lui demandai la permission de la rendre publique, ce qu'il m'accorda fort gracieusement, en disant ; " Je ne me rappelle „ pas le contenu de cette lettre, mais

„ j'ai tant de confiance en Mr. Boſwel, „ que je ſuis ſûr qu'il ne la publierait „ pas s'il y avait quelque choſe qu'il „ ne convint pas de laiſſer voir ; ainſi „ je le lui permets ". Cette permiſſion me met en état de faire part de cette lettre à mes lecteurs.

A Mr. James Boſwel d'Anchinleck en Ecoſſe.

Monſieur,

„ J'ai reçu la lettre dont vous m'a- „ vez favoriſé de Baſtia, & ſuis bien „ charmé d'aprendre le rétabliſſement „ de votre ſanté. Il eſt heureux pour „ vous d'ètre tombé entre les mains „ d'un habile Médecin. Si jamais le dé- „ goût des pays agréables & civiliſés „ vous fait revenir dans ces malheu- „ reuſes contrées, j'aurai ſoin de vous „ loger dans des apartemens plus chauds „ & mieux finis que ceux de la maiſon

„ Colonna à Sollacaro. Mais vous à vo-
„ tre tour, ſouvenez-vous auſſi de ne
„ pas voyager quand le tems & la ſai-
„ ſon demandent que l'on reſte chez
„ ſoi, en attendant de beaux jours.
„ J'attens avec impatience la lettre que
„ vous avez promis de m'écrire de Gè-
„ nes, où je ſoupçonne fort que la dé-
„ licateſſe des Dames vous obligera à
„ faire quelques jours de quarantaine
„ pour vous purifier de la plus légére
„ infection que l'air de ce pays aurait
„ pu vous donner, ſur tout ſi vous
„ avez la fantaiſie de faire voir cet ha-
„ bit de velours (*a*) Corſe, & ce bon-
„ net que les Corſes diſent avoir été
„ fait ſur le modèle des anciens caſ-

(*a*) Par velours Corſe, il entend cette étoffe groſſiere fabriquée dans l'Isle, & dont les Corſes s'habillent au lieu du beau velours de Gènes.

„ ques, tandis que les Génois prétendent que la forme en a été inventée par les voleurs de grand chemin pour s'en ſervir à ſe déguiſer ; comme ſi ſous le Gouvernement Génois les voleurs avaient eu quelque châtiment à craindre? Je ſuis ſûr cependant que vous prendrez le bon parti avec ces aimables & délicates perſonnes, en leur inſinuant que le cœur des belles eſt formé pour la compaſſion, & non pour le mépris & pour la tirannie, & qu'ainſi vous vous rétablirez aiſément dans leurs bonnes graces.

„ Immédiatement après mon retour à Corte, je fus averti qu'Abbatucci (*a*) avait ſecrettement débarqué ſur la côte de Solenzara. Toutes les aparences font croire qu'il eſt venu avec

(*a*) Abbatucci, Corſe d'un caractère fort ſuſpect.

„ des desseins contraires à la tranquillité „ publique ; il s'est cependant volontairement rendu prisonnier au Château, „ & fait de grandes protestations de répentance. En passant à Bogognano, „ j'apris qu'un Capitaine reformé Génois avait cherché des complices pour „ m'assassiner ; il n'a pas pu réussir, & „ se voyant découvert, il s'est caché „ dans les bois où il a été tué par un „ parti que les Magistrats de la Province avaient envoyé de l'autre côté des „ montagnes pour le chercher. Ces pièges ne paraissent pas être de bons Préliminaires pour notre accommodement „ avec la République de Gènes.

„ Je suis actuellement occupé à tenir „ la Cour Sindicale dans cette Province „ de Nebbio. Vers le 10 du mois prochain, je me rendrai pour le même „ sujet dans la Province de Capo Cor-

„ ſo, & pendant le mois de Fevrier, „ je fixerai probablement ma réſidence „ à Balagna. Je retournerai à Corte au „ printems pour me préparer à l'ou- „ verture du Conſeil général. En quel- „ que lieu que je ſois, votre amitié me „ ſera toujours préſente, & je ſerai „ toujours charmé de continuer notre „ correſpondance, cependant croyez „ moi

Votre affectionné ami,

PASCAL PAOLI.

Patrimonio 23 Décembre 1765.

Peut-on rien voir de plus gracieux! & rien en même tems qui marque mieux la fermeté d'une grande ame que cette lettre? Avec quelle agréable plaiſanterie ce Chef des Corſes parle de ſes ennemis! On croirait que toutes les (*a*)

(*a*) Alluſion à une Tragédie Angloiſe de *Rival Queens.*

Reines de Gènes vont devenir *Reines rivales* pour l'amour de Paoli, & elles le feraïent ſans doute ſi elles pouvaient le voir.

Je prends la liberté de répéter ici une obſervation de ce Miniſtre Illuſtre que Paoli appelle le *Periclés de l'Angleterre.* On peut dire de Paoli ce que le Cardinal de Retz diſait du grand Montroſe ; „ C'eſt un de ces hommes que l'on ne „ trouve plus que dans les Vies des „ Hommes Illuſtres de Plutarque.



APPENDIX,

CONTENANT

LES MANIFESTES

PUBLIÉS EN CORSE.

N°. I.

MANIFESTO

DEL GENERALE,

E SUPREMO CONSIGLIO DI STATO

DEL REGNO DI CORSICA.

LA giuſtizia della noſtra guerra contro la republica di Genova è tanto nota al mondo, quanto la neceſſità che ci ha indotti a prender le armi per ſottrarci dalla più obbrobrio-

ſa, ed inſoffribile tirannia degl' ingiuſti occupatori della noſtra iſola, e de nemici della noſtra libertà. La moderazione, ciò non oſtante, colla quale ci ſiamo ſempre diportati in queſto sì giuſto, e lodevole impegno, avendo vieppiù riempiti d'orgoglio, e fatti ogni giorno più arditi a noſtro danno i Signori di Genova, rende a noi indiſpenſabile il dovere nel punto che ſiamo per cambiar di condotta a lor riguardo, manifeſtarne al pubblico li motivi, e le ragioni, onde ongnuno ſia perſuaſo della rettitudine delle noſtre determinazioni, e di quella equità, che forma il carattere della noſtra nazione.

Da trenta anni che noi ſoſteniamo la preſente guerra per iſnidare affatto dalla noſtra iſola la republica di Genova, mai in alcun modo avevamo tentato fraſtornare il commercio di mare a ſudditi di quella ſignoria, compaſſionando di quelli piuttoſto l' infelice ſituazione, che l'obligava a vivere ſotto un governo, che per la iſteſſa ſua coſtituzione non può ſe non eſſer tiranno. Ma vedendo ora con quanta oſtinazione, ed efficacia la pre-

detta repubblica s'affatichi per interdire, e precludere ogni ſtrada al commercio marittimo nel noſtro regno, prendendo non ſolamente co' ſuoi Baſtimenti armati in Corſo quelli che loro rieſce incontrare di noſtra bandiera, ma per anche con felice ardimento finora abbrugiando, ed inſultando quelli delle altre nazioni più riſpettabili dell' Europa, che per ragion di traffico ſi portino ad approdare, o partano da porti, e ſcali a noi ſoggetti della noſtra iſola. E vedendo in fine, che queſta noſtra lenità, e contegno niente è corriſpoſto dalli ſudditi Genoveſi, e che anche eſſi inſtigano il loro principe a privarci del beneficio del commercio con qualunque bandiera, luſingandoſi con queſto mezzo vedere affatto la noſtra nazione ſoffrir nelle loro mani il monopolio delle ſue ſoſtanze, colle quali ſi ſono obbligati provedere quei preſidi, che noi teniamo bloccati. Per non mancar quindi di riguardo a noi medeſimi, per toglier gli oſtacoli, e proteggere il noſtro commercio, e per render ſenſibile il noſtro riſentimento a coloro, che ſul mare impunemente finora ci

hanno insultati con tanto nostro pregiudizio; prevalendoci del dritto, che ci compete, e perchè è inseparabile da quella libertà, che il cielo ha concessa al nostro valore, abbiamo deliberato conceder la facoltà a qualunque de' nostri nazionali, che volesse armar bastimenti da Corso contro de Genovesi nostri nemici, e lor bandiera, d'inalberare il nostro padiglione dopo aver preso però da noi il passaporto, e le istruzioni opportune; la quale facoltà nell' istesso modo, e forma, volentieri accorderemo ancora a qualunque straniere, che volesse servirsene contro de' medesimi nostri nemici, e lor bandiera, bonificandogli, ed assicurandogli tutti que' privilegi, che in uguali circostanze sogliono accordarsi agli armatori.

Costretti per tanto da così pressanti motivi, e sode ragioni a far la guerra anche per mare alla repubblica nostra nemica, ci protestiamo nondimeno voler usare il maggior rispetto, ed i riguardi possibili a tutti i prencipi dell' Europa, e di voler praticare, ed osservare le leggi, e consuetudini introdotte, ed ammesse nelle guerre marittime anche verso de Geno-

vesi, quando i medesimi colle solite loro irregolari, ed inumane procedure non ci costringano ad appartarcene.

Casinca 20. Maggio 1760.

N°. II.

DOGE

GOVERNATORI,

E PROCURATORI

DELLA REPUBLICA DI GENOVA.

NELLA determinazione, in cui siamo di dare a' nostri popoli della Corsica i contrassegni più indubitati, ed autentici della paterna nostra amorevolezza, e del sincero desiderio che abbiamo di renderli tranquilli e felici; essendoci fatte presenti le instanze di una gran parte di detti popoli, abbiamo deliberato di spedire in quel nostro regno una eccellentissima deputazione munita di tutte le opportune

facoltà, ed autorizzata in nome della serenissima nostra repubblica a promovervi efficacemente, ed a fissare i mezzi di quella stabile pacificazione, che fu da tanto tempo l'oggetto delle più vive nostre premure.

Notifichiamo quindi coi mezzo delle presenti a' sopraddetti nostri popoli, che saranno essi, niuno escluso, pienamente rimessi nella grazia e favore della prefata nostra repubblica col generale indulto di tutto ciò che può essere accaduto in occasione de' moti trascorsi: gli accertiamo inoltre della immancabile nostra disposizione ad assicurare la tranquillità, e la felicità loro col mezzo di tutte quelle graziose concessioni, che servano non solo a confermare, e spiegare le precedenti, e particolarmente quelle, che furono accordate in tempo dell' illustrissimo Pietro Maria Giustiniano, ma ancora la ferma intenzione, in cui siamo, di concedere alla nazione Corsa distinzioni maggiori, stabilire una retta, ed invariabile amministrazione della giustizia civile e criminale, favorire ed ampliare il commercio, e procurare in somma alla predetta

nazione col bene della pace ogni altro possibile vantaggio.

A questi giustissimi fini la prefata eccellentissima deputazione impiegherà ogni sua cura e pensiero; ed invitiamo perciò non meno tutti i soggetti più riguardevoli, che qualunque altro particolare del regno a contribuirvi per parte loro con quella stessa affezione, impegno, e buona fede, che per parte nostra, e dell' eccellentissima deputazione vi saranno certamente apportati procurando altresì il più pronto generale concorso di tutte le pievi, e provincie, onde possa colla maggior sollecitudine, concordia, ed unanimità perfezionarsi un' opera, che dev' essere per i suddetti nostri popoli di sommo interesse, ed importanza.

In vista di quanto sopra proibiamo espressamente a chi avrà cara la nostra grazia il recare qualunque danno alle persone, e bene di chiunque siasi de' suddetti nostri popoli; e siccome ci promettiamo, che l' opera, e lo zelo di ognuno si adopereranno efficacemente per un oggetto, che tanto interessa la repub-

blica, e'l vero bene del regno, così avremo noi presente il merito di quelli, che con più di attività, e d'impegno contribuiranno a promuoverlo, e stabilirlo.

Dat. in Genova nel nostro Real Palazzo li 9. Maggio 1761.

Domenico Maria Tatis Segretario di Stato.

N°. III.

Risultato del congresso tenuto da' Corsi in Casinca, in occasione della giunta spedita in Corsica da' Genovesi.

IL GENERALE,

ED IL SUPREMO CONSIGLIO DI STATO

DEL REGNO DI CORSICA.

LA repubblica di Genova conosciute insufficienti le proprie sue forze, non che per

ſottometterci all' aborrito di lei dominio, ma ben anche per far più lunga reſiſtenza a quelle, che ci forniſce la noſtra unione, ed il noſtro invincible attaccamento alla libertà da qualche tempo a queſta parte, ma ſempre invano non ha mai ceſſato di tentare con tutta la maggior efficacia delle ſue impoſture d' indiſporre contra di noi, e ricever ſoccorſo da qualche gran Corte d' Europa.

Vedendoſi ora deluſa in queſto ſuo diſegno, e ſapendo beniſſimo riputarſi da ogn' uno un dritto dell' umanità il dare una volta quiete a queſta nazione, fortemente ella teme, che nel futuro congreſſo di pace conſiderata, e la giuſtizia della noſtra cauſa colle noſtre ſolenni determinazioni, e l' incompatibilità del ſuo governo col genio dei noſtri popoli, i Principi d'Europa per non laſciare acceſa in ſeno all' Italia una ſcintilla di guerra non penſino a farla deſiſtere dalle pretenſioni che oſtenta, e che ad altro fine non vorrebbe far valere ſopra queſto regno, che per riempirlo di miſerie, e d' orrore. In tale ſtato di coſe ſeguendo l' impulſo della ſua paſſione predo-

minante di ſtragi, e di vendette, ella ha creduto non poterſi meglio opporre alle noſtre intrapreſe, che animando colla profuzione di molto danaro, e coll' offerta di gradi militari, e ſtipendi alcuni uomini vili, e mercenari, eſuli dalla lor patria per le enormità de' loro delitti ad introdurviſi ſurrettiziamente per eccitarvi il tumulto, e la diſunione; onde in apprenſione, o diſtratti noi in una guerra civile, aveſſe più commodo di far valere il giro de' ſuoi artifizi, e nelle Corti, e nel congreſſo di pace. Ed ella tanto più volentieri ha adottato queſto progetto, quanto che nel congreſſo di Aquiſgrana, allorchè i Miniſtri delle potenze penſarono a metter le mani anche agli affari di Corſica, aſtutamente ſeppe eluderne la premura coll' aſſertiva, che in poco tempo avrebbe quietati i rumori di queſto regno. Coll' iſteſſa induſtria volendo ora prevenire l' attenzione dei gabinetti per mezzo de' ſuoi inviati, e con manifeſti, impudentemente aſſeriſce, e divulga, avere finalmente ritrovato il mezzo di ridurre alla quiete le coſe di Corſica, ed avere a tale oggetto ſulle

richieſte della maggior parte de' popoli, e de' principali della nazione deſtinata una giunta di ſei ſoggetti dell' ordine ſenatorio munita di ample facoltà, e per attirarſi la confidenza, ed il concorſo delle pievi nella città di Baſtia, e per ultimarvi il trattato di pacificazione.

Noi amatiſſimi compatriotti quali per raggione del noſtro miniſtero colla maggiore ſollecitudine, ed indefeſſa attenzione ſiamo continuamente applicati, e vegliamo alla conſervazione della voſtra interna tranquillità, ed a ſconcertare i progetti, e reſpingere i tentativi de' nemici della noſtra libertà, avendo penetrato queſto piano ed idea della repubblica di Genova, non credemmo poter più lungamente differire la citazione del ſolito annuale congreſſo, eſpediente ſperimentato efficaciſſimo in trenta, e più anni di guerra per confondere l'orgoglio, e fraſtornar le miſure de' Genoveſi. Fu intimato, e notificato a tutti quelli, che hanno voce, ed autorità ſu' i pubblici affari, e fu tenuto col maggior concorſo di tutti gli ordini, e rappreſentanti

della

della nazione nel convento di S. Francesco della pieve di Casinca nelle festività di pentecoste. Previddero il colpo fatale della lor machina i nostri nemici, e fecero ogni sforzo per farlo cadere a vuoto. D. Filippo Grimaldi alla testa de' banditti, e facinorosi fatti venire apostatamente da Genova in Bastia coll' intelligenza del Martinetti, e coll' apparato di molti bastimenti fece uno scalo in Fiumorbo, e stabilissi a casa di Sardo, da dove con minaccie e lusinghe, e colla proposizione di levare un reggimento in quella commarca, si persuase spaventare i buoni patriotti, e tirare a se il concorso di molti partiti nel disegno d' interrompere, occupandoci altrove, il citato congresso, e privarci così della congiuntura più propria d' illuminare i nostri popoli, e d' essere assistiti dal loro zelo, e generosita nel commune bisogno. L' instantaneo provedimento, che s' oppose a questo primo tentativo degli avversari, e la prontezza con cui prese l' armi per difesa della propria libertà tutta quella comarca, vi sono egualmente noti alla sconfitta de' traditori della pa-

tria, e delle truppe Genovesi. Continuò dunque il congresso colla più desiderabile unanimità di sentimenti, e colla più matura ponderazione delle cose le sue sessioni, nelle quali furono prese le qui sotto notate deliberazioni, quali perchè siano a notizia d' ogn' uno, e per la loro intiera osservanza, vogliamo ed ordiniamo che siano lette, e pubblicate, ed affissata copia ne' luoghi soliti, e consueti, riserbandoci sopra alcuni punti ad emanar fuori più circostanziato dettaglio per soddisfazione, ed intelligenza de' nostri amatissimi popoli.

I. E' stato decretato che si faccia un manifesto per mezzo di cui smentire quelli della repubblica di Genova, protestando nel medesimo, che in alcun tempo mai noi non saremo per dare orrechio a veruna proposizione d' accordo con i Genovesi, se questi per preliminari non riconoscono la nostra libertà, l' indipendenza del nostro governo, e non cedono al medesimo le poche piazze che ancor tengono nel regno. Quali preliminari accordati, ed eseguiti, la nazione Corsa, ed il suo governo adotterà le misure più proprie e decen-

ti, e farà spiccare la natural sua equità, e moderazione per indennizare il decoro, e gl' interessi della repubblica di Genova.

II. Nella più probabile supposizione, che i Genovesi acciecati dal loro orgoglio non saranno per aderire a questi preliminari di pace, per metterci maggiormente in istato di fargli con più successo, e vigorosa la guerra in conseguenza del piano stabilito per l' anno corrente, è stato pensato, ed a pieni voti determinato, che si levi una contribuzione straordinaria, in virtù della quale determinazione ciascuno che avrà beni stabili, mobili, o semoventi fruttiferi nel regno dovrà pagare una lira per ogni mille che ne possederà in detti effetti per una sol volta. Per fare questa esigenza li Signori intendenti generali, o altri presidenti della camera con una particolare istruzione si meterranno in giro nel prossimo venturo mese d' Agosto.

III. Per la più pronta spedizione degli affari, e per essere nel luogo il più a portato d' invigilare all' interna tranquillità del regno è stato

conchiuso, e stabilito, che il governo supremo faccia fissa la sua residenza nella città di Corte, e che vi si debba transferire ne' primi giorni dell' entrante Giugno; col permesso però al Sig. Generale di potersene appartare quando lo giudichi a proposito, o per l' esecuzione del piano stabilito delle operazioni di guerra in quest' anno, o per mantenersi alla fronte del nemico, ed opporsi alli di lui tentativi. Nel qual caso resteranno a di lui carico, e di sua inspezione particolare il comando, e la direzione dell' armi, la guarnigione de' presidi, torri, e postamenti, ed ogni altro affare appartenente alla guerra, e nel restante delle pubbliche incombenze procederà il supremo consiglio colla solita sua suprema autorità.

IV. Inerendo al desiderio de' veri amatori della libertà, quale in ogni cosa vorrebbero che avesse uguale influenza, ed ardentemente sollecitano per l'abolimento di ogni qualunque residuo dell' antica servitù: siccome ancora per averne quel profitto che ne ritraggono gli altri stati, si è stabilito di far coniare colle ar-

mi del regno una quantità proporzionata di moneta di rame, e d' argento, per ſervire agli uſi correnti dentro il regno. La quale moneta non potrà eſſer rifiutata da alcuno, e nella quale ſolamente la camera, ed i tribunali riceveranno i pagamenti, i dazi, le taſſe ordinarie, e ſtraordinarie, condanne, ò altro &c. Per maggior comodo de' popoli in ogni provincia, e forſe anche in ogni pieve ſarà deputata una perſona, a cui potrà ricorrere chiunque per far qualche pagamento pubblico, per cui avrà biſogno di cambiar moneta foraſtiera colla corrente del regno, o di queſte colla foraſtiera per il commercio, ed uſi fuori di ſtato.

V. E per viepiù fare ſpiccare l' independenza dei noſtri tribunali, e ſupplire in parte alle ſpeſe della loro manutenzione, è ſtato riſoluto, che il ſupremo governo penſi a far bollare colle armi del regno una quantità di carta, conſegnandola agl' intendenti generali delle finanze, coll' incarico ai medeſimi di diſtribuirne per ciaſcuna pieve a proporzione, perchè venga comprata a ſoldi due, e denari

otto, il foglio da chiunque ne avrà bifogno. Poiché dal momento che farà diftribuita per le pievi, quefta carta così bollata, e farà notificato a tutti per mezzo d' una circolare, non farà ricevuto come inftrumento, ò fcrittura pubblica, ma farà confiderato ne' noftri tribunali come di niun vigore qualunque atto in avvenire non fcritto fopra quefta carta.

VI. E ad oggetto di far più fenfibile, e manifefto il giufto noftro rifentimento contro Don Filippo Grimaldi, capo e direttore de' facinorofi felloni, ed emiffari, le di cui malvagie inclinazioni lo conduffero al remo nella fua gioventù, ed a cui la frequenza de' più enormi delitti contro la patria ha fervito di fcala per arrivare al grado di colonnello della repubblica di Genova, della quale or gode la maggior confidenza, fi è ordinato, che debba conftruirfi la figura d' un uomo di paglia rapprefentante effo Don Filippo Grimaldi, per effere dal miniftro di giuftizia alle forche pifcaine pubblicamente impiccato affinchè venendo in qualunque tempo nelle noftre forze, fi debba efe-

guire il medeſimo ſupplicio nella di lui propria perſona.

VII. Ed atteſe le preſenti emergenze, ſi è penſato incaricare colle più efficaci premure i commiſſari, i capitani delle armi, ed altri pubblici uffiziali della nazione d' arreſtare, e conſegnare alla giuſtizia tutte le perſone ſoſpette, ò che terranno diſcorſi ſedizioſi, ſiccome d' invigilare agli andamenti, e ſorprendere gli emiſſari dei Genoveſi nelle loro reſpettive pievi, e parrocchie, alla qual premuroſa diſpoſizione contravenendo ſi eſeguiranno rigoroſamente contro di loro le leggi ſtabilite nel congreſſo di Santo Pietro.

VIII. Si ſono preſe inoltre le miſure più proprie per mantenere il buon ordine nell' amminiſtrazione della giuſtizia, e nella percezione, e maneggio del danaro pubblico, ciocchè noi ſcrupoloſamente adempiremo in quanto per ragion del noſtro impiego a noi ſpetta, ed aſſiduamente invigileremo, che gli altri ancora eſeguiſcano colla maggior diligenza, ed eſattezza le loro commiſſioni, e incombenze.

Noi per ultimo, amatiſſimi compatriotti, non ſtimiamo nemmeno opportuno d' eſſortarvi ad unire alla noſtra ſollecitudine la voſtra coſtanza, mentre nell' ultimo memorabile congreſſo ſi è troppo manifeſtamente contradiſtinto il voſtro zelo per la commune patria, e nel concorrere in tanto numero, e con tanto ardore ad abbattere, & punire l' indegno ribelle Martinetti, avere abbaſtanza fatta vedere la voſtra fermezza in difendere, e mantenere la noſtra libertà; onde noi ſiamo pieni di riconoſcenza, e di gratitudine per la voſtra fedeltà e valore, e l' Europa tutta ſarà quindi perſuaſa della inalterabile noſtra unione, mediante la quale noi aſſicureremo la noſtra felicità, ed aumenteremo ſempre la gloria della patria.

Veſcovato 24 Maggio 1761.

Giuſeppe Maria Massesi
Gran-Cancelliere.

N°. IV.

MEMORIA AI SOVRANI DI EUROPA.

NOn dovrebbe certamente lagnarsi la repubblica di Genova, se dai Corsi non si è prestato orrecchio alle lusinghevoli, e generiche espressioni d' assicurare la tranquillità, e la felicità loro contenute nell' editto dei 9 Maggio, sparso artificiosamente in più mani dai Corsi medesimi. Chiunque sia per poco informato delle circostanze foriere di questo editto, sarà astretto a confessare, che ò la repubblica non ebbe lumi bastevoli per ben intraprender l' impegno di piegar l' animo dei Corsi, oppure che le di lei mire erano a tutt' altro dirette, che a renderli tranquilli e felici. Lo sbarco clandestino di diversi uomini facinorosi già sbanditi dalla Corsica; la sedizione interna tentata

in più parti del regno; l' aver obbligati alcuni uffiziali Corsi, che sono al soldo dei Genovesi, a girare per i luoghi, affine di ammutinar gente; il non aver fatto il minimo capitale del regno, ma soltanto del popolo meno illuminato, sono forse mezzi adattati per dar principio alla tranquillità, e felicità dei Corsi, ovvero ad eccitare fra essi lo spargimento del sangue, e tutto l' orrore di una guerra civile? Le massime presenti della repubblica niente dissimili sono da quelle che per l' avanti hanno animato il di lei governo, reso tanto odioso ai Corsi, quanto è stato il compatimento, con cui ogni sovrano ha riguardato le di loro vicende. Nè accade che più si pensi a risoggettargli una nazione, la quale siccome dalla repubblica riconosce l' avvilimento di tutto il regno, e l'abiezione de' popoli; così eleggerà una morte generosa, piuttosto che sottoporre di nuovo il collo all' antica schiavitù.

Dalla violenza, e dalla forza che potesse accorrere in ajuto della repubblica, potrebbe, non vi è dubbio, abbattersi il valore dei Corsi, ma non per tanto si otterrebbe dai Ge-

novesi l' intento, perchè il cuore di quegli non perderebbe perciò quella connaturale libertà, con cui si nasce, ed in vece di scemarsi, maggiormente si aumenterebbe quella antipatia, che dividerà per sempre le due nazioni. E non è da credersi, che verun sovrano voglia continuamente tenere in Corsica un' armata in piedi per sostenere i dritti di una repubblica, che eccetto l' invasione, non ha titolo, che possa contrapporsi a quelli che vi hanno gli altri potentati d' Europa. O sia l' impero per rapporto alla Toscana, o sia la Francia a cui altre voltre fu incorporata, o sia la Spagna per i re d'Aragona, o sia la Santa Sede Apostolica di cui fu tributaria.

Intanto però neppure è da porsi in dubbio che i Re moderni, ai troni de' quali già pervennero i giusti clamori dei Corsi, vogliano trasandare quel dritto d' umanità, che può istillare nei di loro animi augusti il pensiero di dare una volta la quiete alla Corsica, col lasciarle godere la sua libertà, per cui in ogni tempo ha dimostrato tanto attaccamento, e per cui ha sostenuta con tanta costanza una

guerra così disastrosa, o mettendola sotto la protezione di qualche principe, che la riguardi come figlia, e che invigli ed influisca colla minor gelosia degl' altri stati nella constituzione del suo governo; oppure adattando qualche altro spediente poco meno analogo alla naturale inclinazione de' suoi popoli, e che coll' indennità de' loro privilegi, meno anche s'opponga alle mire politiche, ed alle pretenzioni delle potenze interessate.

N°. V.

DETERMINAZIONI

PRESE NEL CONGRESSO

DI TUTTI I CAPI PRINCIPALI DEL REGNO

Tenuto in CORTE li 23, 24 & 25 di Ottobre dell' Anno corrente 1764.

ATTESE le continuate notizie, che si hanno da tutte le parti, sembra, che non vi sia più luogo a dubitare dell' imminente venuta

in Corſica delle truppe Franceſi, leggendoſi perſino nelle pubbliche gazette il minuto dettaglio del numero di eſſe truppe, de' luoghi che dovranno occupare in Corſica, del tempo, che dovranno reſtarvi, ed alcuni altri articoli concernenti a queſta ſpedizione. Quindi è che il governo ſi è creduto nella indiſpenſabile neceſſità di convocare un particolare congreſſo di tutti i ſoggetti, che hanno occupata la carica di conſiglieri di ſtato nel ſupremo governo, de' preſidenti delle provincie, de' commiſſari delle pievi, e di tutti gli altri capi principali del regno ad oggetto di conſultare intorno alle detetminazioni da prenderſi in rapporto a queſto incidente troppo intereſſante per la nazione.

E ſebbene vi ſia luogo a credere, che le intenſioni di S. Maeſtà Chiſtianiſſima non tendano con queſta ſpedizione a fare dirretamente la guerra ad una nazione, che ſempre ſi è fatta preggio del più ſincero oſſequioſo attaccamento alla corona di Francia, e per cui altre volte ſi meritò la ſpeciale protezione de' di lui glorioſi predeceſſori; eſſendo però deſti-

nate le truppe Francesi a munire, e difendere i presidi, che ancora ritengono in Corsica i Genovesi, non possono i Corsi risguardarle, che come una specie di truppe ausiliarie della repubblica, finchè specialmente non vengano loro a notizia tutti gli articoli del trattato di fresco conchiuso colla stessa repubblica relativo a questa spedizione.

Affine pertanto di usare di tutta la possibile precauzione, e di prendere le misure più convenevoli alla pubblica sicurezza, si sono prese unanimemente alcune determinazioni contenute ne' sequenti articoli.

Primo. Si formerà una giunta di guerra composta di vari soggetti di tutte le provincie, da nominarsi dal supremo governo, la quale sarà incaricata d'invigilare per la esatta, e rigorosa osservanza dell' articolo 34. dell' ultima general consulta, risguardante la proibizione di qualunque sorta di commercio co' presidi nemici, tanto in riguardo all' accesso dei nazionali ai detti presidi, quanto de presidiani agli scali della nazione, ad oggetto di garantire i popoli dalle angustie di una vicina

carestia consimile a quella dell' anno scorso, per mantenere, ed aumentare il commercio introdotto negli scali della nazione, e provvedere nel tempo stesso, alla sussistenza delle pubbliche finanze. Dandosi perciò piena autorita à detta giunta di punire irremissibilmente i delinquenti.

Secondo. Quantunque possa credersi, che le truppe Francesi destinate ora in Corsica non siano per intraprendere cosa alcuna in pregiudizio dei diritti della nazione, e rinnovarvi alcuno degli attentati altre volte commessi con manifesto abuso della confidenza, e buona fede de' Corsi nella inaspettata sorpresa della Paludella, e di Alziprato, è nella resa del Castello di Sanfiorenzo in mano de' nemici; contuttociò per maggiormente abbondare in precauzioni, sarà loro onninamente vietato l' accesso ai paesi sotto qualunque pretesto. Sarà perciò ispezione di S. Ecc. il Sig. Generale di tener muniti i postamenti di frontiera, anche per far valere la giuridizione, e il dominio della nazione sopra i territori degli stessi presidii confiscati a favore della pubblica camera

come è ſtato praticato finora. Potrà però il ſupremo governo accordare il paſſaporto a qualche officiale Franceſe, che lo chiedeſſe, con obbligo di manifeſtare nella prima generale conſulta da tenerſi i motivi della richieſta, e della conceſſione di tali paſſaporti, e di quanto ſi foſſe trattato con eſſi Franceſi.

Terzo. Precorrendo voce, che poſſa eſſere fatta qualche propoſizione di pace, o di accomodamento colla repubblica, dovrà queſta aſſolutamente rigettarſi, ſi prima non ſiano accordati, ed eſeguiti i preliminari propoſti nella general conſulta di Caſinca dell' anno 1761.

Quarto. S' incarica S. Ecc. il Sig. Generale di fare a nome della nazione una riſpettoſa, ed efficace remoſtranza a ſua Maeſtà Chriſtianiſſima in rapporto ai danni, che viene a riſentire la nazione ſuddetta per la miſſione in Corſica delle ſue truppe in un tempo, che profittendo i Corſi della eſtrema debolezza de' lor nemici, erano ſul punto di eſpellerli intieramente dall' iſola, reſtando percio precluſa loro la ſtrada ad ulteriori progreſſi, e vantaggiata al contrario la repubblica, che viene

con questo mezzo a rinfrancarsi delle gravissime spese, che era tenuta fare in Corsica e a metterfi così maggiormente in istato di continuare la guerra contro la nazione. Metterà in vista nel tempo stesso a S. Majestà il grave torto fatto anni adietro alla nazione colla resa in mano de' Genovesi della importante piazza di Sanfiorenzo, consegnata dai Corsi alle sue truppe affine di custodirla, chiedendo di tutto la convenevole indennizzazione.

Quinto. E perchè questa rimostranza abbia maggiormente il suo effetto, sarà pure incombenza di esso Sig. Generale d'indirizzarsi alle potenze protettrici, ed amiche della nazione, supplicandole a volerla coadiuvare colla loro mediazione presso sua Maestà Christianissima, e a continuare alla nazione stessa l'alto loro Padrocinio per la conservazione de' suoi diritti, e prerogative di libertà, e indipendenza.

Sesto. Essendo venuto a notizia del supremo governo, che qualunque privato indifferentemente si faccia lecito di devastare i pubblici boschi, erigendovi fabbriche a suo talento di qualunque sorta di legnami, nell' avvenire si

proibisce rigorosamente a chiunque ogni nuova erezione di dette fabbriche, ed il taglio di qualsivoglia sorta di alberi ne' boschi suddetti, se prima non ne avrà ottenutà la licenza in iscritto da concedersi dal solo supremo governo.

Giuseppe MARIA MASSESI Gran-Cancelliere.

N°. VI.

GENERALE, E SUPREMO CONSIGLIO DI STATO DEL REGNO DI CORSICA,

AI NOSTRI DILETTI POPOLI.

FRA le incessanti gravissime occupazioni, che seco porta il governo de' popoli alla nostra cura commessi, una delle principali nostre applicazioni maisempre è stata quella di procurare alla gioventu del nostro regno un pub-

blico comodo onde poterla iſtruire negli ſtudi delle ſcienze divine ed umane, ad oggetto di renderla maggiormente utile al ſervizio di Dio, e della patria.

Il governo Genoveſe tra le maſſime della barbara deteſtabil politica con cui reggeva queſti popoli, ſopra ogni altra, ſi attenne invariabilmente a quella di mantenergli nell' incoltura, e nella ignoranza; e per quanto fioriſſero le ſcienze, e foſſero in pregio preſſo le vicine nazioni, ed anche alcuni de' noſtri nazionali dalla generoſità de' principi d' Italia foſſero preſcelti a ſoſtenere con alta riputazion di dottrina le cattedre più ragguardevoli nelle univerſità di Roma, di Piſa, e di Padova, noi però eravamo miſeramente coſtretti a vedere in Corſica i più ſublimi e perſpicaci ingegni, che la natura ha dati in ogni tempo, ed in gran numero nel noſtro clima, ò a languire ſenza cultura, e conſumarſi nella oſcurità, e nell' ozio, ò a procacciar con grave diſpendio oltremare, e per le contrade d' Europa quel comodo di coltivarſi che non era loro permeſſo di rinvenire nella lor patria.

La Provvidenza però, che in tante maniere ha manifestati sopra di noi i più sensibili contrassegni della sua protezione, ha dissipata in gran parte quella nuvola di oscurità, che cotanto ingiuriosamente ci copriva, e noi siamo a portata di disingannare il mondo, che non era la Corsica quel barbaro paese, che voleasi far credere da' Genovesi, nemico dei buoni studi, e delle scienze.

L'oggetto pertanto di questo nostro editto è quello di far noto ai nostri amatissimi popoli, che l'università degli studi ideata da gran tempo, e frastornata fin quì dalle circostanze inopportune dei tempi, si aprirà il giorno tre del prossimo futuro Gennajo in questa città di Corte, luogo prescelto nell' ultima general consulta dello scaduto Maggio, come il più comodo a tutta la nazione. Quest' opera tanto salutare, e generalmente bramata dai nostri popoli, non avrà per avventura nel suo cominciamento tutta quella perfezione, a cui (come tutte le altre nostre cose; che nate da piccoli principii, perchè guidate dal zelo e dalla giustizia, hanno avuti

notabilissimi accrescimenti) potrà pervenire con qualche tratto di tempo, bastando ora a noi, che vi siano le scuole più necessarie, e le più proporzionate al presente bisogno de' nostri popoli.

A tale effetto abbiamo prescelti i più valenti ed accreditati professori, che oltre l' essere benemeriti della nazione per molti altri titoli, non per avidità di lucro, o per alettamenti di vanità, ma portati da un puro e sincero zelo del pubblico bene, impiegheranno ora di buon animo le loro studiose fatiche ad istruire nella maniera più desiderabile la gioventù, insegnando giornalmente nelle pubbliche scuole dell' università le seguenti facoltà, e scienze.

I. La Teologia Scolastica Dommatica, ove i principii della religione, e le dottrine della cattolica chiesa saranno spiegate con brevità e sodezza, e il professore farà altresì una lezione fra settimana di Storia Ecclesiastica.

II. La Teologia Morale, in cui si daranno i precetti, e le regole più sicure della Cristiana morale, e in un giorno della setti-

mana si farà la conferenza di un Caso pratico relativamente alle materie insegnate.

III. Le Istitute Civile e Canonica, ove si monstrerà l' origine e il vero spirito delle leggi, per il miglior uso delle medesime.

IV. L' Etica, scienza utilissima per apprendere le regol del buon custume, e la maniera di ben guidarsi nei differenti impieghi della società civile, e comprenderà altresì la cognizione del Diritto della Natura, e delle Genti.

V. La Filosofia secondo i sistemi più plausibili dei moderni filosofanti, e il professore darà altresì i principii della Matematica.

VI. La Rettorica.

VII. Vi sarà inoltre il comodo di istruirsi in lingua volgare nella Pratica tanto Civile che Criminale.

Le ore per le differenti scuole saranno distribuite in maniera, che chi vorrà potrà intervenire lo stesso giorno à diverse lezioni, e sarà tale il metodo che terranno i professori nell' insegnare, che basterà una mediocre cognizione della lingua Latina per l' intelli-

genza delle materie, alle quali vorranno applicare.

Invitiamo pertanto tutti i giovani ſtudioſi del noſtro regno, tanto eccleſiaſtici che ſecolari, a profittare di una occaſione sì vantaggioſa, che loro preſentiamo: e ſopratutto vogliamo perſuaderci, che con più ardore, ed in maggior numero vorranno concorrervi i giovani delle famiglie più ragguardevoli e facoltoſe, alla coltura dei quali eſſendo principalmente dirette le noſtre ſollecitudini, avremo cura ſpeciale, che vi ſiano per loro ſcuole proporzionate, ad oggetto di fornirli delle neceſſarie cognizioni per abilitarli alle pubbliche cariche di conſiglieri di ſtato, di preſidenti, auditori, e conſultori delle giuriſdizioni e provincie, e agli altri ragguardevoli impieghi della nazione, ai quali avendo eſſi ſpeciale diritto di aſpirare, devono moſtrare nel tempo ſteſſo un maggiore impegno di contradiſtinguerſi nella coltura de' buoni ſtudii, per renderſi atti a ſoſtenerli con dignità: oltrediché ritrovandoſi eſſi in vicinanza del ſupremo governo, e preſſo ſua eccellenza il Sig.

Generale saranno altresì a portata di dar saggio del loro valore, e bravura in tutti gli incontri, che ne saranno loro presentati per servizio della loro patria.

Ed affine di maggiormente eccitare la loro emulazione, per viepiù aumentare e proteggere i pubblici studii, e favorire chi gli coltiva, seguendo in ciò la massima di tutti i saggi governi, si prenderanno da noi le più efficaci misure perchè alle cariche tanto civili che ecclesiastiche del nostro regno siano sempre preferiti quelli che avranno lodevolmente fatto, ò faranno attualmente il corso dei loro studii in questa nostra università. E poichè siamo rimasti gravemente commossi in vedere ogni anno uscire dal regno un numero troppo grande de' nostri ecclesiastici per passare in Terraferma a titolo di farvi i loro studii, restando ora evacuato questo pretesto, facciamo loro sapere, che in l'avvenire non si concederanno più passaporti per Terraferma.

Si daranno finalmente gli opportuni provvedimenti per agevolare ai giovani studenti tutti i maggiori comodi in questa città, ed il minor

minor dispendio che sia possibile tanto in riguardo agli allogiamenti, che ai viveri, ed applicheremo a rintracciare i mezzi più proprii, onde supplire in qualche parte alla sussistenza degli studenti più poveri.

E perchè questo nostro editto pervenga à notizia di tutti, vogliamo che se ne trasmetta copia a tutti i Podestà maggiori del regno, ordinando loro di pubblicarlo, ed affiggerlo ne' luoghi soliti.

Dato in Corte ai 25 Novembre 1764.

Giuseppe MARIA MASSESI Gran-Cancelliere.



Nº. VI. (*)

DIPLOME DE FONDATION *DE* L'UNIVERSITÉ DE CORTE.

LE GENERAL *ET LE* CONSEIL SOUVERAIN D'ETAT DU ROYAUME DE CORSE.

A NOS AMÉS ET TRES CHERS PEUPLES.

ENTRE les graves & pressantes occupations qu'entraîne le Gouvernement des peu-

(*) *Cette derniere piéce étant l'acte de fondation d'une Université en Corse, nous l'avons séparée de la Classe des Manifestes & mis à la fin de cet Ouvrage.*

ples commis à nos ſoins, une des principales a toujours été celle de procurer à la jeuneſſe de notre Royaume, l'avantage public de s'inſtruire dans l'étude des ſciences divines & humaines, dans la vuë de la rendre plus utile au ſervice de Dieu & de la Patrie.

Entre les maximes barbares de la deteſtable politique Génoiſe, dans le Gouvernement de ſes peuples; celle qu'elle ſuivit invariablement fut toujours de les tenir dans une craſſe ignorance. Quoique les ſciences fleuriſſent par-tout, & fuſſent en honneur chez les nations voiſines; que même quelques-uns de nos nationaux ayent été choiſis par la générosité de divers Princes d'Italie, préférablement à d'autres, pour ſoutenir la réputation des Chaires les plus fameuſes dans les Univerſités de Rome, de Piſe & de Padouë; Nous étions miſérablement réduits à voir les génies les plus ſublimes & les plus pénétrans, que la nature donne en tout tems, & qui abondent dans notre climat, languir ſans culture, ſe conſumer dans l'obſcurité & dans l'inaction, ou chercher à grands fraix dans

les divers pays de l'Europe, cette précieuſe culture qu'il ne leur était pas permis de trouver dans leur Patrie.

Mais la Providence qui nous a donné en tant de maniéres des marques ſenſibles de ſa protection, a diſſipé en bonne partie les ténébres qui nous offuſquaient. Nous ſommes en état de déſabuſer le monde du préjugé que la Corſe fut un pays barbare; &, comme voulaient le faire croire les Gènois, que ſes habitans fuſſent ennemis de l'étude & des ſciences.

L'objet de cet Edit eſt d'apprendre à nos très chers peuples, que l'Univerſité dont on avait eu depuis longtems l'idée, & que le malheur des tems avait rendue juſqu'ici impraticable, s'ouvrira le 3 de Janvier prochain, dans cette Cité de Corte; emplacement choiſi dans la derniere conſulte générale de May paſſé, comme le plus commode pour la nation. Cet Ouvrage ſi ſalutaire & ſi généralement deſiré par nos peuples, n'aura pas ſans doute d'abord la perfection dont il eſt ſuſceptible. Il en ſera de celui-ci comme de

toutes nos autres affaires qui ont eu de faibles commencemens, mais que le zéle à fait prospérer. Cette perfection pourra venir dans la suite; & il nous suffit pour l'heure, que notre jeunesse trouve les Ecôles les plus nécessaires & les plus proportionnées à ses besoins.

A cet effet nous avons choisi les Professeurs les plus habiles & les plus estimés, déja recommandables à la nation par d'autres endroits, qui moins attirés par l'intérêt ou par la gloire, que par un zèle pur & sincére pour l'avancement du bien public, consacrent de bon cœur leurs savans travaux à l'instruction la plus convenable de la jeunesse, & s'engagent à enseigner tous les jours dans les Auditoires publics les sciences dont on verra ci-joint l'énumération.

I. La Theologie Scholâstique Dogmatique, dans laquelle les principes de la Religion & les dogmes de l'Eglise Catholique seront expliqués avec clarté & brieveté, & le Professeur de cette partie donnera par semaine une leçon d'Histoire Ecclésiastique.

II. La Théologie Morale dans laquelle on donnera les règles & les préceptes de la Morale Chrétienne; & un jour de la semaine une Dispute ou Conférence sur un cas Pratique rélatif aux susdits enseignemens.

III. Les Instituts de Droit Civil & Canonique, où l'on montrera l'origine & le véritable esprit des loix, pour mettre mieux en état de les appliquer.

IV. L'Ethique ou Morale proprement ainsi nommée, science très utile pour apprendre les règles des bonnes mœurs, & la maniére de se bien diriger dans les divers emplois de la Societé Civile; ce qui embrassera aussi le Droit de la nature & des gens.

V. La Philosophie, selon les systêmes les plus plausibles des Philosophes modernes; & ce Professeur donnera aussi les principes ou élémens des Mathématiques.

VI. La Rhétorique.

VII. On trouvera en langue Vulgaire tous les secours que l'on pourra désirer pour s'instruire de la pratique en matiere Civile & Criminelle.

Les heures pour ces différens Colléges seront distribuées de maniére que chacun puisse dans un même jour assister à plusieurs leçons ; & la méthode des Professeurs sera telle qu'une connaissance médiocre de la langue Latine puisse suffire pour l'intelligence des sciences auxquelles on désirera de s'appliquer.

Nous invitons donc tous les jeunes gens studieux de notre Royaume, tant Ecclésiastiques que Séculiers, à profiter d'une occasion si favorable qui leur est offerte. Nous aimons sur-tout à nous persuader que les jeunes gens des maisons les plus distinguées & les plus riches, à la culture desquelles s'adressent principalement notre paternelle sollicitude, redoubleront leur ardeur à s'en prévaloir. Nous aurons même pour les y porter une attention particuliére, à ce qu'ils y trouvent des secours proportionnés à leur état, & toutes les connaissances propres à les rendre capables d'occuper dignement les postes de Conseillers d'Etat, de Présidens, d'Auditeurs, de Consulteurs des Jurisdictions & des Provinces & les autres emplois les plus considérables de

la nation. Et comme ils ont un droit spécial d'y aspirer, ils doivent s'appliquer avec plus de soin à se distinguer par la culture des bonnes études pour se mettre en état de soutenir ces premiers emplois avec dignité, outre que se trouvant par-là sous les yeux du Conseil Souverain & près de la personne de S. E. le Seigneur Général, ils seront à portée de donner des preuves de leur valeur, dans toutes les occasions qui leur seront offertes pour le service de leur Patrie.

Et pour exciter d'autant plus leur émulation, de même que pour accelerer les progrès de ces études publiques, en favorisant ceux qui les cultivent; suivant en cela les maximes de tous les sages Gouvernemens: nous prendrons les mesures les plus efficaces pour que dans la repourvue des Charges Civiles & Ecclésiastiques de notre Royaume, on préfere toujours ceux qui se feront le plus distingués, & qui seraient actuellement appliqués à suivre le cours de leurs études dans cette notre Université; & comme nous avons été vivement touchés de voir ci-devant sortir

de ce Royaume un grand nombre d'Ecclésiastiques, & passer en terre ferme pour y faire leurs études, ce prétexte ne subsistant plus, nous les avertissons qu'à l'avenir on n'accordera plus de tels passeports pour le Continent.

On donnera au reste tous les ordres nécessaires pour fournir aux jeunes Etudians les commodités requises dans cette Ville, au meilleur marché possible, pour la nourriture & les logemens, & nous aviserons de plus aux moyens les plus efficaces pour survenir du moins en partie à l'entretien des Etudians les plus dépourvus de facultés.

Et pour que cet Edit parvienne à la connaissance de tous, nous voulons qu'il en soit remis copie à tous les Podesta en chef du Royaume; leur ordonnans de le faire publier & afficher selon l'usage.

Donné à Corte le 25 Novembre 1764.

Giuseppe MARIA MASSESI,
Grand-Cancellier.

FIN.

ERRATA.

Tom. I. page 195. ligne 1. au lieu *la cause Génoise*, lisez *la cause des Corses*.

